DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 13016 – **4,50 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – JEUDI 4 DÉCEMBRE 1986

M. Chirac, l'Europe et le désarmement

Un « coup de pouce » médiatique bienvenu pour l'Union de l'Europe occidentale, et un rappel de quelques grands principes qui méritent examen, mais avec quelles suites concrètes ? On pourrait sans doute résumer ainsi la réaction de bon nombre des parlementaires de l'UEO après le discours que M. Chirac venait de prononcer devant eux à Paris le mardi 2 décembre.

C'était la première fois depuis fort longtemps – le précédant remonte à Georges Pompidou en 1962 – qu'un premier ministre français se rendait devant l'assemblée parlementaire de l'Union. Après tant de tentatives, toutes plus ou moins vaines, de relance de l'UEO, et les rumeurs insistantes qui laissaient entendre, après le changement de gouvernement de mars dernier, que le nouveau titulaire de Matignon ne portait pas celle-ci dans son cœur, le geste de M. Chirac a été apprécié. D'autant plus que l'Union de l'Europe occidentale souffre, pratiquement depuis sa fondation en 1954, d'une crise d'identité. Et aussi de la désaffection manifeste de bon nombre de gouvernements, peu enclins à prendre très au sérieux ce qui voulait être, à l'origine, le « pilier européen de l'OTAN », après l'échec du projet de Communauté européenne de défense.

La « charte des principes de la sécurité de l'Europe occidentale », proposée par M. Chirac, s'articule en fait autour de deux grandes idées. Celles-ci ne rendent certes pas un son très nouveau, en particulier en France, où l'on conçoit qu'elles aient reçu sans trop de peine l'aval de l'Elysée.

La première est que la dissuasion nucléaire reste le seul moyen de garantir la paix en Europe : vaille que vaille, elle a préservé le continent de tout vrai conflit depuis la deuxième guerre mondiale, en dehors des soubresauts internes au camp soviétique. Autrement dit, sortir de la logique de la dissuasion, en particulier par le recours à un système de protection spatiale (d'une réalisation au demeurant aléatoire) est dangereux. A cette dissuasion, la France et la Grande-Bretagne, toutes deux membres fondateurs de l'UEO, apportent une contribution proprement européenne, qui pourrait servir au renforcement politique du continent.

En second lieu, tout ce qui conduirait au découplage euro-américain en matière de défense est redoutable, qu'il s'agisse d'un repli de Washington derrière son futur bouclier spatial, ou d'un accord américano-soviétique autour de la fameuse « option zéro », qui finirait, après le démantèlement éventuel des euromissiles de l'OTAN et du pacte de Varsovie, par laisser les Européens de l'Ouest face aux forces conventionnelles de l'Est, très largement supérieures aux leurs.

Manifestement, M. Chirac a ainsi exprimé la crainte de bon nombre d'Européens après le sommet de Reykjavik, où MM. Reagan et Gorbatchev ont été si près, semble-t-il, de s'entendre sur un tel démantèlement. De passage à Paris, le secrétaire américain à la défense, M. Weinberger, s'est employé à rassurer le premier ministre en écartant toute menace de découplage transatlantique.

Mais le paradoxe demeure : après avoir tant redouté les effets, pour leur propre continent, de la course aux armements engagée de longue date entre les Deux Grands, les Européens semblent aujourd'hui avoir peur du désarmement... Ou, pour être plus exact, des effets d'une conception faussement équilibrée du désarmement.

(Lire nos informations page 2.)

Le débat sur la réforme de l'enseignement supérieur

Le gouvernement attend la manifestation des étudiants pour arrêter sa position

A Paris et en province, les étudiants préparent la manifestation qui doit se dérouler jeudi 4 décembre dans la capitale, de la Bastille aux Invalides. Mardi soir, leur coordination nationale a adressé un message au gouvernement où ils maintiennent le principe de la grève générale jusqu'au retrait du projet de loi de M. Devaquet. Le ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur est invité à venir s'expliquer lui-même sur le podium qui sera installé sur l'esplanade des Invalides. De son côté, le gouvernement attend de juger l'ampleur de la manifestation de jeudi pour arrêter définitivement sa position.

Mercredi, au conseil des ministres, M. Mitterrand a déclaré à propos de la réforme hospitalière de Mme Barzach et notamment du rétablissement du secteur privé dans les hôpitaux : « Rien n'est plus important à mes yeux que l'égalité devant la maladie dans la mesure, évidemment, où nous pouvons agir. »

MAIS QU'EST-CE QUI VOUS POUSSE À FAIRE UNE RÉFORME ?

SANTÉ

PLANTU

Une loi de trop

par ANDRÉ FONTAINE

KENNEDY, Johnson, Nixon, Carter, et maintenant Reagan : à chaque fois des débuts prometteurs et le drame au bout du chemin. Décidément la roche Tarpéienne est proche de la Maison Blanche. Au pinacle de sa popularité, il y a un mois, après Reykjavik, « Ron » se trouve aujourd'hui, au jugement de l'éditorialiste William Pfaff du *Los Angeles Times*, *« mortellement blessé (...) ». « Le public et la presse ont une fois de plus entrepris, écrit-il, le sacrifice rituel de leur leader. »*

Jacques Chirac, en comparaison d'une telle infortune, doit se trouver singulièrement mieux loti. L'adoption de la nouvelle loi électorale enlève à l'Elysée l'épée de Damoclès de la dissolution. François Mitterrand ne peut désormais en appeler au suffrage universel, avant le terme prévu du printemps 1988, qu'en démissionnant, ce qui signifie, s'il se représente, qu'il le fasse en simple citoyen, sans les évidentes commodités de la fonction suprême. Sans pouvoir prétendre à ce rôle de réconciliateur, de continuateur de l'œuvre de de Gaulle auquel, selon certains de ses amis, il lui arrive de songer.

A moins que... à moins que bien sûr, le premier ministre, à l'instar du président des Etats-Unis, ne saute sur quelque mine qu'il aurait posée par inadvertance sous ses pieds. L'interview au *Washington Times*, un moment, a paru le menacer. Mais il s'est bien tiré, somme toute, de l'imbroglio et a même pu se permettre, dimanche à « Questions à domicile », de laisser percer la vérité.

Nous ne négocions certes pas avec les terroristes, a-t-il affirmé, mais nous exerçons des *« pressions »* sur les Etats qui sont en mesure de faire pression sur eux. Mieux : nous n'hésitons pas à donner satisfaction aux Etats en question lorsque leurs exigences ne sont pas déshonorantes : encore un petit effort et l'on reconnaîtra officiellement qu'il y a un lien de cause à effet entre la libération de quatre otages et, pour les deux premiers, l'expulsion de France des moudjahidines du peuple, pour les deux autres, le versement à l'Iran d'un chèque de 350 millions de dollars au titre du contentieux Eurodif.

(Lire la suite page 8.)

L'acceptation d'une enquête sur l'affaire des ventes d'armes à l'Iran

Un répit pour le président Reagan...

L'acceptation par M. Reagan, mardi 2 décembre, de la désignation d'un procureur spécial pour enquêter dans l'affaire des ventes d'armes à l'Iran a été accueillie avec soulagement à Wall Street, où l'indice Dow Jones (les trente valeurs les plus importantes cotées à la Bourse) a atteint un sommet historique. Par cette démarche, le président américain s'est sans doute donné un répit, estime-t-on à Washington, avant la convocation du nouveau Congrès début janvier.

WASHINGTON
de notre correspondant

Au premier coup d'œil, il ne manque désormais plus aucun des éléments du Watergate. On avait déjà le demi-dévoilement d'un scandale secouant la Maison Blanche. On aura maintenant – après l'accord donné par M. Reagan, mardi 2 décembre – à la fois la nomination d'un procureur spécial et la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. Le dénouement de cet « Irangate » pourrait ainsi paraître inscrit dans son précédent : une démission présidentielle.

Ce parallèle-là est pourtant trompeur. S'il est à peu près clair que M. Reagan ne se remettra pas politiquement de cette affaire, il a pour lui deux atouts qui différencient profondément sa situation de celle de M. Nixon en 1974. M. Reagan, d'abord, ne déchaîne de réelle haine dans pratiquement aucun courant de l'opinion américaine. Même par ses adversaires les plus convaincus, il n'est que rarement pris à partie personnellement, et on ne l'imagine pas montré, comme l'était M. Nixon, sur des affiches avec ce texte : *« Achèteriez-vous une voiture d'occasion à cet homme-là ? »*

Pour M. Nixon, la réponse était *« plutôt pas »* ou *« pas du tout »*. Pour M. Reagan, ce serait *« tout à fait »* ou *« plutôt oui »*, car, même lorsqu'il déçoit gravement, il reste estimé. Il est, de ce point de vue, frappant que le même sondage qui vient d'enregistrer une chute de 21 points sur un mois (de 67 % à 46 %) dans le taux d'approbation de sa conduite du pays indique également que 59 % des Américains contre 33 % le considèrent toujours *« plus honnête et intègre que la plupart des acteurs de la vie publique »*.

De fait, second atout, ce n'est pas d'une implication directe ou indirecte dans un délit de droit commun que M. Reagan doit se défendre aujourd'hui. Bien qu'un institut de recherche politique connu pour son opposition à la politique centraméricaine de la Maison Blanche ait été victime, le week-end dernier, d'une étrange visite de ses locaux washingtoniens, le président américain n'est actuellement accusé par personne d'avoir pu tremper dans un cambriolage. Ce dont il est soupçonné – et par 53 % de ses concitoyens contre seulement 23 % – est d'avoir su depuis le début que les bénéfices des ventes secrètes (et très impopulaires) d'armes à l'Iran étaient redistribués à la guerilla antisandiniste.

Cela signifie que, pour plus de la moitié du pays, il persiste, depuis au moins une semaine, dans un mensonge flagrant après avoir laissé violer, ou violé lui-même, de nombreuses lois. Ce ne seraient pourtant que des délits à motivations politiques qui pourraient lui être reprochés.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

L'avenir de la population française

Encourager le troisième enfant ? Non, le premier

Depuis des décennies, chacun répète qu'il faut encourager la naissance du troisième enfant pour enrayer la chute de la natalité. Et si tout le monde se trompait ! Une étude révèle en effet que la baisse la plus inquiétante est celle des premières naissances.

Depuis plusieurs années, les politiques familiales s'annoncent de plus en plus comme *« démographiques »* et, lors, du débat sur le projet de loi « famille », les parlementaires se sont gorgés de ce terme, qui pare le discours de rigueur scientifique. Mot nouveau pour une préoccupation en fait ancienne. Déjà le système d'allocations familiales mis en place après la deuxième guerre mondiale avait clairement une visée nataliste, comme on disait plus simplement à l'époque : non seulement il voulait compenser les charges entraînées par la présence d'enfants au foyer, mais aussi encourager les Français à en avoir davantage pour assurer le dynamisme de la nation, éviter l'assoupissement des années 30. Un temps délaissé, ce dernier objectif a repris de la vigueur depuis 1980, le souci ayant, avec M. Mitterrand, gagné la gauche après la droite.

La préoccupation s'est polarisée sur le troisième enfant, à partir d'une réalité indéniable, la chute impressionnante des familles de trois enfants et plus : M. Gérard Calot, directeur de l'Institut national d'études démographiques (INED), estimait en 1980 que la baisse de la descendance totale (la *« descendance finale »*, disent les démographes) des femmes au cours des quinze années précédentes était due à 90 % à la chute du nombre d'enfants de rang 3 et plus. En dix ans seulement, de 1969 à 1978, le nombre d'enfants légitimes de rang 3 a chuté de près de 70 %, tombant de 246 900 à 76 300 (1).

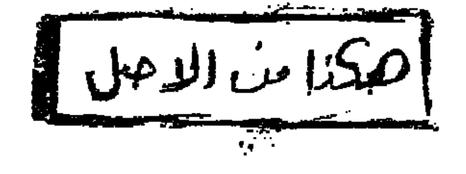
Du coup, dans la progression redoutée de *« l'hiver démographique »* – selon les termes de la « plate-forme » électorale de la coalition RPR-UDF, – le troisième enfant est devenu l'horizon que tous les hommes politiques, les associations familiales, les journalistes, scrutent avec inquiétude.

GUY HERZLICH.

(Lire la suite page 25.)

(1) Colloque national sur la démographie française, INED, juin 1980.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



هكذا من الأصل

Etranger

Devant l'assemblée de l'UEO

M. Chirac a présenté une « charte des principes de la sécurité de l'Europe occidentale »

Répondant à M. Chirac, qui – tout en définissant la « charte des principes de la sécurité de l'Europe occidentale » – s'était inquiété, dans un discours prononcé mardi 2 décembre devant les parlementaires de l'Union de l'Europe occidentale, d'un éventuel découplage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique, M. Caspar Weinberger, ministre américain de la défense, a affirmé, au cours d'un entretien le même jour avec le premier ministre, qu'*« il n'a jamais été question de découpler la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis »*, indique-t-on dans l'entourage de M. Chirac. M. Weinberger, qui commençait une visite de quarante-huit heures à Paris, a, par ailleurs, manifesté au premier ministre sa *« grande admiration pour la courageuse décision d'accroître le budget français de la défense »* de 6,85 % en 1987 et évoqué *« en termes assez généraux »* la crise actuelle à Washington autour des ventes d'armes américaines à l'Iran, ajoute-t-on de même source. Le ministre américain a également rencontré son homologue français, M. Giraud, ainsi que M. Raimond, ministre des affaires étrangères.

A Genève, les négociateurs soviétiques et américains sur les armements nucléaires et spatiaux ont ouvert mardi une session spéciale d'une semaine destinée à préparer le terrain pour la reprise des conversations formelles le 15 janvier prochain. Il devait y être question de la récente décision américaine de s'affranchir des limites du traité SALT 2, une décision que des sources proches de M. Weinberger ont présentée mardi à Paris comme *« symbolique »* et destinée à montrer que *« les Etats-Unis n'adhèreront pas à des traités que les Soviétiques violent »*.

Le problème des essais nucléaires pourrait être également abordé. Au cours d'une conférence de presse à Moscou, mardi, M. Vorontsov, premier vice-ministre des affaires étrangères, a affirmé qu'une nouvelle prolongation du moratoire soviétique, qui expire à la fin de l'année, *« équivaudrait à mettre en danger l'URSS »* et que la décision finale de Moscou dépendra *« de la conduite de la partie américaine d'ici au 1er janvier »*. – (AFP, Reuter).

« Le sommet de Reykjavik a suscité des inquiétudes dans nos pays »

Voici les principaux extraits du discours prononcé mardi 2 décembre à Paris par M. Jacques Chirac devant l'assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale.

« Les remous qui ont précédé l'implantation en Europe de nouveaux missiles américains, les débats qui, non sans une certaine confusion, ont entouré l'initiative de défense stratégique américaine et, tout récemment, les derniers développements du dialogue américano-soviétique apportent un triple enseignement.

» Les Européens ont besoin d'une institution qui leur soit propre, capable d'éclairer l'opinion, de lui faire comprendre l'importance des enjeux et de lui permettre ainsi d'apporter en connaissance de cause son soutien aux décisions nécessaires pour garantir notre sécurité. Cette institution existe : c'est l'UEO, seule organisation européenne à laquelle un traité donne compétence dans le domaine de la sécurité. (...)

» Deuxième enseignement : la construction européenne, très avancée dans le domaine de l'économie, est balbutiante dans le domaine de la sécurité, où l'Europe occidentale tend trop souvent à apparaître comme l'enjeu de forces qui la dépassent. Un tel état de fait est inacceptable pour tous ceux qui entendent œuvrer à l'affirmation de l'identité européenne.

» Dernier enseignement : les espoirs mais aussi, et peut-être davantage encore, *les inquiétudes, suscitées dans nos pays par le sommet de Reykjavik* les conduisent à prendre plus clairement conscience des exigences de leur propre sécurité. Cette conviction de notre communauté de destin devrait donner une impulsion nouvelle à notre coopération à tous les niveaux : dans les relations bilatérales, entre membres de l'UEO et au sein de l'Alliance atlantique (...).

» Si l'on ne peut que se féliciter de l'intention déclarée des Soviétiques de démanteler la plupart de leurs SS-20, il convient d'éviter que le rapatriement éventuel des missiles américains n'entraîne un affaiblissement du lien entre l'Europe et les Etats-Unis. (...) Il importe que l'accord auquel pourraient parvenir les Etats-Unis et l'Union soviétique comporte toutes les garanties souhaitables sur le plan de la vérification et des missiles de plus courte portée capables d'atteindre la majeure partie de l'Europe occidentale, notamment à partir du territoire des alliés de l'Union soviétique, faute de quoi il pourrait contribuer lui-même à la naissance de nouveaux déséquilibres. La France enregistre avec satisfaction les apaisements obtenus récemment du président des Etats-Unis par le premier ministre du Royaume-Uni sur ce point important comme sur d'autres. L'option zéro ne peut en effet être considérée comme une fin en soi, mais doit s'intégrer dans une réflexion globale qui tienne compte des divers facteurs déterminant la sécurité de l'Europe occidentale.

Un souffle politique

» Sur des sujets aussi décisifs pour notre avenir, l'UEO doit jouer un rôle accru. Certes, l'Organisation peut se prévaloir d'un acquis indiscutable. (...) Mais il est temps, me semble-t-il, que nous nous accordions pour donner à cette activité le souffle politique qui lui fait encore défaut. Pourquoi donc ne pas le consacrer aux yeux de tous en dressant ce que j'appellerais la charte des principes de la sécurité de l'Europe occidentale ? L'unanimité existe en effet sur les principes essentiels que je tiens à rappeler devant vous.

» 1) La dissuasion nucléaire demeure le seul moyen de prévenir efficacement toute guerre en Europe. Il n'existe pas d'alternative aux échéances prévisibles. Les développements susceptibles d'intervenir du fait des progrès technologiques doivent viser au renforcement de la dissuasion, non à sa remise en cause ;

» 2) La menace qui pèse sur l'Europe de l'Ouest doit être considérée dans sa globalité : armes nucléaires de toute portée, déséquilibre des forces conventionnelles et chimiques. C'est en fonction de cette menace globale que doivent se définir tant les capacités de dissuasion que les efforts de désarmement.

» 3) Le maintien de l'effort de défense des Etats européens à un niveau correspondant à la menace est une nécessité. C'est également la condition du renforcement politique de l'Europe. Dans ce contexte, l'apport des forces nucléaires indépendantes française et britannique est un facteur essentiel.

» 4) La dissuasion, en Europe, nécessite le couplage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique. Celui-ci se matérialise par la présence de forces classiques et nucléaires américaines sur notre continent ;

» 5) Le désarmement doit se donner pour but de renforcer la sécurité à des niveaux d'armements plus bas par des accords réalistes et vérifiables. »

Dans une résolution adoptée avec moins de voix que prévu

L'Assemblée générale des Nations unies affirme « le droit de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance »

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

L'Assemblée générale des Nations unies a adopté, mardi 2 décembre, une résolution demandant la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des *« territoires non autonomes »*, c'est-à-dire ayant vocation à devenir indépendants (*le Monde* du 3 décembre). Ce texte affirme *« le droit inaliénable du peuple de la Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination et à l'indépendance »* et demande au gouvernement français de *« coopérer avec le comité de décolonisation à la mise en œuvre de la résolution »*.

Le texte a été adopté par 89 voix contre 24. Trente-quatre pays se sont abstenus, et onze n'ont pas participé au vote, ce qui fait dire au gouvernement français que 44 % des pays membres de l'ONU n'ont pas soutenu la résolution. Il est de fait que le résultat n'est pas un échec cuisant pour la France ni une franche victoire pour les indépendantistes néo-calédoniens. Etant donnée la composition politique de l'Assemblée générale et la nature idéologique de l'enjeu, il était possible de prévoir un vote plus franc en faveur de la résolution. La Grande-Bretagne n'avait-elle pas été tenue en échec, il y a quelques jours, par cent seize pays dans l'affaire des îles Malouines ?

Vingt-deux pays africains, en grande majorité francophones, n'ont pas soutenu la résolution : onze ont voté contre le texte, sept se sont abstenus et quatre n'ont pas participé au vote. Dans le monde arabe, seuls quatre gouvernements ont voté pour : l'Algérie, la Syrie, la Libye et le Yémen du Sud. Et certains parlent déjà d'un *« cadeau afro-arabe à la France »*, pour ne pas dire à M. Chirac. *« C'est l'empressement des Canaques à mettre la charrue devant les bœufs qui nous déplaît »*, déclarait un ambassadeur africain qui pense que la France a *« une expérience suffisante des référendums pour qu'on lui fasse confiance »*.

Si l'Asie a suivi ses ténors – la Chine, l'Inde et les pays de l'ASEAN, – l'Amérique latine n'a pas emboîté le pas massivement à l'Argentine, dont l'abstention n'a entraîné que six autres votes similaires. En revanche, la sourde opposition des Caraïbes à la motion a étonné, autant qu'elle a dû plaire à la France.

Le camp occidental divisé

Le camp occidental, bien que sensible aux arguments de la France, n'a pas unanime : quatre abstentions parmi les douze membres de la CEE, mais aussi celles du Canada et des Etats-Unis, qui n'ont pas voulu choisir entre deux alliés, la France et l'Australie. Seul le Japon, plus gros client du nickel calédonien, a voté pour la résolution.

« C'est une grande victoire pour le peuple canaque », nous a cependant déclaré M. Jean-Marie Tjibaou, présent aux Nations unies depuis deux semaines. Manifestant à plusieurs reprises le *« dégoût »* que lui inspirait le vote des Etats africains, qui *« ont déja oublié qu'ils ont eux-mêmes été sous la botte du colonialisme français »*, le chef des indépendantistes, qui exige que seuls les Canaques soient admis à s'exprimer lors du référendum, a estimé que la France ne pourra plus refuser de discuter des modalités de ce référendum, *« étant donné qu'elle adhère à la charte de l'ONU »*. *« Le plus urgent, maintenant, est de se réunir afin de fixer les règles de la consultation avant le mois de mai »*, a-t-il ajouté, précisant qu'il n'avait pas l'intention de se rendre à Paris.

Pressé d'aller *« sabler le champagne entre amis »* à la mission des Fidji, l'avocat américain Robert Van Lierop, qui représente le Vanuatu à l'ONU, renchérissait : *« C'est le plus grand jour pour la démocratie française. »*

Ce n'était évidemment pas le point de vue du représentant français, M. Claude de Kemoularia, dont l'action personnelle a sans doute beaucoup aidé à éviter le pire : *« C'est un échec pour les indépendantistes. »* *« Une tentative pour modifier le déroulement du référendum vient d'avoir lieu ici. Elle a échoué. Le référendum aura lieu sans l'influence des Nations unies »*, a-t-il affirmé.

Les milieux diplomatiques onusiens se montrent plus circonspects : *« Même si le fait d'être « traîné » devant l'ONU ne peut faire vaciller un gouvernement, la résolution est un avertissement pour l'avenir »*, estiment certains ambassadeurs. Mais plusieurs d'entre eux soulignent ce qu'ils considèrent comme un *« tassement »* des idées tiers-mondistes : *« Il y a quinze ans, nous aurions vécu un orage, et la France aurait été clouée au pilori... »*

CHARLES LESCAUT.

M. Pasqua : « Nous n'en tiendrons pas compte »

Par l'intermédiaire, successivement, du ministre des DOM-TOM et du ministre de l'intérieur, le gouvernement a fait savoir, mardi soir 2 décembre, qu'il ne modifiera en rien sa politique en Nouvelle-Calédonie malgré le vote de l'assemblée générale de l'ONU qui a réinscrit ce territoire français du Pacifique sud sur la liste des pays à « décoloniser ». *« Ça ne changera rien à la détermination du gouvernement*, a souligné M. Pons. *La France est tout à fait déterminée à exercer les règles démocratiques en Nouvelle-Calédonie et elle le fera. Parmi les parrains de cette résolution, il y a des pays, comme l'Afghanistan, la Libye et le Chili, qui ne sont pas aptes à donner des leçons de démocratie à la France. »*

« Nous ne tiendrons pas compte de la résolution, a affirmé M. Charles Pasqua, qui était l'invité de France-Inter. *Nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, ni sur le plan de la démocratie ni sur le plan de la civilisation. » « Il est clair*, a ajouté le ministre de l'intérieur, *que les problèmes d'indépendance des indigènes australiens et néo-zélandais ont été réglés, il y a déjà très longtemps, à leur manière, par les Australiens et les Néo-Zélandais... Quant à l'ONU, elle ferait mieux de s'occuper des problèmes qui se posent réellement dans le monde là où les droits de l'homme sont bafoués. »*

Pour le porte-parole du mouvement anti-indépendantiste de Nouvelle-Calédonie, M. Jacques Lafleur, député RPR, *« les quatre-vingt-neuf pays qui ont voté pour l'inscription représentent quelques centaines de millions d'individus, alors que ceux qui ont voté contre, se sont abstenus ou ne sont pas venus représentent des centaines de millions d'habitants. La majorité de l'opinion publique internationale refuse de se mêler des affaires de la France »*. *« C'est un échec fantastique, pour le FLNKS*, a estimé le président du RPCR. *Lorsque le référendum aura lieu, personne ne pourra prétendre que la Nouvelle-Calédonie ne s'est pas prononcée. »*

Devant les assises de l'Aisne

Un ancien gendarme affirme qu'Eloi Machoro a été tué sur ordre

Un ancien gendarme en poste en Nouvelle-Calédonie, comparaissant, mardi 2 décembre, à Laon, pour un hold-up devant les assises de l'Aisne, a laissé entendre au cours de l'audience, que la mort d'Eloi Machoro et de Daniel Nonnaro, dirigeants du FLNKS, tombés en janvier 1985 sous les balles des gendarmes, avait été préméditée.

« La gendarmerie devait tuer trois hommes, deux ont été tués », a d'abord lancé Lahouari Bouhout, trente-deux ans, en faisant allusion à cette opération de gendarmerie. Invité par le procureur à répéter ces paroles, Bouhout a déclaré : *« La gendarmerie devait tuer trois hommes. On nous a demandé de tenir secret et de dire que c'était un accident. »* Le président de la cour, M. Valantin, a alors décidé une suspension de séance, estimant les propos de l'accusé sans rapport avec la chose jugée, et « l'affaire Machoro » n'a plus été évoquée ensuite.

Incité à donner sa démission

Lahouri Bouhout était, en fait, invité par le tribunal à s'expliquer sur les circonstances de son départ de la gendarmerie. Il avait été, a-t-on appris à l'audience, incité à donner sa démission pour avoir pris des photos du cadavre d'Eloi Machoro et les avoir vendues à l'hebdomadaire *Paris-Match*. Ces faits, non démentis par l'intéressé, ont été confirmés par le témoignage du capitaine Depriez, sous les ordres duquel l'accusé se trouvait en Nouvelle-Calédonie.

De retour dans l'Aisne, Bouhout n'avait pas trouvé de travail. Il avait commis un hold-up dans la localité de Flavy-le-Martel, le 29 mai 1985, avec un complice, Karim Benhamed. Le procès des deux hommes devait se poursuivre mercredi.

Ordre de « neutraliser »

Le « chef de guerre » du FLNKS, Eloi Machoro, et son compagnon Marcel Nonnaro avaient été mortellement atteints à la poitrine, le 12 janvier 1985 par des tireurs d'élite du GIGN. C'était pendant le siège, par quelque trois cents gendarmes, d'une ferme située près de Fos, occupée par une quarantaine de militants armés.

La mort des deux dirigeants indépendantistes avaient donné lieu à controverse. Les indépendantistes avaient parlé d'*« assassinat »*. Le général Deiber, qui commandait alors les forces de gendarmerie en Nouvelle-Calédonie, avait répondu que les gendarmes avaient seulement reçu l'ordre de *« neutraliser »* Eloi Machoro. Selon la version officielle, les tireurs, placés à 130 mètres, auraient visé les deux hommes aux épaules, car leurs jambes étaient dissimulées par un talus.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S A

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Amériques

L'acceptation par M. Reagan d'une enquête sur l'affaire des ventes d'armes à l'Iran

Un répit pour le président...

(Suite de la première page.)

Or devant l'opinion et devant l'histoire, ces délits-là se plaident – surtout s'il se confirmait que l'occasion aurait fait le larron. A en croire de toutes premières conclusions d'enquêtes parlementaires, dont le *Washington Post* faisait état mercredi matin, la Maison Blanche n'aurait, en effet, jamais envisagé initialement, lorsque M. Reagan a signé, en janvier dernier, le décret secret autorisant un approvisionnement en armes de l'Iran, que ces ventes, qui n'étaient pas directement négociées, dégageraient un bénéfice.

L'aide à la résistance afghane

Ce serait donc, après coup, qu'il aurait été décidé de verser l'argent sur un compte bancaire suisse déjà utilisé par la CIA pour gérer un fonds d'aide secrète (mais autorisée, celle-ci, par le Congrès) à la résistance afghane. Ce fonds aurait été constitué d'un versement américain de 250 millions de dollars, auxquels l'Arabie saoudite (que de nombreuses indications concordantes disent engagée de longue date dans un soutien aux « contras » du Nicaragua) avait ajouté une somme équivalente.

A partir de ce compte, les profits des ventes iraniennes – 10 millions à 30 millions de dollars – auraient été redistribués non seulement aux anti sandinistes, mais aussi à la guérilla anticommuniste d'Angola, qui est également chère au cœur de M. Reagan.

Cette version pourrait tenir la route car, pour autant qu'on le sache, les premières livraisons d'armes américaines à l'Iran faites par Israël avec l'approbation de Washington avaient été réalisées par l'intermédiaire de marchands d'armes, israélien et saoudien, qui pratiquaient les prix du marché – en puisant dans les arsenaux israéliens ensuite regarnis par les Etats-Unis. Ces marchands ne tenaient évidemment pas à ce que les prix soient cassés par les livraisons désormais directement faites à partir des stocks du Pentagone à la suite de contestations iraniennes sur les pièces livrées. Ils auraient donc appliqué les tarifs habituels, prélevé de solides commissions et reversé les bénéfices restants.

Que cette chronologie, favorable à la Maison Blanche puisqu'elle implique qu'il n'y aurait pas eu préméditation, soit ou non exacte, il est en tout cas sûr que toute cette affaire n'est que l'aboutissement logique et peu surprenant d'une politique connue et sans cesse défendue par M. Reagan et son équipe d'aide à tous les « combattants de la liberté » de par le monde.

On aurait donc parfaitement pu imaginer que le président américain, dès qu'il est apparu que tout allait petit à petit sortir, s'adresse à son pays pour dire qu'après tout le Congrès s'était, cet été, finalement rallié à son point de vue en votant pour cette année fiscale 70 millions de dollars d'aide militaire pour les « contras » ; que la loi avait été tournée mais uniquement parce qu'un de ses collaborateurs, le lieutenant-colonel North, était allé trop loin – et sans l'en avertir – dans la recherche d'aides privées pour les antisandinistes auxquelles il avait publiquement donné sa bénédiction. Bref, que les textes avaient été bafoués, mais pas l'intérêt national ni la morale.

Difficile aveu

Cette tentation est évidente dans l'interview que M. Reagan a accordée, mercredi dernier, à *Time*, et dans laquelle il qualifie de *« héros national »* le lieutenant-colonel par qui le scandale est arrivé. D'excellentes raisons retiennent pourtant M. Reagan de jouer la carte de la vérité. La première est qu'à ce jeu-là il serait obligé d'admettre que, dès le début de sa présidence, son équipe a fermé les yeux sur les livraisons d'armes israéliennes à l'Iran alors que l'Amérique sortait à peine de l'humiliation des otages de Téhéran, qui avait entraîné la défaite de M. Carter et permis la victoire de l'aile droite des républicains.

L'aveu demeure difficile, car l'Iran suscite toujours aux Etats-Unis des réactions de rejet viscéral. M. Reagan est surtout prisonnier là de ses propres péchés, car lorsqu'on fait profession de gouverner par le simplisme et de faire de quelques slogans martiaux son image de marque, on se retrouve aisément, à l'heure de dire la vérité sur les rapports de force internationaux, pris dans d'intenables contradictions.

Deuxième difficulté, la vérité obligerait à dire qu'il y a bel et bien eu tentative de négociations avec des preneurs d'otages – et par tous les moyens imaginables puisque la Maison Blanche (par M. North encore) avait même demandé à l'un des hommes les plus riches et les plus conservateurs d'Amérique, M. Ross Perot, de verser deux millions de dollars de rançon en faveur des otages *(voir encadré)*.

Troisième difficulté, le président dont il serait malgré tout difficile d'admettre qu'il aurait personnellement et consciemment ignoré la loi, devrait déclarer publiquement qu'il ne sait pas tout ce qui se passe à la Maison Blanche. Ce serait délicat pour un homme déjà réputé peu au fait des dossiers.

Moyennant quoi, tout en agissant quand même beaucoup plus vite, M. Reagan tombe dans les mêmes erreurs que M. Nixon : ne concéder que ce qu'il ne peut évidemment plus refuser et s'enferrer dans les contradictions. Le procureur spécial ? L'état-major du FBI lui-même réclamait qu'il en soit nommé un, car l'enquête ne pouvait rester dirigée par l'attorney général, ami personnel du président, et qui avait, de surcroît, aidé à rédiger le décret secret de janvier dernier.

La commission d'enquête parlementaire ? Mieux valait lui donner le feu vert car elle aurait de toute manière été constituée et elle présente moins de risques qu'une bonne dizaine de commissions et sous-commissions des deux Chambres se lançant dans une compétition frénétique pour des révélations donnant aussitôt lieu à autant de « fuites » à la presse. Avantage supplémentaire : une commission spéciale et bipartite devrait avoir un président acceptable pour les deux partis.

Le temps que le procureur spécial soit choisi et que la commission *ad hoc* commence à travailler, on sera début janvier. M. Reagan aura gagné un peu de temps qu'il pourra mettre à profit pour essayer de reprendre l'initiative politique. On annonce déjà que le projet de budget 1988 sera présenté dès les premiers jours de janvier, soit avec presque un mois d'avance. Cela pourrait – un tout petit peu – détourner l'attention et il est hautement probable qu'il aura été, d'ici là, procédé à un grand remaniement qui pourrait amener aux leviers de commande des personnalités *a priori* aussi fortes et indiscutées que M. Frank Carlucci, le nouveau conseiller pour les affaires de sécurité nationale dont M. Reagan a annoncé la nomination, mardi midi, dans sa déclaration télévisée de quatre minutes à peine.

On peut maintenant envisager que, bon soldat et sincère idéaliste, le lieutenant-colonel North prenne tout sur lui en ne passant aux aveux qu'après s'être fait accorder l'impunité et que rien ne vienne directement impliquer M. Reagan. Même dans cette hypothèse – la meilleure pour lui et peut-être aussi pour l'Amérique – il n'est néanmoins plus qu'un président de transition car, en tout état de cause, la campagne électorale commence dans douze mois.

Cela ne lui laisse qu'un an pour reprendre l'initiative, ce qui est peu pour un président à court d'idées vraiment neuves, confronté à un Congrès hostile, obligé de faire face à de dures réalités économiques et de plus en plus largement perçu pour ce qu'il est : un homme de plus de charme que de capacités.

BERNARD GUETTA.

Les responsables israéliens protestent à nouveau de leur innocence

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Comme s'ils semblaient craindre de ne pas avoir été suffisamment entendus et compris à Washington – en particulier au Congrès, – les dirigeants israéliens sont de nouveau « montés au créneau » mardi 2 décembre. Quelques heures avant que M. Reagan n'annonce la nomination d'un procureur spécial chargé de faire la lumière sur l'affaire des livraisons d'armes américaines à l'Iran, MM. Shamir, Pérès et Rabin ont réaffirmé haut et clair leur message à l'Amérique : Israël n'a rien à voir avec l'opération dont ont bénéficié les « contras » (la guérilla antisandiniste au Nicaragua).

La « troïka » ministérielle, qui fut seule dans le secret du marchandage américano-iranien, a réaffirmé sa bonne foi avec d'autant plus de force qu'elle n'avait pu qu'être toublée et irritée par l'interview téléphonique accordée par M. Reagan au magazine *Time*. Le président y mettait en cause à deux reprises, à propos des transferts bancaires au profit des « contras », *« un autre pays »*, formule faussement vague, dont il était difficile, à Jérusalem comme à Washington, de ne pas induire qu'elle désignait l'Etat juif.

« La stricte vérité »

Voilà pourquoi le premier ministre – qui n'allait pas, bien sûr, argumenter publiquement avec M. Reagan – avait dès lundi, par l'entremise de son ambassadeur à Washington, fait transmettre à M. Shultz, le secrétaire d'Etat américain, un nouveau et catégorique démenti, puisque les précédents ne paraissaient pas avoir été pris en compte. Non seulement, y disait en substance M. Shamir, nous n'avons pris aucune part au financement de la rébellion antisandiniste, mais nous ignorions tout d'une telle tractation.

Dans une interview à la radio nationale, M. Shamir a affirmé, mardi, qu'Israël *« n'avait jamais porté assistance aux « contras »* et que l'entretien de M. Reagan avec *Time* n'obligeait en rien Jérusalem à modifier le communiqué officiel publié il y a une semaine, pour la simple raison que ce texte *« disait la stricte vérité »*. Après avoir souligné que son gouvernement n'avait aucune raison *« d'ouvrir une enquête »*, M. Shamir s'est dit prêt à *« se soumettre à toute demande d'investigation américaine »*. *« Nous espérons*, a-t-il conclu, *que les autorités américaines arriveront à la même conclusion que nous. »*

Pour sa part, le ministre des affaires étrangères, M. Pérès, a déclaré qu'Israël s'était contenté de *« canaliser »* des livraisons d'armes vers Téhéran *« à la demande et pour le compte des Etats-Unis »*. *« Les déclarations de M. Meese* [attorney général], a-t-il poursuivi, *m'ont littéralement stupéfait. Toute tentative d'implication d'Israël à propos des « contras » est une pure calomnie. D'ailleurs, toute cette affaire a été démesurément gonflée. Si de l'argent est parvenu aux rebelles du Nicaragua, ce fut à notre insu. »*

Sur la sellette au Parlement, M. Rabin, ministre de la défense, a souligné, lui, qu'Israël n'avait fourni aux « contras » *« ni argent, ni armes, ni savoir-faire »* et n'avait autorisé personne à le faire. Une affirmation contestée par plusieurs députés de gauche. Mme Chaika Grossmann, député du MAPAM, a assuré qu'elle avait eu connaissance d'une aide israélienne aux antisandinistes lors d'un voyage effectué au Nicaragua en 1984. La Knesset a, cependant, retiré de l'ordre du jour deux motions du MAPAM et de la Liste progressiste pour la paix, qui demandaient l'ouverture d'un débat sur le commerce militaire israélien dans le tiers-monde.

De son côté, M. Thomas Pichering, l'ambassadeur américain en Israël, a remarqué *« qu'il existait des différences mais pas nécessairement des contradictions entre les versions israélienne et américaine »*.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Les mésaventures du milliardaire texan Ross Perot

Le milliardaire texan Ross Perot défraie décidément la chronique aux Etats-Unis. Ecarté lundi de son poste de directeur du géant de l'automobile General Motors, M. Perot a confirmé, mardi 2 décembre, qu'il avait bien accepté de mettre une importante somme d'argent à la disposition du gouvernement américain afin de faciliter la libération d'otages détenus au Liban.

Dans une interview à la chaîne de télévision ABC, le milliardaire a déclaré avoir débloqué 2 millions de dollars à la demande du lieutenant-colonel North, membre du Conseil national de sécurité, qui a été limogé la semaine dernière en raison de son rôle dans l'affaire du financement des « contras » antisandinistes par les fonds provenant des ventes d'armes américaines à l'Iran.

Des porte-parole de la Maison Blanche et du département d'Etat ont démenti avoir eu connaissance de cette affaire.

Selon le *Washington Post*, M. Ross Perot, considéré par le magazine *Forbes* comme le troisième Américain le plus riche (sa fortune est évaluée à quelque 2,5 milliards de dollars), aurait été prié par le colonel North d'envoyer un homme de confiance à Chypre à la fin du mois de mai dernier avec la somme indiquée. L'argent devait être échangé en mer contre cinq otages américains, une opération digne d'un roman d'aventures. Le troc, finalement, n'eut pas lieu.

M. Perot, qui n'avait pas hésité en 1979 à financer un commando pour libérer deux de ses employés détenus en Iran, paraît plutôt mécontent du sort réservé par M. Reagan au lieutenant-colonel North. *« Il a eu sans doute recours à des moyens non habituels*, a-t-il dit. *Mais regardez à qui il avait affaire, ce ne sont pas des boy-scouts. Avec ces gens-là, c'est œil pour œil. »* – (AFP, UPI.)

M. Franck Carlucci, nouveau conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité nationale

Un homme d'expérience et de savoir-faire

M. Reagan a-t-il eu enfin la main heureuse ? A première vue, le cinquième homme à occuper depuis son arrivée à la Maison Blanche, en 1981, le poste décidément redoutable de conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité nationale paraît sensiblement mieux armé que ses prédécesseurs pour assumer ces fonctions. Précédé d'une flatteuse réputation de diplomate, M. Frank Carlucci a aussi d'autres cordes à son arc, notamment dans le domaine de la défense et du renseignement. Une expérience qui lui sera utile pour remettre de l'ordre dans le fonctionnement du Conseil national de sécurité.

A en juger par sa carrière, M. Carlucci paraît voué aux missions de sauvetage. C'est que cet homme mince et au visage net, diplômé de Harvard et de Princeton, passe pour un décideur énergique. Il faudra toutefois attendre sa nomination, à la fin de 1974, comme ambassadeur au Portugal de la « révolution des œillets » pour que ce diplomate de carrière, entré au département d'Etat en 1956, subisse les feux de la rampe.

« Récupérer » le Portugal

Jusque-là, son itinéraire, de Johannesburg à Rio-de-Janeiro en passant par le Congo belge et la Tanzanie, s'est déroulé sans trop d'histoires. Si l'on veut bien oublier, cependant, son expulsion de Zanzibar, où il est déclaré *personna non grata* – une affaire qu'il n'aime pas beaucoup évoquer – et le fait qu'il se trouvait à l'ambassade américaine de Léopoldville (devenue aujourd'hui Kinshasa) comme deuxième secrétaire – *« un poste modeste »*, dit-il – à l'époque où Lumumba est chassé du pouvoir et assassiné (1960-1961). Observateur de terrain, il reçoit un mauvais coup de couteau lors d'une échauffaurée dans la capitale congolaise.

Aussi bien, lorsqu'il est nommé à Lisbonne, pour prendre la succession d'un ambassadeur remercié par M. Kissinger en raison de ses rapports jugés trop *« rassurants »* sur l'évolution du pays, ne s'écoule-t-il pas trois mois avant qu'apparaissent dans la presse des insinuations – aussitôt démenties, évidemment – sur son appartenance à la CIA. Chargé de *« récupérer »* pour l'Occident un Portugal soupçonné de dérive communisante, M. Carlucci va plutôt bien réussir dans sa tâche.

Lorsque, en mars 1975, le général Spinola et quelques officiers se risquent à une tentative de coup d'Etat contre le nouveau régime, les éléments les plus radicaux du pouvoir croient, bien sûr, voir derrière l'opération la main de l'ambassadeur américain. Le général Otelo de Carvalho commet même l'imprudence de lui conseiller de demander son *« rappel »*. M. Carlucci reconnaît bien volontiers, à l'époque, qu'il est *« l'étranger le plus controversé du Portugal »*.

Avec le temps, toutefois, cet homme plus fin que ne le laisserait croire sa réputation, et dont le portugais adouci par l'accent brésilien est excellent, se convainc qu'il ne servirait à rien pour les Etats-Unis de chercher à déstabiliser la jeune démocratie lusitanienne. Est-ce cette conversion à des vues raisonnables qui lui vaudra de rester en poste pendant un an sous la présidence de M. Carter ?

Celui-ci lui manifeste en tout cas sa confiance en le nommant, à la fin de 1977, directeur adjoint de la CIA. Là aussi, il doit s'employer à mettre au pas quelques « cow-boys » un peu trop amateurs de « série noire ». Trois ans plus tard, M. Reagan fera une première fois appel à lui comme secrétaire adjoint à la défense, auprès de M. Weinberger, dont il est un ami proche. Un poste qu'il n'a occupé que pendant deux ans, avant de se retirer dans les affaires. Il dirigeait une société de conseil, le Centre international d'analyse et de prospective. Homme de continuité et de savoir-faire, M. Carlucci entreprend sans doute aujourd'hui, à la tête du Conseil national de sécurité, la plus périlleuse des actions de nettoyage qui lui aient jamais été confiées.

MANUEL LUCBERT.

Un procureur spécial aux pouvoirs diminués depuis l'affaire du Watergate

Les pouvoirs d'un procureur spécial du type de celui accepté, mardi 2 décembre, par le président Reagan ont été définis en 1978 par la loi dite d'« éthique dans le gouvernement ». Cette loi a apporté de nombreuses restrictions aux compétences dont avaient joui, pendant l'affaire du Watergate, les procureurs Archibald Cox et Leon Jaworski.

Un amendement voté en 1982, dans le cadre d'un compromis entre M. Reagan et le Congrès, a élargi en revanche les prérogatives du ministre de la justice dans la conduite de cette procédure. A cette occasion, le titre de *« procureur spécial »* a d'ailleurs été changé en celui de *« conseil indépendant »*.

Le procureur, dont M. Reagan a approuvé la désignation, va devoir déterminer si des lois fédérales ont été violées dans l'affaire des transferts aux rebelles nicaraguayens de fonds provenant des ventes secrètes d'armes à l'Iran par les Etats-Unis. Trois lois, au moins, pourraient avoir été enfreintes : la loi sur le contrôle des exportations – qui interdit la vente de biens à tout pays qui soutient le terrorisme international, – la loi sur le contrôle des exportations d'armements, et la loi sur la sécurité nationale, qui dispose que le Congrès doit être informé de toute opération secrète impliquant la CIA.

Les procureurs qui avaient enquêté sur l'affaire du Watergate avaient été nommés à la suite d'un accord entre l'attorney général de l'époque, M. Elliot Richardson, et la commission judiciaire du Sénat. Dans l'histoire récente, ils sont les seuls à avoir eu le pouvoir d'inculper des officiels coupables d'agissements délictueux. Aux termes de la loi de 1978, modifiée par l'amendement de 1982, le « conseil indépendant » est nommé par trois juges fédéraux qui établissent les règles que celui-ci doit respecter. Le ministre de la justice, d'autre part, a plus d'autonomie pour apprécier si des allégations de violations de lois fédérales sont *« suffisantes pour justifier »* la base d'une enquête préliminaire.

Depuis 1978, six procureurs spéciaux ont été désignés dans un certain nombre d'affaires, notamment celle de trafic d'influence dans laquelle M. Michaël Deaver, ancien secrétaire général adjoint de la Maison Blanche, a été mis sur la sellette. Ces six enquêtes ont été menées dans le plus grand secret, le tribunal des trois juges n'a organisé aucune audience publique et nulle inculpation, à ce jour, n'a été prononcée.

M. L.

هكذا من الأصل

Europe

ESPAGNE : la démission du président de l'Alliance populaire

M. Manuel Fraga a tiré la leçon d'échecs électoraux répétés

MADRID
de notre correspondant

La profonde crise que traversait depuis des mois la droite espagnole s'est soldée, le mardi 2 décembre, par le départ de son principal dirigeant. M. Manuel Fraga, président de l'Alliance populaire depuis sa fondation en 1976 et chef de l'opposition conservatrice, a remis sa démission à la direction de son parti. Celle-ci a adopté dans la soirée une motion demandant au président sortant de revenir sur sa décision, mais M. Fraga a fait savoir qu'elle était absolument irrévocable.

M. Fraga a ainsi tiré les leçons des mauvais résultats électoraux successifs de sa formation, le dernier en date ayant été enregistré lors des élections basques du 30 novembre, qui ont vu l'Alliance populaire passer de sept à deux sièges au parlement régional. Des voix de plus en plus nombreuses se faisaient entendre au sein de la droite espagnole pour affirmer que M. Fraga présentait une image trop conservatrice pour attirer des voix, décisives, dans l'électorat centriste, davantage séduit par la modération socialiste.

La crise durait en fait depuis le début de 1986. La première erreur de M. Fraga fut sans doute de préconiser en mars dernier, contre l'avis d'un secteur de son parti, l'abstention lors du référendum sur le maintien dans l'OTAN (auquel l'Alliance populaire était pourtant favorable), ce qui permit aux socialistes de s'attribuer le mérite exclusif de la victoire du « oui ».

Les événements allaient se précipiter à la suite des élections législatives de juin dernier, où l'Alliance n'obtenait que 26 % des suffrages.

M. Fraga, qui avait jusque-là dirigé son parti d'une main de fer, dut alors faire face à un mouvement de fronde sans précédent. Ce fut d'abord le Parti démocrate populaire (démocrate-chrétien) qui décidait en juillet de rompre sa coalition avac l'Alliance populaire en affirmant qu'un changement de direction s'imposait d'urgence à la tête de la droite espagnole.

Au sein même de l'Alliance, certains proposaient à M. Fraga de se présenter en 1987 comme candidat du parti à la mairie de Madrid, une manière élégante de l'écarter en douceur de la scène politique nationale. L'intéressé réagissait en destituant en septembre les principaux promoteurs de l'opération, parmi lesquels le secrétaire général du parti lui-même, M. Jorge Verstrynge.

Une lutte féroce entre « barons »

Ce fut sa dernière contre-attaque. Car, parallèlement à la contestation de la droite politique, M. Fraga devait faire face à celle plus insidieuse et plus redoutable de la droite économique. Un secteur croissant du patronat et des banques considérait, en effet, que son maintien à la tête de l'opposition conservatrice ne pouvait qu'assurer la permanence des socialistes au gouvernement.

A l'approche des élections municipales de juin prochain, l'Alliance populaire s'efforcera sans doute de présenter une image plus modérée et de reprendre langue avec les secteurs politiques centristes réticents face à M. Fraga. A qui incombera cette tâche ? A court terme, une lutte féroce pour la succession semble devoir s'ouvrir entre les principaux « barons » de l'Alliance populaire, entamée d'ailleurs bien avant la démission de M. Fraga. La crise de la droite espagnole est loin d'être terminée !

THIERRY MALINIAK.

Du franquisme à la droite démocratique



Il s'était toujours plu à être le numéro un, à gagner tous les concours. M. Manuel Fraga aura pourtant raté le dernier de ses examens, celui que l'on passe devant les électeurs pour accéder à la présidence du gouvernement. Un poste auquel il aura en vain longtemps rêvé.

Ce n'était certainement pas les capacités intellectuelles qui lui manquaient. Professeur d'université, diplomate, écrivain, jurisconsulte : il aura touché à tout, faisant souvent preuve, au dire de ses adversaires, d'une intelligence plus encyclopédique que subtile. La volonté non plus ne lui faisait pas défaut : ce stakhanoviste de la politique, dont les horaires matinaux contrastaient avec ceux de ses compatriotes, donnait encore, à soixante-quatre ans, toute sa mesure physique lors de campagnes électorales marathoniennes où son style populiste faisait merveille.

Qu'est-ce donc qui aura manqué à M. Fraga pour séduire les électeurs, et notamment ceux du centre ? Serait-ce son passé franquiste qui a heurté une majorité d'entre eux ? Sans doute, quoiqu'il n'explique pas tout : bien des hommes politiques espagnols à la biographie plus chargée que la sienne ne s'en sont pas trouvés handicapés pour autant. Ne serait-ce pas plutôt ce caractère tranchant et intransigeant, ce style cassant, ces jugements à l'emporte-pièce, qui ne rappelaient que trop aux Espagnols un passé d'autocratie qu'ils voulaient oublier.

C'est, il est vrai, à l'époque de Franco que M. Fraga a entamé sa carrière. Au sein du ministère de l'éducation d'abord, puis du Movimiento, le parti politique unique de la dictature. Toujours boulimique d'activités, il est parlementaire et membre du Conseil d'Etat, il enseigne le droit et la politique à l'université, il travaille auprès de la représentation de l'UNESCO avant d'être nommé en 1962, à quarante ans, ministre de l'information et du tourisme, un poste qu'il conservera durant sept ans. C'est lui qui fait promulguer, en 1966, une loi sur la presse qui supprime la censure préalable... ce qui ne l'empêche pas de multiplier les saisies de journaux !

Décevant, déçu...

Il est ensuite nommé ambassadeur à Londres en 1973. Là, au contact des tories, il découvre cette droite démocratique européenne qui fait encore cruellement défaut à l'Espagne. C'est une révélation : il multiplie alors les contacts avec les hommes politiques représentants le « franquisme libéral » et lorsqu'il rentre en Espagne, en novembre 1975, à la mort de Franco, beaucoup misent sur lui pour diriger la délicate transition vers la démocratie. Mais, nommé ministre de l'intérieur, il déçoit : alors que les partis politiques commencent déjà à bénéficier de la tolérance des autorités, M. Fraga, lui, emprisonne leurs dirigeants et interdit leurs réunions, tandis que les manifestations ouvrières sont durement réprimées.

En juin 1976, c'est M. Adolfo Suarez que le roi charge de prendre les rênes du gouvernement. Déçu, M. Fraga fonde l'Alliance populaire avec quelques autres anciens collaborateurs de Franco qui ont compris, comme lui, qu'il s'agit de prendre en marche le train du changement. Sans doute est-ce là d'ailleurs l'un de ses principaux mérites : celui d'avoir convaincu un large secteur de la droite espagnole de ne pas s'accrocher inutilement au passé et d'accepter sans réserve les règles du nouveau jeu démocratique.

Lors des deux premières élections, en 1977 et en 1979, l'Alliance populaire n'obtient qu'un piètre résultat. Alors que ses principaux collaborateurs décrochent l'un après l'autre, M. Fraga, lui, persiste. Il lui faudra attendre les législatives de 1982 pour voir ses efforts récompensés : profitant de l'effondrement de l'Union du centre démocratique, l'Alliance populaire multiplie par onze le nombre de ses sièges au Parlement. Elle reste encore toutefois à distance respectable des socialistes.

Quatre ans plus tard, elle le reste toujours. Sans doute est-ce d'ailleurs là tout le paradoxe de la carrière politique de M. Fraga : sans lui, l'Alliance populaire ne serait jamais devenue la deuxième force politique du pays. Mais avec lui elle semblait condamnée à le rester.

Th. M.

URSS

L'éventail des salaires va être élargi

MOSCOU
de notre correspondant

Le rythme des « réformes » s'accélère en URSS. La loi sur le « travail individuel » adoptée le 19 novembre par le Soviet suprême rétablit partiellement à compter du 1er mai 1987 l'initiative économique privée dans le commerce, l'artisanat et les services. L'échéance est encore plus proche en ce qui concerne les salaires puisqu'une nouvelle grille de rémunérations des ouvriers, ingénieurs et cadres doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain. Il s'agit pour l'essentiel d'abandonner la politique de nivellement pratiquée sous Brejnev et d'en revenir à l'éventail nettement plus ouvert qui avait cours du temps de Staline.

M. Vladimir Chtcherbakov, le chef du département des salaires au comité d'Etat au travail et aux questions sociales, a, pour la première fois, esquissé vendredi 28 novembre, dans une interview à Tass, un tableau d'ensemble de la réforme. Une idée-force s'en dégage : il est grand temps, pour accroître une productivité chancelante, de restaurer une véritable hiérarchie des salaires industriels.

Cela se fera par le biais d'augmentations (qui elles-mêmes, mais l'intéressé ne le dit pas, seront largement annulées par les hausses des prix prévues pour l'an prochain). L'enveloppe globale s'accroîtra de 20 à 25 % pour les ouvriers, 30 à 35 % pour les ingénieurs et 40 à 45 % pour ceux parmi ces derniers qui travaillent dans les bureaux d'études. A l'intérieur de ces grandes masses, l'augmentation elle-même sera très inégale. *« Les salaires des ouvriers hautement qualifiés augmenteront beaucoup plus vite que ceux des OS »*, a indiqué M. Chtcherbakov.

Le système actuel aboutit à des résultats absurdes. Les ouvriers sont souvent mieux payés que les ingénieurs. Ils le sont d'ailleurs toujours davantage que les enseignants et les médecins au nom du principe marxiste selon lequel seule la production matérielle et non la prestation de services crée de la plus-value.

« Le système de rémunération pratiqué dans notre pays depuis le milieu des années 50 ne correspond plus au niveau de développement atteint par l'URSS. Ces dernières années on a, en outre, majoré à plusieurs reprises les salaires des ouvriers les moins bien payés. Cette mesure a été juste du point de vue social. Mais en même temps elle a sensiblement nivelé les différences de rémunérations entre les OS et les ouvriers hautement qualifiés. L'ouvrier n'avait ainsi plus aucune raison de se perfectionner », a expliqué M. Chtcherbakov.

Brejnev est implicitement le grand accusé. Plusieurs articles parus dans les revues d'économie ont dénoncé ces derniers mois *l' « égalitarisme »* et le *« nivellement »* pratiqués sous son règne. Il y a toujours une citation de Lénine disponible pour affirmer que le socialisme ne consiste pas à donner le même salaire à tout le monde. On peut d'ailleurs en trouver autant chez celui-ci comme chez Marx pour proclamer exactement le contraire, ce dont ne s'étaient pas privés pendant des lustres d'autres théroriciens de service dans les innombrables brochures destinées à l'édification des étrangers.

Le salaire moyen officiel est actuellement d'environ 200 roubles (2 100 F) par mois. Mais un enseignant en début de carrière ou une infirmière n'en gagne que 85 ou 90, alors qu'un ouvrier qui accepte de partir pour plusieurs années sur un chantier dans le Grand Nord ou en Sibérie peut recevoir jusqu'à 600 roubles, autant qu'un général ou un académicien. Ces derniers disposent cependant, ce qui change tout, de voitures avec chauffeur et ont accès aux magasins spéciaux. Dans l'ensemble, les privilèges attachés à la fonction comptent autant, sinon plus, que les salaires nominaux.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Mme Gorbatchev et les créations d'Yves Saint Laurent

MOSCOU
de notre correspondant

Mme Raïssa Gorbatchev a visité pendant une heure et demie, le mardi 2 décembre, en compagnie du couturier français l'exposition consacrée aux créations d'Yves Saint Laurent depuis vingt-huit ans. Ouverte au public à Moscou jusqu'au 12 janvier dans la nouvelle galerie Tretiakov, cette exposition, qui comporte plus de deux cents pièces, sera présentée du 3 février au 15 mars au musée de l'Hermitage à Leningrad.

L'épouse du numéro un soviétique avançait au milieu d'une incroyable cohue, protégée par des gardes du corps dont l'allure offrait un singulier contraste avec les modèles exposés. Très à l'aise et dirigeant les opérations comme un général sur un champ de bataille, Mme Gorbatchev était flanquée de Mme Chevardnadze, l'épouse du ministre des affaires étrangères.

Yves Saint Laurent, à la différence de Pierre Cardin il y a un an, a été réservé sur d'éventuelles perspectives commerciales. Un peu agacé, le couturier a seulement fait remarquer que *« la Russie était assez grande pour M. Cardin et pour moi »*.

Les objectifs des deux maisons sont en réalité très dissemblables. Cardin a signé un contrat avec les Soviétiques pour l'ouverture de boutiques, la livraison de modèles et une activité de « conseils » en matière de confection. Saint Laurent se situe à un autre niveau, celui de la haute couture.

Le ministère soviétique de la culture a pris tous les frais de l'exposition à sa charge. En échange, la maison Saint Laurent organisera en novembre 1987 à Paris, au pavillon de Marsan, dans le nouveau Musée des arts de la mode, une exposition des costumes russes traditionnels, de Pierre le Grand à 1914, venus pour la plupart de l'Hermitage. *« L'opération coûtera environ 5 millions de francs »*, a indiqué M. Pierre Bergé, président du groupe Saint Laurent.

Différence de style encore. Pierre Cardin avait offert, il y a un an, un tailleur à Mme Gorbatchev. Yves Saint Laurent ne « donne » pas de vêtements, il « crée » une robe si on le lui demande. Mme Gorbatchev ne porte pas de Saint-Laurent, mais elle a demandé au couturier de revenir.

D. Dh.

ROUMANIE

Le grand rabbin Moses Rosen s'inquiète d'un réveil de l'antisémitisme

Bucarest *(AFP)*. – Une série d'actes à caractère antisémite viennent de se produire en Roumanie, où ont été publiés deux articles hostiles aux juifs et où une synagogue a été incendiée.

Selon la version officielle, l'incendie de la synagogue de Buhusi en Moldavie, dans la nuit du 30 au 31 octobre, était un acte à la fois délictueux et accidentel, mais de sources israélienne et juive à Bucarest, on estime que cet acte avait un caractère antisémite.

Quatre jeunes gens, selon les autorités, se sont introduits dans la synagogue pour voler et ont mis le feu en renversant accidentellement des chandeliers. Le chef spirituel de la communauté juive roumaine, le grand rabbin de Bucarest Moses Rosen, a cependant déclaré, dans un entretien avec l'AFP, qu'il avait *« des doutes »* sur cette explication.

Le rabbin Rosen estime, d'autre part, que la publication d'articles antisémites, depuis l'été dernier dans deux journaux, crée un climat *« qui favorise ce genre d'actes »*.

A la « une » du journal des Jeunesses communistes, un poème de quatre strophes signé d'un inconnu ne mentionne pas le mot « juif », mais il évoque ceux *« qui étaient pauvres, qui sont venus chez nous » : « Nous les avons égorgés et pendus à des crocs et nous le referons. »* Il s'agit d'une allusion au fait que le chantre de la synagogue de Bucarest et deux de ses compagnons ont été égorgés en 1941, puis pendus à des crocs de boucher.

En outre, dans l'almanach du journal *Saptamina* (Semaine), le journaliste Mihail Perin polémique sur le pogrom qui a eu lieu en juin 1941 à Iassi, capitale de la Moldavie. Il estime notamment que le massacre a fait environ 500 morts, alors que le nombre de victimes varie entre 4000 et 12000 personnes, selon les sources.



Asie

VIETNAM : les réformes économiques

Hanoi autorise l'existence de petites entreprises familiales

BANGKOK
correspondance

Hanoi vient d'autoriser l'existence de petites entreprises familiales *« sous la supervision de l'Etat »*. Cette décision, prise le 26 novembre et rendue publique lundi 1er décembre par le *Nhan Dan*, quotidien du PC, entérine plutôt un état de fait.

Depuis longtemps, les cadres et autres membres d'entreprises ou de communes d'Etat – seuls bénéficiaires de la présente mesure – avaient pris l'habitude de se livrer à de multiples occupations plus ou moins clandestines pour améliorer des salaires dérisoires. Quant aux paysans, grâce au système des « contrats » en vigueur depuis quelques années, ils disposaient de certains avantages. De plus, la collectivisation des terres est moins étendue que ne le prétendent les statistiques officielles.

Mais, alors que toute forme d'entreprise privée était, jusqu'à il y a peu, dénoncée au nom de l'orthodoxie marxiste-léniniste, la décision du gouvernement, à deux semaines de l'ouverture du sixième congrès du Parti communiste, d'autoriser les *« économies familiales »* reflète sans doute un désir de *« regarder la réalité en face »* ainsi que l'a recommandé, le 16 octobre, le secrétaire du parti, M. Truong Chinh.

Désormais, les entreprises familiales artisanales pourront bénéficier d'emprunts à taux de faveur, tandis que les paysans des coopératives agricoles auront le droit de cultiver de petites terres dont ils seront les propriétaires. Libre à eux, ensuite, de vendre ces surplus de récolte à l'Etat, au marché « libre », ou de les conserver pour leur propre consommation.

Pallier au déficit alimentaire

Le Vietnam espère augmenter ainsi sa production et pallier en partie au grave déficit alimentaire qui demeure le souci majeur d'un pays dont la population, malgré les efforts du gouvernement, croît à un taux annuel de 2,8 %. La récolte de riz et autres grains pourrait cette année ne pas dépasser les 18 millions de tonnes, alors que l'objectif fixé était de 20 millions de tonnes. En 1985, Hanoi avait annoncé une récolte de 18,2 millions de tonnes. Mais ce chiffre, selon plusieurs experts, englobait probablement les importations de riz.

JACQUES BEKAERT.

Afrique

AFRIQUE DU SUD

Assassinat du «médecin du peuple»

Le docteur Fabian Ribeiro et son épouse ont été tués, mardi 2 décembre, à Mamelodi, cité noire proche de Pretoria. Celui qu'on surnommait le *« médecin du peuple »*, parce qu'il soignait les victimes de la violence politique, et qui était connu pour son engagement anti-apartheid, a été assassiné devant son domicile, par deux inconnus masqués. Des voisins ont cependant déclaré avoir reconnu deux Blancs, alors que, selon le Bureau gouvernement d'information, les assaillants étaient Noirs. Le docteur Ribeiro avait été détenu à plusieurs reprises dans le passé. Arrêté le 12 juin dernier, il était demeuré emprisonné durant plusieurs mois. L'an dernier, sa maison avait été dévastée par un engin incendiaire. Il avait alors affirmé que cet attentat était l'œuvre d' *« agents du gouvernement »*.

D'autre part, le père du coopérant français Pierre-André Albertini, détenu par la police du Bantoustan du Ciskei depuis le 23 octobre, a décidé d'en appeler à l'opinion publique pour obtenir la libération de son fils. Assistant à l'université de Fort-Hare (Ciskei), âgé de vingt-huit ans, Pierre-André Albertini — qui n'est pas inculpé — est accusé par la police d'avoir aidé des membres de l'ANC ou de l'UDF (organisation anti-apartheid). L'ambassade de France à Pretoria a vivement protesté auprès du ministre sud-africain des affaires étrangères. Elle ne peut négocier directement avec les autorités du Ciskei, puisque la France, comme l'ensemble de la communauté internationale, ne reconnaît pas l'indépendance du Ciskei.

Un sondage effectué en Afrique du Sud par une société privée, la Research Surveys, auprès de 598 personnes, montre que 75 % des Noirs des grands villes sud-africaines préfèrent que la fin de l'apartheid provienne de pourparlers avec les aurorités plutôt que par la violence, et privilégient un gouvernement multiracial à un gouvernement exclusivement noir.

D'autre part, la police a arrêté mercredi douze Blancs accusés d'avoir participé à une campagne contre la conscription. — *(AFP, Reuter.)*

Proche-Orient

LIBAN : la guerre des camps palestiniens

Bombardements sporadiques à Beyrouth

Les combats se sont poursuivis, mardi 2 décembre, à Beyrouth, entre miliciens chiites du mouvement Amal et Palestiniens, mais avec une intensité moindre que lors des jours précédents. Pour la septième journée consécutive, les troupes d'Amal ont bombardé par intermittence le «dernier carré» du camp de Chatila, maintenant réduit à un périmètre de 200 mètres de côté. Selon un responsable des comités populaires du camp, vingt-quatre Palestiniens ont été tués depuis mardi dans ce camp.

Le camp de Bourj-Barajneh, enclavé dans la banlieue sud, chiite, de Beyrouth, a lui aussi été bombardé, mardi, par l'artillerie lourde d'Amal durant une demi-heure.

Dans le même temps, le mot d'ordre de grève lancé par la Confédération générale des travailleurs du Liban (CGTL) a été respecté dans les deux secteurs de la capitale (chrétien et musulman). La Confédération avait appelé à la grève pour exiger du gouvernement qu'il prenne des mesures propres à enrayer la crise économique que connaît le pays, et, notamment, la chute de la livre libanaise.

Dans le Sud, dans la «zône de sécurité» établie par Israël, des miliciens chiites pro-iraniens — hezbollahs — appartenant au mouvement Résistance islamique ont attaqué, mardi matin, des membres de l'Armée du Liban-sud (ALS, milice soutenue par Israël), au nord-ouest d'Hasbaya : cinq soldats de l'ALS ont été tués, vingt-trois autres blessés et quinze faits prisonniers, selon des sources concordantes.

De retour de cette opération, les hezbollahs de Résistance islamique, qui paradaient dans une localité proche, celle de Machgara, ont eu un accrochage avec des miliciens pro-syriens du Parti social national syrien (une formation libanaise laïque soutenue par Damas) : deux hezbollahs ont été tués et six autres blessés. — *(AFP.)*

BIBILIOGRAPHIE

Portrait d'un franc-tireur

La question est d'actualité. Comment devient-on un de ces francs-tireurs professionnels dont les milices louent les services pour mettre en joue tout ce qui bouge dans le « camp adverse » (qui peut varier) ? Journaliste à l'AFP puis à l'agence Gamma, Patrick Meney a voulu savoir.

Pour ce faire, il a « confessé » durant soixante-douze heures Marwan, vingt-six ans, dont dix de guerre et de batailles diverses à Beyrouth. Au départ, Marwan est un adolescent *« comme les autres »*, plus préoccupé de football que de politique, indifférent à la guerre civile naissante, fils attentionnée d'une mère adorée. Puis, insensiblement, vient le basculement et, d'abord, le sentiment d'appartenance à une des communautés libanaises, simplement parce que les « autres », un jour, s'en prennent à son quartier, Chiyah.

« On ne choisit pas, on est forcé, explique Marwan, *Je ne voulais pas de la guerre, mais je ne voulais pas non plus être marginalisé »*, c'est-à-dire ne pas prendre, à son tour, comme les amis du quartier, une « kalash » et faire le milicien que la ligne de démarcation. Un stage chez les Palestiniens, l'enchaînement des combats et Marwan s'installe avec plaisir dans la guerre : *« Plus la guerre avançait, plus nous aimions ce mode de vie, plus les gens s'en accommodaient, y trouvaient leur compte (...) jusqu'à en redouter la paix. »*

C'est cette évolution que Marwan raconte, sans vouloir se justifier, en essayant d'expliquer.

AL. Fr.

★ Patrick Meney, *Même les tueurs ont une mère*, La Table ronde, 248 p., 90 F.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

Condamnations à mort et grève de la faim

Trois membres du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), Jorge Palma Donoso, Hugo Marchant et Carlos Araneda, ont été condamnés à mort. Les trois hommes étaient accusés d'avoir participé à un attentat qui avait coûté la vie au gouverneur de Santiago, le général Carlo Urzea, et à deux de ses gardes du corps, le 30 août 1983. Avant d'être exécutoire, la sentence doit encore être confirmée par la Cour martiale et la Cour suprême.

Un nombre très important de détenus politiques ont, d'autre part, entamé une grève de la faim afin d'obtenir la suppression de la peine capitale et l'amélioration de leurs conditions de détention. Selon les organisations de défense des droits de l'homme, la plupart des six cents prisonniers politiques suivent cette grève entamée mardi 2 décembre. — *(AFP, AP.)*

Inde

Tension persistante à New-Delhi

Des manifestants ont incendié des autobus et pillé des magasins appartenant à des sikhs, mardi 2 décembre, dans plusieurs quartiers de la capitale indienne, où l'armée a été place en état d'alerte à la suite de deux massacres d'hindous par des extrémistes sikhs au Pendjab (*le Monde du* 3 décembre). Une grève générale a été largement suivie, mardi, à New-Delhi, et la police a annoncé l'arrestation d'une centaine de manifestants.

D'autre part, la Haute Cour de justice, plus haute instance du système judiciaire, a confirmé, ce mercredi, la sentence de peine de mort par pendaison à laquelle avaient été condamnés, en janvier, les trois sikhs accusés d'avoir assassiné Indira Gandhi. — *(AFP, Reuter.)*

Tunisie

Les fils de M. Mzali victimes de sévices selon l'avocat de l'ancien premier ministre

Au cours d'une conférence de presse tenue à Paris le mardi 2 décembre, M[e] Jean-Pierre Lussan, avocat de l'ancien premier ministre Mohamed Mzali, a dénoncé les sévices exercés, selon lui, sur les fils de son client. Avant d'être condamnés à deux mois de prison avec sursis pour complicité avec leur père, qui avait *« franchi illégalement »* la frontière tunisienne, MM. Rafik et Hathem Mzali ont été, selon l'avocat, *« soumis au supplice de la balançoire, procédé consistant à pendre les victimes par les chevilles et les poignets à une barre transversale, la tête pendant dans le vide, tandis que les policiers donnent des coups de bâtons sur les pieds des victimes »*.

M[e] Lussan s'est élevé contre la condamnation d'un autre fils de son client, M. Moktar Mzali, à la lourde peine de dix ans de travaux forcés pour mauvaise gestion d'une société d'Etat (*le Monde* du 29 novembre). Il n'est pas possible de faire appel, mais les défenseurs étudient le dossier en vue d'un pourvoi en cassation.

L'ancien premier ministre séjourne en principe en Suisse et a rencontré les journalistes en France, pays pour lequel il a obtenu un visa. *« On a fait comprendre à M. Mzali qu'il avait intérêt à se tenir tranquille s'il voulait rester dans nos pays »*, a dit M[e] Lussan, interrogé sur les projets de son client. Les Suisses auraient été particulièrement clairs dans l'expression de ce désir. M. Mzali a des contacts dans plusieurs pays étrangers, notamment ceux du Golfe, mais il souhaiterait s'établir en France.

Tchad

Renforcement de l'armée libyenne dans le nord

Dans un entretien accordé à TF 1 et à l'AFP, le président tchadien, M. Hissène Habré, a affirmé que l'armée libyenne se renforce au nord du seizième parallèle *« à un rythme particulièrement accéléré »*, à Fada (Ennedi, nord-est du Tchad), Ogoué et Ouadi-Doum (150 kilomètres au nord-est de Faya-Largeau), où elle *« a pratiquement doublé ses effectifs en moins de deux mois »*. Ce renforcement de l'armée de Tripoli — que l'on confirme de sources militaires françaises — fait craindre au chef de l'Etat tchadien que le colonel Kadhafi, qui fait face, selon lui, à des problèmes intérieurs, se lance dans une *« fuite en avant »*. M. Habré souligne qu'il existe un *« mécontentement profond des soldats et des citoyens »* (libyens), bien que cette opposition, qui n'est pas organisée, *« ne représente pas une force qui puisse constituer une menace réelle immédiate »* pour le colonel Kadhafi. Des désertions de soldats et officiers libyens, stationnés dans le nord du Tchad, sont enregistrées presque chaque jour, a précisé M. Habré.

Le chef de l'Etat tchadien a, d'autre part, confirmé l'arrivée de l'aide supplémentaire demandée à la France, tout en soulignant que son armée manquait de moyens antichars et antiaériens modernes. Des démarches ont été entreprises auprès des Etats-Unis pour obtenir ces matériels. *« Mais,* a indiqué, M. Habré, *jusqu'à présent, les Américains hésitent. J'espère les convaincre. »* — *(AFP.)*

● **ALGÉRIE : précisions.** — Dans l'article de notre correspondant à Alger consacré aux suites des émeutes de Constantine et publié dans nos éditions du 28 novembre, il était écrit que *« trois professeurs, MM. Mahmoud Betina, Johara Bencheikh et Atika Temine »*, venaient d'être arrêtés. En fait, les deux dernières personnes sont des femmes, professeurs comme leur collègue masculin.

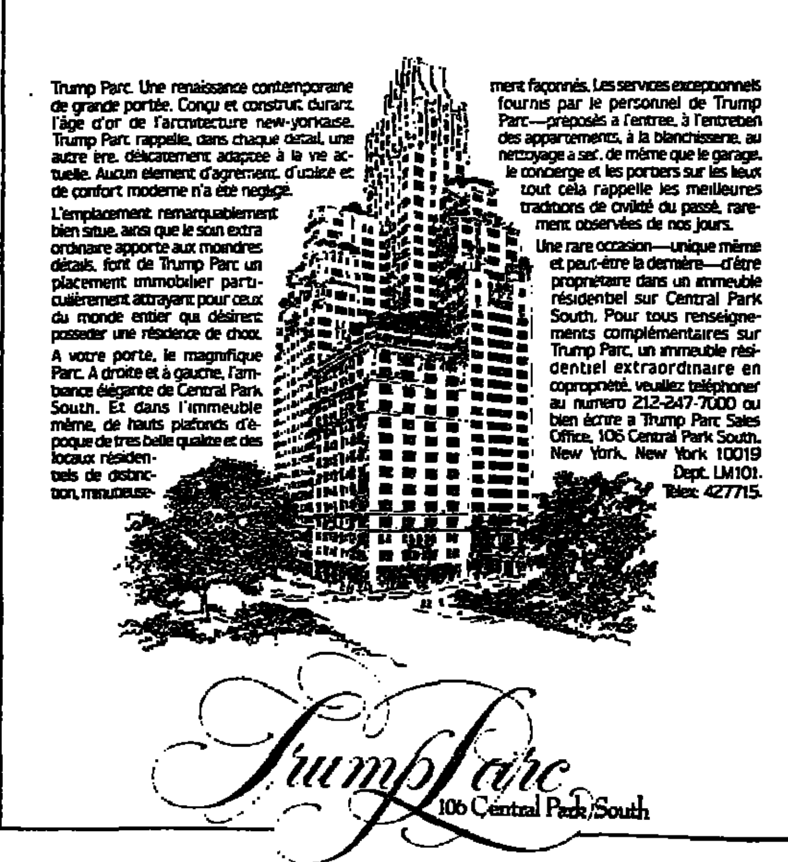
● **AFGHANISTAN : reprise des pourparlers avec le Pakistan.** — Une nouvelle session de *« négociations indirectes »* entre le Pakistan et Kaboul sur un règlement de la question afghane aura lieu le 11 février 1987 à Genève, a annoncé M. Diego Cordovez, médiateur de l'ONU chargé de la négociation, ce mercredi 3 décembre, à Islamabad, à l'issue d'une navette diplomatique de deux semaines dans la région. — *(AFP.)*

● **KENYA : réforme de la Constitution.** — Le Parlement Kenyan a adopté, mardi 2 décembre, à l'unanimité, différentes modifications constitutionnelles, aux termes desquelles le poste de secrétaire principal du gouvernement, dont le titulaire dirige la fonction publique et dont les pouvoirs sont comparables à ceux d'un premier ministre, est supprimé. D'autre part, l'irrévocabilité du ministre de la justice et du commissaire aux comptes du gouvernement est également supprimée. Cette réforme, qui renforce *de facto* l'autorité du chef de l'Etat, le président Arap Moi, avait été sévèrement critiquée par les juristes et le clergé kenyan (*le Monde* du 24 septembre). — *(Reuter.)*









Politique

L'attitude du gouvernement et de sa majorité face à l'agitation

Attendre et voir

« C'est le Parlement qui vote les lois, ce n'est pas la rue », a déclaré M. Charles Pasqua, sur France-Inter, le mardi 2 décembre. La « rue » ne vote pas la loi, mais il arrive qu'elle la fasse... ou la défasse. *« Tout le monde attend jeudi »*, reconnaissait, avec la candeur qui a fait sa toute jeune réputation, le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, M. Alain Devaquet. D'une manifestation à l'autre : après celle du 27 novembre, M. Jacques Chirac avait fait sonner une demi-retraite parce que *« si on retire le projet, il n'y a plus de gouvernement »*, avait affirmé M. René Monory, ministre de l'éducation nationale ; avant celle de jeudi, il a donné l'ordre de s'embusquer.

Attendre et voir. Tout dépendra de la nature de la manifestation de jeudi. Ou le mouvement des lycéens et des étudiants réussit à démontrer sa force et sa capacité à cristalliser une résistance diffuse, comme les parents d'élèves, le 24 juin 1984, pour la défense de l'école privée, ou bien la récupération politique par la gauche et ses relais syndicaux l'emporte ouvertement. Dans le premier cas, le gouvernement, sauf à prendre le risque d'une crise qui permettrait au président de la République d'en tirer profit en se posant en arbitre, pourra difficilement éviter une reculade. Dans le second, il peut miser sur un retournement de l'opinion qui, toutes proportions gardées, rappellerait juin 68.

L'attentisme lié à la manifestation de jeudi ne va pas sans risques. M. Pasqua, qui avait plaidé, la semaine dernière, pour le retrait du projet Devaquet, de crainte de ne pouvoir assurer l'ordre sans violence, a affirmé, mardi, que *« le gouvernement ne retirera pas son texte »* et utilisé sa verve pour critiquer l'Université, *« frappée de sclérose »* sous la *« chape de plomb »* des syndicats et d' *« un certain nombre de gens qui figurent parmi les plus conservateurs, même s'ils ont la carte de partis politiques de gauche »*. Le sentiment du ministre de l'intérieur n'a, pourtant, pas changé. Il s'inquiète toujours des risques de « bavures », quand certains de ses amis verraient, sans déplaisir, les militants de gauche (accusés de vouloir profiter de la situation) faire les frais d'un maintien de l'ordre plus « musclé ».

Suspendue à la journée de jeudi, la stratégie gouvernementale est aussi tributaire des sentiments de sa majorité. Responsables des partis et ministres peu ou prou concernés n'ont cessé de ressasser les données du problème tout au long de la journée de mardi. Le CDS, placé malgré lui en première ligne – puisque le ministre de l'éducation nationale, le président de la commission et le rapporteur en sont membres, – a, d'abord, voulu fixer sa position.

Se sont retrouvés, au début de la matinée, chez M. Monory : le ministre, toujours partisan d'aller jusqu'au bout de la procédure parlementaire, tout en cédant sur les trois principales revendications des étudiants ; M. René Couanau, le rapporteur, dont les amendements, tendant à accroître la marge d'autonomie des universités, avaient alimenté la contestation ; M. Jacques Barrot, président de la commission des affaires culturelles, soucieux de trouver une solution équilibrée.

L'amertume du premier ministre

La formule proposée par le CDS consiste en un vaste plan d'accompagnement qui offrirait aux bacheliers de nouvelles possibilités de formation supérieure en dehors de celles proposées par l'Université, dont les capacités d'accueil devraient être accrues. Cette idée a été bien reçue, un peu plus tard, lors de la réunion, à l'hôtel Matignon, des principaux ministres, des dirigeants des partis et de ceux des groupes parlementaires de la majorité.

Toujours pressé, M. Chirac envisageait une « réécriture » sensible du projet, condensant le texte autour des réformes de structure. Il s'agit de la partie du projet renforçant le pouvoir des professeurs au détriment des maîtres de conférences, qui avaient été privilégiés, eux, par la loi Savary. Ces dispositions, souhaitées par la majorité et contestées par une partie des enseignants, laissent, en revanche, les étudiants parfaitement indifférents.

Avec amertume, le premier ministre s'est étonné que les partisans d'un texte poussant loin l'autonomie des universités soient rentrés sous terre depuis qu'il était apparu que la communauté universitaire n'était pas prête à l'accepter. De fait, ces hérauts de l'autonomie ne se sont guère manifestés, l'après-midi, lorsque MM. Monory et Devaquet sont venus, devant les groupes RPR, puis UDF, de l'Assemblée nationale, expliquer leur position. Pour les députés RPR, il paraissait suffisant de voir rétablir le pouvoir des professeurs. A l'UDF, on a convenu qu'il fallait laisser l'autonomie continuer de progresser de façon pragmatique, avant de l'inscrire dans la loi. Dans l'immédiat, un plan d'accompagnement, y compris financier comme le souhaite M. Jean-Claude Gaudin, le président du groupe, devrait permettre de calmer les étudiants.

Ce nouveau dispositif, en tout cas, c'est au gouvernement qu'il appartient de le mettre au point. M. Barrot, certes, mais aussi M. Jacques Toubon, président de la commission des lois et secrétaire général du RPR, en sont d'accord. Combien de temps faudra-t-il aux ministres pour présenter un texte ?

Comme M. Chirac, le RPR voudrait clore l'affaire, à l'Assemblée nationale, avant Noël. Le calendrier des travaux de la fin de la session rend l'opération difficile. L'ordre du jour que le gouvernement a fait adopter, mardi soir, par la conférence des présidents, ne prévoit pas l'examen du projet de loi sur les universités avant le 16 décembre. Cet ordre du jour peut, certes, être modifié, mais la plupart des séances sont déjà consacrées à des projets impératifs : nouvelles procédures de licenciement, collectif budgétaire, projet de loi de finances pour 1987. Il n'y aurait de libre que le week-end des 13 et 14 décembre, plus quatre jours avant la fin de la session, le 20 décembre au soir.

C'est peu pour un projet sur lequel les oppositions ont déposé un millier d'amendements et sur lequel M. Pierre Messmer, président du groupe RPR, a répété, mardi, qu'il ne convenait pas d'utiliser le couperet de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Comme M. Devaquet, M. Messmer estime, en outre, qu'il ne serait *« pas digne, vis-à-vis des étudiants, d'en débattre pendant les vacances d'hiver »*. Rendez-vous en janvier ? Ou plus tard ?

Le gouvernement maintient son texte, c'est une affaire entendue, mais les difficultés sont telles, pour le faire discuter rapidement, que M. Chirac dispose déjà de tous les prétextes souhaitables pour justifier l'ajournement du débat.

THIERRY BRÉHIER
et PATRICK JARREAU.

Alain Devaquet, l'homme charnière

On l'imagine terré dans son palais, comme Charles X pendant les Trois Glorieuses. Les facs le vouent aux gémonies, les lycéens le chahutent. L'imagination adolescente l'envoie, à longueur de banderoles et de slogans, *« au piquet »* ou *« au baquet »*. Vous n'y êtes pas. Alain Devaquet est ravi. Sans trop le montrer, évidemment. Cela ne ferait pas sérieux. Mais une phrase lui échappe parfois. *« Ils sont chouettes, les lycéens. »* Avec un bon sourire de chef scout victime d'une giclée de fluide glacial.

« Voilà l'ironie de la chose », répète-t-il. *« Pendant des mois, je me suis battu pour que le projet soit raisonnable et j'apparais comme quelqu'un qui n'est pas raisonnable. »* Singulière ironie en effet. Les ayatollahs du libéralisme le vomissent, et les voilà contraints par la rue, avec des sourires crispés, de faire bloc derrière lui. Sans doute l'un des seuls dans la classe politique, il a une vision viscéralement, presque génétiquement « de gauche » de l'Université ; et le voilà qui incarne la plus insupportable sélection, celle de l'argent.

« Si le mouvement s'arrêtait demain, prédit-il, *les hommes politiques seraient ravis et se diraient : on passe à autre chose. Ce serait une erreur. Ce mouvement exprime une anxiété très aiguë. Les étudiants se rendent compte que personne, à droite ni à gauche, n'est capable de maîtriser une société qui devient de plus en plus complexe. »*

Singulier achèvement d'un parcours politique *« hétérodoxe »*, comme l'admet Jacques Toubon, secrétaire général du RPR. Un beau jour de 1977, un grand diable de prof de chimie se présente à la réception du RPR, dans la tour Maine-Montparnasse. *« Vous voulez adhérer ? »*, lui demande la préposée à l'accueil, Mme Antoinette Isnard. Et comment ! Il a, très studieusement, dévoré les Mémoires du général de Gaulle. Il est plein de bonne volonté, voudrait être utile à quelque chose. Accessoirement, il a été reçu major à Normale sup et il est chargé de cours à Polytechnique. Alain Devaquet entre en politique comme dans un grand amphi enfumé et frondeur. *« Je voulais mettre au service du monde politique ma connaissance de la recherche et de la technologie. »* Orgueil et naïveté inextricablement mêlés. Tout Devaquet est déjà là.

Bien entendu, on lui déroule le tapis rouge. Il fait équipe quelque temps avec André Turcat, pilote de Concorde de son état et chargé de la science au sein du mouvement chiraquien. Quelque temps plus tard, en ouvrant *le Figaro*, il apprend que le RPR a décidé de le présenter dans le onzième arrondissement, aux élections législatives de 1978. *« J'habitais le dix-septième. Je ne savais même pas où c'était. J'aurais préféré mon pays, les Vosges. »* La circonscription est jugée perdue, acquise d'avance au socialiste Georges Sarre. Il la conquiert pourtant à l'arraché.

Jeune, brillant, victorieux. Et blanc-bec aisément manipulable. De la bonne terre glaise bien malléable. Ce profil alléchant n'échappe pas à l'oeil d'aigle de Marie-France Garaud, alors au faîte de son influence auprès de Jacques Chirac. On convoque le prodige. On le félicite. *« A propos*, lui annonce tranquillement Jacques Chirac en se levant pour sortir, *nous avons décidé de vous nommer secrétaire général du RPR. » « Combien de temps de réflexion me laissez-vous ? »* demande-t-il. *« Oh, prenez votre temps*, répond, rassurante, Marie-France Garaud. *Vous avez bien cinq minutes. »*

Voilà le nouveau secrétaire général, vêtu de sa seule candeur, propulsé au beau milieu d'un champ de mines. Les réunions d'état-major du RPR, à l'époque, tiennent davantage du combat de sauriens dans un marigot que du colloque scientifique. Jeunes chiraquiens contre vieux barons, et tout le monde contre le tandem Juillet-Garaud. A mille pieds au-dessus du pugilat, le nouveau secrétaire général-soliveau ne voit même pas passer les balles. *« Heureusement*, dit-il aujourd'hui. *Cela m'aurait terrifié. »*

Pédagogue comme toujours, il parcourt laborieusement les fédérations. La greffe, on s'en serait douté, ne prend pas. *« Je suis un homme de réflexion, d'écriture. Les rapports de force dans un état-major, cela ne m'intéresse pas. Mais alors pas du tout. »* Il endure en silence pendant dix-huit mois avant de demander à Jacques Chirac de le remplacer. *« Je m'en suis sorti sans cicatrice, ce n'est déjà pas mal. »*



Retour au onzième arrondissement. Dans la vague rose de 1981, il perd son siège de député, mais s'installe en 1983 dans le fauteuil de maire de l'arrondissement. Et après le 16 mars 1986, tout naturellement, le voici ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Commence alors sa seconde ascension du Golgotha. Chaque nomination, chaque mesure, chaque ligne du projet de loi est le résultat d'une bagarre de deux mois. Contre la gauche et les étudiants de l'UNEF ? Bien sûr que non. C'est l'autre front qui, depuis le 16 mars, assiège littéralement Alain Devaquet et son cabinet.

Le fils du boulanger

Aux adolescents qui le conspuent, Alain Devaquet réserve toute sa compréhension : *« Il convient de laisser les lycéens s'exprimer »*, lance-t-il à l'Assemblée nationale. Et toute sa calme fermeté aux « pousse-au-crime » de la droite et de l'extrême droite universitaires : *« Pour certains, au RPR, je passe pour un homme de gauche. Mais pour l'UNI, par exemple, on est de gauche si l'on n'est pas à la droite de Gengis Khan. » « Il sait parfaitement ce qu'il veut*, reconnaît Michel Prigent, président des très droitiers cercles universitaires. *Malheureusement, ce n'est pas la même chose que nous. »*

Ceux-là sont à l'affût jusque dans les bureaux de Matignon, où Yves Durand, vice-président de l'UNI, occupe le poste de conseiller pour l'éducation du premier ministre. Pas forcément très nombreux, mais *« capables de faire téléphoner trente personnes de suite au même interlocuteur pour répéter le même message »*. Alain Devaquet, bien sûr, ne le dira pas, mais son entourage l'avoue pour lui : toutes les dispositions du projet de loi contestées par les étudiants lui ont été arrachées par ces « ultras ». Ainsi de la modulation des droits d'inscription. Il juge officiellement le montant de 800 F *« modeste et décent »*. Mais, dans le secret des négociations, il fut le premier à s'opposer à cette atteinte au principe d'égalité. *« La mission de l'Université*, résume-t-il, *est de prendre un maximum de gens et de les porter tous aussi haut que leurs aptitudes le leur permettent. »*

« Quand on parle du bac avec certains députés de droite, on est atterré par leur réflexe de classe. Ils ne peuvent pas comprendre ce que le mot signifie pour une famille dont un enfant décroche le bac pour la première fois », soupire un de ses proches. Le ministre, lui, n'oublie pas le fils de boulanger qu'il fut. Dans sa famille, on n'avait pas de cadeaux à Noël. *« Ne faites pas d'ironie*, lance-t-il au journaliste avec une soudaine brusquerie d'écorché. *J'étais très heureux. » « Chez moi, quand on était doué, on devenait instituteur. Ce n'est qu'à l'Ecole normale que j'ai entendu parler de l'ENA, de Normale sup, de Polytechnique. »*

Il a vingt-six ans en mai 1968. Un grave accident de voiture – qui lui laissera une carte d'invalidité partielle – lui évite de se demander s'il faut ou non grimper sur les barricades. *« Je n'y serais pas allé. Je crains les foules. »* S'il adhère, quelques années plus tard, au mouvement chiraquien, *« c'est pour son aspect rassembleur. Son côté social. Parce qu'il dépassait largement la droite traditionnelle »*. Estime-t-il que le RPR d'aujourd'hui a maintenu cette tradition ? *« Je refuse de répondre à cette question »*, lâche-t-il, toute courtoisie soudain évanouie. A gauche comme à droite, ce franc-maçon, sans doute plus actif qu'il ne veut bien le reconnaître, se refuse à tout anathème. *« Même à la tribune de l'Assemblée, je ne crois pas nécessaire de commencer chaque phrase par une injure à l'opposition. »*

Tout au long de son parcours cahoteux, Alain Devaquet s'est toujours senti soutenu *« sans réserves »* par Jacques Chirac, dont il est très proche. Y compris jusqu'au « recul » de la semaine dernière, *« une mesure qui a sa logique d'apaisement et de réflexion »*. Définitivement enterrée, la loi Devaquet ? Il n'en a aucune idée. *« Vous savez, vous, ce qui va se passer jeudi ? »*, demande-t-il avec une franchise déroutante. Si l'on devait le sacrifier à la vindicte étudiante, en tout cas, il ne s'accrocherait pas. Et s'il part, ce sera avec la satisfaction du devoir accompli. *« D'abord, j'aurai sauvé le CNRS et l'INSERM du démantèlement. C'est déjà bien. »* Et puis il caresse de la main l'épais dossier de lettres de félicitations reçues après avoir pris une position très « en flèche » sur l'affaire de la thèse de Nantes, qui tentait de nier la réalité des chambres à gaz. Et cela se passe de mots.

Il retournera alors à son cours de Jussieu, et à ses recherches de mécanique quantique, c'est-à-dire de mathématique appliquées aux réactions chimiques. *« Là encore, je ne suis pas vraiment intégré dans une discipline. Physique ou chimie, je suis un peu à la charnière. »* Là encore...

DANIEL SCHNEIDERMANN.

La journée d'études du MNEL

Pause dans la décentralisation et surcharge des budgets locaux

La journée d'études annuelle du Mouvement national des élus locaux (majorité) organisée le mardi 2 décembre à l'Hôtel de Ville de Paris a permis au gouvernement de dresser le bilan de l'action menée, depuis le 16 mars, en faveur des collectivités locales, et aux élus d'évoquer l'épineuse question des finances locales.

Dans son message aux élus du MNEL, M. Jacques Chirac a développé les quatre axes de la politique gouvernementale. La pause nécessaire dans la mise en place de la décentralisation va d'abord permettre, selon le premier ministre, de *« corriger les erreurs nées de la prolifération des textes »*. *« Une clarification complémentaire des diverses compétences doit avoir lieu*, a précisé M. Michel Giraud (RPR), président de l'Association des maires de France, *afin d'éviter que la tutelle de l'Etat ne soit relayée par une tutelle gigogne d'une collectivité sur une autre au détriment des communes. »*

M. Chirac a ensuite rappelé qu'un autre projet de loi relatif à la fonction publique territoriale avait été mis au point pour pallier au *« déséquilibre »* instauré par le texte adopté en 1984 qui, selon M. Giraud, *« portait atteinte à l'autorité des maires »*. *« Le principe même de la décentralisation n'est pas compatible avec un dessaisissement des pouvoirs* [de l'élu] *dans la gestion de ses collaborateurs »*, a affirmé pour sa part le premier ministre.

En outre, le maire de Paris a indiqué qu'il avait confié à M. Camille Cabana, ministre délégué chargé de la réforme administrative, une mission de réflexion en matière de déconcentration, c'est-à-dire du transfert des pouvoirs de l'Etat aux commissaires de la République.

M. Chirac a, enfin, expliqué quels sont les nouveaux moyens financiers mis à la disposition des collectivités locales pour assurer leur *« autonomie financière »*, notamment avec l'augmentation de 5,16 % de la DGF et avec la libération des tarifs publics locaux.

Sur ce sujet, le premier ministre a rappelé qu' *« il ne saurait (...) y avoir de divergence fondamentale entre la politique financière et budgétaire de l'Etat et celle des collectivités locales »*. M. Giraud a, pour sa part, affirmé qu' *« il ne fallait pas mettre les élus locaux en accusation »*, tandis que M. Jean-François Pintat (PR), président du MNEL, a dénoncé la campagne consistant à accuser les communes de *« laxisme »* dans leur gestion, au moment où le gouvernement faisait, de son côté, des efforts pour maîtriser ses dépenses.

« Les exigences légitimes des citoyens »

M. Giraud a expliqué que les élus locaux sont pris en tenaille entre *« les exigences légitimes des citoyens »* et les effets de la décentralisation mise en place par la gauche, qui a considéré les collectivités locales comme *« les relais naturels du désengagement budgétaire de l'Etat »*.

Afin de maîtriser cette surchage des budgets, le premiers ministre souhaite que les élus *« arbitrent »* eux-mêmes *« entre l'usager et le contribuable »*. M. Pintat, soutenu par M. Giraud, approuve, certes, cette transformation du rôle des élus en un *« management local »*. Mais les élus estiment qu'une gestion *« exemplaire »* n'est pas suffisante pour régler tous les problèmes financiers des collectivités locales et souhaitent qu'une réforme complète des finances locales soit mise en œuvre.

S'agissant du statut de l'élu local, M. Yves Galland, ministre délégué chargé des collectivités locales, a précisé que *« seul un gouvernement disposant d'une législature complète »* pouvait aborder au fond cette question. Pour cette raison, il a expliqué que le problème des indemnités des élus ne serait pas, une fois encore, réglé, mais qu'il comptait s'occuper des retraites des élus.

Le « oui-si » des députés socialistes à la loi de programmation militaire

Les députés socialistes se sont prononcés à une très large majorité, le mardi 2 décembre, au cours d'une réunion de groupe à l'Assemblée nationale, pour le vote de la loi de programmation militaire 1987-1991, qui doit venir prochainement en discussion à l'Assemblée nationale. Le groupe socialiste avait choisi l'abstention lors du vote du budget 1987 de la défense (*le Monde* du 14 novembre).

Le président du groupe, M. Pierre Joxe, a toutefois précisé que ce vote positif serait émis si l'accord conclu entre le premier ministre et le président de la République n'était pas *« défiguré »* par des amendements de la majorité : *« Il y a danger que* [cet accord] *soit remis en cause, en particulier en ce qui concerne la seconde composante nucléaire. »*

M. Joxe a également expliqué que des amendements socialistes seront déposés afin que soient précisés certains aspects du financement des grands programmes prévus par la loi. Le groupe demandera également au gouvernement de clarifier sa position sur les armements chimiques.

D'autre part, au cours de cette réunion consacrée aux questions de défense, plusieurs députés ont souhaité que le Parti socialiste mette sur pied prochainement un grand débat sur ces sujets.

Le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, a estimé que le groupe devrait tout particulièrement travailler dans la perspective du budget de 1988 de la défense. M. Jean-Pierre Chevènement se demande si le prochain congrès du PS à Lille ne devrait pas aborder le dossier.

A l'Assemblée nationale

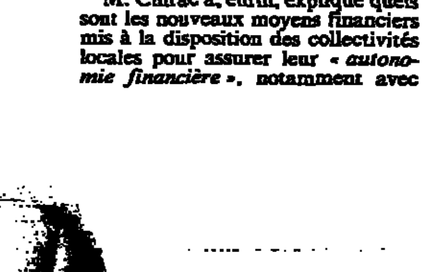
Adoption de trois textes concernant le secteur maritime

L'Assemblée nationale a adopté le mardi 2 décembre trois projets de loi concernant le secteur maritime. Ces trois textes, déjà adoptés par le Sénat (*le Monde* du 18 octobre), permettront l'application de plusieurs engagements internationaux ratifiés par la France, en matière de droit maritime.

En modifiant la loi de 1967 sur le statut des navires, le premier texte, définitivement adopté permet de limiter la hausse des tarifs d'assurances qu'entraîne l'entrée en vigueur le 1er décembre de la convention de Londres de 1976. La France utilise ainsi l'une des facilités ouvertes par la convention, qui limite la responsabilité des propriétaires de navires (notamment de bateaux de pêche) de moins de 300 tonneaux. *« Nous proposons de retenir pour les moins de 300 tonneaux des montants égaux à la moitié de ceux prévus pour les navires de plus de 300 tonneaux. C'est la solution adoptée au Royaume-Uni*, a souligné M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer. *Ainsi donc, les armateurs français à la pêche ne seront pas défavorisés par rapport à leurs concurrents. »*

Le deuxième texte concerne le code disciplinaire de la marine marchande. Il aggrave les possibilités de sanction des infractions aux règles de navigation dans les zones dangereuses. La modification du code disciplinaire et pénal de la marine marchande de 1926 permettra de poursuivre les marins français en cas d'infractions commises hors des eaux territoriales. Voté dans les mêmes termes que le Sénat, ce texte est définitivement adopté.

Le troisième projet de loi concerne les contrats d'affrètement et de transport. Il harmonise la législation française avec plusieurs conventions internationales que la France a ratifiées, et il introduit de nouveaux plafonds de responsabilité pour les transporteurs de passagers. Ce projet de loi fera l'objet d'une nouvelle lecture, l'Assemblée l'ayant adopté dans des termes différents de ceux du Sénat.



dans les universités et dans les lycées

POINT DE VUE

Le gouvernement est vieux dans sa tête

par Lionel Jospin

Novembre aura été un mois-clé de notre vie politique, car il aura vu le gouvernement, au nom du libéralisme, heurté de front, sur trois projets, la société, l'Etat et la République. Le gouvernement est vieux dans sa tête ; il est vieux dans ses idées.

1) C'est pourquoi la réaction de la société est venue de la jeunesse. Dans le froid soleil de l'automne, soudainement et tranquillement, des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens ont défilé partout en France. Inquiets pour leur avenir, joyeux d'être si nombreux, ils ont pris la rue pour quelques heures et demandé au gouvernement de renoncer à son projet de loi sur les universités.

Pour le gouvernement, la surprise est totale et l'embarras visible. Il pensait faire passer, dans l'indifférence ou au prix d'une simple bataille parlementaire, le projet sélectif et inégalitaire dont il avait rêvé dans l'opposition. Voilà qu'il se réveille avec cet étonnant mouvement sur les bras.

Persister, c'est pour lui courir le risque d'un conflit majeur avec la jeunesse. Abandonner le projet, c'est céder. Chercher le salut dans les habiletés de rédaction, c'est mécontenter les ultras de la majorité sans rassurer les étudiants et les lycéens, qui n'ignorent rien des intentions initiales.

Car il n'y a ni *« désinformation »* ni *« malentendu »*. Les jeunes ont lu les textes. Ils connaissent, en matière de sélection, de droits d'entrée, de diplômes par université, la philosophie de la majorité et les écrits des conseillers en éducation du gouvernement. Un exemple : quand ils entendent M. Chirac à la télévision déclarer que *« les diplômes nationaux sont le socle de notre enseignement supérieur »*, ils lui opposent la plate-forme RPR-UDF : *« Les établissements d'enseignement supérieur seront pleinement autonomes et délivreront leurs propres diplômes. »* Comment voulez-vous donc qu'ils aient confiance ?

Le gouvernement peut chercher à gagner du temps, compter sur l'essoufflement du mouvement, voire sur des provocations. Ce serait une faute. Ces jeunes disent honnêtement leur inquiétude, leur refus et leur espérance. Ils méritent d'être traités avec loyauté. Car ils adressent à tout le pays, à la majorité comme à l'opposition, leur message : faites avec nous le pari de l'intelligence, notre meilleure ressource dans la compétition mondiale.

Le gouvernement doit négocier avec eux mais aussi avec les autres personnels de l'Université, et cela sans tarder. S'il y a malentendu, qu'il le prouve. S'il y a divergence, qu'il retire son projet car celui-ci ne sera pas accepté.

Quel est le fond du problème ? L'enseignement supérieur français est dual. Il comprend les grandes écoles, où la sélection est féroce à l'entrée, le contrôle interne très large, la finalité technologique. Mais il repose aussi sur les universités, où l'entrée est libre pour les titulaires du baccalauréat mais où un contrôle continu sévère garantit la qualité des diplômes. Le problème n'est pas d'aligner les universités sur les écoles et leur sélection rigide. Il est de former davantage d'étudiants tout en préservant les niveaux d'excellence. Il n'est pas d'éliminer *a priori* mais de favoriser le plus grand nombre de réussites ; il n'est pas de niveler les valeurs mais de tirer vers le haut, dans le respect des différences individuelles, l'ensemble du système éducatif.

∴

2) Avec son projet de privatisation des prisons, le gouvernement se dresse contre l'Etat. Que propose-t-il en effet ? De faire entrer dans le circuit marchand, dans la sphère du profit, la privation de liberté, alors que le droit de punir incombe à l'Etat.

Mais jusqu'où ira cette logique ? Doit-il laisser jouer la loi du marché et la concurrence entre les prisons privées ? Y aura-t-il de bonnes et de moins bonnes prisons ? Sera-t-on mieux traité moyennant finances ? Dans ces prisons où le taux d'encadrement sera réduit au profit des machines, qui évitera la déshumanisation ? Qui portera jugement sur la conduite des détenus en vue des réductions de peine ? Sur quoi et sur qui porteront les économies destinées à assurer la rentabilité des établissements privés ?

On le voit au poids de ces questions : rien ne justifie que l'Etat se dépouille de sa fonction de punir. Si 25 000 places supplémentaires de prison sont nécessaires, que le gouvernement arbitre son budget en conséquence ! Ce sera plus clair et, en fait, moins cher, contrairement à ce que dit le gouvernement.

Et puis faut-il 70 000 places de prison, comme le réclame le ministre de la justice ? Le Japon, avec 110 millions d'habitants, n'en a que 60 000, occupées à 80 %. Veut-on talonner l'Afrique du Sud, leader au palmarès de l'emprisonnement ? Doit-on considérer comme fatale une augmentation si rapide de la population carcérale ? Les syndicats des personnels pénitenciers estiment que 50 % des détenus n'ont pas leur place en prison. La moyenne des détenus reste en détention moins de cinq mois et 85 % d'entre eux ont à peine le niveau d'instruction du primaire, ce qui montre l'importance de la réinsertion sociale.

L'incarcération est à la justice ce que la chirurgie est à la médecine. Indispensable dans les cas graves, utile dans les cas courants si elle est complétée par la rééducation, elle est inutile et même souvent dangereuse dans les cas bénins.

Il n'est pas question d'éluder la responsabilité individuelle dans l'acte délinquant mais il est clair aussi qu'une approche exclusivement répressive de phénomènes de société très graves ne peut suffire. Il existe une autre politique. Elle s'appuie sur la fermeté, bien sûr, mais aussi sur la recherche de la diversification des peines, sur la prévention et la réinsertion. C'est cette politique que nous mènerons demain, en améliorant les moyens budgétaires de la justice et en diversifiant ses formes d'intervention.

∴

3) Le projet de réforme du code de la nationalité est un autre exemple d'une politique de gros bon sens qui devient folle, quand elle emprunte son inspiration à la pensée xénophobe de l'extrême droite.

Depuis le début du siècle, dans la tradition républicaine, l'intégration progressive des immigrés venant de Pologne ou du bassin méditerranéen s'est faite grâce à l'accession automatique à la nationalité française de ceux qui sont nés en France et y résident.

Le projet du gouvernement rompt avec cette tradition en supprimant l'automaticité. Chaque année, dix-sept mille jeunes sont concernés. Il complique également l'acquisition de la nationalité française par le mariage : cela vise treize mille demandes par an.

Pourquoi précariser la vie de famille des couples mixtes ? Comment peut-on laisser un adolescent sans patrie jusqu'à l'âge de dix-huit ans ? Comment envisager de suspendre cette *« nationalité naturelle »* acquise en deux décennies sur notre terre ? La France, où sont nés ces jeunes, où ils ont grandi, où ils ont appris à lire, à écrire, à penser, est leur pays. Veut-on en faire des jeunes à part, veut-on cultiver leur déracinement, rendre leur intégration plus difficile ? Comment peut-on concevoir qu'il faille un examen pour un jeune né chez nous afin d'être admis au sein de la communauté nationale ? Et que sera cet examen ? Celui de l'inquisition ou celui de l'ordre moral ?

Ce projet est odieux, et je comprends qu'il répugne particulièrement aux jeunes, qui n'admettent pas la discrimination. Depuis dix ou vingt ans, ils sont ensemble dans les maternelles, le primaire, le CET ou les lycées, l'Université, les clubs sportifs ou les fêtes. Ils n'acceptent pas qu'on dresse entre eux, soudainement et stupidement, le barrage de la citoyenneté.

Il est de bon ton aujourd'hui de s'interroger, souvent de façon abstraite, sur les problèmes d'identité politique, par exemple sur l'identité des socialistes. A propos de ces trois projets concrets, qui concernent l'Université, les prisons ou la nationalité, on voit clairement ce qui sépare le libéralisme conservateur (qui croit qu'on peut préparer le vingt-et-unième siècle avec les idées du dix-neuvième) du socialisme démocratique. Je suis fier des valeurs que défendent les socialistes. Et j'espère que nous convaincrons les Français qu'elles doivent rester les leurs.

● **M. Mauroy : « Le gouvernement le plus réactionnaire depuis Vichy ».** — Le gouvernement de M. Jacques Chirac est le *« plus réactionnaire »* que la France ait connu *« depuis Vichy »*, a affirmé, le mardi 2 décembre, M. Pierre Mauroy à Brionne (Eure). Au cours d'un « banquet républicain » organisé par la fédération socialiste de l'Eure, le maire de Lille a déclaré que le gouvernement *« ne voulait que servir les plus puissants et les plus riches »*. *« Les étudiants et les lycéens l'ont compris »*, a-t-il ajouté à propos des mouvements de grève en faveur du retrait du projet de loi de M. Alain Devaquet. *« Les étudiants et les lycéens comprennent que pour organiser leur avenir il faut une politique fondée sur des valeurs comme la solidarité, la générosité, la justice sociale, la liberté ou l'amitié »*, a-t-il conclu.





L'agitation dans les universités

Avant la manifestation de jeudi

Les étudiants font monter les enchères

Les étudiants en grève ont fait monter les enchères, mardi soir 2 décembre, à l'occasion de leur coordination nationale réunie à Jussieu. A la veille de la manifestation nationale qu'ils organisent jeudi à Paris, et pour laquelle ils attendent des centaines de milliers de participants, les quelque deux cents délégués des soixante-dix universités touchées par le mouvement de contestation ont, en effet, adressé un message clair et net à M. Chirac : la réécriture du texte est *« une manœuvre du gouvernement pour diviser notre mouvement »*.

La coordination a donc maintenu le principe de la grève générale *« dans toutes les universités où c'est possible »*, jusqu'au retrait du projet de loi. Elle a d'autre part mandaté une délégation d'une dizaine d'étudiants de Paris et de province pour aller, éventuellement, après la manifestation *« écouter »* les propositions du gouvernement ou de la commission des affaires culturelles. Mais il s'agit bien d'écouter pour porter ensuite le message aux différentes assemblées générales souveraines, et en aucun cas de négocier avec le gouvernement.

Enfin, la coordination nationale a exprimé le souhait que M. Alain Devaquet vienne lui-même expliquer jeudi, sur le podium qui sera installé sur l'esplanade des Invalides, la position et les décisions du gouvernement.

Cette motion directe et ferme polarise donc une nouvelle fois l'ensemble des énergies et des enjeux sur la manifestation du 4 décembre. Et après ?

« On jugera sur pièces », estiment les étudiants, qui admettent pourtant dans l'ensemble que le mouvement de grève ne pourra pas s'éterniser. A la veille de la manifestation, la tension a monté d'un cran dans certaines universités. Mardi, des heurts se sont produits à la Sorbonne entre quelques centaines d'étudiants en gestion et en histoire désireux de suivre les cours et les membres des piquets de grève chargés d'empêcher l'accès aux amphithéâtres. On a sorti battes de base-ball et bombes lacrymogènes.

D'autre part, une coordination étudiante pour la liberté des cours s'est constituée. Elle dénonce *« les votes illégitimes en assemblée générale »* et *« le non-respect de la libre adhésion à une cause »*.

Dauphine sauve la face

Dauphine a voté, mardi, contre le projet de loi Devaquet, à la majorité absolue. Un vote à bulletin secret, organisé par la présidence et les associations et syndicats d'étudiants, a mobilisé 46 % des cinq mille deux cent un étudiants inscrits. Deux questions étaient posées aux étudiants. *« Etes-vous favorable ou défavorable au projet de loi Devaquet ? »* : 53,2 % ont répondu « défavorable ». *« Etes-vous pour ou contre la grève ? »* : 60,8 % ont répondu « contre ».

Tout a commencé le matin par une réunion d'information de Mme Brigitte Berlioz-Houin, administratrice provisoire de l'université. Devant un millier d'étudiants, elle a animé un véritable cours de droit comparé des lois Faure (1968), Savary (1984) et Devaquet (1986), pour conclure : *« L'adoption du projet nous permettrait d'entrer dans la légalité. »* Dauphine en effet sélectionne ses étudiants après le bac, et le dit. Mais cela est illégal, comme on le reconnaît dans l'administration.

En votant à la fois contre M. Devaquet et contre la grève, Dauphine a sauvé la face aux yeux des autres universités...

Ch. T.

A l'université de Saint-Maur

Un député dans la gueule du loup

C'était la première fois qu'un député de la majorité osait se lancer dans la gueule du loup : aller discuter sur le terrain avec les étudiants en grève. Cela a pourtant failli tourner court. Dès l'arrivée, mardi 2 décembre, à midi à l'université de Saint-Maur (Paris-12e), de M. Eric Raoult, député RPR du Val-de-Marne, la doyenne de la faculté de droit, inquiète des risques d'incidents, a annulé cette rencontre. Saint-Maur n'était pourtant pas choisi au hasard : les grévistes ont du mal à mobiliser plus de 20 % des étudiants et l'UNI (Union nationale interuniversitaire, « antimarxiste ») qui avait invité M. Raoult, y est bien implantée.

Finalement, un meeting insolite a pu se tenir à l'extérieur de la fac, en plein air, et a été l'occasion d'un dialogue sans doute instructif pour le jeune député RPR.

« Je suis venu pour que vous me disiez les points précis sur lesquels vous voulez que ce texte soit modifié et clarifié. Je ne suis pas venu faire de la propagande. Je suis là pour écouter et engager la concertation.

— Il fallait nous consulter avant ! Maintenant la seule solution c'est que vous retiriez ce texte et que l'on reprenne tout à zéro.

— Ecoutez, essayons de mettre la politique de côté. Les députés de droite comme de gauche ont des enfants à l'université. Ils ne veulent pas faire un truc complètement réactionnaire. *C'est vrai que ce texte n'est pas parfait, mais vous savez c'est le Sénat qui l'a examiné en premier et les sénateurs dorment toute la journée. Maintenant on va retravailler tout ça à l'Assemblée. »*

En fin de compte le débat s'engage sur la sélection et l'article 31 du projet de loi. On peut le modifier, concède Eric Raoult. Mais les étudiants discutent pied à pied, alinéa par alinéa. On pourrait peut-être couper cet article en deux pour qu'il soit plus clair, suggère le député. Le problème n'est pas là, répliquent les grévistes : *« vous posez un principe au premier alinéa et vous prévoyez quinze exceptions ensuite. C'est le principe même de l'inégalité et de la sélecton à l'entrée que nous rejetons. La sélection, il en faut, mais à la fin des études, pas avant. »*

M. Eric Raoult essaye de passer à une « bonne question » : la représentation des étudiants dans les conseil d'université. Les étudiants le ramènent sur le terrain des droits d'inscription. *« Vous savez,* réplique le jeune député RPR, *un certain nombre de juristes dans notre groupe estiment que l'amendement sur la fourchette des droits d'inscription risque d'être jugé anticonstitutionnel. Il va falloir voir ça de près. »*

« Il faut une loi pour remplacer la loi Savary qui n'est pas appliquée partout, plaide M. Eric Raoult. *Mais nous tiendrons compte de ce qui s'est passé. Nous ne sommes ni des jusqu'au-boutistes, ni des anarchistes. »*

Ce dialogue préfigure-t-il celui qui pourrait s'établir au soir ou au lendemain de la manifestation de jeudi ? Peut-être. A une différence près : M. Raoult discutait avec une centaine d'étudiants. Le gouvernement risque de devoir le faire avec les représentants de centaines de milliers d'entre eux.

GÉRARD COURTOIS.

Une loi de trop

(Suite de la première page.)

Les privatisations ne passionnent personne, sauf ceux qui espèrent en tirer profit. La réforme du code de la nationalité, qui contredit une vieille tradition française, risque de faire plus de mal que de bien. Mais ce mal comme ce bien seront en tout état de cause limités. Enfin tout le monde admet que le surencombrement des prisons appelle des solutions rapides, et Jacques Chirac comme Albin Chalandon ont opportunément lâché du lest sur l'aspect le plus critiquable de leur projet, à savoir le gardiennage.

Reste, prenant le pas pour le moment sur la sécurité, le soudain rebondissement de la question de l'école. On avait pu la croire enterrée, lorsque François Mitterrand avait eu la sagesse, en 1984, de retirer un projet Savary dont la portée était probablement moindre que les parents d'élèves du privé ne l'imaginaient. René Monory n'avait-il pas été jusqu'à donner, lors du retour de la droite au pouvoir en mars, un coup de chapeau, mérité mais inattendu, à son prédécesseur Chevènement ?

La manie de légiférer

Quieta non movere : ne touchez pas à ce qui est tranquille.

Il est vrai que la manie de légiférer est une passion commune à tous les partis. Mais pourquoi le gouvernement s'est-il cru obligé de consacrer par une loi ce qui, dans le double domaine de la sélection et de la différenciation des universités, était en train d'évoluer tout doucement dans les faits, de manière si évidente que l'on n'hésitait pas à publier des palmarès des différents établissements ? Est-il vraiment nécessaire, lorsqu'on est ministre de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur, de vouloir attacher son nom à une réforme ? Les auteurs de tous ces beaux projets mesurent-ils l'effet que produisent chez les maîtres, comme chez les élèves, ces changements incessants ?

Comment ne pas souscrire à la boutade de Jacques Julliard, suggérant dans *le Nouvel Observateur,* d'inscrire dans la Constitution un amendement prévoyant un délai de cinq ans entre l'adoption de toute loi sur l'enseignement et son application.

De toute façon, il aurait fallu consulter, largement, tous ceux qui à un titre ou à un autre, enseignants comme enseignés, sans oublier les parents d'élèves, voire les employeurs, avaient leur mot à dire. N'en déplaise à quelques nostalgiques, le temps du gouvernement par oukases est révolu. L'évolution des mentalités, le progrès considérable de l'instruction ne le permettent plus. Il aurait fallu, dans ce domaine-là comme dans d'autres, savoir communiquer, ce qui suppose non seulement qu'on s'exprime clairement, mais qu'on écoute. Bien sûr, cela demande beaucoup de patience. Mais vive la patience si elle permet d'éviter les affrontements.

« Dieu écrit droit par des lignes courbes », dit le proverbe portugais cher à Claudel. Chez Jacques Chirac, c'est un peu l'inverse : le langage musclé dissimule mal le vieux fonds radical. C'est pourquoi, face à l'effervescence scolaire et universitaire, il a choisi de temporiser. On va s'expliquer, réécrire le texte, prendre son temps, en un mot calmer le jeu et faire le minimum de concessions nécessaires pour que l'agitation, après la grande manif de jeudi, retombe avant de se perdre dans les neiges des vacances scolaires.

Ce calcul sera-t-il payant ? Peut-être, si l'on se place du seul point de vue de la politique à court terme. On n'a pas senti passer ces jours-ci le souffle des révolutions prochaines. Il n'y a eu nulle part de débordement, mais seulement une sorte de fête qui relève d'un rite de défoulement sans trace de méchanceté. Et déjà l'on note des signes d'essoufflement.

Quel que soit l'avenir de ce mouvement, on aurait tort, cependant, d'en sous-estimer la portée. Comme l'a très bien dit Philippe Alexandre au micro de RTL, il s'agit d'une *« fusée éclairante »* sur une jeunesse qui a montré que, pour une bonne partie d'entre elle, elle ne se sentait pas en phase avec ceux qui nous gouvernent.

Cette jeunesse, en même temps, est raisonnable. Elle ne s'imagine pas, comme il y a dix-huit ans ses parents, qu'il « n'y a qu'à » pour tout changer. Elle sait que la vie, pour elle, a toutes chances de n'être pas facile et que le spectre du chômage n'est pas près de disparaître de l'horizon. Mais le langage qu'on lui tient est surtout propre à éveiller sa méfiance, alors qu'elle est à l'âge où l'on voudrait pouvoir croire et se mobiliser au service d'un projet.

C'est bien là, hélas ! que le bât blesse. Ce qui manque le plus à nos sociétés, en fin de compte, c'est une ambition. Il n'est pas toujours facile d'en imaginer une. De Gaulle, lui-même, n'était pas trop convaincant le jour où il a voulu faire de *« l'ardente obligation du Plan »* le mot d'ordre du moment. Et le temps est déjà loin où François Mitterrand, tout frais élu à la présidence, pouvait dire à Jacques Chaban-Delmas : *« Nous n'allons pas nous contenter, comme tu as essayé de le faire, de changer* la *société : nous allons changer de société. »* La preuve est faite que malgré quelques réformes nécessaires rien de fondamental n'a été changé dans ce domaine. Personne ne se fait d'illusion sur les chances d'y parvenir maintenant.

Ce qu'il faudrait, c'est regarder plus loin : sortir des frontières de notre hexagonie, comprendre que, entre une Amérique soudain à nouveau fatiguée et une direction soviétique qui a repris du poil de la bête, l'Europe a les moyens de continuer d'écrire son histoire. Le tout est de le vouloir, de mesurer l'enjeu et d'y adapter son action. En réalité, les chances de l'Europe, et donc des Européens, sont énormes. C'est là que peut et doit se faire, aujourd'hui, le grand rassemblement des ambitions et des énergies. Mais qui saura tenir ce langage et se faire entendre ?

ANDRÉ FONTAINE.

Le budget de l'éducation au Sénat

La gauche se défend de chercher à récupérer la contestation

Ni banderole ni slogan, pas l'ombre d'un cortège estudiantin ou lycéen aux abords immédiats du Palais du Luxembourg où étaient examinés, le mardi 2 décembre, les crédits réservés à l'éducation dans le projet de loi de finances pour 1987. Il n'y en avait pas non plus la dernière semaine d'octobre, lorsque M. Alain Devaquet avait présenté son projet au Sénat. La tentation était grande de recommencer un débat à la lumière de ce qui se passe dans les universités, les lycées et la rue. Les sénateurs socialistes et communistes ont vainement tenté de relancer une discussion que les députés attendent de poursuivre. Le gouvernement, représenté par MM. René Monory et Alain Devaquet, a préféré se cantonner dans la défense du budget, critiqué par la gauche mais approuvé par la majorité.

Toutefois, dès le début de la séance, en réponse à M. Gérard Delfau (PS, Hérault), qui reprochait au gouvernement de *« prendre le Parlement en otage comme instrument de démobilisation »* et de *« jouer »* avec la jeunesse, et à Mme Hélène Luc (Val-de-Marne), président du groupe communiste, qui assurait que les étudiants n'ont pas besoin de loi *« ségrégationniste »* et que les communistes les soutenaient, M. Monory affirmait : *« Si sympathiques que soient certains mouvements spontanés, l'attitude des parlementaires d'opposition est scandaleuse. »*

Si les orateurs de la majorité n'ont pas manqué d'assurer le gouvernement de leur soutien, ceux de l'oppositon ont parallèlement montré leur compréhension de la contestation que suscitent les projets éducatifs de la droite. Ainsi, Mme Luc a promis que les parlementaires communistes se trouveront *« aux côtés »* de tous ceux qui veulent *« contraindre le gouvernement »* à retirer son projet de réforme de l'enseignement supérieur *« en respectant scrupuleusement l'indépendance politique des étudiants et lycéens et leur unité, qu'ils veulent sauvegarder pour gagner »*.

Pour M. Delfau, *« le décalage entre la conception étriquée et rétrograde de l'éducation* (de la majorité) *et les aspirations de la jeunesse devient presque insupportable »*. Aussi souhaite-t-il qu'au moins le gouvernement renonce à affronter *« impunément la jeunesse »* ou, comme le lui demande M. Guy Penne (PS, Français de l'étranger), qu'il renonce à *« maintenir son cap »*.

Un débat « totalement dépassé »

Quant à la sélection, le ministre délégué chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur estime que ce débat-là est *« totalement dépassé »*, car si dans le passé, explique-t-il, le rôle de l'Université pouvait être de *« fabriquer une élite »*, aujourd'hui elle se doit de prendre *« le maximum d'étudiants pour les mener le plus loin possible »*.

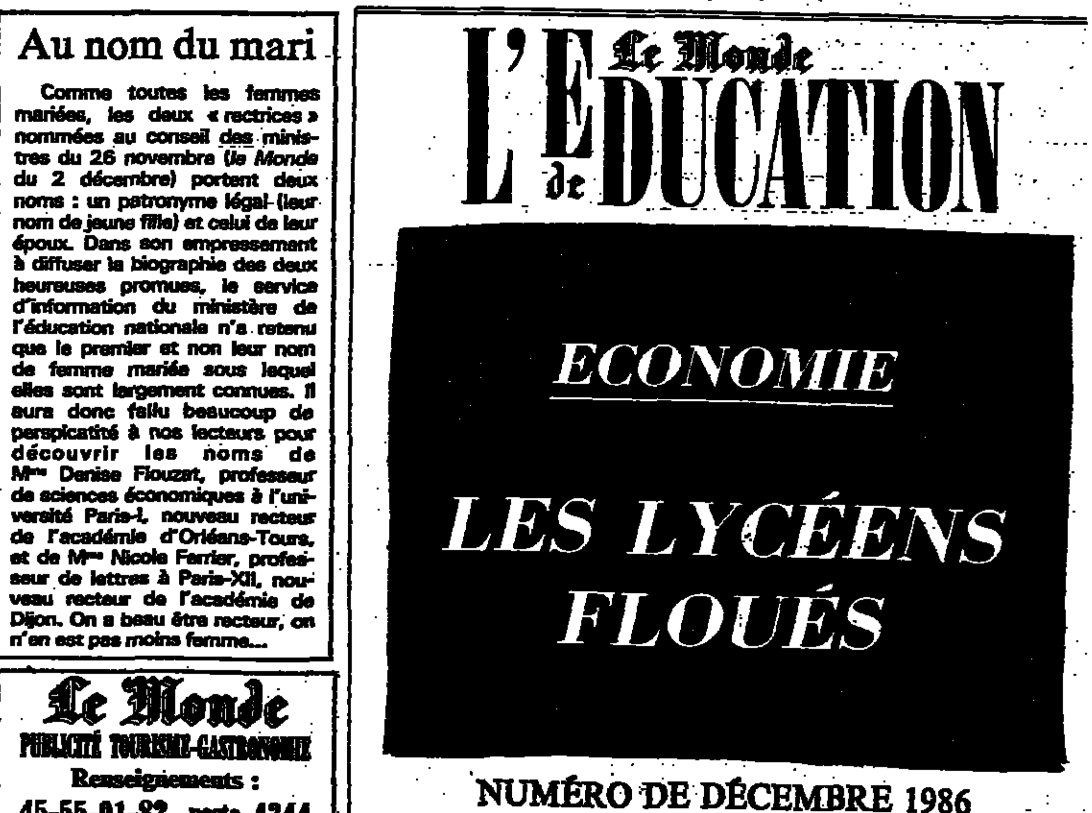
Récupérer le mouvement lycéen et estudiantin n'est pas dans les intentions des socialistes, se défend M. Jean-Pierre Bayle (Français de l'étranger), d'autant, observe-t-il, qu'*« il se développe tout seul contre le caractère rétrogade et sélectif »* de la politique de l'enseignement suivie depuis le 16 mars.

Si l'opposition tient le gouvernement pour responsable de l'actuelle agitation, la majorité qui soutient ce dernier considère qu'en fait le projet de réforme n'a été que le *« détonateur »* dans l'*« angoisse » de la jeunesse sur son avenir,* juge M. Pierre Laffitte (Gauche dém., Alpes-Maritimes). Toutefois, M. Pierre Brantus (Un. cent., Jura) rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, ajoute que les manifestations actuelles traduisent *« un mécontentement »* d'où *« la politique n'est pas toujours absente »* et qui *« déborde largement le cadre strictement scolaire de l'enseignement supérieur »*, mais reconnaît qu'elles sont aussi *« la traduction d'une inquiétude »*. Reste que sa demande d'en savoir un peu plus sur les intentions gouvernementales de modifications du projet Devaquet ne sera pas satisfaite.

A. Ch.

Au nom du mari

Comme toutes les femmes mariées, les deux « rectrices » nommées au conseil des ministres du 26 novembre (*le Monde* du 2 décembre) portent deux noms : un patronyme légal (leur nom de jeune fille) et celui de leur époux. Dans son empressement à diffuser la biographie des deux heureuses promues, le service d'information du ministère de l'éducation nationale n'a retenu que le premier et non leur nom de femme mariée sous lequel elles sont largement connues. Il aura donc fallu beaucoup de perspicacité à nos lecteurs pour découvrir les noms de Mme Denise Flouzat, professeur de sciences économiques à l'université Paris-I, nouveau recteur de l'académie d'Orléans-Tours, et de Mme Nicole Ferrier, professeur de lettres à Paris-XII, nouveau recteur de l'académie de Dijon. On a beau être recteur, on n'en est pas moins femme...



Tir groupé contre la réforme Monory



Pour les lycéens, la révolte contre la loi Devaquet se mêle à l'hostilité à la réforme de l'enseignement secondaire de M. Monory. Hostilité que partagent la plupart des syndicats et des associations de professeurs.

Le mécontentement qui, depuis une semaine, a précipité les lycéens dans la rue, aux côtés des étudiants, ne se nourrit pas seulement d'inquiétudes sur le projet de loi de M. Alain Devaquet, le projet de réforme des lycées du ministre de l'éducation nationale est lui aussi la cible des slogans et des banderoles.

M. Devaquet avait refusé de s'expliquer largement sur son projet jusqu'à ce que la mobilisation estudiantine le contraigne à le faire. Sur les lycées, M. René Monory semble avoir adopté la même attitude : seule une lettre adressée aux proviseurs début novembre expose ses intentions, et les syndicats, reçus les uns après les autres, ne sortent guère rassurés de leur entretien avec le ministre.

Résultat : une opposition unanime à un projet qui, sous couvert de « *simples adaptations* », bouleverserait assez sensiblement la scolarité dans les lycées. Les principaux syndicats présents dans l'enseignement secondaire (SNES, (FEN), SGEN-CFDT, SNLC-FO et SNI-PEGC (FEN) appellent leurs adhérents à faire grève, jeudi 4 décembre, et à mêler dans la rue à Paris leur mécontentement à celui des étudiants.

Les élèves eux-mêmes avaient commencé à manifester leur inquiétude en grand nombre, dès le 27 novembre. En particulier ceux des sections technologiques (F, G, H), dont le nombre serait réduit de dix-huit à huit, avec une réduction drastique des horaires d'atelier et de laboratoire pour se conformer au plafond de trente heures hebdomadaires fixé par le ministre.

M. Monory justifie le regroupement des sections par le souci d'assurer une meilleure continuité avec les études supérieures courtes (IUT et STS). Mais les lycéens craignent une dévalorisation et une moindre adaptation aux exigences professionnelles du baccalauréat qu'ils préparent. Les enseignants, eux, redoutent de nombreuses suppressions de postes et la disparition des sections menant à des débouchés professionnels.

Dans les filières d'enseignement général, les conflits se cristallisent autour de la réforme de la seconde, qui doit être mise en place dès la rentrée prochaine, et du sort des enseignements optionnels. La « *seconde de détermination* », créée par M. Christian Beullac pour permettre aux élèves de reporter leur choix d'orientation à l'entrée en première, serait remise en cause avec la reconstitution de sections *(voir le tableau)* menant directement aux filières des classes de première et terminale. La suppression des options facultatives jusqu'ici proposées aux élèves est justifiée par le souci d'alléger l'horaire hebdomadaire des cours — vingt-six heures maximum — et d'économiser les moyens. Elle limiterait la palette des choix possibles après la seconde.

Mais les deux changements essentiels touchent les sciences naturelles et l'économie. Les premières disparaîtraient du tronc commun des enseignements obligatoires en seconde pour ne figurer que dans les sections maths-physique et maths-biologie, et, pour certains élèves, dans la section lettres-maths. Pour l'association des professeurs de biologie-géologie, cette suppression serait « *un recul très grave* », qui « *établirait un déséquilibre dans les domaines scientifiques et priverait d'une grande potentialité d'emplois une partie importante des lycées* ».

Crainte pour les sciences naturelles et l'économie

La plupart des associations qui regroupent les enseignants par discipline expriment des critiques parallèles. Les professeurs de sciences économiques et sociales s'alarment de la disparition de l'initiation économique et sociale (IES) de la liste des enseignements obligatoires dispensés dans toutes les classes de seconde classiques. L'IES ne subsisterait qu'en section lettres-économie (qui succède à la section B, mais avec un horaire allégé en mathématiques) et pour certains élèves de lettres-maths. Dans la nouvelle section maths-économie, l'IES serait remplacée par un enseignement d'économie et de gestion.

Les professeurs de langues vivantes autres que l'anglais sont mécontents de voir disparaître la possibilité pour tous les élèves, d'une deuxième, voire d'une troisième langue en seconde, et d'une seconde langue dans toutes les classes de première et terminale scientifique. Quant au latin et au grec, ils ne seraient plus enseignés que dans la section lettres-langues.

M. Alfred Grosser a mis en garde le ministre de l'éducation nationale contre ce qui serait, selon lui, « *le plus grand désastre que l'enseignement de l'allemand aurait subi* ». Les physiciens, quant à eux, s'inquiètent de la réduction d'horaire dont est victime leur discipline en seconde et de l'incertitude quant au maintien des heures à effectifs dédoublés.

Les professeurs de musique ne sont pas en reste. Ils dénoncent la suppression des options complémentaires, « *qui rétrécit l'éventail des choix culturels* ».

Ces tirs convergents contre une réforme dont les enjeux et les motivations n'ont pas été clairement expliqués (en dehors de la nécessité d'alléger les horaires) se retrouvent dans l'opposition des syndicats. Le SNALC (proche de la majorité) parle de « *régression culturelle considérable de notre nation* ». Le SGEN-CFDT reproche au projet de M. Monory de « *supprimer des pans entiers d'enseignement* ». Il ne peut laisser indifférents, ajoute-t-il, « *que ceux qui ont les moyens de se procurer à l'extérieur les compléments de formation indispensables qui ne seront plus dispensés au lycée* ».

Mais c'est le SNES (FEN) qui mène le plus activement campagne contre la « réforme Monory ». Celle-ci forme selon lui « *un tout indissociable* » avec le projet Devaquet. Le SNES tente de mobiliser ses adhérents contre les suppressions de postes qu'implique la réforme dans certaines matières (sciences naturelles, économie, langues en particulier) et le redéploiement des moyens qui s'ensuivrait. Il juge le projet de M. Monory « *ségrégatif, élitiste, passéiste* ».

Pour le moment, M. Monory préfère attendre que l'orage passe. L'examen du projet sur les lycées par les instances de concertation de l'éducation nationale, prévu pour le 18 décembre, a été repoussé au 8 janvier.

PHILIPPE BERNARD.

LE PROJET POUR LA SECONDE

SÉRIES	LETTRES				SCIENCES				SCIENCES ET TECHN. INDUSTR.	SCIENCES ET TECHN. ÉCONOMIQUES
Enseignements communs	*Français* 5 h; Mathématiques 4 h; Histoire-géographie 4 h				*Sciences physiques* 3 h; Langue vivante I 3 h; Education physique et sportive 2 h					
	Total 21 h									
SECTIONS	Lettres Math.	Lettres Langues	Lettres Arts	Lettres Economie	Math. Physique	Math. Biologie	Math. Technologie	Math. Economie	Sciences et techniques industr.	Sciences et techniques économiq.
Enseignements recommandés	3 h Langues	3 h Langues vivantes II ou Langue ancienne	5 h Enseignements artistiques	3 h Langues vivantes	3 h Langues	3 h Langues	8 h Technologie dont 4 h cours 4 h atelier	3 h Langues	8 h Technologie dont 4 h cours 4 h atelier	5 h Economie et gestion
	2 h Initiation économique et sociale ou Sc. nat.	2 h Langue ancienne		2 h Initiation économique et sociale	2 h Sc. nat.	2 h Sc. nat.		2 h Economie et gestion		
Total	26 h	26 h	26 h	26 h	26 h	26 h	29 h	26 h	29 h	26 h

Actuellement, les sciences naturelles font aussi partie des enseignements communs pour tous les élèves, et l'initiation économique et sociale est obligatoire pour tous ceux qui se destinent aux bacs A, B, C et D. En outre, les élèves peuvent choisir un enseignement parmi onze options possibles. Cette possibilité devrait être supprimée si l'on veut respecter le plafond des vingt-six heures hebdomadaires fixé par le ministre (NDLR).



ÉDUCATEC ET FORMATION 86
Les outils du savoir

Du jeu éducatif au simulateur de vol, en passant par le logiciel pédagogique et le support audiovisuel, le matériel didactique est à l'honneur aux salons Educatec et Formation 86, qui ont ouvert leurs portes mardi 2 décembre au parc des expositions de la porte de Versailles.

Une trentaine de produits nouveaux sont présentés en avant-première, allant d'un module d'initiation aux fibres optiques réalisé par la société Verneuil Fibre Optique (V.F.O.) à un cours de solfège et de clavier sur micro-ordinateur présenté par la société Techni-musique et parole informatique (TMPI) ou une technique de peinture sur support aluminium anodisé, proposé par J.-M. Paillard.

« *Educatec et Formatec évoluent de plus en plus vers l'enseignement technique,* constate François-Xavier Dubus, commissaire-général des deux salons, *car les enseignants prennent conscience que leur matériel pédagogique doit être adapté à la vie active* ».

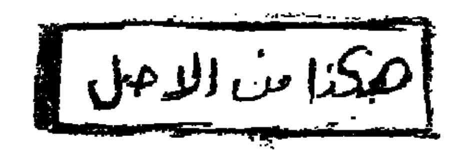
Du côté des fabricants, la prise de conscience s'est cristallisée en 1984 par la création de France Didac, une association régie par la loi 1901, qui regroupe quarante entreprises, généralement des PME. Son objectif est de promouvoir en France comme à l'étranger le matériel didactique français. Mais elle se veut aussi un organe de réflexion et de conseil : « *Un outil pédagogique coûte cher,* juge Philippe Walrave, son président, *il est donc indispensable de l'adapter aux besoins et aux moyens de chacun* ».

Réalisée par la Commission coopération et développement, qui regroupe une quarantaine d'organisations non gouvernementales (Terre des hommes, Comité français contre la faim...) et des représentants des pouvoirs publics, la plate-forme Educadev constitue une première au sein d'Educatec. Elle y présente divers outils pédagogiques (diapositives, films, expositions...) susceptibles de faciliter l'éducation au développement, introduite depuis la rentrée 1986, dans les programmes des collèges.

Deux congrès mettent l'accent sur deux aspects de la formation : Formintec, les 2 et 3 décembre, sur l'adaptation de l'enseignement au monde industriel, et Form'Av, les 4 et 5 décembre, sur l'importance des supports audiovisuels (vidéo, télématique, EAO, vidéodisque...) dans la formation professionnelle.

ANNE LANCHON.

★ Educatec 86, 4e salon des matériels didactiques et des outils pédagogiques, et Formation 86, 2e salon national de la formation aux métiers et techniques de demain, jusqu'au 6 décembre. Parc des expositions de la Porte de Versailles, Hall 2/1, entrée porte A, Paris. De 9 h 30 à 18 h. Entrée : 30 F, 15 F pour les formateurs et enseignants.



Société

Le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale

Le gouvernement face aux quelques irréductibles de la majorité

M. Chirac n'a pas été entendu par *toute* la majorité : quelques députés UDF et RPR tiennent à la suppression du remboursement par la Sécurité sociale de l'interruption volontaire de grossesse, malgré la prise de position du premier ministre. Ils ne sont certes guère nombreux, mais suffisamment déterminés pour compliquer le vote du projet portant diverses dispositions d'ordre social (DDOS), à la fin de la semaine à l'Assemblée nationale. Avant que M. Chirac oppose son veto, le gouvernement leur avait promis, d'abord lors de la discussion du collectif au printemps, puis cet automne lors des débats sur le budget du ministère des affaires sociales et à l'occasion de la discussion de la loi sur la famille, que ce dossier serait ouvert lors de l'examen du texte DDOS.

Pour les plus farouches défenseurs de la suppression du remboursement de l'avortement, l'affaire est d'autant plus amère que les associations qui partagent leur point de vue mènent depuis quelques jours une opération de fortes pressions sur l'ensemble des députés de droite. Aussi, la décision du premier ministre a-t-elle fait l'objet de vifs débats lors de la réunion du bureau du groupe RPR, mardi 2 décembre au matin, et l'après-midi à celle du groupe UDF.

Tous les participants ne se sont pas rendus aux arguments de sagesse et de calme avancés par MM. Messmer et Gyudin, soutenus à l'UDF par M. Barrot. Les présidents de groupe ont fait savoir que, lors de la réunion matinale de Matignon autour de M. Jacques Chirac, il avait été entendu que le gouvernement utiliserait le vote bloqué pour empêcher l'adoption de l'amendement souhaité par une partie de la majorité. Les contestataires ne sont pas rentrés dans le rang pour autant. La droite, ont-ils observé n'a pas pour tradition de donner des consignes de vote sur des sujets de société mettant en cause la conscience de chacun.

M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) et M. Bernard-Claude Savy (RPR, Nièvre) sont décidés à déposer un amendement supprimant ce remboursement. M. Michel de Rostolan (FN, Essonne), qui fut l'initiateur de la proposition de loi signée en commun par des membres des trois groupes de droite, est lui aussi déterminé. La procédure de vote bloqué empêchera que l'amendement soit proposé à l'approbation de l'Assemblée. Mais,par dépit, quelques irréductibles pourraient aller jusqu'à ne pas voter,dans ces conditions, l'ensemble du texte DDOS.

Au RPR comme à l'UDF il y a, sur un tel sujet, au moins trois ou quatre députés dont le gouvernement n'est pas sûr. Si l'extrême droite se joignait à la gauche dans l'opposition au DDOS, la majorité deviendrait fort étroite. D'où l'idée de n'organiser un vote bloqué empêchant l'adoption de l'amendement contesté que sur une partie du DDOS, que l'on prendrait ainsi le risque de sacrifier.

TH. B.

Organisations féministes et politiques se mobilisent

Une cinquantaine d'organisations féministes, politiques et syndicales parmi lesquelles le PS, le PSU, la LCR, la FEN et SOS-Racisme, appellent à une manifestation, mercredi 3 décembre, place du 18-Juin à Paris, pour protester contre un amendement déposé par le Front national et soutenu par divers députés de droite remettant en cause le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse (*le Monde* du 28 novembre).

Mercredi, les militantes féministes, parmi lesquelles se trouvaient Mme Yvette Roudy, ancien ministre des droits de la femme, auteur de la loi de décembre 1982 autorisant le remboursement de l'IGV, et Mme Gisèle Halimi, avocate, présidente de l'association Choisir, se sont retrouvées dans les locaux du Planning familial à Paris pour s'adresser à la presse. Ici l'initiative du Front national n'étonne personne. L'abrogation de la loi Veil (qui autorise l'avortement dans un cadre précis) et la suppression du remboursement de l'IVG figurent dans la plate-forme électorale du Front national.

Pour Mme Martine Buron, responsable de la commission « lutte des femmes » du Parti socialiste, l'initiative du Front national convient parfaitement à la politique gouvernementale qui vise à « *installer un nouvel ordre moral* ».

Pour Michèle le Dœuf, signataire du « manifeste des 343 salopes », ces femmes qui, au moment de la lutte pour la légalisation de l'avortement, se sont dénoncées comme ayant elles-mêmes pratiqué des IVG, la prise en charge de l'avortement était une reconnaissance du droit des femmes à disposer de leur corps. « *Revenir sur cette décision revient à jeter sur elles l'opprobre* », explique-t-elle.

Mme Yvette Roudy, de son côté, rappelle l'esprit de la loi sur le remboursement de l'IVG. Il fallait rétablir l'égalité et éviter que certaines femmes soient pénalisées pour des raisons financières. Et d'autant plus que les cliniques privées profitaient du vide juridique pour afficher les tarifs les plus fantaisistes. Auparavant, l'aide médicale qui existait avait plusieurs inconvénients. Elle entraînait le non-respect de l'anonymat, puisqu'il fallait remplir un dossier. L'examen de ce dossier traînait en longueur et augmentait les risques pour la mère.

Les femmes qui doivent manifester ce mercredi réclament de meilleures conditions médicales et financières. A ceux qui ont peur d'une banalisation de l'IVG, elles rappellent que les décrets d'application de la loi de 1982 ont justement été rédigés en tenant compte de cette crainte. Ainsi la sécurité sociale n'est qu'un intermédiaire. Chaque année, des crédits spécifiques lui sont attribués (autour de 200 millions de francs) pour rembourser les IVG. Et l'IVG n'est pas remboursé totalement, mais un tiers reste à la charge des assurées.

Mais, surtout, on mettait en avant les chiffres en baisse du nombre des IVG ces dernières années (1983 : 182 735 ; 1984 : 179 973 et 1985 : 173 600). Et on notait qu'on était très loin de la vision apocalyptique que prédisaient les adversaires de la loi.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

DÉFENSE

L'Arabie saoudite négocie des achats d'armes avec plusieurs pays européens

L'Arabie saoudite a mis six pays européens, dont la France, en compétition pour la fourniture de sous-marins de chasse à propulsion classique, qu'elle installerait dans deux bases navales en mer Rouge et dans le Golfe. Outre la France, il s'agit de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne fédérale, de la Suède, de l'Italie et des Pays-Bas. Les Saoudiens se disent très soucieux de maintenir, en dépit de la guerre irako-iranienne, la liberté du trafic maritime, et notamment pétrolier, dans cette région.

A ce jour, les besoins saoudiens sont estimés entre quatre et huit sous-marins, et l'on évalue à 14 milliards de dollars le montant maximum de ce marché, y compris l'aide que les chantiers navals qui emporteraient le contrat devraient apporter à la construction des bases et à l'entraînement des équipages.

La France a déjà vendu à l'Arabie saoudite, pour l'expansion de la marine royale, quatre frégates de 2 000 tonnes, deux pétroliers-ravitailleurs d'escadre et vingt-quatre hélicoptères Dauphin pour la surveillance maritime à partir des frégates. Le sous-marin français qui est susceptible d'intéresser les Saoudiens est un sous-marin (diesel-électrique) de 1 200 tonnes de la classe Agosta en service dans la marine nationale.

D'autre part, outre ces négociations ouvertes avec le prince Sultan, ministre saoudien de la défense, la France a entrepris des discussions avec le prince Nayef, ministre saoudien de l'intérieur, pour la livraison éventuelle aux forces de sécurité et aux gardes-côtes qui dépendent de cette administration d'hélicoptères Gazelle équipés de canons ; de vedettes maritimes, dotées d'un canon et de mitrailleuses, et d'armes individuelles. Ce marché est estimé à 1 ou 2 milliards de dollars selon un plan d'équipement de ces forces paramilitaires qui s'étale sur plusieurs années.

Veille d'Etats généraux pour les protestants français

Des luthériens, des réformés, des baptistes veulent réveiller leurs Eglises. Une « charte » a été rédigée. Des rassemblements sont en préparation.

Un vent de révolution soufflerait-il sur le protestantisme français ? Au cours des derniers mois, celui-ci a beaucoup commémoré : en 1985, pour le tricentenaire de la révocation de l'Edit de Nantes ; en 1986, le quatre cent cinquantième anniversaire de la Réformation à Genève, l'œuvre de Calvin. De grandes manifestations ont eu lieu. En mal d'identité, les protestants se sont autocélébrés.

Mais il est plus facile de commémorer le passé que d'inventer l'avenir. Même habillé de couleurs révolutionnaires. Le projet des états généraux du protestantisme renaît de ses cendres et agite depuis plusieurs semaines la grande famille de la Réforme qui compte huit cent cinquante mille fidèles en France.

Pour les uns, enthousiastes ou utopistes, les Etats généraux préfigurent le protestantisme du vingt et unième siècle. Les autres, sceptiques, craignent qu'une aussi noble entreprise ne dissimule en fait qu'une habile manœuvre dirigée contre les grandes Eglises réformée et luthérienne.

L'idée remonte à 1975 quand, au cours d'une assemblée générale du protestantisme, le pasteur Georges Richard-Molard avait proposé la réunion d'Etats généraux permettant à la « base », en dehors des canaux institutionnels, de s'exprimer sur l'avenir du protestantisme.

Quelques rassemblements régionaux, distincts des synodes officiels avec leurs délégués élus, avaient été mis sur pied à Paris, dans le Midi et l'Ouest. Mais, faute de projets communs, leur intérêt s'était vite émoussé. Tout juste avaient-ils permis aux gros bataillons réformés et luthériens de prendre conscience du dynamisme nouveau des courants baptiste, évangélique ou pentecôtiste.

La commémoration de la révocation de l'Edit de Nantes (1865-1985) avait davantage contribué au réveil protestant. Tout l'éventail des sensibilités politiques et confessionnelles s'est associé à la célébration d'un anniversaire qui rappelait les blessures du passé, le triomphe du despotisme royal et l'intolérance religieuse sanglante du dix-septième siècle.

C'est au cours du colloque « Protestantisme et liberté », qui en octobre 1985 clôturait l'année du Tricentenaire devant deux mille personnes, que l'historien Jacques Ellul relançait, de manière solennelle, l'appel à des Etats généraux du protestantisme.

Cahiers de propositions

Depuis, tout est allé vite. Des laïcs en majorité, des pasteurs, des théologiens, appartenant aux différentes confessions, se sont mobilisés (1). Une « charte » des Etats généraux a été publiée. Des tribunes se sont ouvertes dans *Réforme* et *le Christianisme au vingtième siècle*. Des questionnaires circulent dans les paroisses et les mouvements. Des « *cahiers de propositions* » sont en voie de rédaction. Des « *états provinciaux* » précéderont les « *Etats généraux* » proprement dits.

Phraséologie ? Personne ne sait, en fait, quand et sous quelle forme auront lieu ces rassemblements, encore moins sur quoi ils déboucheront. Les initiateurs ne sont d'ailleurs pas loin de penser que cette question est secondaire. Plus que de réunir des foules, leur objectif est de soulever un mouvement, de constituer des réseaux, de faire circuler des projets.

Une ébauche a eu lieu à la mi-octobre dernière à l'abbaye de Fontevraud, près de Saumur (Maine-et-Loire). Les Associations familiales protestantes ont réuni deux cents personnes, d'une grande diversité d'origine et de confession (des luthériens, des réformés, des baptistes, des adventistes, des évangéliques étaient là) pour discuter des Etats généraux, devenus une sorte d'« étendard ». Des personnalités comme François Goguel, André Dumas, Jacques Robert, Jacques Donnedieu de Vabres, Paul Viallaneix, directeur de *Réforme*, étaient venus apporter leur soutien.

Président de la Fédération protestante de France, le pasteur Jacques Maury était lui-même présent. Les responsables des grandes églises protestantes suivent, en effet, avec curiosité, un mouvement parti de la base, mais s'interdisent de le récupérer.

Ils sont lucides sur le sens d'une opération qui s'inspire d'une analyse critique du fonctionnement des Eglises et encore plus sceptiques sur ses chances d'aboutissement. Mais ils ont décidé de ne rien faire qui puisse entraver la marche en avant des Etats généraux. Le compte-rendu virulent de la réunion de Fontevraud, paru le 5 novembre dans le *Bulletin officiel d'informations protestantes*, montre cependant l'étendue des réserves. On y lit, par exemple, que « *le flou des idées reçues s'allie aux aigreurs de certains pour une démolition systématique des institutions* ».

Risque d'« autorévocation »

Si le but des Etats généraux reste en effet imprécis, son origine vient d'un diagnostic pessimiste de l'évolution du protestantisme. Jacques Ellul dit souvent que, « *lorsque la crise des Eglises coïncide avec une crise de société, ce sont des communautés locales et des groupes de base qui entrent en ébullition* ». « *Ou bien*, ajoute l'historien protestant, *elles tournent à la secte et se séparent. Ou bien, elles entrent dans l'institution et la réforment* ».

Pour certains, la survie du protestantisme est en jeu. La désaffection pour les cultes, la multiplication des mariages mixtes (deux protestants sur trois se marient avec un catholique), le déclin de la transmission familiale, un certain rejet des institutions ecclésiastiques, le « *discours fusionnel* » né de l'œcuménisme menaceraient de dissolution l'identité protestante.

Le succès populaire et médiatique obtenu par Billy Graham à Bercy ou par le pape à Lyon soulignerait, comme par contraste, la « *surdité* » des appareils d'Eglises aux nouvelles demandes religieuses. Historien, maître d'œuvre de la commémoration de la révocation de l'Edit de Nantes, Jean Baubérot n'hésite pas à parler de risque d'« *autorévocation* » du protestantisme.

« *Les protestants ont la gueule de bois*, dit-il. *Pendant longtemps, ils ont fait de la politique et du socioculturel. Ils ont été absorbés par l'œcuménisme, le dialogue interreligieux et l'obsession des prises de position communes. Et le protestantisme, dans tout cela ? Il a toujours existé en s'opposant. Le peut-il aujourd'hui comme minorité paisible ?* »

Tout le monde, loin de là, ne partage pas une telle vision « *apocalyptique* » de l'avenir du protestantisme. Sans nier certains reculs, les proches des pasteurs Maury et Montsarrat, les plus hautes figures de la famille réformée, font au contraire le compte des signes de renouveau.

La crise des vocations n'existe pas chez les protestants. Le corps pastoral a été considérablement rajeuni : pour ne prendre qu'un exemple, la paroisse réformée de Saint-Etienne compte cinq pasteurs dont le plus vieux n'a que trente-sept ans. Les facultés de théologie sont pleines, les finances de l'Eglise réformée florissantes.

Si les paroisses donnent l'impression de ronronner, les laïcs s'engagent en plus grand nombre à la CIMADE (service d'entraide), à l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) ou aux Associations familiales protestantes. La fédération d'étudiants est en plein redémarrage à Paris, à Strasbourg et à Montpellier.

Y a-t-il ou non malentendu sur l'état de santé réel du protestantisme ? Le débat engagé permettra sans doute un meilleur examen de ses forces et de ses faiblesses. En toute hypothèse, les Etats généraux font des curieux et des envieux. Dans son numéro spécial sur l'avenir du christianisme, au printemps dernier, la revue *Esprit* n'avait-elle pas exprimé le souhait de voir prochainement se réunir... des Etats généraux du catholicisme ?

HENRI TINCQ.

(1) Un comité préparatoire des Etats généraux réunit en particulier les noms du pasteur Francis Ausburger, adventiste, de Henri Blochet, pasteur baptiste, de Jacques Ellul, de Jean Baubérot, de Michel Hoeffel, futur président de l'Eglise luthérienne d'Alsace, de Pierre-Patrick Kaltenbach, président des associations familiales protestantes, de Jean Tartier, inspecteur ecclésiastique luthérien, de France.

MÉDECINE

Fraude aux Etats-Unis

Le mauvais effet de l'interleukine

Une sombre affaire de fraude agite les milieux scientifiques américains. Dans un article publié le 7 mars dernier dans le prestigieux hebdomadaire scientifique américain *Science*, trois chercheurs du Dana Farber Cancer Institute et de la Harvard Medical School annonçaient avoir découvert l'interleukine IV-A, une substance capable de stimuler le système immunitaire de l'organisme (*le Monde* daté 2-3 mars). Cette substance, déclarait le docteur Ellis Reinherz, constitue « *potentiellement une nouvelle arme puissante contre le cancer et le SIDA* ». Il n'en fallut, on l'imagine, pas davantage pour que l'annonce de cette découverte fasse la une de certains grands journaux.

Cette semaine, *Science* publie une lettre, toujours cosignée des trois mêmes chercheurs, mais d'un tout autre style : « *Nous présentons nos excuses à la communauté scientifique. Nos données étaient incorrectes et non reproductibles* », écrivent-ils en substance. Interrogé par téléphone, Claudio Milanese, l'un des trois signataires, a d'ailleurs reconnu avoir « *manipulé ses résultats* ».

Reste une question : comment des chercheurs de renommée internationale peuvent-ils commettre pareille malversation ? C'est peut-être là une conséquence du système de financement de la recherche aux Etats-Unis, qui tend à attribuer le plus de crédits à celui qui aura le mieux réussi à « médiatiser » ses travaux.

F. N.

ENVIRONNEMENT

Pollution à jet continu dans le Rhin

Le ministère de l'environnement du Bade-Würtemberg (RFA) a déclenché, mardi 2 décembre, le plan d'alerte internationale après une fuite accidentelle survenue à l'usine chimique Lonza de Waldshut, en amont de Bâle. Quelque 5 000 litres d'une émulsion contenant du latex et du chlorure de vinyle se sont déversés dans le Rhin. C'est la neuvième fuite accidentelle signalée dans le Rhin depuis l'incendie de Sandoz, le 1er novembre.

BERNE
de notre correspondant

S'efforçant de tirer les enseignements de l'incendie de l'entrepôt Sandoz, le président de la confédération, M. Alphonse Egli a préconisé « *des mesures draconiennes* » pour prévenir la répétition de pareilles catastrophes. Dans une déclaration gouvernementale lue, mardi 2 décembre, devant les deux chambres exceptionnellement réunies pour la circonstance, M. Egli est allé jusqu'à envisager l'interdiction pure et simple de certains procédés de fabrication, certains moyens de stockage, et certaines substances particulièrement dangereuses pour l'environnement.

Dans l'ensemble, cependant, l'intervention du président de la confédération n'a guère apporté d'éléments nouveaux. Se cantonnant dans les généralités, il a renouvelé les engagements pris par la Suisse lors de la récente réunion à Zurich des ministres de l'environnement des pays riverains du Rhin pour renforcer les contrôles, la sécurité et les systèmes d'alarme, afin de combler les lacunes existantes. La Suisse souhaite parvenir à une meilleure harmonisation des réglementations nationales en matière de protection de l'environnement. Le gouvernement helvétique s'est également montré prêt à offrir ses bons offices entre Sandoz et les victimes de la catastrophe pour résoudre, dans les plus brefs délais, la question des dédommagements.

J.-C. B.

Dans le métro parisien

Le loubard, le Marocain et les petites Anglaises

Elles sont deux petites Anglaises à Paris : Emma, vingt ans, et son amie Kristeen, dix-neuf ans. Et, samedi soir, elles sortent. Une bonne soirée et un sage retour, par l'un des derniers métros. Saint-Michel, Michel-Ange-Auteuil, changement Odéon. Là, sur un banc de la correspondance, est assis un jeune homme : les cheveux teints en blond, de petites lunettes à la John Lennon. Il s'escrime en vain sur une petite boucle d'oreille de métal figurant un squelette et qu'il ne parvient pas à accrocher.

Gentiment, il demande à Emma de l'aider. Gentiment, elle lui rend ce service. Le petit squelette se balance, bien en place. Le métro arrive. Les choses dégénèrent : le jeune homme blond, Bruno Soupert, vingt ans, devient « collant ». « *Où habitez-vous ? D'où venez-vous ?...* » La drague se fait insistante. Assis à côté de Kristeen, il essaie de lui prendre la main. Par deux fois, il frappe Emma au visage.

« Comme à la télé »

Le métro est plein. « *Des gens de tous les jours* », dit Emma. « *Ils regardaient comme à la télé* ». Les deux jeunes filles appellent en vain à l'aide. Ces « gens de tous les jours » n'ont pas bougé quand le jeune homme, de plus en plus violent, a exigé que les jeunes filles lui donnent de l'argent. Ils se sont à peine écartés lorsqu'il a sorti un couteau au manche de bois, pourvu d'une lame de 8 centimètres. Un seul s'est levé, a enroulé son blouson autour du bras, a fait un croc-en-jambe à Bruno Soupert. Ils ont roulé à terre. Quelqu'un, tout de même, a tiré le signal d'alarme, et la rame s'est immobilisée au métro Ségur. Tout le monde est sorti.

Les deux jeunes Anglaises se sont réfugiées dans le wagon suivant. Furieux, leur agresseur les a suivies, a réussi à briser la vitre derrière laquelle elles se croyaient à l'abri. Mais là encore, le jeune homme est parvenu à maîtriser leur agresseur. Agents de la RATP, policiers du métro, sont alors intervenus.

Bruno Soupert nie l'agression. Il se dit coursier, et ce soir-là ne disposait que de 25 centimes. Les deux jeunes filles craquent : Emma pique une crise de nerfs. « *Je ne prendrai plus jamais le métro le soir sans mon boy-friend. Ces gens qui n'ont pas bougé me dégoûtent...* » La RATP porte plainte, à cause de la vitre brisée et des douze minutes de retard occasionnées par l'agression.

Malgré son blouson déchiré, le jeune homme courageux, lui, ne portera pas plainte : Aziz Soubhane, dix-sept ans, est ajusteur. De nationalité marocaine, il a fait, le 10 octobre dernier, une demande de titre de séjour. Délivrée par la préfecture d'Eure-et-Loir, cette demande n'est valable que jusqu'au 9 janvier 1987...

AGATHE LOGEART.

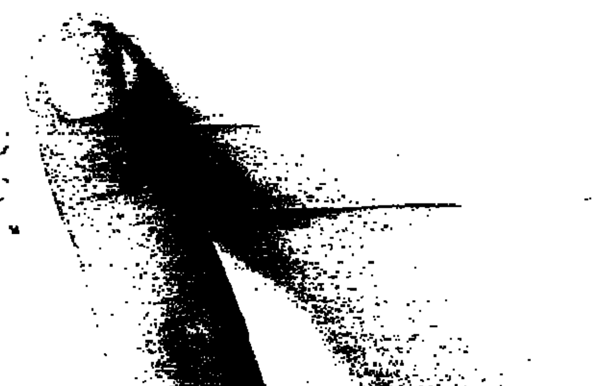
SCIENCES

La Grande-Bretagne participera à Hermès

Le gouvernement britannique doit annoncer dans les prochains jours sa participation aux études préparatoires concernant l'avion spatial Hermès. La Grande-Bretagne pourrait contribuer pour 5 % à 10 % à cette phase du programme, mais elle dispose de plusieurs mois encore pour décider de son engagement définitif.

Si Londres donnait son accord, ce serait un rude coup pour le projet Hotol que Rolls-Royce et British Aerospace prétendaient opposer à Hermès. En attendant, les études sur l'avion spatial vont bon train et les industriels s'organisent. Les Avions Marcel-Dassault, en créant un département espace au sein de l'entreprise ; et l'Aérospatiale, en se préparant à tester le bouclier thermique de cette petite navette dans une installation (Simoun) dérivée de celles utilisées pour l'étude des corps de rentrée des missiles balistiques.





Société

L'affaire du Carrefour du développement

Inculpation du contrôleur général Jacques Delebois

« *L'essentiel, c'est le détournement de fonds publics* », a déclaré, le mardi 2 décembre, M. Charles Pasqua, interrogé lors de l'émission « Face au public », de France-Inter, sur l'inculpation de l'un des hauts responsables de la police, M. Jacques Delebois, dans le cours de l'affaire du Carrefour du développement. « *L'affaire est entre les mains de la justice. M. Delebois est un fonctionnaire de grande qualité* », a ajouté le ministre de l'intérieur. Le contrôleur général Delebois, chef du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), a été inculpé, mardi, d'infraction à l'article 154 du code pénal, par le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau. Cet article vise tout fonctionnaire ayant délivré ou fait délivrer un document administratif « *à une personne qu'il sait n'y avoir pas droit* ». Le policier, qui avait demandé lui-même à être inculpé, a été laissé en liberté. La justice soupçonne M. Delebois d'avoir aidé le principal accusé dans l'affaire, M. Yves Chalier, à se procurer, alors qu'il était recherché, de vrais papiers d'identité portant un nom d'emprunt et provenant de lots attribués à la DST.

Jean-Pierre Michau, un juge sûr de son droit

Ah ! Si tous les juges étaient aussi compétents, aussi scrupuleux, aussi discrets, aussi acharnés, aussi indépendants, bref aussi parfaits que M. Jean-Pierre Michau ! A l'évocation du nom du magistrat chargé d'instruire l'affaire du Carrefour du développement, le Palais de justice de Paris fond en soupirs élogieux. *« Un crack, dans la lignée des meilleurs juges d'instruction. » « Un technicien du droit. Personne ne lui en impose. » « Un homme impénétrable, l'anti-juge Lambert. »* A quarante ans, le magistrat inspire une unanimité presque sans réserve, y compris parmi les policiers de la brigade financière, qui l'invitent, — privilège certain — à leur pot annuel. Alors pourquoi en douter ? Le juge Michau est un incorruptible de l'instruction.

En quelques années, M. Michau est devenu le spécialiste incontesté des affaires financières, un « maniaque » du code de commerce et du droit pénal des affaires, qu'il enseigne à l'université de Paris-I (Panthéon) ; un inquisiteur de la fausse facture, du détournement de fonds et de la fraude fiscale. Pratiquement tous les grands dossiers financiers de ces dernières années sont passées par son cabinet : Boussac, le Crédit lyonnais, Paribas. Carrefour du développement, avec ses versants politiques, de droite et de gauche, est sans doute le plus délicat. Mais le juge n'en compte pas moins actuellement une centaine d'affaires en cours d'instruction.

Les débuts de M. Michau ne furent pas bercés par la même unanimité. Sorti en 1969 de l'Ecole de la magistrature, où il s'était fait, déjà, une réputation de « financier », le magistrat dut commencer sa carrière au tribunal d'Evry-Corbeil, dans la banlieue parisienne, par une affaire qui ressemblait fort à une « bavure » pénitentiaire. Un jeune détenu martiniquais, Patrick Mirval, avait trouvé la mort en février 1974 lors de son transfert au « mitard » de Fleury-Mérogis. Chargé du dossier, M. Michau fit preuve d'une circonspection très contestée par la famille de la victime et une partie de la presse, en multipliant les expertises, et l'affaire se termina par un non-lieu. Quelques esprits malintentionnés se demandent toujours si la promotion obtenue en 1975 par M. Michau, affecté au tribunal de Paris, fut totalement étrangère à son attitude à Evry. Peut-être est-ce également de cette époque que date la méfiance particulière de M. Michau à l'égard des journalistes. S'il a encore, plus que la moyenne des magistrats, horreur des « fuites », il n'en sait pas moins à l'occasion trouver quelques interlocuteurs.

« La prison porte conseil »

En 1979, le garde des sceaux, M. Alain Peyrefitte, qui cherchait un magistrat intelligent et anglophone pour l'accompagner dans une mission d'étude aux Etats-Unis, fut séduit par les qualités de M. Michau et le fit venir à son cabinet pour suivre le dossier des réformes pénales. Le magistrat ne devait y rester que treize mois, jusqu'en décembre 1980. *« Ce n'est ni un homme de cabinet, ni un homme de cour ; il n'a pas fait preuve d'assez de souplesse »*, explique un haut magistrat. Mais plus que les ronds de jambe dans les couloirs de la chancellerie, c'est surtout la loi « sécurité et liberté », dit-on, qui a déçu le conseiller technique Jean-Pierre Michau.

Saisi de l'affaire du Carrefour du développement en mai dernier, le juge a commencé son enquête sans impatience, jusqu'au jour où il s'est aperçu que M. Yves Chalier, suivi, affirmait la police, à la trace de ses relevés de Carte bleue, avait en fait totalement disparu (l'énigme des retraits opérés au moyen de cette carte de crédit en mai, à un moment où M. Chalier déclare se trouver déjà au Brésil, n'a pas encore été résolue). M. Micheu a alors lancé son mandat d'arrêt international le 9 juillet : deux mois après le début de l'affaire ! Il n'a, ensuite, que modérément apprécié, semble-t-il, de devoir rentrer de vacances, le 23 juillet, pour inculper l'imprimeur de M. Christian Nucci, M. Daniel Ronjat, interpellé soudainement par la police judiciaire. Le juge aurait été carrément furieux de devoir recommencer en septembre, après l'annulation pour erreur dans la procédure de cette inculpation précipitée. Cette rectification effectuée, le magistrat a fait savoir qu'on ne l'y reprendrait pas, avant de recentrer son dossier sur l'élément essentiel de l'affaire : les fausses factures.

Proche du parquet, dit-on, à la différence près qu'il aurait aimé remonter de manière plus offensive le fil des responsabilités au ministère de la coopération, M. Michau ne répugne pas, à l'image d'autres magistrats, à certaines méthodes que l'on pourrait résumer d'une phrase : « La prison porte conseil. » Après un mois de détention, le transporteur Philippe Leroy, inculpé dans le dossier des fausses factures, est remis en liberté le 20 octobre : quatre jours plus tôt, il a remis au juge une bande magnétique contenant l'enregistrement d'une de ses conversations avec M. Nucci. L'amie d'Yves Chalier, Maggy Baquian, est libérée deux jours après le retour de l'ancien chef de cabinet. La tactique est, quoi qu'il en soit, efficace : quatorze inculpations en sept mois, dont celle, surtout, de M. Chalier, amené à se livrer, à l'issue d'une longue cavale à l'étranger.

Quelle n'a pas dû être alors l'irritation du magistrat lorsqu'il a appris que l'homme qu'il faisait rechercher par Interpol était « couvert » par certains policiers et avait obtenu un passeport grâce à un haut responsable au ministère de l'intérieur, sans doute le contrôleur général Jacques Delebois ! On s'étonne à peine qu'après une telle découverte M. Michau n'ait plus eu confiance qu'en lui-même et n'ait fait prévenir le parquet qu'un quart d'heure avant que M. Chalier ne se livre à la justice, pour éviter toute fuite ou déconvenue. Il n'est pas non plus étonnant que le magistrat ait à cœur d'éclaircir l'affaire des « vrais faux » papiers d'identité remis à M. Chalier, même s'il doit se heurter aux réticences de la DST.

Du côté de la chancellerie, on regrette une certaine « rigidité » de ce juge pourvu d'une *« conception ombrageuse de son indépendance »*. Clause de style à l'égard d'un magistrat somme toute prudent et *« conscient des limites de ses pouvoirs »*, comme le dit un de ses proches ? En fait, dans la mesure où il est saisi des deux aspects de l'affaire, l'un embarrassant pour les socialistes et l'autre pour l'actuel ministère de l'intérieur, M. Michau est condamné, s'il veut éviter toute critique, à une obstination égale des deux côtés.

CORINE LESNES.





Dix mois d'enquête franco-allemande

Deux terroristes iraniens et une Opel rouge

Au bout de l'enquête, l'Iran. La justice française vient d'établir que ce sont deux terroristes envoyés par Téhéran qui ont échappé à la police, à Paris, au mois de février dernier, alors qu'ils préparaient une action « militaire ».

Ce sont deux Iraniens : après dix mois d'enquête, policiers et magistrats considèrent qu'ils ont élucidé la mystérieuse affaire de « l'Opel rouge ». Les faits remontent à l'hiver dernier.

Le 7 février, deux personnes à bord d'une voiture avaient emprunté en sens interdit la rue du Cherche-Midi avant de se retrouver bloqués par un car de touristes. Priés de présenter leurs papiers d'identité par des gardiens de la paix présents par hasard, le conducteur avait tendu son passeport avant de s'enfuir à pied avec son passager (*le Monde* des 11 et 13 février).

Un incident, à peine un fait divers. Mais en inspectant la voiture abandonnée, les policiers découvrent dans le coffre un pistolet-mitrailleur de fabrication polonaise, de type WZ-63, qui a la particularité d'être de taille extrêmement réduite et souvent utilisé par les terroristes du groupe Abou Nidal. L'arme est approvisionnée. En continuant leur fouille, ils trouvent un pistolet de fabrication tchécoslovaque CZ, de calibre 7,65, muni d'un silencieux, ainsi que divers documents, parmi lesquels une carte grise et une attestation d'assurance, qui viennent compléter le passeport que le conducteur a laissé aux mains des gardiens de la paix en prenant la fuite.

Ce passeport — iranien, établi au nom de Nasser Dairyaei — sera déterminant au début de l'enquête. De même que le témoignage des policiers, qui décrivent deux hommes de type moyen-oriental, et l'Opel rouge délaissée, immatriculée en RFA, OF WM 735. De fait, la brigade criminelle et le juge d'instruction désigné, M. Jean-Louis Bruguière, parviennent assez vite a reconstituer le « passé » de l'Opel rouge, achetée dans une bourse automobile près d'Offenbach. Diverses investigations leur permettent aussi, grâce à un trousseau de clés trouvé dans le véhicule, à Paris, de localiser le domicile, en Allemagne, des deux terroristes qui se sont évaporés.

Actions de commando

C'est ainsi qu'une perquisition en RFA permet aux enquêteurs français de saisir quelques photographies qui s'avèreront être des clichés des deux hommes recherchés. Des « touristes » apparemment heureux, dé- tendus, qui posent tantôt devant leur voiture dans un paysage enneigé, tantôt sur les Champs-Elysées , avec l'Arc de Triomphe en arrière-plan. Ces documents sont décisifs : présentés à divers témoins en Allemagne, Nasser Dairyaei et son compagnon, Mamoud Sceryari, sont identifiés formellement. Les policiers s'efforcent alors d'apprendre quelle est la raison de leur présence quasi permanente en RFA en 1985 et début 1986.

Dans le cours de cette enquête, ils acquièrent la conviction, sinon les preuves, que les deux hommes sont des ressortissants iraniens, « protégés » par l'ambassade de la République islamique iranienne à Bonn. Nasser Dairyaei et Mahmoud Sceryari ont une « couverture » professionnelle apparemment solide et en profitent pour commettre périodiquement des actions de commando. Sur ce plan, les enquêteurs français n'ont que des soupçons. Pour eux, les deux passagers de l'Opel rouge envisageaient probablement d'assassiner un opposant politique de l'imam Khomeini.

Mais, parallèlement, les Allemands progressent dans le cours d'une autre enquête. Le 24 novembre 1985, l'explosion d'une voiture piégée, sur le parking d'une centrale d'achat de l'armée américaine à Francfort, a fait vingt-trois blessés, dont trois graves. La police allemande dispose au départ d'un seul élément : l'engin explosif a été placé dans une BMW achetée, la veille, au nom d'un ressortissant marocain. Au bout de huit mois la justice allemande délivre un mandat d'arrêt international contre Nasser Dairyaei, ressortissant iranien. Nous sommes le 31 juillet 1986.

Deux mois plus tard, le 26 septembre, la justice française saisit Interpol afin que l'organisation internationale de police criminelle diffuse une notice de recherche aux noms de Dairyaei et de Sceryari, avec demande d'arrestation immédiate. Membre d'Interpol, l'Iran n'a, pour l'instant, pas répondu...

LAURENT GREILSAMER.

La mise en œuvre de la politique pénale

L'Association professionnelle des magistrats réclame des têtes

A politique pénale nouvelle, hommes nouveaux. C'est la revendication de l'Association professionnelle des magistrats (APM droite) qui a réclamé des changements à la tête de la magistrature, mardi 2 décembre, au cours d'une conférence de presse à Paris.

L'APM, qui revendique six cents adhérents et a recueilli environ 15 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles du mois de mai, réunira son assemblée générale annuelle, samedi 6 décembre, au palais de justice de Paris, en présence — pour l'ouverture des travaux — du garde des sceaux.

Quatre thèmes principaux seront abordés, a indiqué, mardi, leur président, M. Jean Pringuez : le terrorisme, la drogue, l'action publique, c'est-à-dire la mise en œuvre de la politique pénale, et les moyens dont dispose ou ne dispose pas la justice. A propos de politique pénale, l'APM estime que M. Albin Chalandon n'a pas fait tomber assez de têtes.

M. Pringuez reproche à ce sujet son manque de *« crédibilité »* au garde des sceaux. Il accuse de *« duplicité »* ceux qui acceptent de mettre en œuvre une politique (celle de M. Robert Badinter) puis une autre (celle de M. Chalandon).

Il faut, aux principaux postes de responsabilités, des *« hommes fiables »*, estime l'APM.

Comme on lui demandait qui était visé par ses propos, M. Pringuez a évoqué, sans les citer nommément, le directeur des affaires criminelles et des grâces (M. Bruno Cotte), le directeur des services judiciaires (M. Raymond Viricelle), le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature (M. Raymond Exertier), le procureur général et le procureur de Paris (MM. Robert Bouchery et Michel Jéol), ainsi que les procureurs généraux d'Aix-en-Provence et de Bordeaux (MM. Georges Beljean et Claude Jorda). M. Pringuez a donné le sentiment qu'à ses yeux cette liste n'était pas exhaustive.

Les vœux de l'APM seront bientôt exaucés, au moins en partie. Trois des personnalités mises en cause par elle doivent en effet être remplacées incessamment : M. Bouchery, qui part à la retraite le 31 décembre (M. Martin Kirsch lui succéderait), M. Jéol, parce qu'il est socialiste (son remplaçant serait M. Michel Raynaud), et M. Beljean, qui vient de démissionner pour divergences précisément avec le garde des sceaux *(lire par ailleurs)*.

Soucieux d'atténuer les propos de M. Pringuez, M. Jean-Claude Dauvel, secrétaire général, a indiqué que l'APM ne souhaitait nullement une *« chasse aux sorcières »*. M. Dauvel trouve cependant révélateur l'utilisation par la chancellerie d'un vocabulaire rappelant par trop l'*« ère Badinter »*.

M. Dauvel cite telle circulaire récente, où il est question de drogue plutôt que de drogués (les vrais coupables à ses yeux), ou telle autre faisant état de *« manifestations de la délinquance »* au lieu de mettre en cause les délinquants eux-mêmes.

Sur les prisons privées, l'APM approuve, dans l'ensemble, le projet du garde des sceaux, car il ne peut être question à ses yeux de procéder à des libérations massives, et encore moins d'encourager les juges au *« laxisme »*, sous prétexte que les établissements pénitentiaires sont pleins. *« Plutôt des prisons privées que des privés de prison »*, a résumé M. Pringuez.

BERTRAND LE GENDRE.

Pour divergences avec M. Chalandon

Le procureur général d'Aix-en-Provence demande sa mise à la retraite

Ancien directeur de cabinet de M. Robert Badinter et, aujourd'hui, procureur général de la cour d'Aix-en-Provence, M. Georges Beljean a demandé sa mise à la retraite de la magistrature, à partir du 21 mars 1987, date de ses soixante ans. M. Beljean avance des « raisons personnelles » pour expliquer cette décision et se refuse à tout autre commentaire.

Il apparaît, cependant, que M. Beljean est en désaccord avec la politique pénale de M. Albin Chalandon, politique que M. Beljean est chargé de faire appliquer dans une des cours d'appel où la délinquance et la criminalité sont, depuis plusieurs années, en forte hausse. Directeur de l'administration pénitentiaire en 1973, M. Beljean avait été écarté de ce poste l'année suivante en raison — déjà — de divergences avec le garde des sceaux de l'époque, M. Jean Lecanuet.

Le nombre des détenus continue à augmenter

Le nombre de détenus en France métropolitaine était de 49 308 le 1er décembre et de 51 000 environ si l'on tient compte des DOM-TOM, dont les chiffres ne sont connus que plus tard, alors que le nombre de places dans les prisons françaises n'est que de 32 500.

En Métropole, l'augmentation est de 14,97 % en un an, et de 1,93 % en un mois. Le nombre de prévenus, c'est-à-dire de personnes en attente d'un jugement définitif, était (DOM-TOM exclus) de 23 168 au début du mois, soit une proportion de 46,98 %.

Dans le Nord

Un garçonnet mis en liberté après deux semaines de prison

Il avait commis de nombreuses agressions

Un garçonnet âgé de douze ans, auteur de multiples vols et agressions à Lille et dont le père est actuellement emprisonné, vient de subir une détention de deux semaines à la maison d'arrêt de Valenciennes (Nord). Cet enfant avait commis de nombreuses agressions et vols avec violences dans un quartier de Lille. Pendant trois semaines, après la libération qui vient d'intervenir, le jeune délinquant sera envoyé dans les Cévennes, pour un travail éducatif surveillé.

Le garçonnet appartient à une famille de neuf enfants vivant dans la misère. Le juge d'instruction, en le mettant en détention préventive le 14 novembre dernier, a appliqué l'article 11 de l'ordonnance du 2 février 1945 — modifiée par la loi du 17 juillet 1970 — relative à l'enfance délinquante, qui indique qu'un juge d'instruction peut décider de mettre en détention un mineur de moins de treize ans, s'il y a *« crime »*. C'est ce qu'a estimé le juge, l'une des victimes ayant été blessée au cours de l'agression dont elle a été l'objet.

● **Neuf heures de prise d'otages à Perpignan.** — Une prise d'otages qui a duré neuf heures s'est terminée, mardi 2 décembre, vers 19 heures, dans le calme, près de l'aéroport de Perpignan, les trois malfaiteurs s'étant rendus après avoir libéré la femme et les deux hommes qu'ils détenaient.

Les trois auteurs de la prise d'otages — José Carlos dos Santos, vingt-neuf ans, originaire du Portugal, Pierre-Marie Serre, dix-huit ans, de Perpignan, et Marc Macedo, dix-neuf ans, d'Argelès-sur-Mer, — avaient fait irruption, armés et masqués, vers 10 heures, au siège du Crédit lyonnais de Perpignan. Ils s'étaient fait remettre une somme de 250 000 francs avant de sortir du bâtiment en tirant des coups de feu et en emmenant trois otages : une cliente, Mme Sylvia Robert, mère de trois enfants, et deux employés, MM. Jean-Louis Alberti et Gérard Alazet.

● **Les suites de la découverte d'une cache d'armes à Hendaye.** — Le PDG de la société SOKOA, M. Patxi Noblia, arrêté le 5 novembre dernier, après la découverte, dans les sous-sols de son entreprise d'Hendaye, d'une cache d'armes de l'ETA (*le Monde* du 7 novembre), a été remis en liberté lundi 1er décembre. Il reste cependant inculpé de détention d'armes et d'explosifs, ainsi que de participation à association de malfaiteurs, alors qu'un réfugié basque, M. José Arrieta, a affirmé devant le juge d'instruction, que son employeur ignorait tout de l'existence de cette cache.

D'autre part, six employés de la SOKOA, d'origine basque espagnole, interpellés lors de la perquisition et dont le juge avait ordonné la mise en liberté faute de preuves, à l'issue de la garde à vue, ont été remis depuis à la police espagnole. — *(Corresp.)*

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Découvertes archéologiques en Jordanie

Les chasseurs de la voie royale

Panorama d'un patrimoine archéologique jusque-là méconnu. De nombreux objets exposés à Paris n'étaient jamais sortis de Jordanie.

Comment ne pas être fasciné par la fixité d'un regard aux prunelles incrustées de coquillages, surgi d'un passé multimillénaire ? Ce regard est celui de statuettes découvertes en 1983 dans la banlieue d'Amman, la capitale du royaume hachémite de Jordanie. Arrachées à la glaise où elles étaient enfouies depuis plus de huit mille ans, et actuellement exposées au musée du Luxembourg, ce sont peut-être les plus anciennes statuettes antropomorphes du Proche-Orient. Le témoignage muet des croyances et des superstitions des hommes du septième millénaire avant Jésus-Christ, dans cette région du monde qui sera bien plus tard le berceau des religions révélées.

Exhumé lors du percement d'un tronçon d'autoroute, le site préhistorique d'Aïn-Ghazal où gisaient ces statuettes était un village de chasseurs. Dans les décombres de ses habitations de pierres au sol de plâtre peint, les archéologues ont trouvé des coquillages de la Méditerranée, de l'asphalte de la mer Morte et de l'obsidienne d'Anatolie. Ils confirment ainsi l'existence, en des temps reculés, de communautés sédentaires sur les plateaux de Transjordanie, une région carrefour. Tout autant que la permanence d'un peuplement dont l'origine se perd dans la nuit des temps, c'est en effet le flux et le reflux des civilisations au gré des incursions, des conquêtes, des occupations plus ou moins durables, qui font la richesse et l'intérêt historique du patrimoine archéologique jordanien.

On peut y lire comme dans un livre ouvert, le passage d'une société vivant de la chasse et de la cueillette aux hameaux agricoles du chalcolithique, puis aux cités fortifiées de l'âge du bronze, l'alternance des périodes de prospérité et de troubles.

Mais il raconte aussi l'histoire pleine de tumultes de la rivalité entre l'Egypte des pharaons et la Mésopotamie, puis des sanglantes querelles entre les tribus israélites et les petits royaumes d'Edom, de Moab et d'Ammon, dont le récit nous est parvenu par la Bible.

C'est précisément en Transjordanie qu'un pasteur allemand découvrit en 1868 la désormais célèbre stèle de Mesha, conservée au Louvre et exposée au Luxembourg, la plus longue inscription cananéenne contemporaine de l'Ancien Testament. Mesha, roi des Moabites, qui commémore sa victoire sur les Hébreux au neuvième siècle avant Jésus-Chirst (un épisode également rapporté dans le Livre des rois) et énumère les grands travaux qu'il fit durant son règne. « J'ai ouvert la route de l'Arnon », proclame-t-il notamment. Cette route n'est autre que la voie royale qui devint très vite l'un des principaux axes commerciaux de la région. Elle vit ensuite passer les pères achéménides, puis avec Alexandre le Grand, les Grecs bâtisseurs de cités qui formeront plus tard la Décapole.

Mis déjà on assiste à un phénomène qui aura des développements considérables : venus du désert d'Arabie, les Nabatéens poussant devant eux les populations de l'ancien Edom, prennent progressivement le contrôle des routes caravanières. Petra, prestigieuse capitale de la Nabatène, raconte ainsi comment un peuple de nomades se sédentifiera pour règner presque sans partage, à l'aube de notre ère, sur le commerce régional, et créa une civilisation raffinée avant d'être supplanté par les Romains.

Les cités hellénistiques de la Décapole, presque toutes situées en Transjordanie, sont alors autant de points de contacts entre les mondes occidental et oriental. Les Romains y imprimeront la marque de leur génie de l'urbanisme, qui se manifeste dans toute sa splendeur à Jerash. Ce sont eux également qui ont pavé et jalonné de bornes milliaires la voie royale rebaptisée Via Nova Trajana, des confins de la province de Syrie à la mer Rouge.

Puis ce seront Byzance et le christianisme qui sèmeront un peu partout en Transjordanie des églises aux somptueux pavements de mosaïques. Les « châteaux du désert » érigés par les Omeyyades témoignent de l'influence de cet art byzantin sur l'architecture des premières années de l'islam.

Les croisades marqueront hélas une rupture dans ce bouillonnement d'influences et de cultures, en ne léguant guère que d'impressionnants ouvrages militaires.

Pour exhumer, étudier et restaurer cet héritage, les autorités jordaniennes ont largement fait appel à la coopération internationale. Quelque 1 100 sites ont à ce jour été répertoriés. La Jordanie est certes moins riche que l'Egypte ou la Mésopotamie en monuments et en pièces de musée, mais elle a également été moins pillée et réserve encore des surprises aux archéologues.

Pourtant la recherche en Jordanie s'apparente de plus en plus souvent à une course contre la montre. Si le site néolithique d'Aïn-Ghazal a pu être sauvé in-extremis de la destruction, beaucoup d'autres sont aujourd'hui menacés par le développement économique et urbain du royaume, en dépit des efforts déployés par le département jordanien des antiquités. Celui-ci n'a pas les moyens financiers et politiques de tous les protéger contre les bulldozers... ou le vandalisme de propriétaires fonciers qui considèrent bien souvent les archéologues comme des empêcheurs de tourner en rond. Sans parler des chasseurs de trésors d'autant plus destructeurs qu'ils sont plus ignorants de la véritable valeur de leur patrimoine national.

C'est pourquoi il était important que ce patrimoine ait enfin la consécration internationale qu'il mérite, dans le cadre d'une exposition comme celle de Paris.

EMMANUEL JARRY.

★ *LA VOIE ROYALE. 9 000 ans d'art au royaume hachémite.* Musée du Luxembourg. Jusqu'au 25 janvier 1987. Deux cycles de conférences sur l'archéologie en Jordanie sont, d'autre part, organisés par l'Ecole du Louvre et le musée Guimet pendant la durée de l'exposition.



Tête coiffée de la couronne d'Osiris

Une coopération exemplaire

L'idée de l'exposition « La Voie royale » est née lors de la visite officielle du président Giscard d'Estaing en Jordanie, en 1980. Elle a commencé à se concrétiser en 1981, lorsque la commission mixte franco-jordanienne a décidé de faire de ce projet l'un des principaux axes de la coopération artistique et culturelle entre les deux pays.

Du côté français, c'est l'Association française d'action artistique (AFAA), une dépendance du ministère des affaires étrangères, qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation, ainsi que la publication du catalogue de l'exposition. Celle-ci aura un autre prolongement en 1989, avec la tenue à Lyon de la quatrième conférence internationale sur l'histoire et l'archéologie en Jordanie.

La France est également présente sur le terrain, à travers les travaux de quelque dix-huit missions archéologiques qui opèrent en coopération avec le département jordanien des antiquités et, depuis peu, avec le département d'archéologie de l'université jordanienne du Yarmouk.

C'est notamment à l'Institut français d'archéologie au Proche-Orient (IFAPO), qui dispose à Amman d'une antenne permanente depuis 1977, qu'ont été confiées la restauration d'un quartier de la cité gréco-romaine de Jerash et celle d'une résidence princière du deuxième siècle avant Jésus Christ, à Irak al-Amir, non loin de la capitale jordanienne.

E. J.

Défense de l'architecture en terre

Le cru et le cuit

L'énergie est comptée. Une technique de construction ancestrale est remise à l'honneur par des pionniers. Bernard Tapie croit à son avenir.

Il y a un peu plus d'une semaine, sur le campus universitaire de Grenoble, a eu lieu une véritable première. En moins de 24 heures, un édifice de 45 m² au sol, murs et coupole, a été élevé. Ce bâtiment, une future mosquée (?) est entièrement construit en terre crue. Le groupe CRATerre (Centre de recherche et d'applications de la construction en terre), à l'origine de l'initiative, a voulu montrer la fiabilité d'une technique remise au goût du jour ainsi que la compétence des nouvelles équipes formées sur place à cette discipline.

L'école d'architecture de Grenoble, l'université scientifique de la ville et le groupe CRATerre ont signé il y a deux mois un accord de coopération visant à renforcer le caractère unique d'un enseignement déjà unique au monde : celui de la construction en terre.

C'est ce cheval de bataille qu'enfourche Bernard Tapie, mercredi 3 décembre, pendant près de deux heures. Au palais des sports de Grenoble justement. Son émission tout entière, « Ambitions », diffusée sur TF1 à partir de 20 h 35, est consacrée à l'avenir de cette technologie vieille comme la ville.

Jean Dethier, architecte conseil auprès du Centre Pompidou, l'un des spécialistes européens de la terre, nous dit ici l'enjeu que cela représente. Pour le tiers-monde en particulier.

» Nous vivons aujourd'hui les premières années d'un tel renouveau, *dit Jean Dethier*. Les premières réalisations concrètes et leurs acteurs — le groupe CRATerre — assurent les conditions d'une nouvelle dynamique, propre à la France, depuis une dizaine d'années.

— Ne craignez-vous pas que cet élan soit aussi éphémère que la vogue du « solaire » dans les années 70 ?

— La terre s'utilise pour bâtir depuis la nuit des temps. Il s'agit seulement d'actualiser une technique ancienne. Son ancrage culturel dans l'histoire évite les aléas des modes passagères. Enfin, le recours à la terre est une solution économique, lors du chantier comme dans son usage. En revanche, il est certain que la crise de l'énergie a été, comme pour le solaire, le moteur de ce renouveau.

— Comment épargne-t-on de l'énergie en construisant en terre crue ?

— L'usage de la terre crue autorise, en fait, l'alternative du cru et du cuit. Les produits cuits (briques, ciment) exigent des processus industriels coûteux pour la collectivité. Donc pour le client. L'usage de la terre crue raccourci considérablement le circuit des transports, car elle n'a de sens que lorsqu'on peut — ce qui est fréquent — utiliser *in situ* les ressources d'un sol approprié. Enfin, par la suite, l'isolation thermique, appréciable sur le plan des économies d'énergie, est associée à l'isolation phonique conférée par la masse très dense des murs de terre.

Les chercheurs sur le terrain

— Pourquoi a-t-il fallu redécouvrir des principes aussi évidents ?

— On ne s'est pas contenté de copier passivement une tradition pragmatique. On a enrichi celle-ci de savoirs scientifiques et techniques pour la rendre compatible, en Europe, avec la logique opérationnelle des entreprises de construction.

— Comment la France a-t-elle acquis, dans ce domaine, une position clé ?

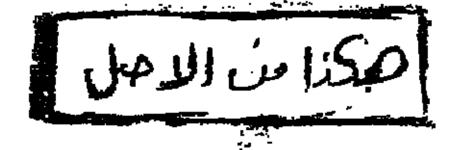
— Beaucoup d'Européens ont découvert les réalités et la pratique de la construction en terre crue dans le tiers-monde, durant leur mandat de coopération culturelle ou technique. En rentrant dans leur pays, beaucoup ont voulu prolonger leur implication dans ce domaine en déployant leurs efforts au sein d'institutions, d'universités ou de groupes privés. En France, le premier groupe à agir fut le groupe CRATerre. Fondé à Grenoble en 1975, il réunit des architectes et des ingénieurs de cinq pays européens.

» Il s'est fixé pour objectif de moderniser, de rationaliser et de réactualiser la construction en terre crue, aussi bien en Europe que dans le tiers-monde. Après avoir publié en 1979 le premier livre existant sur le sujet, *Construire en terre*, une véritable bible, il a créé à Grenoble, en relation avec l'école d'architecture et l'université scientifique, un enseignement spécialisé qui demeure aujourd'hui le seul existant dans le monde. Equilibrant sans cesse théorie et pratique, il intervient sur le terrain, en France aussi bien qu'à l'étranger. Ainsi, il a servi de conseiller lors de la construction du quartier expérimental, « Le domaine de la terre », à l'Isle-Abeau, au sud de Lyon, où soixante-huit logements sociaux, de deux à cinq niveaux, ont été construits en pisé ou en briques de terre crue stabilisée.

» Un programme encore plus ambitieux est en cours de réalisation à Mayotte, où sept mille logements sont en voie d'être bâtis, trois mille cinq cents d'entre eux sont déjà livrés. Ces opérations achevées ou en voie de l'être, les « décideurs », hommes politiques et industriels, vont ainsi pouvoir prendre une position vis-à-vis de ce créneau. Alain Carignon, maire de Grenoble et ministre de l'environnement, encourage la création d'un institut international de la terre dans la région Rhône-Alpes. Bernard Tapie semble avoir compris l'enjeu d'un tel savoir-faire qu'il faut valoriser, amplifier et diffuser.

» « Le domaine de la terre » a également surpris bien des observateurs du tiers-monde. Pour eux, il s'agissait là d'une technique dévalorisée, archaïque. Quand on leur proposait d'y recourir, ils répondaient : *« Si elle est si intéressante, pourquoi l'avez-vous abandonnée ? »* A ce titre, l'Isle-Abeau est une réponse capitale. Ce quartier prouve que la terre n'est pas une technique « soldée », tout juste bonne pour les pays pauvres.

Propos recueillis par FRÉDÉRIC EDELMANN et EMMANUEL de ROUX.



Souvenirs, souvenirs

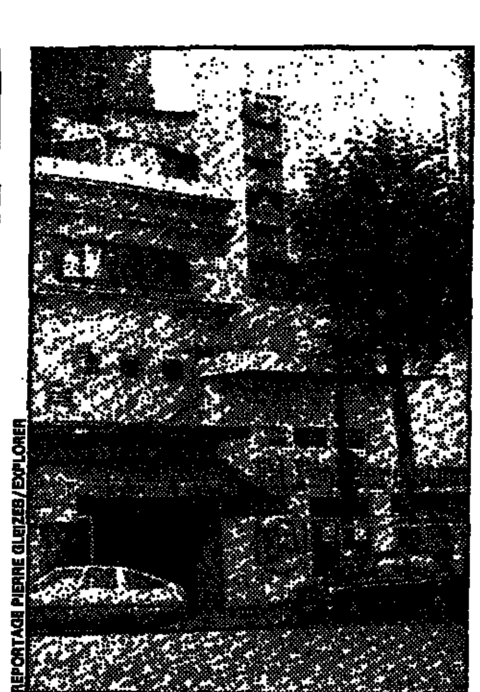
Quand j'étais enfant, je fabriquais des cinémas avec des boîtes à chaussures. Je soignais particulièrement les balcons (difficiles à fixer aux murs de carton) et j'avais bien des malheurs avec les rideaux, dont les drapés trop légers ne tombaient jamais comme ceux de leurs modèles. Faute de pouvoir les reproduire fidèlement, je rêvais au rideau « à la vénitienne » de l'Avenue, rue du Colisée, ou à celui « à la française » de l'Auber-Palace, sur les grands boulevards. J'ai même essayé de construire un cinérama en tous points semblable à l'Empire, avenue de Wagram, en n'oubliant pas le bureau de location, à droite dans le hall.

Aujourd'hui, cette passion serait impensable. Je ne me vois pas empiler des boîtes pour créer un « complexe multisalles ». Il y a longtemps que le somptueux Marignan, « Théâtre Adrien Remaugé », a été coupé en huit : le deuxième balcon contient à lui seul trois salles, dont nous admirerions pour un peu l'étendue. Le regain de succès qu'a connu le Kinopanorama dans les années 70 est un signe des temps. Cernés, un esquimeau à la main, par le désert de *Lawrence d'Arabie*, nous étions de nouveau parcourus par le frisson de l'aventure. Le temple était reconstruit, l'usine à rêves retrouvait une succursale digne d'elle. Je me revoyais, quinze ans plus jeune, courant, pour ne pas manquer les actualités, le long des couloirs à moquette rouge, suivi des yeux par les portraits Harcourt d'Edwige Feuillère et d'Eddie Constantine. C'était au Nouveau Demours, ou au Métropole.

Le Demours était tout blanc et or, avec un bar, un fumoir, un écran immense. C'était une salle Belle Epoque rafraîchie dans les années 30, plus spacieuse, plus imposante que les autres théâtres de quartier reconvertis. On s'y retrouvait, on s'y saluait de loin. A l'époque, Eddie Mitchell n'était qu'une « chaussette noire »...

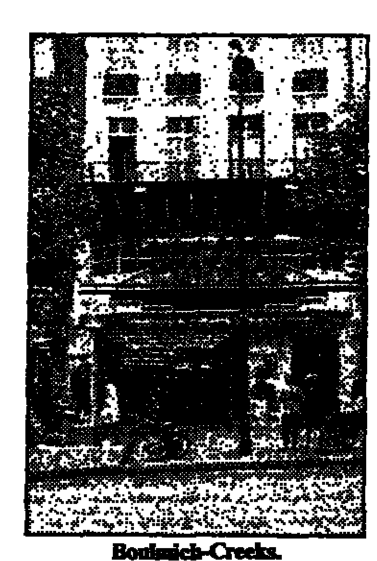
Je n'ai pas connu le temps des attractions, de l'orchestre symphonique qui montait des dessous du Paramount, de l'orgue du Gaumont Palace. J'ai vu dix fois *la Féerie des eaux* au Rex, seul survivant des fastes d'antan. Mais, même là, on oublie aujourd'hui d'allumer le ciel nocturne qui projetait les stars dans les étoiles.

FRANÇOIS LAFON,
critique lyrique au « Monde de la musique ».



REPORTAGE PIERRE GLEIZES/EXPLORER

Ornano-Ed.



Boulmich-Creeks.



Séverine-Intermarché.

Dis-moi à quoi ressemble ta salle de cinéma, je te dirai qui tu es... Ouvert aux grandes ivresses partagées quand les Demours, les Gaumont Palace, voisinaient sur les artères de la capitale avec les music-halls de la grande époque. Pressé, fonctionnel, friand de plaisirs subtils consommés en petit comité lorsque, tandis que triomphait la télé, se morcellaient en multisalles, et se transformaient en hypermarchés, les grands théâtres

Paris perd ses cinémas

PARIS, capitale française du septième art ? Les chiffres parlent en effet : les quelque cinq cents salles réparties dans les vingt arrondissements – soit 10 % du parc national – réalisent le quart des recettes totales de l'exploitation. Mais à Paris comme partout on va de moins en moins au cinéma : 41 millions de spectateurs en 1984, pas même 38 en 1985, pour une recette ramenée dans la même période de 918 millions à 895 millions de francs. Au lendemain de la guerre, 400 millions de Français fréquentaient les salles obscures, seulement 172 millions l'année dernière. En 1990, le chiffre devrait tomber à 138 millions. D'ici là, mille salles sur les cinq mille que compte le parc national auront disparu.

Pendant les seuls vingt-quatre mois écoulés, une trentaine d'écrans (ce qui représente environ vingt cinémas) se sont définitivement obscurcis : le Paramount-Gobelins, le Cluny-Ecole, l'UGC-Opéra, l'Athéna, le Studio Alpha, le Paris de Marcel Dassault appartiennent désormais à l'histoire.

L'épidémie se propage, quelle que soit la programmation. La société Parafrance abandonne l'exploitation. Le Marivaux, le Porte d'Orléans et le Mercury, ses trois dernières salles d'exclusivité, sont en vente. Sur les Champs-Elysées, la direction d'UGC a lâché le Marbeuf. Dans le cinquième arrondissement, Pathé s'est débarrassé de deux des cinq salles du Quintette. Côté ouest, les trois Murat, délaissés par la clientèle du quartier, ont fermé leurs portes.

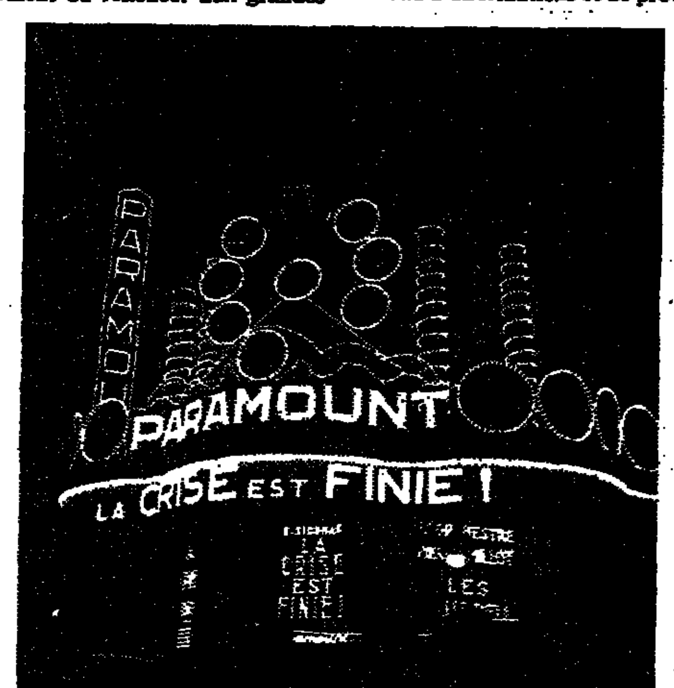
Hécatombe ? On peut se le demander. D'alarmantes rumeurs courent encore sur quelques salles d'exclusivité : le Gaumont-Richelieu des grands boulevards, le Gaumont-Colisée et l'UGC des Champs-Elysées. Dans le quatorzième arrondissement, la situation des Olympic, classés « art et essai », est toujours en suspens : les cinémas de Frédéric Mitterrand sont en dépôt de bilan ; dans l'attente d'un repreneur fortuné, la programmation a cessé. Place Saint-Sulpice, le quinquagénaire Bonaparte, lui aussi « art et essai », traverse une période difficile, après avoir connu l'époque des 6 000 ou 7 000 entrées hebdomadaires. Pas plus de 1 000 à présent, et encore, les bonnes semaines... Même les intellectuels boudent les films d'auteur.

L'ère des cinémas de quartier est terminée ; celle des quartiers de cinéma se confirme. Quatre points chauds, qui coïncident avec des pôles de loisirs, attirent désormais les trois quarts des spectateurs. Montparnasse enregistre les scores les plus stables. Mais, partout ailleurs, la chute du nombre des entrées est très sensible.

Les cinéphiles – c'est un phénomène d'époque – désertent de plus en plus les grands boulevards. Sur les Champs-Elysées également, les salles traditionnelles se dépeuplent. Quant au quartier Latin (qui n'a plus d'étudiant que la réputation), il est concurrencé par les Halles (dernier quartier branché), à la programmation similaire. « *La concentration est telle*, explique Jean-René Marchand, directeur d'exploitation du Centre national de la cinématographie (CNC), *qu'une salle excentrée par rapport à l'artère principale enregistre un handicap.* » Pour quelques mètres de trop, le Reflet-Balzac enregistre de mauvais résultats et l'UGC-Marbeuf ferme ses portes. Que dire alors des salles situées en dehors des quatre périmètres cinéphiliques habituels !

L'ennemi numéro un du cinéma est-il, comme on le prétend couramment, la télévision ? « *Dans les années 50-60, au moment de l'apparition de la télé, on disait déjà que le grand écran était condamné !* », proteste Bernard Vidal, vice-président de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF). C'est à cette époque en effet que les exploitants avaient dû renoncer aux grandes salles. Le fractionnement en multi-salles, qui avait entraîné une hausse de la fréquentation, avait alors sauvé le septième art, pendant que la capacité moyenne tombait de 450 à 300 fauteuils (420 des quelque 500 écrans parisiens appartiennent aujourd'hui à des complexes).

L'avènement de la 5e et de la 6e chaîne, l'installation progressive du réseau câblé, le développement de la vidéo, la diffusion de Canal Plus (qui a fêté son millionième abonné), brouillent aujourd'hui, et bien plus considérablement, les cartes. Fait significatif : en 1979, les recettes d'un film provenaient à 25 % du cinéma et seulement à 10 % de la télévision. A présent la proportion s'inverse. Respectivement passée à 55 % et 20 % (TV payante y compris), elle tournerait à l'horizon 1990 – si l'on en croit le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) – autour de 30 % pour chacun des deux médias, la vidéo passant pour sa part durant la même période de 4 % à 20 % (1).



Le Paramount Opéra en 1934.

Autre facteur non négligeable, « *les spectateurs fuient de plus en plus les salles où les conditions de vision s'apparentent trop à celles de la télévision* », poursuit Jean-René Marchand. « *Les grandes salles montrent une grande stabilité, voire une hausse de fréquentation qui dénote bien la nouvelle tendance du public à rechercher le spectacle de l'image et du son* », constate *le Film français*, hebdomadaire spécialisé (2). Confort, écrans géants, dolby, sont en priorité recherchés. Avec ses 2 800 places, le Grand Rex, qui a pourtant failli mourir à plusieurs reprises, a fait, en 1985, près de 13 000 entrées hebdomadaires. Pourtant situé dans le quinzième arrondissement, le Kinopanorama (630 fauteuils) voit lui aussi sa fréquentation augmenter : de 7 400 à 8 000.

L'avenir serait-il donc aux grandes salles uniques ? « *Tarte à la crème !* s'exclame Bernard Vidal. *Les complexes, avec des salles de capacités différentes, permettent de faire tourner un film d'une salle à une autre, en fonction de l'évolution de son succès.* » Cet aspect de la politique commerciale des exploitants est en effet primordial, puisque les films réalisent 50 % à 75 % de leurs recettes les dix ou quinze premiers jours après leur sortie. Le nouveau complexe Horizon, ouvert en septembre dernier dans le Forum des Halles, pourrait-il être l'illustration du cinéma version 1990 ? Son initiateur, Jean-Pierre Lemoine, qui exploite déjà une vingtaine de salles parisiennes (dont le George-V et le Forum Arc-en-ciel), a voulu recréer la dimension spectacle souvent négligée. Dans un quartier « porteur », six salles confortables, d'une capacité de 600 à 1 000 fauteuils, ont ainsi vu le jour : équipées du son dolby et d'écrans géants...

« *Il y aura globalement peu de nouvelles salles dans les années à venir* », se bornent à déclarer les responsables du CNC. Beaucoup plus pessimistes, les experts du BIPE tablent sur une chute continue de la fréquentation.

ANNICK COLONNA-CÉSARI.

(1) Le reste étant formé des droits de diffusion des films à l'étranger.

(2) Palmarès 1985 des salles parisiennes.



Palermo-Centre Évangélique de Paris.



Le Crimée-Ed.

Ney-Drug Shop.

du septième art. Bientôt un magnétoscope par cinéphile : l'évolution serait-elle irréversible ?

Les salles de cinéma parisiennes – baromètres de ce qui se passe partout dans l'Hexagone – disparaissent une à une, en effet. On ne compte plus les écrans obscurcis : nous en dressons l'inventaire ici. Mais pour tant de dernières séances, quelques naissances sont en vue. Le goût du cinéma-spectacle étant revenu, quelques palais sont pour lui en train de s'édifier. Et la boucle, peut-être, de se boucler.

Gaumont Palace

La plus grande salle d'Europe

« Aujourd'hui, *avoue l'actuel président de Gaumont, Nicolas Seydoux,* nous aimerions ouvrir le Gaumont Palace. » *Hélas, cette salle fut démantelée en 1972 par ses prédécesseurs, peu perspicaces.*

IL était fabuleux, familial, folklorique presque, tant il représentait l'aboutissement de toute une conception du spectacle cinématographique qui a connu son chant du cygne à l'avènement de la télévision. Qui n'a pas vu, les vendredis et les samedis soirs, la foule déferler de la place Clichy pour se lancer à la conquête de ses six mille fauteuils, n'a pas connu l'extraordinaire euphorie d'une salle pleine à ras bord où va se donner, pendant près de trois heures, un programme « complet », comme on en commande au petit déjeuner.

La séance débute, bien sûr, avec les actualités Gaumont, qui durent une bonne dizaine de minutes, avant un ou deux documentaires. Viennent ensuite les attractions : grand orchestre, numéros de music-hall durant près de trois quarts d'heure, dont on demande qu'ils soient visibles de partout, un peu comme au Palladium de Londres. Tommy Desserre à l'orgue fait la liaison, sans aller, comme cela se fait de l'autre côté de la Manche, jusqu'à inviter le public à reprendre en chœur les couplets qui s'inscrivent sur l'écran. Le grand film se prolonge souvent jusqu'à minuit.

La programmation, au lendemain de la guerre, se veut très classique, très cinéma français de qualité, à l'exception de quelques films spectaculaires américains. Ainsi, mais c'est le cas limite, Jean-Pierre Melville réussit à faire accepter, en 1948, *le Silence de la mer*, d'après Vercors. Mais, coup de foudre, voici en 1953 *Si Versailles m'était conté*, de Sacha Guitry, avec une distribution prestigieuse, et Claudette Colbert qui parle pour la première fois à l'écran dans sa langue maternelle. La première semaine, *Versailles* atteint le chiffre fabuleux de soixante mille spectateurs. On accueillera au total, dans cette seule salle, et pour ce seul film, plus de cinq cent mille personnes. En 1959, *Salomon et la reine de Saba*, de King Vidor, totalise encore quarante mille entrées en une semaine.



En 1911.

Créé dans sa forme cinéma en 1911, à l'initiative de Léon Gaumont, le père fondateur, le premier Gaumont Palace s'était installé dans les murs de l'ancien hippodrome. L'historien Jean Mitry a évoqué, dans un ouvrage collectif qui vient d'être publié (1), sa première visite, à Pâques 1913, dans cette salle d'autant plus impressionnante que les nickelodéons (2) ou leurs cousins français sont encore tout proches.

En 1930, pour s'adapter à l'arrivée du parlant, le Gaumont Palace est renové, il devient, dans la description très exacte qu'en donne l'ouvrage cité, *« la proue d'un navire lumineux, doté d'un hall en marbre, d'escaliers solennels qui mènent à une salle de près de six mille places, dont le confort a été considérablement amélioré »*. On ne trouve plus désormais que dans certaines villes du tiers-monde, ou dans l'ancien Radio City Music Hall de New-York, créé vers la même époque et devenu une sorte de musée, cette folie des grandeurs. Le Rex, dernier du genre en France (il ouvre en 1933), ne reçoit à chaque séance qu'un peu plus de trois mille spectateurs.

Peu de chance que nous retrouvions de sitôt des monuments comme le Gaumont Palace, auquel François Truffaut, lui aussi un enfant du quartier, avait rendu hommage dans *les Quatre Cents Coups*. En l'accompagnant à sa dernière demeure, il y a deux ans, au cimetière Montmartre, nous longeâmes, juste avant le cimetière, le complexe anonyme qui a supplanté le géant d'autrefois. Nous enterrions deux fois le cinéma.

LOUIS MARCORELLES.

(1) *Gaumont, quatre-vingt-dix ans de cinéma*, collectif, 222 pages illustrées, coédition Ramsay-la Cinémathèque française, 390 francs.

(2) Nom américain des petites salles de quartier.

Max Linder

Première séance

Le Max Linder réouvrira en septembre 1987, après trois ans de fermeture, avec écran panoramique et son Dolby.

MITOYENNE du Théâtre des Nouveautés, la façade du Max Linder ne paye pas de mine. A l'intérieur, on ne s'attend pas à découvrir une salle de cette ampleur. Fermé depuis un peu plus de deux ans, le cinéma du boulevard Poissonnière a rouvert ses portes pour un soir le dimanche 30 novembre. Changement de direction et fermeture avant travaux : on démolit. Mais, pour une fois, il n'y aura pas de fast-food en lieu et place, mais une nouvelle salle, plus grande, avec un écran panoramique de mur à mur et du sol au plafond (18 mètres sur 10), le son Dolby stéréo. Sept cents places au total.

Le style des années 50

Ça valait bien une fête avec des esquimaux, un orgue de cinéma et plus de mille personnes, professionnels (Roman Polanski, Myriem Roussel, Zabou...) ou anonymes, pour boire et chanter à la santé de Max Linder en la présence de sa fille Maud. On a retrouvé sur l'écran le grand comique français avec *Sept ans de malheur*, puis on a découvert l'univers merveilleux et fantaisiste de Pee-Wee Herman dans un film inédit en France : *Pee-Wee's Big Adventure* (1).

L'histoire du Max Linder commence au début du dix-neuvième siècle : il s'appelle alors Théâtre des Nouveautés, et il est démoli en plein succès, lorsque Haussmann fait percer la rue des Italiens, où siège *le Monde*. En 1911, on le reconstruit à l'italienne, au 24, boulevard Poissonnière; puis Max Linder le divise en deux au début des années 20, pour créer la salle de cinéma qu'il exploite pendant deux ans avant de mourir.

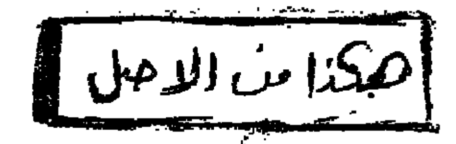
Racheté par les frères Siritzky, le Max Linder trouve en 1954 son apparence actuelle, sous la signature de l'architecte Peynet, qui redessine, dans les années 50, la plupart des grandes salles parisiennes. Dans le pur style de l'époque, fauteuils en skaï gris et rouge, escaliers en volute, il est conçu comme un théâtre, avec un plateau équipé (qui fonctionne encore), une fosse d'orchestre, des loges. Lorsque Parafrance fait faillite, il y a environ deux ans, la société est rachetée pour un franc symbolique par des Américains, qui s'engagent à combler le passif en trois ans. Le Max Linder est à vendre.

Dominique Erenfrid, Brigitte Aknin, Vincent Melilli et Jean-Jacques Zilbermann sont clients. Ils s'associent à des firmes de production et de distribution françaises. Agés de trente ans en moyenne, ils exploitent depuis six ans l'Escurial Panorama, sur le boulevard de Port-Royal, auquel ils ont donné un style et un esprit à force de fouiner, d'organiser des festivals et des nuits spéciales. Cette manière de personnaliser une salle, ils entendent l'appliquer rive droite en mettant à l'affiche du Max Linder des films d'auteur à grand spectacle, des scopes en 70 mm et en version originale : des événements, des films-culte. « *Nous tenons*, disent-ils, *à conserver la tradition du théâtre cinématographique tel que le concevait Max Linder dans les années 20. Mais nous l'adaptons aux années 80.* »

Ainsi, les spectateurs disposeront de fauteuils installés dans le grand hall, avec un bar, des écrans vidéo, une fontaine cathodique qui, par un système de miroirs et de réverbération, projettera des images dans l'espace. Première séance : septembre 1987.

ALAIN WAIS.

(1) Sorti il y a deux ans aux Etats-Unis, Pee-Wee Herman fait l'objet d'un culte. On porte ses badges, on va voir son film à la manière du *Rocky Horror Picture Show*, en connaissant les dialogues par cœur et en les précédant. Dans la tradition des grands comiques du muet, Pee-Wee renouvelle le genre avec un talent et une personnalité comme il n'en était pas apparu depuis.



هكذا من الأصل

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

REINHARD MUCHA, GILBERTO ZORIO. Galeries contemporaines. Jusqu'au 14 décembre.

HANS POELZIG (1869-1936). CCI (centre d'information). Jusqu'au 5 janvier 1987.

ALBERTO GIACOMETTI, retour à la « Figuration » 1933-47. Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 janvier.

ABECEDAIRES. Galerie de la BPI. Jusqu'au 19 janvier.

L'EAU EN FORMES, VITTEL DESIGN 86 (Ambasz, Burrosso, Cook, Pesce, Ragot, Site, Starck). CCI. Jusqu'au 8 décembre.

FEES ET GESTES. présentation d'illustrations sur le thème du « merveilleux ». Bibliothèque des enfants. Jusqu'au 15 décembre.

Musées

BOUCHER. Grand Palais (entrée avenue du Général-Eisenhower) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, le mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 5 janvier 1987.

ESTEVE. Grand Palais. Galeries nationales (42-56-09-24). (Voir ci-dessus). (Jusqu'au 12 janvier.)

LA FRANCE ET LA RUSSIE AU SIÈCLE DES LUMIÈRES. Galeries nationales du Grand Palais (Entrée : avenue Winston-Churchill) (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; le samedi 18 F. Jusqu'au au 9 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Sauf mardi et mercredi. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 25 mai.

40e SALON DES RÉALITÉS NOUVELLES. Grand Palais. (Voir ci-dessus) (42-56-45-11). Tous les jours de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

LE TRIOMPHE DES MAIRIES 1870-1914. Grands décors républicains à Paris. Petit Palais. Avenue Winston-Churchill (42-64-12-73). Sauf lundi de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 18 janvier.

HOMMAGE A ANDREA DEL SARTO. Musée du Louvre. Salles du pavillon de Flore (entrée porte Jaujard) (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 26 janvier.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Jusqu'au 4 janvier ; **MANUEL ALVAREZ BRAVO. Photographies 1920-1986 ; LES PHOTOS QUI FALSIFIENT L'HISTOIRE.** Jusqu'au 12 janvier. **LES MACHINES SINGULIÈRES DE PIERRE ANDRES.** Le mercredi jusqu'à 20 h. Jusqu'au 26 avril. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F.

BRUCE NAUMAN, WOLFANG LAIB. ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 novembre.

JOHN FRANKLIN KOENIG. L'ikebana de l'esprit. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus).

LA STATUE DE LA LIBERTÉ. L'exposition du centenaire. Jusqu'au 1er février. **HENRI LE SECQ : PHOTOGRAPHE DE 1850 A 1860.** Jusqu'au 30 novembre. **L'ARCHE DE NOÉ.** Jusqu'au 8 février. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h.

GIANNI VERSACE : Dialogues de mode. Des photographes autour d'une création. WILLY MAYWALD ET LA MODE. Jusqu'au 4 janvier. Palais Galliera. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

50 ANS D'ART CHEZ NICOLAS. Affiches et tableaux. Jusqu'au 15 décembre. **ERVING PENN ; Théâtre des Réalités.** jusqu'au 9 décembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 30.

LES ORS HELLÉNISTIQUES DE TARENTE. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (42-89-04-91). Sauf lundi, de 11 h à 18 h.

LA VOIE ROYALE. 9000 ans d'art au Royaume de Jordanie. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; Le samedi 13 F. Jusqu'au 25 janvier.

HOMMAGE AUX FONDATEURS et 200 estampes d'artistes contemporains. Jusqu'au 19 décembre ; **DU CINQUANTENAIRE (de la société des peintres graveurs indépendants). LE TRAIT.** Bibliothèque nationale. Galerie Mansart, 58, rue Richelieu (47-03-81-26).

SHISEIDO. BEAUTÉ ET PUBLICITÉS 1872-1986. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 12 janvier.

PARIS-TOKYO-BEGRAM. Hommage à Joseph Hackin (1886-1941). Musée Guimet, 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45. Du 5 décembre au 2 mars.

J.I. HITTORF, architecte. Jusqu'au 4 janvier. **PARIS DES ANNÉES FOLLES.** Jusqu'au 4 janvier. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

BENTINCK-THYSSEN. De Breughel à Guardi. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). Jusqu'au 28 décembre. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 28 décembre.

ALPHABETS. Musée-Galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 février.

LES ANNÉES PLASTIQUES. Jusqu'au 4 janvier 1987. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00).

LA LEÇON DE CHARCOT - VOYAGE DANS UNE TOILE. Hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle (42-77-11-22). Sauf lundi, mardi et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 4 janvier.

AUTOUR DU PSAUTIER DE LA REINE INGEBURGE. Musée national des monuments français. Palais de Chaillot (aile gauche), place du Trocadéro (47-27-35-74). Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 15 F.

CRÈCHES ET TRADITIONS DE NOËL. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (47-47-69-80). Sauf mardi de 10 h à 17 h 15. Entrée : 11 F (9 F le dimanche, l'exposition seulement). Jusqu'au 16 février.

MÉTIERS D'ART FRANÇAIS CONTEMPORAIN. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 décembre.

GEN PAUL. Rétrospective (1895-1975). Musée de Montmartre, 12, 14, rue Cortot (46-06-61-11). Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre.

LA PEINTURE A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE : LES CONCOURS D'ESQUISSES PEINTES 1816-1863. Jusqu'au 14 décembre. École nationale supérieure des beaux-arts, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; **LES CONCOURS DES PRIX DE ROME 1797-1863.** 11, quai Malaquais. Jusqu'au 14 décembre.

LA VOIE DES ANCÊTRES. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf le dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 7 février.

BEAU COMME UN CAMION... JOUETS DES ENFANTS DU GHANA ET DU CONGO. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 5 janvier.

AUGUST SANDER. Autoportrait de l'Allemagne. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Jusqu'au 25 janvier.

Centres culturels

MAN RAY CINEASTE. Fondation Mona Bismarck, 34, avenue de New-York (47-23-38-88). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h 30 ; le vendredi de 12 h à 22 h. Jusqu'au 14 décembre.

MOBILIER MINIATURE-OBJETS DE MAITRISE XVIe-XXe. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Jusqu'au 1er mars.

KABAKOV. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Jusqu'au 11 janvier.

ED VAN DER ELSKEN. Jusqu'au 21 décembre. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h.

JOSEF FRANK. Textiles et meubles ; DAVID. Photographies. Jusqu'au 24 décembre ; **LES VISAGES DE STRINDBERG.** Jusqu'au 17 décembre. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20).

DIANE ARBUS. Photographies. American Center, 261, bd Raspail (43-35-21-50). Jusqu'au 17 décembre.

BERLIN - PAYSAGES URBAINS. Peintures de 23 artistes berlinois. Goethe-Institut, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 19 décembre.

SURFACES SENSIBLES : 15 ARTISTES A LA SALPÊTRIÈRE. Chapelle de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital, Paris 13e. Jusqu'au 7 décembre.

LE PEROU DE MARTIN CHAMBI. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile. Jusqu'au 6 décembre.

ALBERTO GIACOMETTI VU PAR LES PHOTOGRAPHES. Centre culturel suisse, Salle des Arbalétriers. 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). Du mardi au samedi, de 14 h à 19 h ; dimanche de 14 h à 17 h. Jusqu'au 4 janvier.

LA VOIE DES ANCÊTRES. En hommage à Claude Lévi-Strauss. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 7 février.

FOLIES EN ILE-DE-FRANCE. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne, Neuilly, Paris (16e). Jusqu'au 31 décembre.

LA LIBERTÉ N'EST PAS UNE STATUE. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Du 4 décembre au 24 janvier.

LES MOUVEMENTS D'ART DANS LES MÉTROPOLES. 40 artistes de 20 à 30 ans. Maison des Amandiers, 110, rue des Amandiers (43-66-42-17). Jusqu'au 30 décembre.

CONTES ET LÉGENDES DU BALLET DE L'OPÉRA DE PARIS. Espace Vendôme, 9, place Vendôme. Jusqu'au 31 décembre.

PASCAL HOUDART. Photographies sur des chorégraphies. Espace Kiron, 10, rue de La Vacquerie (43-73-50-25). Jusqu'au 15 décembre.

Galeries

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie Daniel Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 20 décembre.

DIX ANS DE PEINTURE 1945-1955. Galerie Natalie Seroussi, 34, rue de Seine (46-34-05-84). Jusqu'au 15 décembre.

CLASSICISMES ET RÉALISMES AU PRÉSENT. Galerie Blondel II, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 15 janvier.

ZOO. LE BESTIAIRE DES SCULPTEURS. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 3 janvier.

DES PHOTOGRAPHES ET LE CARDIGAN PRESSION. Galerie du Jour Agnès B., 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 6 décembre.

LA PHOTOGRAPHIE EN TANT QUE CONSTAT D'ACTION. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 3 décembre.

PING PONG et autres rebonds. ALAIN FLEISCHER. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 12 décembre.

LES SOURCES JAPONAISES DE L'ART OCCIDENTAL. Galerie Janette Ostier, 26, place des Vosges (48-87-28-57). Jusqu'au 28 février.

CLASSICISMES ET RÉALISMES AU PRÉSENT. Galerie Blondel II, 50, rue du Temple (42-71-85-86). Jusqu'au 15 janvier.

LE « JEU » NE SAIT QUOI... ET LE PRESQUE RIEN. Galerie Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 10 janvier.

57 MASQUES HIMALAYENS. Galerie Le Toit du Monde, 33, rue Berthe (42-23-76-43). Jusqu'au 30 janvier.

100 BRONZES ET DESSINS. Galerie Sculptures, 11, rue Visconti (46-34-13-75). Du 4 décembre au 24 janvier.

1930 CRÉATEURS et quelques autres. Galerie Nickel-Odéon, 5, rue Casimir-Delavigne (46-34-28-40). Jusqu'au 17 janvier.

R.E. GILLET ; M. POTAGE ; A. DE KERMOAL. Œuvres récentes sur papier. Galerie Thorigny, 9-11, rue de Thorigny (42-74-19-44). Jusqu'au 27 décembre.

BAECHLER ; CANE ; DE PLAMA ; FAUCHEUR ; ZLOTYKAMIEN. Galerie Patras, 7, rue de Montlouis (43-56-23-82). Jusqu'au 31 décembre.

A. BEAUDIN. Peintures. Galerie L. Leiris, 47, rue de Monceau (45-63-28-85). Jusqu'au 20 décembre.

JEAN-CHARLES BLAIS. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 20 décembre.

STÉPHANE BRACONNIER. Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 6 décembre.

VICTOR BURGIN. Office at night. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 20 décembre.

BUSSE. Peintures et dessins de 1981 à 1986. Galerie du Roi-de-Sicile, 20, rue du Roi-de-Sicile (40-27-07-27). Du 9 décembre au 24 janvier.

FERNANDO CANOVAS. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 20 décembre.

PIERRE COLLIN. Galerie Lacourière Frelaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 17 janvier.

HUBERT DE CHALVRON. Saint-Louis. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 6 décembre.

TIBOR CSERNUS. Galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 27 décembre.

MARINETTE CUECO. Ouvrages d'herbes. La Filothèque, 50, boulevard Sébastopol (42-77-12-33). Jusqu'au 13 décembre.

SAM FRANCIS. Œuvres sur toile et sur papier. Galerie Sam Francis, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 15 janvier.

GNOLI. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Du 27 novembre au 31 janvier.

CLAUDE GOZLAN. Galerie Salambo, 18, rue des Coutures Saint-Gervais (42-78-28-28). Jusqu'au 12 décembre.

GUYOMARD. Eté rock clips. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Jusqu'au 19 décembre.

HAYTER. Galerie J.-C. Riedel, 12, rue Guénégaud (46-33-25-73). Jusqu'au 31 décembre.

JEAN HELION. Aquarelles, dessins et estampes. Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université. Jusqu'au 21 décembre.

FRANÇOISE JOURDAN-GASSIN. Galerie Marie Paccard, 3, rue Jacques-Callot (40-46-03-08). Jusqu'au 6 décembre.

PIERRE KELLER. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives, Paris 3e. Jusqu'au 8 décembre.

YANNIS KOTTIS. Galerie d'art contemporain, 68, quai de l'Hôtel-de-Ville (42-72-90-44). Jusqu'au 5 janvier.

TETSUMI KUDO. Chemin d'un artiste d'avant-garde japonais. Galerie Claude Samuel, 18, place des Vosges (42-77-16-77). Jusqu'au 24 janvier.

WOLFGANG LAIB. Galerie Crousel-Hussenot, 5 *bis*, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 24 décembre.

LARDERA. Galerie Eric-Galfard, 2, rue de Messine (45-62-45-60). Jusqu'au 16 décembre.

BORIS LE JEUNE. Introduction à l'image. Un mouvement improbable. Sculptures et peintures. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 23 décembre.

LOREDO. Peintures en relief. L'œil de bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 20 décembre.

STEPHEN MAAS. Sculptures. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 20 décembre.

CHARLES MARQ. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 6 décembre.

VITTORIO MATINO. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 30 janvier.

JAIS NIELSEN. Paris-Copenhague 1912-1919. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 13 décembre.

GEORGES NOEL. Galerie Hervé Odermatt, 85 *bis*, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-66-92-58). Jusqu'au 3 décembre.

PAUL OSIPOW. Galerie Leif Stahle. Cour Delepine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 6 décembre.

YVES MARIE PERON. Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (47-05-08-46). Jusqu'au 20 décembre.

ANNE ET PATRICK POIRIER. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 31 décembre.

ANTOINE POUPEL. Images. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 17 janvier.

JEAN PUIFORCAT. 21, boulevard Haussmann. Jusqu'au 31 décembre.

BRUNO PULGA. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 19 décembre.

RAFOLS-CASAMADA. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 13 décembre.

EKKEHART RAUTENSTRAUCH. Images spatiales. Galerie Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 6 décembre.

HANS SEILER. Galerie Bellint, 28 *bis*, bd Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 20 décembre.

KAZUO SHIRAGA. Peintures. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Du 5 décembre au 17 janvier.

PIERRE SOULAGES. Peintures de 1984 à 1986. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 13 décembre.

JACQUES SULTAN. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (45-08-58-63). Jusqu'au 31 décembre.

VLADIMIR SKODA. Galerie Montenay Delsol, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 6 décembre.

TAPIES. Sculptures. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 23 décembre.

TRECCANI. Galerie Henri Bénézit, 20, rue de Miromesnil (42-65-54-85-30). Jusqu'au 30 décembre.

TROMEUR. Photographies. Galerie Jean-Pierre Lambert, 3, place du Marché-Sainte-Catherine (42-78-62-74). Jusqu'au 6 décembre.

JOEL PETER WITKIN. Galerie Baudouin Lebon, 34, rue des Archives. Jusqu'au 6 décembre.

MANOLO VALDES. Galerie Adrien Maeght, 46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 15 janvier.

HANNES VABES. Galerie Antiope France, 57, rue Saint-Louis-en-l'Ile (43-54-82-43). Jusqu'au 15 décembre.

JOSEPH WISNIA. Galerie Rec, 7, rue Charlemagne (43-77-33-63). Du 4 au 18 décembre.

JOEL PETER WITKIN. Galerie Baudouin Lebon, 34, rue des Archives. Jusqu'au 6 décembre.

YOUSSOUFI. Tableaux, sabliers. Galerie Galarté, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 24 décembre.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS. Camille Pissarro. Hôtel de ville. Jusqu'au 14 décembre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Erté, 75 ans de création. Centre culturel. Jusqu'au 20 décembre.

CORBEIL-ESSONNES. Signes paysages. CAC Pablo Neruda. Centre d'art contemporain, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 18 décembre.

CACHAN. Six sculpteurs face au bois. Hôtel de Ville. Jusqu'au 14 décembre.

COURBEVOIE. Poupées-merveilles, créations d'aujourd'hui. Musée Roybet-C.-Fould, 178, boulevard Saint-Denis (43-33-30-73). Jusqu'au 4 janvier.

LA DÉFENSE. Vitrail lumière. Galerie de l'Esplanade. Jusqu'au 4 janvier.

GENNEVILLIERS. Le tour du monde en 80 photos (1882-1885), ou les escales d'un navigateur italien. Galerie municipale Edouard-Manet, 3, place Jean-Grandel (47-90-10-86). Jusqu'au 13 décembre.

HERBLAY. Folon. Rencontres en affiches. Centre Saint-Vincent, 40, rue du Général-de-Gaulle (39-97-24-13). Jusqu'au 14 décembre.

IVRY. Vladimir Skoda. C.R.E.D.A.C. Galerie Fernand Léger, 89 bis et 93, avenue Geroges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 25 janvier.

JOUY-EN-JOSAS. 1981-1986. Peintres et sculpteurs espagnols. Fondation Cartier pour l'art contemporain (39-56-46-46). Jusqu'au 5 janvier.

MELUN. Le vitrail, espace de lumière. Musée de Melun. Maison de la Vicomté (64-39-17-91). Jusqu'au 31 janvier.

NEUILLY-SUR-MARNE. L'aracine. Art brut. Château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle, RN 34 (43-08-82-35 – 43-09-62-73). Sam., dim., jours fériés de 11 h à 18 h ; mar., jeu. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 4 janvier.

PONTOISE. Jean Legros (peintures). Musée, 4, rue Lemercier (place de l'Hôtel-de-Ville) (30-38-02-40). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf mardi. Jusqu'au 7 décembre.

SAINT-DENIS. Hessimé. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Lorraine d'avant l'Histoire. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 23 février.

TRAPPES. Quel cirque. Espace Saint-Exupéry. Rue du Pasteur-Martin-Luther-King. Du 6 au 21 décembre.

VERSAILLES. Trois siècles de l'histoire de Notre-Dame de Versailles, paroisse royale. Hôtel de ville (39-50-36-22). Jusqu'au 15 décembre.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 3 DÉCEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. G. Solti (Haydn, Mahler).

Radio-France, Auditorium 106, 20 h 30 : Trio de clarinettes A. Angster, J. Di Donato, L. Solevis.

Auditorium des Halles, 12 h 30 et 15 h : J.-L. Haguenauer (Moussorgski, Debussy, Prokofiev) ; 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. A. Jordan (Haydn, Mozart, Weber, Schubert).

Lucernaire, 18 h 15 : I. Lieutaud (Liszt).

Salle Cortot, 20 h 30 : D. Ferrand-Teulet, S. Milliot, M. Gabus, V. Friberg, Th. Pecou... (Teulet, Gabus, Pecou...).

Chapelle Saint-Bernard, 20 h 30 : Chœur d'hommes F. Legrand (Bartok, Schubert, Bruckner...).

La Table verte, 22 h : D. de Williencourt, P. Lecore (Bach, Villa-Lobos, Martinu...).

Th. du Rond-Point, 22 h 15 : D. Juster, R. Romanelli.

JEUDI 4 DÉCEMBRE

Radio-France, 20 h 30 : Musiques limites.

Eglise Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 20 h 30 : P. Perdigon (Titelouze, Amy, Nivers...).

Th. du Rond-Point, 22 h 15 : voir le 3.

Auditorium des Halles, 12 h 30 : voir le 3.

La Table verte, 22 h : voir le 3.

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 3.

Lucernaire, 18 h 15 : voir le 3.

Salle Gaveau, 20 h : V. Cortez, Ch. Debrus (Bach, Mozart, Haendel...).

Salle Cortot, 12 h 30 : W. Zanetti (Bach, Britten, Dyens...).

Institut néerlandais, 12 h 30 et 18 h 30 : L. Van Doeselaar, W. Jordans (Satie).

Eglise Saint-Médard, 20 h 45 : Ensemble des chœurs Karamanta (Misa Criola).

Espace Cardin, 20 h 30 : R. Chchedrine (Malkus, Jisline, Chopin...).

Eglise de la Madeleine, 21 h : Maîtrise des Hauts-de-Seine, dir. F. Bardot ; Ensemble instrumental J.W. Audoli (Vivaldi).

VENDREDI 5 DÉCEMBRE

Salle Gaveau, 20 h 30 : Finale du concours Long.

Espace Cardin, 20 h 30 : voir le 3.

Lucernaire, 18 h 35 : voir le 3.

Th. du Rond-Point, 22 h 15 : voir le 2.

La Table verte, 22 h : voir le 3.

Eglise des Billettes, 20 h 45 : F. Killian, M.-P. Soma.

FIAP, 20 h 30 : Quatuor W. Byrd (Byrd, Ockegem, Mouton...).

CC Suisse, 20 h 30 : P. Maristan.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre national d'Ile-de-France, dir. R. Raitchev (Prokofiev).

Conservatoire Rachmaninoff, 20 h 30 : E. Herbin (Rachmaninoff, Moussorgski, Scriabine...).

Sorbonne, amphi Richelieu, 12 h 30 : Ensemble Erwrtung (Schoenberg, Ravel).

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

La Table verte, 22 h : voir le 3.

Th. du Rond-Point, 22 h 15 : voir le 3.

Lucernaire, 18 h 15 : voir le 3.

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre de la RATP.

Radio-France, 18 h : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Minsky (Yranyi, Dorfman, Sheriff...).

Société française de luth, 20 h : B. Pierrot, F. Martin (da Milano, Dowland, Gaillard...).

Salle Gaveau, 21 : G. et B. Picavet (Poulenc).

Eglise St-Merry, 21 h : N. Steinberg, L. Monteyrol (Lully, Purcell, Mozart...).

Espace Kiron, 20 h 30 : I. Garcisanz, A. Ponce.

18-Théâtre, 16 h 30 : M. Beckouche, T. Feschner, D. Thevenin (Purcell, Schubert, Tchaikovsky...).

Eglise St-Germain, 16 h 30 : G. Litaize (Bach).

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

Eglise St-Merri, 16 h : Trio Parennin (Mozart).

Salle Pleyel, 18 h : Orchestre national de France, dir. : M. Rostropovitch (Prokofiev).

Salle Gaveau, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, L. Drenikov (Rimski-Korsakov, Prokofiev, Tchaikovsky).

Notre-Dame, 17 h 45 : N. Marodon (Mozart, Liszt, Alain...).

Tourtour, 11 h : Trio Mandolines et clavecin.

Eglise des Billettes, 10 h : M. Leclerc (Alcok, Arne, Cocker...), 17 h : J. Amade (Duruflé).

Eglise Saint-Séverin, 15 h 30 : orchestre et chorale P. Kuentz (Bach).

Sacré-Cœur, 17 h : T. Toren (Bach, Widor, Dupré).

Eglise de la Madeleine, 16 h : Vieille-Girardet, Quintette de cuivres Gabrielli (Bach, Albinoni, Buxtehude...).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : Ensemble Academy of St-Martin in the Fields (Mozart, Dvorak).

LUNDI 8 DÉCEMBRE

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : M. Figueras, J. Savall (Frescobaldi, Caccini, Hume...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : H. Antoni (Sinding, Chopin, Liszt).

Espace Kiron, 20 h 30 : B. Daveyzac (Villa-Lobos, Brouwer).

Athénée, 20 h 30 : G. Bumbry.

Carrefour de la Différence, 21 h : M. Fouquerolle (Schumann, Fijal).

Théâtre-14 J.-M.Serreau, 20 h 45 : Ensemble instrumental S. Berthet (Stamitz, Mozart).

Eglise St-Eustache, 20 h 30 : Orchestre international de Paris (Vivaldi, Bach, Mozart).

Salle Cortot, 20 h 30 : Ensemble des deux mondes (Barber, Copland, Ravel).

Comédie des Champs-Elysées, 21 h : G. Cziffra (Schubert, Chopin, Liszt).

Cité Internationale, Grand Théâtre, 20 h 30 : Trio Albeniz.

Théâtre de Dix heures, 20 h 30 : D. Ponty, E. Poclard (Mendelssohn, Prokofiev, Lalo).

Eglise de la Madeleine, 20 h 30 : Orchestre de solistes (Haydn).

MARDI 9 DÉCEMBRE

Carrefour de la Différence, 21 h : voir le 8.

Salle Gaveau, 20 h 30 : J.-F. Heisser.

Espace Kiron, 20 h 30 : J. Dufieux.

Théâtre du Rond-Point, 22 h : voir le 3.

Radio-France, 18 h : voir le 7.

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 21 h : Atelier musique de ville d'Avray (Bach).

Eglise des Billettes, 20 h 45 : A. Schoenfeld, J.-F. Ferlan (Beethoven, Litz).

Salle Cortot, 12 h 30 : H. Namba, K. Arima (Brahms, Fauré, De Falla) ; 20 30 : S. Dasseau, J.-B. Brunier, E. Leviolonnois, Th. Paraschiescu (Schubert, Brahms).

Eglise St-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'Oratorio, dir. : J.-P. Lore (Haydn, Schubert, Mozart).

Cité internationale des Arts, 21 h : J.-A. Pickens, M. Dibbern, D. Kovacevic (Rachmaninov, Chopin, Mozart...).

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 21 h : Orchestre de chambre J.-L. Petit (Bach).

Eglise Notre-Dame-du-Liban, 20 h 30 : Ensemble instrumental à vent de Paris (Haydn, Vivaldi, Ibert...).

Porte de la Suisse, 20 h 30 : M. Davorin-Jagodic.

Eglise St-Louis des Invalides, 20 h 45 : Chœurs du Marais, Orchestre de Fontainebleau, dir. : P. Merle-Portales (Bach).

Oratoire du Louvre, 20 h 30 : Maîtrise de l'Oratoire du Louvre, dir. : F. Hollard (Bach, Berlioz, Schumann...).

La Péniche-Opéra, 21 h : les Ennuis d'Aphrodite (Ferrari).

Grande Halle de la Villette, salle B.-Vian, 20 h 30 : Groupe vocal de France (Lénot).

Festival de l'Ile-de-France

(34-12-40-50)

PLAISIR, Église Saint-Pierre, le 5, à 21 h : Ensemble instrumental A. Stajic (Janacek, Suk, Smetana...).

TORCY, église, le 5, à 21 h,

FONTENAY-AUX-ROSES, Th. des Sources, le 6, à 20 h 30,

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J. Prévert, le 7, à 16 h : la Grande Écurie et la Chambre du Roy (Mozart, Zelenka).

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, salle J. Brel, le 5, à 21 h,

PERSAN, salle P. Brossolette, le 6, à 21 h,

PARIS, musée Carnavalet, le 7, à 15 h 30 : la Camerata de Versailles (Smetana, Dvorak, Mahler...).

Jazz, pop, rock, folk

(Voir aussi Th. subventionnés)

ARC, Petit Auditorium (47-23-61-27), le 4 à 20 h 30 : Y. Micenmacher, D. Terry, F. de Carrard.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Pajaro Canzani Y Atlantico, dern. le 7 ; le 8 : Soultrain ; le 9 : N. Guéret.

BERCY, Palais omnisports (43-46-12-21), le 8 à 20 h : Kool and the Gang.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Lacroix.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30, les 5, 6, 7, 8 : Rido Bayonne.

CITHEA (43-57-99-26), le 6 à 19 h 30 : Les Voces, D. Vincent.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, les 4, 5 : Ph. Lacarrière, E. Dean quartet ; le 6 : Ph. Lacarrière, Th. Maucci quartet.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 9 à 20 h : Working Week.

FIAP (45-88-89-15), le 6 à 20 h 30 : J. Gardner.

GIBUS (47-00-78-88), le 3 à 22 h : Rancœur ; le 4 : Kashmir ; les 5, 6 : Stamp ; le 9 : Dear Marge.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22) (D), 20 h : B. Lavilliers.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Cl. Barthélémy sextet, dern. le 6 ; les 7, 8 : Jam Session ; le 9 : S. Reaves Phillus.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), le 7 à 12 h : Cl. Bolling ; 20 h 30 : D. Bartolomew.

MONTANA (45-48-93-08) (D, L.), 22 h 30 : M. Slim, dern. le 6 ; à partir du 8 : Quartet Cl. Ashford.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 5 : B. Wilen, Ph. Petit quartet ; les 4, 6 : M. Solal, L. Konitz, N. Henning, O. Pedersen.

PETIT JOURNAL ST-MICHEL (43-26-28-59), mer. : Watergate Seven+One ; jeu. : Mad Brass Band ; ven. : Ménilmontant Jazz Swing ; sam. : Metropolitan Jazz Band ; lun. : New Jazz Bandar ; mar. : M. Saury Jazz Group.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : mer., jeu. : D. Lockwood ; ven. : Big Boss Band ; sam. : M. Pindar Sextet ; lun., mar. : Nougaro trio.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (Mer.), 23 h : S. Spang-Hanssen, H. Sellin, J. Bardy, P. Perfido, dern. le 5 ; à partir du 6 : H. Texier, L. Sclavis, Ph. de Schepper, J. Mahieux.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h, les 3, 4 : Loft trio ; les 5, 6 : Quartet François ; les 8, 9 : Alliance.

REX CLUB (42-36-83-93), le 6 à 20 h 30 : Paulet Jazz trio ; le 4 à 23 h : Momo Rath.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30 : R. Guérin Big Band ; les 4, 5, 6 : J. Caroff Dixieland ; le 9 : M. Laferrière.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : A. Hervé Quartet, dern. le 7 ; à partir du 8 : Ch. Vander.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h 30 - 24 h : Mosalini, Beytelmann, Caratini.

VIEUX CHÊNE (43-37-71-51), le 4 à 22 h : Ph. Sellam, S. Adam, A. Cheudron, M. Senfeller.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LE TUNNEL, Bastille (43-57-42-14) (2).
LE RÉCIT DE LA SERVANTE ZERLINE, Bouffes du Nord (42-96-12-27), 20 h 30 (5).
DOM JUAN (en portugais), Théâtre de l'Europe à l'Odéon (43-25-70-32), 20 h 30 (9).
LA MAISON DES HOMMES, Marie Stuart (45-08-17-80), 18 h 30 (9).

HORS PARIS

ANGERS, les Voix intérieures, de Eduardo de Filippo par Claude Yersin au Nouveau Théâtre d'Angers (41-88-90-08), du 5 au 13 décembre.
CERGY-PONTOISE, le Saperleau, de Gildas Bourdet au Théâtre des Arts (30-30-33-33), du 4 au 6 décembre.
LILLE, Edmond, de David Mamet par Lacascade-Alloucherie sur le parking du refuge de l'abbaye de Loos (20-74-24-80), jusqu'au 20 décembre.
MARSEILLE, Tailleur pour dames, de Georges Feydeau par Bernard Murat à La Criée (91-54-70-54), jusqu'au 21 décembre.
NEUILLY-SUR-SEINE, After Liverpool, de James Saunders par l'Athlétic-Théâtre (47-47-83-03), du 5 décembre au 3 janvier.
STRASBOURG, le Horla, de Guy de Maupassant par Yves Reynaud à la Maison des arts et loisirs (88-32-74-04), du 9 au 13 décembre.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), ven. à 19 h 30, lun. à 20 h : Don Quichotte ; sam. et dim. à 15 h ; mar. à 19 h 30 (dern.) : Wozzeck.
SALLE FAVART (42-96-06-11), mar. à 20 h : Concert de musique légère (Mozart, Rossini, Offenbach...).
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., sam. à 14 h ; dim., mar. à 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; jeu. à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : la Parisienne et Veuve ! ; mer., ven. à 20 h 30 : Littéraire 1 : le Cantiques des cantiques ; sam., lun. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand foyer : (dim., lun.), mer. à 14 h 30 ; sam. à 15 h ; jeu., ven., mar. à 10 h + 14 h 30 : Grain de sel en mer. – Grand Théâtre : mer., jeu., ven., sam., mar. à 20 h 30 ; dim. à 15 h : l'Echange. – Films-Concerts : dim., lun. à 20 h 30 : le Brasier ardent, de I. Mosjoukine. – Théâtre Gémier : (ven., lun.) à 20 h 30 ; jeu., mar. à 14 h ; dim. à 15 h : le Cyclope.
PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.) à 18 h 30 : Regarde, regarde de tous tes yeux, de Danièle Sallenave.
TEP (43-64-80-80) (lun.) à 20 h 30 ; jeu. à 19 h ; dim. à 15 h : Voyage en Chine intérieure. – Cinéma : sam. à 14 h 30 ; dim. à 20 h : San Mao, le petit vagabond, de Zhao Ming ; Yan Gong (v.o.) ; Sœurs de scène, de Xie Jin (v.o.).
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) (lun.), mer., jeu., ven., sam., mar. à 20 h, dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous, de B. Brecht, mise en scène Giorgio Strehler. – Concert au théâtre Mogador, lun. à 18 h 30 : A. Dumay/D. Alberti (Schumann, Liszt) ; à 20 h 30 : Zimmermann.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), mer. à 18 h 30 ; ven., sam. à 21 h : Monnier/Duroure ; lun., mar. à 21 h : Compagnie l'Esquisse Bouvier/Obadia ; ven., sam. à 18 h 30 : Karine Saporta ; mar. à 18 h 30 : Zoltan Kocsis et ses amis/Hongrie. – Théâtre de la Ville au théâtre de l'Escalier d'or, de mer. à sam., 20 h 45 ; dim. à 14 h 40 : le Mariage des morts ; de mer. à sam., 18 h 30 : Hirondelle de saucisson.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam., lun. à 20 h 30 ; dim. à 16 h : la Tour de Nesle ; mar. à 20 h 30 : Yiddish cabaret.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

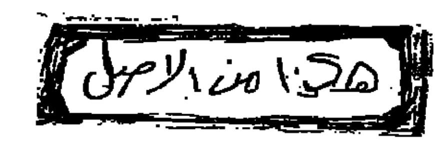
THÉATRE DES BOUFFES DU NORD (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Récit de la servante Zerline, à partir du 5.

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 17 h et 21 h : Lily et Lily.
ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 17 h : Ballade à Marie-Madeleine.
ARTISTIC-ATHEVAINS (43-55-27-10) (D. soir, L., Mar) 20 h 30, dim. 16 h 30 : les Criminels.
ARTS-HEBERTOT (43-87-23-23), lun. et jeu. 20 h 30 : la Danse du diable ; mar., ven. 20 h 30, 1er épisode ; mer., sam. 20 h 30, 2e épisode : Ariane ou l'Age d'or.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), mar. 20 h 30 : l'Amour en visite ; mer., jeudi 20 h 30 : le Jongleur d'aujourd'hui ; ven., sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Isménie.
ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.
ATHÉNÉE (47-42-67-27) Salle L.-Jouvet (D., L.), mar. 19 h : Madame de Sade.
BATACLAN (47-00-30-12), le 3 à 19 h : Catastrophe ; à 22 h : Lettres de la religieuse portugaise ; le 4 à 19 h : Bout d'essai ; à 22 h : Erasme ou la paix persécutée ; le 5 : L.I.F. ; le 9 à 20 h : Kabaret de la dernière chance.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.
CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Héloïse et Abélard, « Jours tranquilles en Champagne » ; La Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Des aveugles ; (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h 30 : La Patience-Graffitis.
CITE INTERNATIONALE (45-89-38-69), Resserre (D., L.) 20 h 30 : « Mage » Perrotin.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Poil de Carotte.
DAUNOU (42-61-69-14) (D., L.), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D.), 18 h 30, sam. 15 h : Platéro et moi (D. soir) 20 h 30 : Home ; (D. soir), 22 h, Dim. 15 h : Orages d'acier (dern. le 7).
DIX HEURES (42-64-35-90) (L.), 18 h 30, sam. 16 h : Slippard ; 20 h 30, dim. 16 h : les Chaussures de madame Gilles ; (D. soir, L.) 22 h, dim. 14 h 30 : l'Odieux visuel.
THÉATRE-18 (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 16 h : Scènes de la vie de cabots.
EDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESCALIER D'OR (42-74-22-77) (D., L.), 18 h 30 : Hirondelle de saucisson ; (Dim. soir, L.), 20 h 45, dim. 14 h 30 : le Mariage des morts.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (D. soir), 20 h 30, dim. 16 h : Jeune couple.
ESPACE KIRON (43-75-50-25) (D.), 22 h 30 : Une femme légère.
ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : Dormir la Lune dans un œil et le Soleil dans l'autre.
FIAP (45-89-89-15) le 9 à 20 h 30 : Flash back.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-37-53-31) (D., L.), 20 h 45 : Tant d'amour.
FONTAINE (48-74-74-40) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : le Système Ribadier.
GAITÉ MONTPARNASSE (45-26-14-39) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 30, dim. 15 h : le Passé défini (spectacle Jean Cocteau).
GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 19 h : Duet for One ; 21 h : Happy Days.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. L.), 19 h : La vie est un grand toboggan ; (D., L.), 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
HOTEL LUTETIA (45-44-38-10) (L.), 20 h 30 : Fin de tournage.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.
ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), mer., jeu. 20 h 30 : le Scorpion.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Valse du hasard.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h : le Mariage du père ; 21 h 15 : Façades II ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ainsi soit je.
MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h 30 : Deux sur la balançoire.
MARAIS (42-78-03-53) (D), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.), 21 h, dim 15 h et 18 h : l'Homme gris.
MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., L.), 18 h 30 : la Maison des hommes, à partir du 9, 20 h : Nora ; 22 h : Julie.
MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.
MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double Mixte.
MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac. Petite salle (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : Bonsoir maman.
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle (D.), 20 h 30 : F. Chopel ; 22 h 15 : Kilowatt. Petite salle (D.), 21 h : Une mouche dans la tête.
PETIT THÉATRE PARIS-CENTRE (45-27-13-88) (D., L., Mar.), 21 h, sam. 18 h 30 : Un amour.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.
PARIS-VILLETTE (42-03-02-55), (D. soir, L.) 21 h, Dim. 16 h 30 : Etats d'amour.
PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Amessamour.
POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h dim. 15 h : Chat en poche.
RENAISSANCE (42-08-18-50) (D), 21 h : la Maison des Jeunes et de la culture.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41) (D.), 19 h, les jours impairs : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ? ; les jours pairs : En pleine mer ; (D.) 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D., soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.
SALLE VALHUBERT (45-84-30-60) (J., D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : le Conte d'hiver.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : le Cocktail de Sergio.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos ; lun., mar. 22 h, sam. 18 h, dim. 18 h 30 : Piano'acteur.
TEMPLIERS, (42-78-91-15) (D., L.) 20 h 30 : Victor ou les enfants au pouvoir.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DE L'EURE (45-41-46-54) 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.
THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34) le 6 à 21 h : Vive la pomme de terre.
THÉATRE DE MÉNILMONTANT (42-02-36-33), les 5, 6 à 15 h : Hélène, d'après Euripide.
THÉATRE NOIR (43-46-91-93), 21 h : Pénélope, dern. le 5.
THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11) (D. soir, mar.) 20 h 30, dim. 16 h 30 : l'Egarement de l'infortune.
TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : l'Enfant enfoui.
TH. 347 (48-74-44-30), les 2, 3, 4 à 20 h 30, le 5 à 15 h et 20 h 30 : Atelier M. Bozonnet.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone ; mer., ven. 20 h 30 : les Oiseaux ; sam. 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, les 3, 4, 5, 9 à 20 h 30 : Théâtre de foire ; les 2, 6, à 20 h 30, le 7 à 15 h : les Salons ; Petite salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Pour un oui, pour un non ; 18 h 30 : les Révoltés (dern. le 6).
TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 18 h 30 : Un Broadway nommé Désir ; 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 15 : Azimut et Trémouille ; 22 h 30 : H. pour hommes.
TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 15 : Œil pour deuil... s'il vous plaît, vous m'oublierez.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : les Taupes niveaux.
TH. DE L'UNION (34-11-10-70), les 5, 6 à 20 h 30 : Les Ombres de l'aurore.
VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; (Mar.) 21 h 45 : J'assure à tes risques ; (L., Mar.) 23 h, mar. 22 h : De Belleville à Byzance ; L. 23 h : Banc d'essai des jeunes.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
LE BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 15 : Pas deux comme elle ; 22 h : Toi aussi comme tout le monde.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage ; 22 h 15, Dim. 20 h 30 : Sous-sol.
CITHÉA (43-57-99-26), J., V., S. 22 h 15 : Soirée de choc.
LE GRENIER (43-80-68-01) (S., D. L.), 22 h : Non, je n'ai pas disparu.
NAG'AIRS (40-11-64-88) (J., V., S.), 22 h : Malène, Macky, Labaya.
PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : D. and J. Memories ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.
PROLOGUE (45-75-33-15) (Mer., D. soir, L., Mar.), 21 h, D. 15 h 30 et 18 h : De Beaugrenelle à Bornéo.
RANELAGH (42-88-64-44) (D.), 20 h 30 : Laissez-les vivre.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L., Mar.), 22 h : Alea jacta est.
SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : Tom Novembre.



هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 3 DÉCEMBRE

Hommage à Gaumont, 90 ans de cinéma : 16 h, Bouboule Ier, Roi nègre, de L. Mathot ; 19 h, Chourinette, de A. Hugon ; 21 h, 20 ans du studio Action – Carte blanche à Causse et Rodon : L'amour d'une femme, de J. Grémillon.

JEUDI 4 DÉCEMBRE

Hommage à Gaumont : 16 h, La mille et deuxième nuit, de A. Volkoff ; 19 h, Le journal tombe à cinq heures, de G. Lacombe ; 21 h : 20 ans du studio Action - Carte blanche à Causse et Rodon : Le sport favori de l'homme, de H. Hawks (v.o.s.t.f.).

VENDREDI 5 DÉCEMBRE

Hommage à Gaumont : 16 h, Mademoiselle Béatrice, de M. Vaucorbeil ; 19 h, Ne le criez pas sur les toits, de J. Daniel - Norman ; à partir de 21 h : Nuit de l'aventure, organisée par le comité d'entreprise de la Cinémathèque française.

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

Hommage à la Cinémathèque des armées : 15 h, Afrique noire 1953/1975, 17 h, La légion ; 19 h, Hommage à Gaumont : Vautrin, de P. Billon ; 21 h 15, 20 ans du studio Action ; Carte blanche à Causse et Rodon : Breezy, de C. Eastwood.

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Conte cruel, de G. Modot ; L'ingénu libertin, de E. Champelier ; 17 h, La vie est magnifique, de M. Cloche ; 19 h, Hommage à Gaumont : La cage aux rossignols, de J. Dreville ; 21 h, 20 ans du studio Action - Carte blanche à Causse et Rodon : Le jugement des flèches, de S. Fuller (v.o.s.t.f.).

LUNDI 8 DÉCEMBRE

RELACHE

MARDI 9 DÉCEMBRE

Hommage à Gaumont : 16 h, Trente et quarante, de G. Grangier ; 19 h, Antoine et Antoinette, de J. Becker ; 21 h, 20 ans du studio Action - Carte blanche à Causse et Rodon : Les démons de la liberté, de J. Dassin.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance
(42-78-37-29)

Hommage à la Fédération Jean-Vigo : Mercredi 3 décembre : 14 h 30, E. de Bretislav Pojar ; Rêve de Noël, de Karel Zeman ; Aventures dans la baie d'or, de Bretislav Pojar (vf) ; 17 h 30, Instinct de femme, de Claude Othnin Girard ; 20 h 30, Le dernier milliardaire, de René Clair ; – Jeudi 4 décembre : 14 h 30, L'écran magique, de Gianfranco Mingozzi ; 17 h 30, Mamma Roma, de Pier Paolo Pasolini ; 20 h 30, Nuit et brouillard au Japon, de Nagisha Oshima. – Vendredi 5 décembre : 14 h 30, La rivière de boue, de Kohei Oguri ; 17 h 30, Certificat de naissance, de Stanislaw Rozewicz ; 20 h 30, Ajantrik, de Ritwik Ghatak. – Samedi 6 décembre : 14 h 30, Ivan le Terrible, de S.M. Eisenstein (1re partie) ; 17 h 30, Ivan le Terrible, de S.M. Eisenstein (2e partie) ; 20 h 30, Deux hectares de terre, de Bimal Roy. – Dimanche 7 décembre : 14 h 30, Soyez les bienvenus, de Elem Klimov ; 17 h 30, Miracle à l'italienne, de Nino Manfredi ; 20 h 30, La barrière, de Jerzy Skolimovski. – Lundi 8 décembre : 14 h 30, Une vie difficile, de Dino Risi ; 17 h 30, Samson, de Andrzej Wajda ; 20 h 30, Les enfants perdus, de A. Makovec.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 3 DÉCEMBRE

15 h, Désir interdit, de E. Fernandez ; 17 h, Les amants du Tage, de H. Verneuil ; 19 h 15, Rétrospective du festival des 3 continents, Nantes 86 : Nyamanton, de Cheick-Oumar Sissoko (v.o.s.t.f.).

JEUDI 4 DÉCEMBRE

15 h, Leur dernière nuit, de G. Lacombe ; Rétrospective du festival des 3 continents : Nantes 86 : 17 h, Kurbagalar, de Serif Goren (v.o.s.t.f.) ; 19 h, Tong Nien Wang Shi, de Hou Hsiao Hsien (v.o.s.t. anglais).

VENDREDI 5 DÉCEMBRE

15 h, De l'or en barres, de C. Crichton (v.o.s.t.f.) ; Rétrospective du festival des 3 continents, Nantes 86 : 17 h, Malayunta, de J. Santiso (v.o.s.t.f.) ; 19 h, Ak tanq wal Eswira, de K. Beshara (v.o.s.t.f.).

SAMEDI 6 DÉCEMBRE

Rétrospective du festival des 3 continents, Nantes 86 : 15 h, Les doigts blancs de l'extase, de T. Murakawa (v.o.) ; 17 h, La véritable histoire d'Abe Sada, de N. Tanaka (v.o.s.t. anglais) ; Sélection de films argentins – Festival d'Amiens 86 : 19 h, Todo un hombre, de P. Chenal (v.o.) ; 21 h, El muerto falta a la cita, de P. Chenal (v.o.).

DIMANCHE 7 DÉCEMBRE

Rétrospective du festival des 3 continents, Nantes 86 : 15 h, Derrière les parois de papier, de Tatsumi Kumashiro (v.o.) ; 17 h, La chambre du diable, de Chusei Sone (v.o.) ; 19 h, A hora da estrela, de S. Amaral (v.o.s.t.f.) ; 21 h, Sélection de films argentins – Festival d'Amiens 86 : Se abre el abismo, de P. Chenal.

LUNDI 8 DÉCEMBRE

Rétrospective du festival des 3 continents, Nantes 86 : 15 h, Ye shan, de Yan Xueshu (v.o.s.t.f.) ; 17 h, Almacita di desolato, de F. de Rooy (v.o.s.t.f.) ; 19 h, Agnisnaan, de B. Nath Saikia (v.o. Assam - s.t. anglais)

MARDI 9 DÉCEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

ALIENS, LE RETOUR (A.) (*) v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

BANCO (*) (A., v.f.) : Hollywood boulevard 9e (47-70-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BASIL DECTECTIVE PRIVE, (A., v.o. et v.f.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) : UCG Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC, Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BRULURE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CAP SUR LES ETOILES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (52-97-49-70) ; 14 juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81), Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UCG Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

CLINS D'ŒIL SUR UN ADIEU (A., v.o.) : La Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

COBRA (*) (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Impérial, 2e (46-42-72-52) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES COULISSES DU POUVOIR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

COURS PRIVÉ (Fr.) : Forum Orient-Express 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE COUREUR (Iranien) (v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).

DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA DERNIERE IMAGE (Franco-Algérien) : Forum, 1er (42-95-53-74), Rex, 2e (42-36-83-93), St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20), Marignan, 8e (43-59-92-82), St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43), Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

DESCENTE AUX ENFERS (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

DÉSORDRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DEUX FLICS A CHICAGO (A., v.o.) : UCG Danton, 6e (42-25-10-30) ; UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UCG Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UCG Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-77-99).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La géode, 19e (42-05-06-07).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'ENTERREMENT DU SOLEIL (Jap. v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'ESQUIMAUDE A FROID (Hong., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FOU A TUER (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f., Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

LES FRÈRES PÉTARD (Fr.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-68-81-77).

GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HUIT MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*) (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAUVAIS SANG (Fr.) Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAX MON AMOUR (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MÉLO (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES MINIPOUSS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MON AMI IVAN LAPCHINE (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

PICASSO (Fr.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

PRIÈRE POUR UN TUEUR (*) (A., v.f.) : Hollywood boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

QUAND LA RIVIÈRE DEVIENT NOIRE (A., v.o.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

LE RAYON VERT (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SARRAOUNIA (Fr.) : Cinoches (h. sp.), 6e (46-33-10-82).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

THE ACTRESS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE VINDICATOR FRANKENSTEIN 2000 (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

TWIST AGAIN A MOSCOU (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA VÉRIFICATION (Sov., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

ALEXANDRE NEVSKI (Sov., v.o.) : St-Lambert 15e (45-32-91-68).

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (Tchc., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

BAMBI (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LES BAS-FONDS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA DAME AU MANTEAU D'HERMINE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
L'ENJEU (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).
L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR MORGAN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
FANTASIA (A.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LA FOSSE AUX SERPENTS (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
LA FUREUR DE VIVRE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
LES GIRLS (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
HUMORESQUE (A., v.o.) : Luxembourg (H. sp.), 6e (46-33-97-77).
HUSBANDS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (47-00-89-16).
KARATÉ KID LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
LA MAIN AU COLLET (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).
LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Angl., v.o.) : Studio Galande (H. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (H. sp.), 5e (43-54-72-71).
PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).
POLICE ACADEMY III (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
QUAI DES ORFÈVRES (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).
LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Grand Edgar (H. sp.), 14e (43-20-90-09).
SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).
SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
SUR LES QUAIS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).
VOUS NE L'EMPORTEREZ PAS AVEC VOUS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
WHIRLPOOL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

JOURNÉES DU CINÉMA ALBANAIS (v.o.), Le Club de l'Étoile, 17e (43-80-42-05), ven., 20 h, sam. 22 h 15 : Pluie d'automne ; ven. 22 h, sam. 19 h : Je ne me tairai pas ; sam. 20 h 30 : Apassionata.
ALLEMAND (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 20 h 30 : l'Honneur perdu de Katarina Blum ; sam. 17 h 15 : le Coup de grâce ; lun. 16 h : le Faussaire ; sam., lun. 14 h 15 : le Tambour ; dim. 22 h 15, lun. 13 h 50 : l'Année des 13 lunes ; dim. 22 h 20, lun. 16 h 45 : les Larmes amères de Petra von Kant.
CHAPLIN, ŒUVRES INTÉGRALES (v.o.), Action Écoles, 5e (43-25-72-07). Mer. : la Ruée vers l'or ; jeu. : le Rêve de Charlot ; ven. : les Feux de la rampe ; dim. : le Dictateur ; lun. : les Lumières de la ville ; ven. : le Kid.
ÉGYPTE, LES TRÉSORS DE TOUTANKHAMON, Kinopanorama, 15e (43-06-50-50), dim. 10 h 45 du mat.
RÉTROSPECTIVE GÉRARD COURANT, Studio 43, 9e (47-70-63-40).
COURTS MÉTRAGES (v.o.), Républic-Cinémas, 11e (48-05-51-33), jeu., 20 h 30.
DUOS ET COUPLES (CAHIERS DU CINÉMA), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77). Mer. : les Cousins - le Chef d'orchestre ; jeu. : la Nuit ; ven. : Mamade porte la culotte ; sam. : Vivre sa vie ; dim. : l'Impératrice rouge ; lun. : la Ronde de l'aube ; mar. : Pourvu qu'on ait l'ivresse - l'Acrobate ; mar. : De la mée à la Résistance (v.o.).
GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 12 h : Je vous salue Marie ; jeu. 12 h 20 : Sauve qui peut la vie ; sam. 12 h : le Mépris ; jeu., dim. 19 h 40 : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; ven. 18 h, lun. 19 h : Masculin-féminin.
HITCHCOCK (v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) ; mer. : la Loi du silence ; jeu. : le Faux Coupable ; ven. : Mr. et Mrs. Smith ; sam. : Soupçons ; dim. : la Mort aux trousses ; lun. : le Grand Alibi ; mar. : la Taverne de la Jamaïque.
LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60). Jeu., sam., lun., mar. : To be or not to be ; ven. : la Folle Ingénue ; mer., dim. : Le ciel peut attendre.
MAN RAY CINÉASTE, 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), mer., ven., dim., mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : le Retour à la maison, Emak Bakia, l'Étoile de mer, les Mystères du château de Ré, Entr'acte. Jeu., sam., lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h : Autoportrait, Courses landaises, la Garoupe, Deux femmes, Anémic cinéma, Paris express ou Souvenirs de Paris, Ruth, Roses and Revolvers.
MONTY PYTHON (v.o.), Parnassiens, 14e (43-20-32-20). Mer., ven. : Monty Python sacré Graal ; jeu., dim. : Jabberwocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.
PROMOTION DU CINÉMA, (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer., jeu. : A strange love affair ; ven., sam. : Comment épouser un millionnaire ; dim., mar. : Otello.
E. ROHMER Républic-Cinémas, 11e (48-05-51-33), dim. 15 h 40 : Pauline à la plage ; 12 h : la Marquise d'O ; ven. 16 h : la Femme de l'aviateur ; mar. 12 h 20 : le Genou de Claire ; sam. 19 h 20 : la Collectionneuse ; mer. 15 h 40 : Perceval le Gallois ; jeu. 16 h 30 : la Carrière de Suzanne ; la Boulangère de Monceau ; sam. 12 h 20 : le Beau Mariage ; ven. 20 h : les Nuits de la pleine lune. + Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 20 h, dim. 15 h 30 : les Nuits de la pleine lune ; jeu., 17 h 40 : la Carrière de Suzanne ; dim. 12 h : la Femme de l'aviateur ; mar. 16 h : le Beau Mariage ; sam. 20 h : Pauline à la plage.
TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (v.o.), Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) (v.f.).
TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mar. 18 h : les 400 Coups ; ven. 22 h : Jules et Jim ; ven. 16 h : L'homme qui aimait les femmes ; jeu. 14 h : Tirez sur le pianiste ; mer. 14 h 20, dim. 10 h 20 : l'Enfant sauvage ; mer. 16, sam. 14 h : l'Argent de poche.
TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 21 h 40 : Nostalghia ; jeu. 21 h 30 : Solaris ; jeu. 21 h 20 : Stalker ; jeu. 21 h: Andrei Roublev ; mar. 20 h : le Miroir ; jeu. 15 h 40 : l'Enfance d'Ivan.
VIVE LA REPRISE ! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; 15 h 40 : la Mort en ce jardin ; 17 h 30 : les Communiants ; 19 h : Lady Lou ; 20 h 20 : la Fièvre dans le sang ; 22 h 30 : Rêves de femmes.
RÉTROSPECTIVE J. EUSTACHE, Studio 43, 9e (47-70-63-40). Mer. 20 h : les Mauvaises Fréquentations - Le Père Noël a les yeux bleus ; mer. 21 h 45 : Mes petites amoureuses ; jeu. 19 h 30 : Une sale histoire ; jeu. 20 h 30 : les Photos d'Alix - le Cochon ; jeu. 21 h 45 : Mes petites amoureuses ; ven. 20 h : la Rosière de Pessac I et II ; ven. 22 h 15 : les Mauvaises Fréquentations - Le Père Noël a les yeux bleus ; sam. 16 h : la Rosière de Pessac I et II ; sam. 18 h 15 : les Mauvaises Fréquentations - Le Père Noël a les yeux bleus ; sam. 20 h : la Maman et la Putain ; dim. 14 h : Mes petites amoureuses ; dim. 16 h : la Maman et la Putain ; dim. 20 h : Mes petites amoureuses ; dim. 22 h 15 : Une sale histoire ; lun. 19 h 30 : la Rosière de Pessac I et II ; lun. 21 h 40 : Une sale histoire ; lun. 22 h 30 : les Photos d'Alix - le Cochon ; mar. 20 h : la Maman et la Putain.

Les séances spéciales

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94), 14 h.
AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., ven. 21 h, jeu. 14 h, sam. 19 h 45, dim. 16 h 45, lun. 15 h 15, 21 h 30, mar. 21 h 15 + Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 20.
L'AMOUR A MORT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), lun. 18 h.
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 20 h 15, jeu. 15 h 45, sam., lun. 21 h 15, mar. 15 h 30.
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), jeu., dim. 21 h, ven. 16 h, mar. 16 h 30 ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 21 h 45.
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mer. 21 h 30.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), ven., sam., lun. 22 h 30.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., sam., lun. 21 h.
BLADE RUNNER (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 22 h 30, ven. 19 h, sam. 20 h 15, mar. 20 h 10 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.
CABARET (A., v.o) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 20 h.
LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., mar. 21 h, ven. 19 h.
CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.
DELIVRANCE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., mar. 22 h 30, dim. 18 h.
EL NORTE (A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (45-08-51-33), jeu., lun. 14 h 15, sam. 15 h 40.
FRANCES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mar. 14 h.
GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 18 h.
L'IMPÉRATRICE ROUGE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 13 h 30.
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83), 19 h 45.
IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), lun. 15 h 20.
LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 15 h 40.
M LE MAUDIT (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 22 h.
LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), ven. 21 h, lun. 17 h.
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches-Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 50.
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21), 22 h 15 + sam. 22 h 15 et 2 h 15 du mat.
QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), jeu. 21 h 45.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 15.
RUSTY JAMES (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., dim. 19 h 30, lun. 13 h 45.
THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 22 h.

LES FILMS NOUVEAUX

ABLAKON, film ivoirien de Roger Gnoam M'Bala : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Images, 18e (45-22-47-94).
L'AMOUR SORCIER, film espagnol de Francisco Rovira-Beleta (v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS, film français de Pino Van Lamsweerde : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
CAPTIVE, film franco-britannique de Paul Mayersberg (v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-42).
DIONYSOS, film français de Jean Rouch : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
HEROS BOYS (*), film américain de Mico Mastorakis, (v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; (v.f.) Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM, film soviétique de Serguei Paradjanov (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).
LE MAL D'AIMER, film franco-italien de Giorgio Treves : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
MÉMOIRES DU TEXAS, film américain de Peter Masterson, (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; (v.f.) UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
LE PASSAGE, film français de René Manzor : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) : Secrétan, 19e (42-41-77-99).
LA PURITAINE, film français de Jacques Doillon : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
SCANDALEUSE GILDA (**), film italien de Gabrielle Lavia (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – (V.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE SIXIÈME JOUR, film égyptien de Youssef Chahine (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Images, 18e (45-22-47-94).
WANDA'S CAFE, film américain de Alan Rudolph (v.o.) : Forum 1er, (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

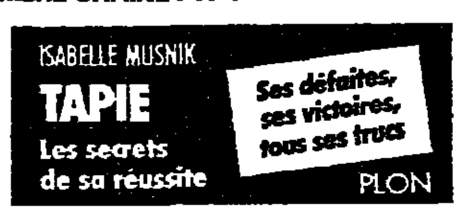


RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 3 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20.35 **Magazine : Ambitions.** Présenté par Bernard Tapie, en direct du palais des sports de Grenoble. Invités : Philippe Labro, directeur de RTL, et, pour la partie variétés, Paul Young.
22.15 **Journal.**
22.30 **Magazine : Premier plan.** Actualité cinématographique.
22.45 **Sports : Supercross à Bercy.**
0.00 **Sports : Tennis.** Tournoi des Masters, en direct de New-York.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.35 **L'heure de vérité.** Émission animée par François-Henri de Virieu. Invité : Michel Rocard.
▶ L'ancien ministre répondra aux questions de François-Henri de Virieu, Albert du Roy, Alain Duhamel, Jean-Marie Colombani et Jean-Louis Lescène.
21.55 **Magazine : Moi, je...** De Pascale Breugnot et Bernard Bouthier. Au programme : Pas de panique ; L'amour toujours ; Ottoman Star (l'histoire d'une Française qui vit en Turquie) ; A l'ombre de Chinatown ; Françoise (qui pour maigrir a tout essayé).
22.55 **Histoires courtes.**
23.20 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.35 **Variétés : La nouvelle affiche.** Avec Philippe Lavil, Daniel Lavoie, Pierre Rapsat, Jean-Luc Lahaye, Alain Lanty, Claude Morane, Sabine Paturel, Emmanuelle, Dennis Twist, Etienne Anberger, le groupe Canada.
21.55 **Magazine : Thalassa.**
22.45 **Journal.**
23.10 **Magazine : Montagne.**
23.35 **Prélude à la nuit.** Trois pièces pour harpe celtique, interprétées par Anne-Marie O'Farell.

CANAL PLUS

20.30 Les triplés. **21.00** Cinéma : l'Œil du témoin ■ film américain de Peter Yates (1981), avec William Hurt, Sigourney Weawer, Christopher Plummer, James Wood, Irene Worth, Kenneth Mac Millan. **22.40** Flash d'informations. **22.50** Cinéma : Rencontres du troisième type ■■■ film américain de Steven Spielberg (1977), avec Richard Dreyfuss, François Truffaut, Teri Garr, Melinda Dillon, Bob Balaban, Cary Guffey. **1.00** Cinéma : Adieu Blaireau ■ film français de Bob Decout (1984), avec Philippe Léotard, Annie Girardot, Jacques Penot, Amidou, Christian Marquand, Juliette Binoche. **2.25** Magazine : Hollywood star.

LA « 5 »

20.30 Feuilleton : Dynastie 2. **21.25** Série : L'inspecteur Derrick. **22.35** Feuilleton : Flamingo Road. **23.30** Feuilleton : Dynastie 2. **0.25** Série : L'inspecteur Derrick. **1.35** Série : Star Trek. **2.30** Série : K 2000.

TV 6

20.10 Sixties. 24 h 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Pour ainsi dire.** Invités : Jean-Pierre Lombard et Charles Hirsch pour hommage à Raymond Abellio ; Portrait de Raphaële George ; Reportage : Robert Marteau.
21.30 **Musique.** Plein volume. Nouvelle émission mensuelle sur le livre musical. La sélection du mois : polyphonies et polyrythmies d'Afrique centrale, de Simha Arom.
22.30 **Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; La gauche prolétarienne.
0.10 **Du jour au lendemain.** Avec Edouard Ruyz, à propos d'Aragon.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concerts.** La Walkyrie, première journée de la Tétralogie, de Wagner, par l'Orchestre du Festival de Bayreuth, dir. Peter Schneider, avec : Siegfried Jerusalem, Matthias Hoelle, Siegmund Nimsgern, Gabrielle Schnaut, Hildegard Behrens, Hanna Schwarz, Lucy Peacock, Ingrid Karrasch, Ru Engert-Ely, Agnes Habereder, Margit Neubauer, Birgitta Svenden, Waltraud Isolde Elchlepp.
23.00 **Les soirées de France-Musique.** Jazz Club : le groupe Sixun.

Jeudi 4 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13.50 **Feuilleton : Tant qu'il y aura des hommes.**
14.40 **Ravi de vous voir.** Émission de Christian Bernadac.
15.25 **Quarté à Vincennes.**
15.35 **Ravi de vous voir (suite).**
15.45 **Feuilleton : Omer Pacha.**
16.15 **Variétés : Show bises.** Émission de Jean Chatel.
17.25 **Feuilleton : La nouvelle malle des Indes.** Réal. Christian-Jaque.
18.25 **Mini-journal, pour les jeunes.**
18.40 **La vie des Botes.**
19.10 **Feuilleton : Santa Barbara.**
19.40 **Cocoricocoboy.**
20.00 **Journal.**
20.30 **Série : Columbo.**
22.10 **Magazine : Infovision.** D'Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert et Jacques Decornoy. Au sommaire : Le trafic des hormones ; L'Opus Dei ; L'ANPE, côté face et côté pile.
23.35 **Journal.**
23.40 **C'est à lire.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

13.50 **Magazine : Aujourd'hui la vie.** A lire. Avec Yves du Passage, Allain Bougrain-Dubourg, Anne Sandrine Schneider, Patrick et Philippe Chastenet.
15.00 **Série : Best-sellers.**
15.50 **C'est encore mieux l'après-midi.**
17.35 **Récré A2.**
18.05 **Feuilleton : Le pont sur la Moselle.**
18.30 **Magazine : C'est la vie.**
18.50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19.15 **Actualités régionales.**
19.40 **Expression directe.** FN ; PC.
20.00 **Journal.**
20.30 **D'accord, pas d'accord.**
20.35 **Cinéma : les Malheurs d'Alfred ■** Film français de Pierre Richard (1971), avec Pierre Richard, Anny Duperey, Pierre Mondy, Mario David.
Un jeune homme, né sous le signe de la malchance, sauve une candidate au suicide en tentant lui-même de se suicider, et se trouve pris dans les compétitions truquées de jeux télévisés. Cette comédie satirique démarre au quart de tour, puis prend un rythme languissant. Le personnage de Pierre Richard retient l'attention.
22.10 **Le Magazine.** De Jean-Louis Saporito, présenté par Daniel Bilalian. Au sommaire : Action directe, le procès du terrorisme, un dossier préparé par Dominique Tierce et Hervé Brusini. Invité : Thierry Calmette.
23.25 **Journal.**
23.35 **Sports : Tennis.** Tournoi des Masters à New-York.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14.00 **Magazine : Thalassa (rediff.).**
14.30 **Feuilleton : La porteuse de pain.**
15.00 **Boîte aux lettres (rediff.).**
16.00 **Documentaire : Architecture et géographie sacrées.** Émission pour la jeunesse.
17.00 **Les secrets de la mer Rouge.**
17.30 **Inspecteur Gadget.**
17.55 **Croq'soleil.**
18.57 **Juste ciel.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
19.15 **Actualités régionales.**
20.30 **D'accord, pas d'accord.**
20.35 **Cinéma : Brigade antigang □** Film de Bernard Borderie (1966).
A Paris, des jeunes gens tentent de faire évader un gangster puis retiennent en otage un footballeur, frère du commissaire principal de la brigade antigangs. D'après un roman d'Auguste Le Breton, la série noire cinématographique française dans ce qu'elle pouvait avoir de pire.
22.05 **Journal.**
22.30 **Documentaire : Les modernes.** De Jean-Paul Aron ; réal. Daniel Costelle.
▶ 1er volet : Le vent d'hiver.
23.25 **Prélude à la nuit.** Introduction et Rondo capriccioso, op. 28 de Saint-Saëns.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Parking ■■ film français de Jacques Demy (1985), avec Francis Huster, Keiko Ito, Laurent Malet, Jean Marais, Marie-France Pisier, Hugues Quester. **15.30** Cinéma : Spécial police ■ film français de Michel Vianey (1985), avec Richard Berry, Carole Bouquet, Fanny Cottençon, Jean-Pierre Malo, Benoît Régent, Jean-Jacques Moreau. **17.00** Cabou Cadin. **17.20** Série : Triangle en bermudas. **18.00** Flash d'informations. **18.10** Dessins animés. **18 15** Jeu : Les affaires sont les affaires. **18.45** Top 50. **19.15** Zénith. **19.55** Flash d'informations. **20.05** Starquizz. **20.30** Les triplés. **20.35** Cinéma : Mystère Alexina ■ film français de René Feret (1985), avec Vuillemin, Valérie Stroh, Véronique Silver, Bernard Freyd, Philippe Clévenot. **21.55** Flash d'informations. **22.05** Cinéma : Rouge baiser ■■ film français de Véra Belmont (1985), avec Charlotte Valandrey, Lambert Wilson, Marthe Keller, Gunter Lamprecht, Laurent Terzieff. **23.55** Cinéma : Six femmes pour l'assassin ■ film américain de Mario Bava (1964), avec Eva Bartok, Cameron Mitchell, Thomas Reiner, Ariana Gorini, Claude Dantes. **1.20** Les superstars du catch. **2.10** Série : Rawhide.

LA « 5 »

13.25 Feuilleton : Flamingo Road. **14.15** Dynastie 2. **15.15** L'inspecteur Derrick. **16.25** Série : Chips. **17.20** Série : Shérif, fais-moi peur. **18.15** Série : K 2000. **19.05** Série : Happy Days. **19.35** Série : Star Trek. **20.30** Série : Mike Hammer. **21.25** Série : Lou Grant. **22.15** Feuilleton : Flamingo Road. **23.20** Série : Mike Hammer. **0.00** Série : Lou Grant. **0.55** Série : Star Trek. **1.50** Série : K 2000.

TV 6

14.00 6 Tonic. **17.00** Système 6. **18.30** NRJ 6. **19.20** Feuilleton : Le temps des copains. **19.35** Série : Max la menace. **20.10** Cinéma : Voyage au pays de la peur ■■ film américain de Norman Foster (1942), *Pendant la seconde guerre mondiale, un ingénieur américain porteur de documents secrets part de Turquie sur un bateau allant à Batoum. Un tueur de la Gestapo le suit. Orson Welles écrivit, avec Joseph Cotten, l'adaptation du roman d'espionnage d'Eric Ambler, mais fut « débarqué » de la réalisation en cours de tournage. Le film terminé et remonté par Norman Foster fut un bon « thriller » commercial. L'atmosphère étrange et l'humour noir rappellent pourtant la marque de Welles, présent comme acteur dans un petit rôle.* **22.00** 6 Tonic.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Proses et poèmes, de Michel Leiris.** Petit théâtre de nuit.
21.30 **Musique : Emotion-mutation.** Magazine des musiques innovatrices.
22.30 **Nuits magnétiques.** La nuit et le moment ; La gauche prolétarienne.
0.10 **Du jour au lendemain.** Avec Yack Rivais pour Milady, mon amour.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas) : Hymne ad caenam et Magnificat du 6e ton, de Titelouze ; 6e ton en fa du 3e livre d'orgue, de Nivers ; cinq fugues d'Anglebert, par Pierre Perdigon, orgue.
23.00 **Les soirées de France-Musique.** Le bœuf, le grisbi et les autres ; à 24.00 Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sax... sans jamais oser le demander.

Ce serait ridicule de ne pas pouvoir profiter du premier réseau câblé parisien.



Ça fait toujours plaisir de savoir que l'on ne s'est pas trompé. C'est le cas pour Schneider avec sa nouvelle gamme de téléviseurs Artron et ses magnétoscopes.

Aujourd'hui, nous en avons la preuve !

La nouvelle gamme de téléviseurs Artron de Schneider est conçue pour recevoir les 15 émissions du Réseau Câblé de Paris, et plus encore.* Ce n'est pas idiot de l'avoir prévu !

Et votre magnétoscope, y avez-vous pensé ? Associés à votre téléviseur, les magnétoscopes Schneider sont équipés pour enregistrer 35 programmes même sur réseaux câblés.* Ils sont aussi parmi les seuls à pouvoir enregistrer Canal + tout en regardant une autre chaîne. Ceci automatiquement, sans cordon ni boîtiers spéciaux.

Cela fait de belles nuits blanches en perspective. Des nuits très parisiennes.

*Téléviseurs et magnétoscopes aux normes CCETT

SCHNEIDER

Communication

Les premiers pas du câble parisien

« Ah, c'est trop rageant ! Regardez la carte : l'UNESCO est dans la zone câblée, et mon appartement, qui est juste en face, ne le sera pas avant 1988 ! C'est fou, non ? » Emmitouflé dans un anorak bleu et accoudé au comptoir de Paris-Câble, ce téléspectateur impatient dissèque le plan de câblage de la capitale et prend le visiteur à témoin de sa déveine. *« A 100 mètres près je perds un an ! Avouez que c'est idiot ! »*

Et de se tourner vers un responsable : *« Ce n'est pas une question de prix, au moins ? Parce que s'il fallait rajouter 10 000 F pour être câblé plus rapidement, ce serait sans hésitation ! »* Qu'est-ce que 10 000 F auprès des 30 000 F qu'il était prêt à débourser avec les autres copropriétaires de son immeuble pour installer sur son toit-terrasse une volumineuse coupole de réception des satellites. *« J'avais fini par les convaincre, notamment de l'intérêt de recevoir des programmes en langue anglaise. Mais on va sûrement attendre le câble. On ne sait jamais... Après tout, j'ai quelques relations à la mairie et aux PTT. »*

Près de lui, un vieux monsieur sourit : *« Hé hé ! je fais partie des heureux élus ! »* Il ne lui reste même qu'un mois à attendre avant de recevoir les nouvelles images, et, s'il a hâte de capter TV 5, la *« chaîne européenne »* et la RAI (*« Il paraît qu'elle a de bons programmes de sports, on se débrouille toujours avec l'italien »*), il se réjouit surtout à l'idée d'écouter la FM dans de bonnes conditions. *« Tout cela pour 100 F par mois ! Vous pensez si les gens de mon immeuble sont ravis ! »* 100 F ? Eh oui, c'est le tarif exceptionnel de bienvenue pour ceux qui s'abonneraient rapidement pour une durée d'un an.

Car, cette fois, l'opération est bien partie. L'annonce du feu vert de la CNCL a piqué la curiosité de nombreux Parisiens et déclenché des appels au standard de Paris-Câble.

Niché dans le quinzième arrondissement de Paris, dans une drôle de maison ronde destinée à l'origine à servir de crèche et appelée Cité des Schtroumpfs, le centre, lui, reste calme. Cela ne fait-il pas deux mois que l'opération devait être lancée ? Mille huit cents espaces étaient réservés dans Paris pour une grande campagne d'affichage : *« Octobre 86 : les télévisions du monde viennent à vous »*. Les télés en question étant arrivées tard, la campagne a été annulée et le délai est trop court pour que puisse être engagée en décembre une action cohérente. Attendons donc la mi-janvier.

Au rez-de-chaussée, trois hôtesses répondent au téléphone et traitent avec amabilité les demandes de renseignement. Plus de trois mille envois par la poste ont été faits ce week-end, elles pratiqueront d'ici une semaine la relance téléphonique à domicile. Plus bas la régie aligne fièrement ses dix-huit écrans. Paris Première y joue les coquettes en diffusant avec quelque mystère ses bandes-annonces de programmes ; Canal J affiche un dessin animé, Skychannel, une série américaine, la BBC, un jeu comme « Les chiffres et les lettres », la RAI un discours politique, CNN des informations. La palme du spectacle revient pourtant à la mosaïque d'images représentant sur un seul écran les différentes chaînes...

Le câble parisien dévoile doucement ses charmes. Manquait tout de même une petite fête pour célébrer l'événement. Une surprise-party intime, à la maison des Schtroumpfs, pour le club des cent quatre-vingts abonnés. Les privilégiés !

ANNICK COJEAN.

Mode d'emploi

La télévision par câble parisienne touche cette année 50 000 foyers dans certains quartiers du treizième, du quatorzième et du quinzième arrondissement. L'an prochain, ce sera au tour du onzième et du douzième arrondissement. Le câblage se poursuivra au rythme de 200 000 foyers par an jusqu'en 1992. Le plan d'installation du réseau peut être consulté à Paris-Câble (1, square Bela-Bartok, 75015 Paris, tél. : 40-59-50-59).

Le réseau de Paris propose un service de base de quinze canaux comprenant les chaînes françaises publiques et privées (TF 1, A 2, FR 3, Canal Plus, la « 5 » et TV 6), des chaînes étrangères (BBC 1, RAI 1, Télé Monte-Carlo, Sky Channel et RTL Télévision), deux chaînes par satellites (la francophone TV 5, l'américaine Cable News Network consacrée à l'information), une chaîne pour les enfants (Canal J), une chaîne locale (Paris Première) et un canal d'informations-services comprenant notamment l'information sur tous les programmes. La capacité du réseau sera progressivement portée à trente canaux avec des chaînes payantes et des services tels que la télé-alarme et le télé-achat. Par ailleurs, quinze canaux-son proposent toutes les stations de la bande FM.

A l'exception du câblage du onzième et du douzième arrondissement réalisé entièrement en fibres optiques, le réseau de Paris fait largement appel au câble coaxial. Ce qui rend difficile la programmation de services interactifs. Mais la structure du réseau en étoile permet d'envisager dans l'avenir le remplacement du coaxial par de la fibre optique.

Le raccordement au réseau est fixé à 200 F. L'abonnement mensuel est de 140 francs par mois pour six mois minimum. Il faut y ajouter l'abonnement aux chaînes payantes et 30 F par mois de location d'un sélecteur.

J.-F. L.

L'organisation de la CNCL

Le *Journal officiel* a publié, lundi 1er décembre, un décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). Outre un rappel concernant les convocations aux réunions (par le président ou à la demande de sept des treize membres), on y précise l'organisation de l'administration de la CNCL. Ainsi, les services, placés sous l'autorité du président, seront-ils dirigés par un directeur général, assisté d'un directeur, nommés tous deux par décret sur proposition du président de la commission. Cette dernière organisera ses services *« de façon à individualiser ses activités techniques, économiques, juridiques et culturelles »*. Le président nomme aux différents postes de la commission.

Sont placés sous l'autorité de la commission les services de TDF, affectés jusqu'à présent aux tâches de planification des fréquences. Les modalités du transfert – au 1er janvier 1988 – de ces services seront fixées par une convention conclue entre le président de la commission et le président de TDF, au plus tard le 30 juin 1987.

La CFDT tire le signal d'alarme sur la situation financière de la SFP

La SFP sera-t-elle en cessation de paiement ? C'est la question qui se murmure dans les longs couloirs des dix-sept studios de la Société française de production (SFP), colosse de la création télévisuelle en France situé aux Buttes-Chaumont. La privatisation de cette énorme machine de production, prévue par la nouvelle loi sur l'audiovisuel, menace l'équilibre précaire de l'édifice, et les propos rassurants de son directeur général (*le Monde* du 12 novembre) ne semblent pas avoir apaisé les craintes syndicales.

C'est pourquoi, lors de la réunion du comité d'entreprise de la SFP du 14 novembre, une motion de la CFDT, votée à l'unanimité, demande à la direction de définir les *« objectifs stratégiques »* et les *« démarches commerciales »* qu'elle se fixe pour assurer le maintien de l'emploi, ainsi que les mesures qu'elle entend prendre *« pour que les obligations des cahiers des charges* [des chaînes] *à l'égard de la SFP soient respectées »*.

Ce cri d'alarme, la CFDT le justifie par la baisse des commandes obligatoires passées par les chaînes. Selon le syndicat, l'écart entre les comptes prévisionnels pour 1986 et les réalisations effectives est sans précédent. Le manque à gagner s'élèvera, pour cette année, à 196,2 MF (TF 1 : 74,6 MF ; A 2 : 110,5 MF ; FR 3 : 10,5 MF ; RFO : 0,6 MF), auxquels s'ajoutent 40 MF – prévus mais non réalisés – avec la SEPT (chaîne culturelle). Soit 236,2 MF, ou 20 % du chiffre d'affaires (1 316,7 MF en 1985).

Le développement des coproductions, cependant, qui ont rapporté 66 MF au lieu des 20 MF escomptés, ramène cette perte en chiffre d'affaires à 189,6 millions, mais, en contrepartie, la SFP doit réaliser ce développement en augmentant sensiblement ses investissements, qui passent de 161,8 MF à 230,4 MF. Résultat : la capacité d'autofinancement de la SFP passe au rouge (– 42,2 MF) et l'oblige à faire un emprunt de 148 MF pour financer un programme d'investissements et de remboursements d'emprunts incontournables.

A partir de l'année prochaine, la SFP n'aura plus accès à la redevance pour financer ses investissements, dont certains de longue durée – comme celui pour le nouveau complexe de Bry-sur-Marne – ont été engagés en tenant compte de la redevance. Le déficit pour 1987 risque donc d'être très important et, comme le fait remarquer un responsable syndical : *« Aucune entreprise, placée brutalement face à de telles conditions économiques, ne peut survivre. »*

Pour sa part, la direction de la SFP trouve *« excessif »* le cri d'alarme de la CFDT. Sans nier les chiffres avancés, M. Francis Brun-Buisson, directeur général, refuse toute expression alarmiste comme « cessation de paiement ». Selon lui, *« la motion votée par la CFDT exprime une inquiétude compréhensible »*. *« Si nous n'avons pas pu réaliser nos objectifs*, ajoute-t-il, *c'est que la situation de l'audiovisuel est difficile. C'est celle-ci qui interdit aux chaînes de respecter les obligations de leurs cahiers des charges. Nous continuerons à diffuser une large information sur notre stratégie en vue du redressement, et nous poursuivrons le dialogue, aussi bien avec le comité d'entreprise qu'avec les pouvoirs publics »*.

ALAIN WOODROW.

A la Fédération nationale de la presse française

M. Michel Cabart devient directeur général en remplacement de M. Roger Bouzinac

« Une nomination de consensus » : telle était l'appréciation portée par la plupart des sept présidents des fédérations et syndicats de la presse regroupés au sein de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), sur la nomination, le mardi 2 décembre, de M. Michel Cabart, ancien secrétaire général du quotidien *le Midi libre* et actuel directeur à la Compagnie des wagons-lits, au poste de directeur général de la FNPF.

Mais c'est aussi le choix du président de la FNPF, M. Maurice Bujon, PDG du quotidien *le Midi libre*, qui désigne son directeur général après consultation des présidents, qui a été suivi. *« Il faut que le président et le directeur général soient en parfaite harmonie »*, indique ainsi M. Marc Demotte, président de la Fédération de la presse hebdomadaire et périodique. Six autres personnalités de la presse étaient candidates à la succession de M. Roger Bouzinac, coopté il y a quelques semaines au sein de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

[Né en 1939 à Narbonne (Aude), M. Michel Cabart est diplômé de l'ESSEC. Attaché de direction au quotidien *le Midi libre* (Montpellier) de 1966 à 1972, il en devient le secrétaire général jusqu'en 1983, date à laquelle il occupe les fonctions de directeur de la direction française du tourisme de la Compagnie des wagons-lits. Il devait être nommé adjoint au directeur international de la Compagnie des wagons-lits le 1er janvier 1987.]

L'imprimerie d'Irigny suspend sa grève

« Lyon-Libération » a été imprimé clandestinement

La grève lancée le 2 décembre par le Livre-CGT à l'imprimerie Rhône-offset-presse d'Irigny (Rhône) a été suspendue dans la soirée. Direction et syndicat se rencontreront afin de discuter des revendications salariales (6 % d'augmentation et un second jour de congé hebdomadaire). Cette troisième grève en huit jours avait empêché la parution normale dans les kiosques lyonnais, le 2 décembre, de plusieurs journaux nationaux (*l'Equipe, le Matin de Paris, le Quotidien de Paris, le Parisien libéré, les Echos, la Tribune de l'économie, l'Humanité*) ainsi que celle de *Lyon-Libération*. Les titres régionaux du groupe Hersant, fabriqués dans une autre imprimerie étaient parus normalement.

Refusant de recourir à un acheminement par train depuis Paris, afin de s'assurer une présence minimale à Lyon comme l'ont fait la plupart des autres quotidiens parisiens, *Lyon-Libération*, qui *« ne doit en aucun cas apparaître comme un sous-produit de* Libération *national »*, a choisi, selon sa direction, *« une formule de survie »*. Ainsi, son édition du 2 décembre a été confectionnée dans une imprimerie de la région dont le lieu et le nom sont gardés secrets.

Tirée à 15 000 exemplaires au lieu de 25 000 habituellement, cette édition comprenait 24 pages au lieu de 64. Un éditorial non signé indiquait que le journal, créé il y a trois mois, *« se trouve pris en otage entre deux parties en conflit social qui ne s'inquiètent pas des répercussions mortelles de leur affrontement, et est en état de légitime défense »*. La direction de *Lyon-Libération* met ainsi ouvertement en cause l'attitude *« meurtrière »* du Livre-CGT, estimant que *« le nouveau concept des quotidiens de ville est visé par le syndicat »*. Le Livre-CGT conteste cette interprétation en soulignant que le mouvement a touché les autres quotidiens nationaux et qu'une grève identique – suspendu aussi e 2 décembre dans la soirée – a affecté six jours durant l'imprimerie de Vitrolles (Bouches-du-Rhône) qui appartient, comme celle d'Irigny, au même propriétaire.

Les débuts de Télé-Quatre-Saisons au Québec

Quand une nouvelle chaîne perturbe l'équilibre d'un marché prospère

MONTRÉAL
de notre envoyé spécial

Attendue, encensée, redoutée, puis... proprement étrillée. La presse québécoise n'a pas été tendre pour Télé-Quatre-Saisons (TQS) depuis son lancement le 6 septembre dernier. La chaîne, qui se voulait présence fidèle et familière comme les sept grains de café lui servant d'emblème, celle que son directeur Guy Fournier présentait comme *« nouvelle, fouineuse, mouvante »* (*le Monde* du 3 mai), n'a pas encore réussi la percée escomptée.

Des sondages – contestés mais publiés par le quotidien *la Presse* du 21 novembre – sont sévères, lui attribuant 3 % de l'écoute en soirée, contre 27 % à Radio-Canada et 23 % à Télé-Métropole, les deux grandes stations rivales. *« Nous avons créé une attente et nous l'avons déçue »*, reconnaît Mme Michelle Raymond. La directrice des dramatiques plaide les débuts *« dans une roulotte »*, le retard des équipements, la grille trop ou pas assez inventive. Mais, à ses yeux, il ne fait aucun doute que les 11 % d'audience initialement prévus seront obtenus à la fin de l'année.

Quoi qu'il en soit, la naissance de Télé-Quatre-Saisons rompt bien des habitudes. Et pas seulement celles des téléspectateurs. Voulue par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC, l'équivalent de notre CNCL) pour faire contre-poids à la présence envahissante des chaînes anglophones – notamment américaines – au Québec, TQS a provoqué un grand chambardement sur le marché publicitaire.

Sur les 183 millions de dollars canadiens investis en 1984 dans la publicité télévisée, 80 % environ ont alimenté cette année-là des chaînes francophones, faisant vivre, plutôt bien, un système déroutant pour un esprit cartésien. Trois réseaux se partageaient les faveurs des téléspectateurs : deux publics, Radio-Canada et Radio-Québec, et un privé, TVA. Mais, si ce dernier est, paradoxalement, une coopérative sans but lucratif regroupant une trentaine de stations indépendantes prospères, le service public, lui, peut être relayé par des stations... privées, défendant localement ses couleurs. S'y retrouve qui pourra !

Un système original, pragmatique, où tout le monde trouve son compte. Et en particulier ces stations privées affiliées à l'un ou à l'autre réseau. Deux exemples le prouvent. Rachetée 127 millions de dollars canadiens par Vidéotron (ce groupe, jusqu'ici centré sur le câble, vient de prendre, en France, 10 % d'une filiale spécialisée de la Générale des eaux), Télé-Métropole, à Montréal, est le cœur du réseau TVA. C'est aussi l'une des entreprises les plus lucratives du Canada : 15,4 millions de dollars de bénéfice net pour un chiffre d'affaires de 108 millions en 1985. Le groupe COGÉCO, lui, possède des stations à Trois-Rivières et à Sherbrooke, qui retransmettent les programmes de Radio-Canada et, depuis peu, de TQS. Il réalise, avec ses cent quatre-vingt-six salariés, un bénéfice net de 1,3 million pour un chiffre d'affaires de 17,4 millions de dollars.

Dans ce marché prospère et partagé à l'amiable, l'arrivée de Télé-Quatre Saisons ne s'est pas faite sans remous. Avec ses stations affiliées, TQS dessert 88 % de la Belle Province et l'essentiel de ses habitants. Autant dire qu'elle peut troubler le tête-à-tête des deux plus grands réseaux. *« Entre Radio-Canada et TVA, les cotes d'écoute ne variaient guère que d'un ou de deux points par année ; les chaînes fixaient des tarifs sans discuter, et il y avait plus de demandes que d'espaces publicitaires disponibles »*, écrit M. Bruno Boutot dans le dernier numéro d'*Info-Presse Canada*. Avec le lancement de TQS, l'offre s'est soudain faite beaucoup plus grande, et avec elle est venue la loi du marché.

Y avait-il place pour un nouveau réseau ? *« Non*, répond M. Paul Martel, conseil en publicité. *L'arrivée d'un nouveau média peut accroître le marché publicitaire lorsque ce dernier est sous-développé. Ce qui n'est plus le cas depuis longtemps. »* Ici, pas de secteurs interdits de publicité télévisée, comme la distribution ou l'édition en France. La concurrence risque donc d'être rude et de déstabiliser les médias des régions périphériques les moins peuplées. Au moins dans un premier temps. Car M. Paul Rousseau, directeur de la vente à Radio-Canada, ne désespère pas, lui, de voir le marché publicitaire québécois, sous-investi jusqu'ici au profit de son homologue anglophone, se remettre à croître. Un développement engendré par la politique linguistique ? Etonnant Québec...

PIERRE-ANGEL GAY.

Le Carnet du Monde

Décès

– Le docteur Laurence Fournier,
Le docteur Geneviève Bodson,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean-Jacques FOURNIER,

survenu le 28 novembre 1986, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 9 décembre, à 15 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

– Ariane et Carla Groos,
ses enfants,
Ilse Groos,
sa mère,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Thomas GROOS,

survenu le 1er décembre 1986, à Paris.

16, rue Henri-Régnault,
75014 Paris.
Seldeneckstrasse 3,
75 Karlsruhe,
RFA.

– Mme Marc Jacquier,
née Marie-Louise Cachin,
son épouse,
M. et Mme Jacques Jacquier,
Mme Anne-Marie Jacquier,
Les docteurs Robert et Nicole Bringuier,
M. Bernard Jacquier,
ses frères et sœurs,
Le docteur et Mme Charles Cachin,
Les docteurs Paul et Marcelle Hertzog,
ses beaux-frères et belles sœurs,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Marc Jacquier,
ancien secrétaire
de la conférence du stage
du barreau de Paris,
avocat à la cour d'appel de Paris,

survenu le 28 novembre 1986.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), le jeudi 4 décembre 1986, à 11 heures.

24, rue de Verneuil,
75006 Paris.
BP 146,
74200 Thonon-les-Bains.

– Lucien Lecrivain,
Sa fille Marie,
Toute la famille et ses amis

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Anne-Marie LECRIVAIN,
née Martin,

survenu le 26 novembre 1986.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité à Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire).

8, allée des Hautes-Sorrières,
92190 Meudon.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Me Fernand LENOBLE,
avocat honoraire
à la cour d'appel de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien président
de l'Association nationale
des anciens prisonniers de guerre
et déportés
de la famille judiciaire,

survenu à Crozant (Creuse), le 29 novembre 1986.

– Mme Andrée Noël
a le chagrin de faire part du décès de sa mère, à quatre-vingt-dix-huit ans,

Mme Maurice NOËL,
née Marthe Décarpigny,
veuve
du trésorier-payeur général
Maurice Noël.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église Saint-Justin de Levallois-Perret, jeudi 4 décembre 1986, à 9 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Eswars (Nord).

49, rue Rivay,
92300 Levallois-Perret.

– Nous apprenons le décès, survenu le samedi 29 novembre, à Mulhouse, de

Charles de TESTA,
compagnon de la Libération,

dont les obsèques seront célébrées en l'église Sainte-Geneviève, à Mulhouse, le jeudi 4 décembre, et l'inhumation le vendredi 5 décembre, à Malesherbes (Loiret).

[A l'âge de dix-neuf ans, Charles de Testa rejoint, le 22 juin 1940, le général de Gaulle à Londres, après l'appel du chef de la France libre. Il participe, en Libye, aux combats de Bir-Hakeim et d'El-Alamein, dans l'artillerie de ce qui devait devenir la 1re division française libre. Puis il participe aux campagnes de Tunisie, d'Italie et il débarque en Provence pour mener la campagne de France. Il sert alors comme observateur en avion pour régler les tirs d'artillerie. Il est fait compagnon de la Libération le 18 janvier 1946, comme sous-lieutenant au 1er régiment d'artillerie coloniale. Après la guerre, il entre au siège social des Potasses d'Alsace, à Mulhouse.]

Communications diverses

– A l'occasion de la vente annuelle de l'Association des Français libres, signeront leurs ouvrages, au stand Charles-de-Gaulle, de 15 heures à 18 heures, grand hall de la Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, 75016 Paris. Mireille Albrecht pour « Bertie Albrecht », le vendredi 5 et dimanche 7 décembre. Lucien Neuwirth pour « Ma guerre à seize ans », le samedi 6 décembre. Marie-Claire Scamaroni pour « Fred Scamaroni », le samedi 6 décembre. Raymond Triboulet pour « Un ministre du général », le vendredi 5 décembre.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-III, samedi 6 décembre, à 9 h 30, bibliothèque littérature générale et comparée. Mme Rose-Thérèse Dremière, épouse Bethegnies : « Portrait et représentation de 1650 à 1800 (étude de l'idéologie du portrait peint et de sa fonction représentative à partir de textes d'écrivains, de théoriciens et critiques d'art) ».

هكذا من الأصل

Lettres

Les prix littéraires

INTERALLIÉ : Philippe Labro pour « l'Etudiant étranger »

Dernier prix littéraire de l'automne, le prix Interallié a été décerné, le mardi 2 décembre à Paris, à Philippe Labro pour *l'Etudiant étranger* (Gallimard) (Nos dernières éditions du 3 décembre.)

Philippe Labro est bien connu du grand public. La cinquantaine, il incarne la réussite parfaite d'une carrière multi-médias.

Il dirige les programmes de RTL, après avoir été successivement reporter à Europe 1 (1956), *France-Soir* (1958), en Algérie durant la guerre, puis de nouveau à *France-Soir* (enquête sur l'assassinat de Kennedy). A la télévision, il a collaboré à « Cinq colonnes à la Une », à « Caméra III », au Journal d'Antenne 2 (1981).

Très tôt, il a partagé son temps avec le cinéma. Il a réalisé sept films, influencés par les grands thrillers américains : *Tout peut arriver* (1969), *Sans mobile apparent* (1971), *l'Héritier* (1973), *le Hasard et la Violence* (1974), *l'Alpagueur* (1976), *la Crime* (1983), *Rive droite, rive gauche* (1985).

Il a également publié plusieurs essais – *Une vie d'Al Capone* (1959), *Ce n'est qu'un début* (sur Mai 1968), *Je suis un Américain* (entretien avec Pierre Salinger, 1975) – ainsi que deux romans (chez Gallimard) : *Des feux mal éteints* (sur la guerre d'Algérie, 1967), *Des bateaux dans la nuit* (sur le grand reportage, 1982).

Dans *l'Etudiant étranger*, Philippe Labro évoque la partie de sa vie qui l'a le plus fortement marqué, à la sortie du lycée Janson-de-Sailly, entre dix-huit et vingt ans : son séjour aux Etats-Unis, comme étudiant en journalisme dans un campus de Virginie puis comme bûcheron dans le Colorado.

Le narrateur est ébloui par l'efficacité joyeuse des universités d'outre-Atlantique, mais il découvre aussi, à la faveur d'amours contrariées, le racisme du Sud et les névroses dont se paient le conformisme et le dynamisme des Américains.

Dans son feuilleton du *Monde* du 30 octobre 1986, Bertrand Poirot-Delpech a trouvé à *l'Etudiant étranger* des « *fraîcheurs de premier roman* » et un très fidèle « *parfum d'époque* ».

Les autres lauréats

● Le Prix Chateaubriand 1986 a été décerné, le mardi 2 décembre, au premier tour et à l'unamité à Jean Raspail, qui vient de retracer, l'agonie d'un peuple oublié, les Alakalufs de la Terre-de-Feu dans son roman *Qui se souvient des hommes* (Robert Laffont).

● Eric Neuhoff a été couronné, le lundi 1er décembre Prix Kleber Haedens. Doté de 100 000 F par la fondation Mumm, ce prix est decerné chaque année depuis 1980. Le même jury a, par ailleurs, choisi les lauréats de deux nouvelles bourses Mumm (10 000 F) : Patrick Chamoiseau pour *Chronique des sept misères* (Gallimard) et Alexandre Jardin pour *Bille en tête* (Gallimard).

● Le quarantième Prix de littérature policière du Quai des Orfèvres a été décerné, le 1er décembre, à Nicole Buffetaut pour son roman *le Mystère des petits lavoirs* (Fayard).

loterie nationale

TRANCHE N°206 DU SUSPENSE

TIRAGE DU MARDI 2 DÉCEMBRE 1986

LE NUMÉRO 347828 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

LES BILLETS SE TERMINANT PAR 549 GAGNENT 1 500,00 F

AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN

loterie nationale



TRANCHE N°206 DU

TIRAGE DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1986

LE NUMÉRO 235361 GAGNE LE LOT DE 1 000 000,00 F

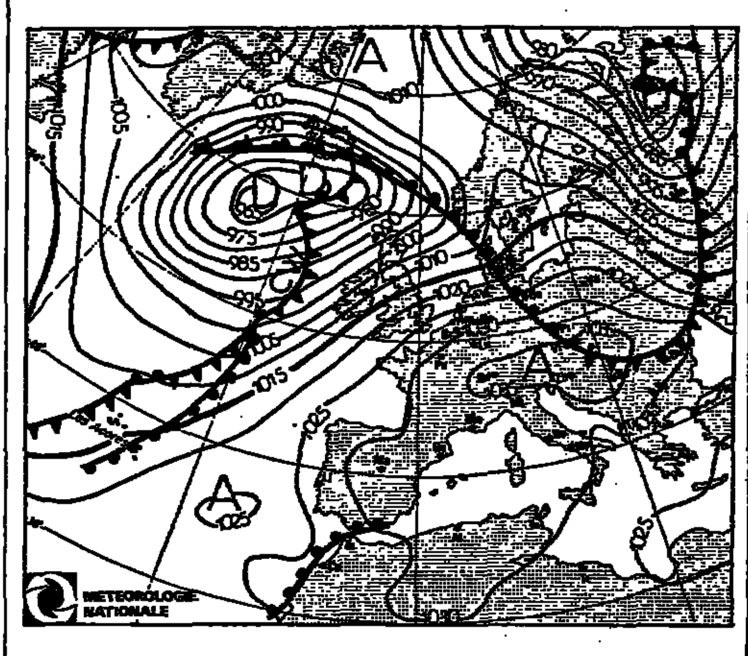
LES BILLETS SE TERMINANT PAR 042 GAGNENT 1 500,00 F

AVEC LE MÊME BILLET, PROCHAIN TIRAGE DEMAIN

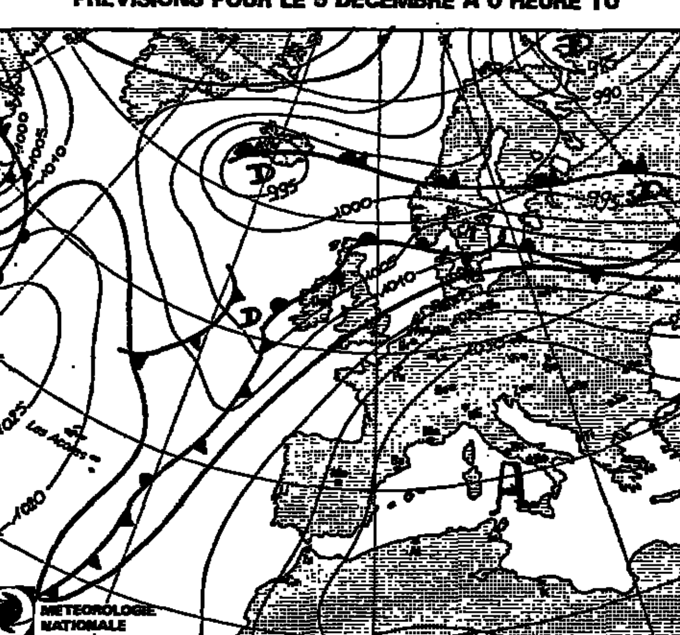
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 3 DÉCEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 5 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU



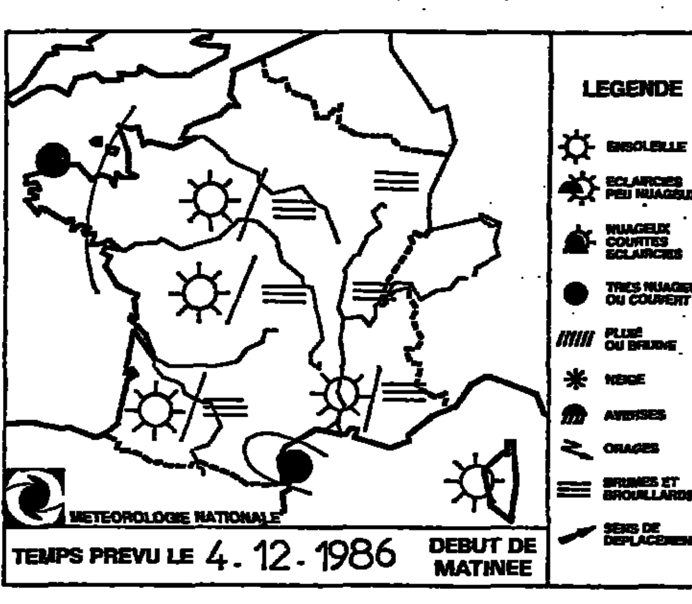
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 3 décembre à 0 heure et le jeudi 4 décembre à 24 heures.

Les hautes pressions vont persister et maintiendront un temps sec sur le pays. D'autre part, les vents s'orienteront au sud d'où une légère hausse des températures.

Jeudi, de la Bretagne au Cotentin, le ciel sera nuageux et il fera doux, 8 à 9 degrés le matin, 12 degrés l'après-midi. Les vents de sud-ouest souffleront assez fort près des côtes.

Près du golfe du Lion, les vents de sud-est seront modérés et advecteront de l'air humide, d'où la présence de nuages bas assez nombreux.

Sur le reste du pays, le temps sera brumeux le matin avec des bancs de brouillard locaux, mais ceux-ci seront moins denses que ces derniers jours et se dissiperont généralement en cours de matinée. Les températures minimales iront de 2 à 6 degrés sur la moitié sud, de – 1 à + 1 sur la moitié nord, localement, – 3 dans le Nord-Est et le Massif Central. L'après-midi, le ciel sera très ensoleillé. Les températures maximales seront douces pour la saison : elles iront de 10 à 17 degrés du nord au sud. Les vents seront faibles et modérés.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 2-12 à 6 h TU et le 3-12-1986 à 6 h TU — le 3-12-1986

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	17	4	D
BIARRITZ	16	4	D
BORDEAUX	13	2	D
BOURGES	7	–3	D
BREST	12	9	D
CAEN	13	3	D
CHERBOURG	11	5	D
CLERMONT-FERR.	11	–3	D
DIJON	0	–3	B
GRENOBLE St-M-H	8	–5	B
LILLE	11	4	D
LIMOGES	13	3	D
LYON	–2	–3	B
MARSEILLE-MAR.	12	2	D
NANCY	5	–3	B
NANTES	12	2	D
NICE	14	6	D
PARIS-MONTS.	9	1	D
PAU	16	1	B
PERPIGNAN	15	3	C
RENNES	12	2	D
ST-ÉTIENNE	8	–1	D
STRASBOURG	3	2	C
TOURS	9	–1	D
TOULOUSE	13	0	B
POINTE-A-P.	31	23	A

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	18	6	D
AMSTERDAM	11	8	C
ATHÈNES	13	4	D
BANGKOK	31	22	N
BARCELONE	17	4	D
BELGRADE	1	0	C
BERLIN	8	4	P
BRUXELLES	8	6	D
LE CAIRE	18	11	D
COPENHAGUE	7	5	P
DAKAR	26	21	N
DELHI	26	10	D
DJERBA	18	14	A
GENÈVE	2	–1	C
HONGKONG	21	16	P
ISTANBUL	8	2	D
JÉRUSALEM	9	2	N
LISBONNE	15	9	D
LONDRES	13	9	N
LOS ANGELES	26	12	D
LUXEMBOURG	4	1	B
MADRID	14	1	D
MARRAKECH	20	12	C
MEXICO	24	10	B
MILAN	9	–4	B
MONTRÉAL	0	–8	*
MOSCOU	4	–4	*
NAIROBI	24	14	–
NEW-YORK	13	2	P
OSLO	3	–1	*
PALMA-DE-MAL.	18	4	B
PÉKIN	5	–4	D
RIO-DE-JANEIRO	32	24	P
ROME	16	1	D
SINGAPOUR	32	26	A
STOCKHOLM	1	–3	*
SYDNEY	23	16	N
TOKYO	12	4	P
TUNIS	17	10	D
VARSOVIE	7	1	C
VENISE	10	–1	D
VIENNE	7	3	C

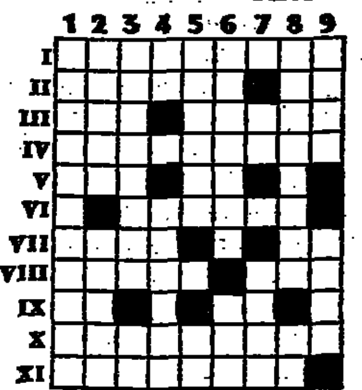
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4369



HORIZONTALEMENT

I. Ne craint pas d'occuper la place du mort. – II. Bien éveillé. Préposition. – III. Cap espagnol de la Méditerranée. Fait monter la température en refroidissant le climat. – IV. Ne peut s'adapter avec précision. – V. Arrive par paquets ou par rouleaux. Règle. – VI. Col de Savoie. – VII. Repoussée avec force. Possessif. – VIII. Un peu fêlé. Formule de voyage. – IX. Bien roulé. Rapport de ronds. – X. La clôture des transactions. – XI. Filent ventre à terre.

VERTICALEMENT

1. Cultive les salades. – 2. Envoi de chevaux par le « train ». Vocalise. – 3. Prépare toujours sa défense avec soin. Abrégé de cours. – 4. Elément de jeu. Tombe donc avec légèreté. – 5. Galerie de peintures anciennes. Note. – 6. Calepieds. Pieu des plus inconfortables. – 7. Maître du roi. Mis en couches. – 8. Pièces à pistons. Pratiques. – 9. Bon prince. C'était un homme unique.

Solution du problème n° 4368

Horizontalement

I. Minuterie. – II. Inopérant. – III. Simplette. – IV. AT. Essais. – V. Nier. ST. – VI. Tancer. Ut. – VII. HT. Ut. Clé. – VIII. Rist. Ilet. – IX. Ove. Adoré. – X. Pétales. – XI. Hiement.

Verticalement

1. Misanthrope. – 2. Initiative. – 3. Nom. En. Seth. – 4. Uppercut. Ai. – 5. Tels. Et. Ale. – 6. Eres. Idem. – 7. Ratas. Close. – 8. Intituler. – 9. Etes. Têtent.

GUY BROUTY.

VIE ASSOCIATIVE

Paris et Rio

A y regarder distraitement on pourrait croire que pour l'essentiel les Apprentis de l'espérance, une association française, qui a vu le jour voici quelques mois a pour ambition de faire défiler, sur les rythmes qui conviennent, en mars prochain, au Carnaval de Rio, quelques petits Français en mal d'exotisme. Le voyage se prépare, il ne manque que les billets d'avion...

A y regarder de plus près l'association a, en fait, des objectifs autrement ambitieux : « *Encourager la communication entre les jeunes de tous pays en les faisant participer activement à la vie sociale dans une forme d'expression qui leur est propre sans aucune discrimination de race ni de condition.* » Et Rio ne constituera donc qu'une première étape, une première expérience, favorisée par « le projet France-Brésil » que MM. François Mitterrand et José Sarney avaient annoncé en octobre de l'an dernier lors du voyage au Brésil du président français, et qui vise à développer les relations entre les deux pays.

La fondation Danielle-Mitterrand a apporté sa bénédiction à l'entreprise et le commissariat général de France-Brésil au ministère des relations extérieures a donné l'assurance qu'il remettra le projet au gouvernement de Brasilia.

★ Les Apprentis de l'espérance-Génération 2000, 3, rue Henri-Feulard, 75010 Paris. Tél. : (1) 48-03-36-18. *Journal officiel* du 30 juillet 1986.

EN BREF

● **EXPOSITION : minéralogie.** – Pour la quinzième année consécutive, les salons de l'hôtel PLM Saint-Jacques accueillent la plus importante exposition minéralogique de France avec 250 exposants, dont 60 étrangers originaires de 20 pays différents. Des centaines de milliers de spécimens et des fossiles du monde entier sont proposés à la vente, ainsi que des bijoux, des pierres fines et précieuses, des vitrines, du matériel de prospection, des machines de sciage et de polissage.

★ Hôtel PLM Saint-Jacques, 17, boulevard Saint-Jacques, 75014 Paris (métro Saint-Jacques), vendredi 5 (12 heures à 20 heures) ; samedi 6 et dimanche 7 (10 heures à 20 heures). Prix d'entrée : adultes, 19 F ; enfants, 10 F.

● **TRANSPORTS : tarifs de Nouvelles Frontières vers les Antilles.** – L'agence de voyages Nouvelles Frontières affrètera 280 vols entre les Antilles et la métropole en 1987. Entre Paris et ces départements d'outre-mer, les tarifs (aller-retour) se répartiront en quatre niveaux, selon les périodes : haute saison, 4 400 F ; moyenne saison, 3 750 F ; basse saison, 3 350 F ; très basse saison, 2 700 F. Ces prix sont à comparer avec ceux des vols aller-retour réguliers d'Air France : période rouge, 5 780 F ; période orange, 4 580 F ; période verte, 3 280 F. Par ailleurs, Nouvelles Frontières crée, à partir du 15 décembre, une liaison Toulouse-Pointe-à-Pitre dont les tarifs varient de 2 950 F à 4 250 F (aller-retour) selon la période.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 5 DÉCEMBRE

« Un parcours policier dans les ruelles et les passages du Vieux Paris », 15 heures, métro Sentier, côté rue des Petits-Carreaux (Paris et son histoire).

« Hôtels du quartier Saint-Sulpice », 14 h 30, métro Saint-Sulpice (Paris pittoresque et insolite).

« Crèches et traditions de Noël », 15 heures, 6, route du Mahatma-Gandhi (M. Mantelet).

« L'hôtel de Mme Du Barry à Versailles », 14 h 30, 21, avenue de Paris (F. Roidot).

« 9 000 ans d'art en Jordanie », 14 h 30, musée du Luxembourg, caisse (J. Angot).

« La Conciergerie, de Philippe-le-Bel à la Terreur », 14 h 30, entrée (M. Pohyer).

« L'Opéra », 14 h 30, hall (M. Ch. Lasnier) ou 15 heures, haut des marches à droite (C. Sagave).

« Connaissez-vous la Nouvelle Athènes ? », 14 h 30, square de l'église de la Trinité.

« Le quartier Montsouris et ses artistes », 15 heures, sortie RER Cité universitaire, et « Exposition Grand Prix de Rome de peinture, à l'École nationale des beaux-arts », 15 heures, 17, quai Malaquais (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Les grands prix de Rome de peinture, 1768-1863 », 14 h 30, 11, quai Malaquais.

« La France et la Russie au Siècle des Lumières », 16 h 30, Grand Palais, hall (D. Bouchard).

« Le Premier Empire au Père-Lachaise », 14 h 30, porte principale (V. de Langlade).

« Le Conservatoire national de musique », 14 h 30, métro Europe (M. Banassat).

« Les nouvelles collections de Cluny », 15 heures, 6, place P. Painlevé (I. Hauller).

CONFÉRENCES

Salle Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, 15 heures : « Souabe et Bavière (Veitschöchheim, Ludwigsburg, Munich, Lindherf) ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 3 décembre 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-1 226 du 1er décembre 1986 modifiant le décret n° 86-586 du 9 juillet 1984 modifié fixant, à titre transitoire, l'organisation du troisième cycle des études médicales.

UN ARRÊTÉ

● Du 25 novembre 1986 portant création du conseil ministériel des études auprès du ministre de la culture et de la communication.

UNE DÉCISION

● N° 86-148 L du 2 décembre 1986 relative à la loi du 1er juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance.

Le Monde ANNONCE



Le Monde CADRES

Un organisme du secteur tertiaire en pleine expansion, pratiquant une politique de décentralisation et de responsabilisation, comprenant 14 centres recherche un(e)

DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT (Ile-de-France)

Vous dirigerez une unité de 30 personnes et aurez la responsabilité du C.A.

Vous assurerez son développement par :
- une démarche commerciale active et qualitative,
- une réflexion aboutissant à la création de nouveaux produits plus adaptés au besoin de certains clients.

Vous ferez partie du Comité de Direction.

La réussite dans ce poste implique :
- un profil de manager avec un sens aigu de la gestion, des capacités de contact et de négociation,
- une expérience réussie d'au moins 8 ans impliquant direction de personnes et relations commerciales dans le domaine industriel ou tertiaire,
- une formation supérieure.

Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. 83 MLM à : ASET 7, rue Ampère 78140 Vélizy

---

Le Département du Val-de-Marne

organise un concours normal et un concours spécial « OPTION INFORMATIQUE-ANALYSTE »

D'ATTACHÉS DU CADRE DÉPARTEMENTAL

A PARTIR DU 22 JANVIER 1987

Conditions :
- être âgé, au 1er janvier de l'année du concours de moins de 35 ans (sauf dérogations prévues par les textes) ;
- être titulaire de l'un des diplômes requis pour le premier concours d'entrée aux Instituts Régionaux d'Administration, ou Bac + 3 ;
- être de nationalité française.

Date limite de clôture des inscriptions : mercredi 31 décembre 1986, à 16 heures, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Pour tout renseignement, s'adresser à : Hôtel du Département du Val-de-Marne, Direction du Personnel Départemental, Bureau du Recrutement - 4e étage - Bureau 405, Avenue du Général-de-Gaulle - 94011 CRETEIL Cedex. Téléphone : 48-99-94-00 - Postes 24.82 ou 24.05.

Vous avez de la personnalité, une formation et une expérience solides aux plans personnel et professionnel. Des associations communautaires juives vous proposent

12 POSTES de GESTION RELATIONS PUBLIQUES ANIMATION ET COMMUNICATION

A Paris, R.P. et Province. Vous pouvez adresser votre candidature à l'U.C.J.F.P. 14, rue Georges-Berger, 75017 PARIS.

R.S. TECHNIQUE ETT recherche pour ARABIE SAOUDITE

INGÉNIEUR

GÉNIE CLIMATIQUE. Sérieuses références exigées. Tél. pour rendez-vous au **42-85-18-02.**

Pour notre programme d'action transmission d'entreprises organisme recherche

H. D'ORGANISATION ET COMMUNICATION

Expérience du domaine double formation appréciée. Adresser C.V. + prétentions A.P.R.E 142, rue du Bac, 75007 Paris.

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE recherche

CHEF DE PROJET

Automatismes industriels. 2 ans d'expérience minimum. Tél. (1) 48-48-68-78 M. FOUASSIER.

Vous souhaitez prendre un nouvel élan dans votre vie professionnelle. Nous intégrons dans notre équipe régionale

5 COLLABORATEURS

Il faut :
- 28 ans environ ;
- bonne culture générale ;
- bonne présentation ;
- sens commercial.

Nous offrons un plan de carrière pour hommes de tempérament et un début d'activité immédiat.

Tél. pr rv à M. Delmas au 48-86-11-27 ou env. C.V. s/réf. 3.793 à Axiel Publicité, 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

SERVICE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUES

RECHERCHE

INGÉNIEURS GDES ÉCOLES ou UNIVERSITAIRES ENST, ESE, ENSIMAG, INSA ENSI, DEA, etc.

Pour assurer des développements en :
- logiciels de base ;
- logiciels d'application temps réel ;
- télécom, réseaux ;
- CAO, CFAO, IA.

Ecr. à S.D.I. 78/80, av. Galliéni Tour Galliéni I, 93174 BAGNOLET Cédex.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. 23 ans - DESS IAE de GESTION GÉNÉRALE, MAITRISE AES, LICENCE DROIT des AFFAIRES, étudie toute proposition Marketing, Gestion générale, Gestion du Personnel. Françoise SERRIER 72, rue de Dunkerque 75009 PARIS.

J.H. 27 ans, ESC + Crédit management degrec - Expér. 5 ans direction financière bilingue anglais/espagnol courant cherche Cabinet en organisation Départ Opération et projets grande entreprise. Ecrire sous le n° 7.023 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

JEUNE HOMME (sérieux) recherche place stable de **COURSIER**. SALAIRE FIXE. Tél. le soir au 64-90-75-81 après 19 heures.

V.R.P. produits financiers H. 33 ans, souhaite place stable et rémunératrice. Ecrire sous le n° 8.205 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.H. 31 ans, ingénieur I.S.A., célibataire, 4 ans organisation, projets industriels à l'étranger recherche poste ingénieur d'affaires export. Téléphone : 40-46-02-88.

capitaux

propositions commerciales



Twix

LA MONTRE SUISSE DANS LE VENT

- Fabrication suisse
- Boîtier synthétique
- Mouvement quartz
- Résistant en plongée jusqu'à 30 mètres
- Anti-chocs
- Garantie 1 an.

Modèles personnalisés sur demande.

Distributeurs/revendeurs, prière de s'adresser à :

TWIX s.a., Bürenstrass 16 CH-2543 Lengnau/Suisse. Tél. : 65/53-11-11. Télex. 934-421.

PLACEMENTS

INTÉRÊTS 15 %. Garanties sur immeubles. 43-48-77-53.

travail à domicile

Retraité ferait traductions d'anglais ou d'allemand. Préfère textes longs, livres. Paul JEANDEL 9, rue Beauvau 54000 Nancy. Tél. 83-27-90-80.

formation professionnelle

Cfd 43 56 76 05

Formation au SECRÉTARIAT DE RÉDACTION du 2 février au 10 avril 1987 + stage pratique

propositions diverses

Pour connaître les emplois offerts par la Fonction Publique dans toute la France à tous les Français, consultez la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) BP 402-09 PARIS (doc. grat. sur demande).

CUISINIER et PATISSIER en extra samedi et dimanche : lunch, buffet, fêtes de fin d'année, etc. Service à domicile. Pour tous renseignements : Téléphone : 43-63-20-53. Entre 18 heures et 21 heures.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

VENDS BX 19 GT modèle 86. Direction assistée, Hifi, peinture métal., vernie couleur gris renard, intér. velour noir/gris, vignette 87. Très belle. 16.800 km, poss. attelage remorque (650 kg). Déflecteurs. Prix : 75.000 F. Tél. bureau : 42-47-96-84. Tél. dom. : 60-17-89-83 après 19 heures.

achats

Part. à part. de préfér. achète **RENAULT 25 GTD** ANNÉE 1984 ou 1985 petit kilométrage prix Argus + si impeccable Tél. : 60-20-18-28 (le soir).

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

PLACE DE BEAUBOURG DERNIER ÉT., VUE EXCEPT. Tr.gd séj. + chambre, 100 m² TERRASSE TROPÉZIENNE Box fermé DORESSAY - 48-24-93-33.

4e arrdt

Marais - Archives dans immeuble pierre de taille « classé », très beau 5 pièces, 110 m², 3e étage, excellent état, boiseries anciennes, 1 salle de douche, 1 salle de bain, calme, soleil. BERTA VOISIN 72, boulevard Malesherbes 75008 PARIS. Téléphone : 45-62-43-63.

ILE-SAINT-LOUIS

HOTEL DU 17e SIÈCLE. CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE. PARTICIPATION A LA RESTAURATION DE CET IMMEUBLE ASSORTIE DE DISPOSITIONS FISCALES AVANTAGEUSES.

SURFACE A AMÉNAGER : 2 AU 6 P., de 80 m² à 400 m². Visite les samedis 29 novembre et 6 décembre de 14 heures à 17 heures. 3, RUE DE BRETONVILLIERS/9, RUE ST-LOUIS-EN-L'ILE. Rens. : (1) 45-62-17-17.

5e arrdt

C.-LEMOINE 2 P., tt cft, clair, calme 350.000 F - 43-25-97-16.

PANTHÉON 2 Pièces, cuis., bains, 40 m² REFAIT NEUF GARBI 45-67-22-88.

12e arrdt

NATION-RUE DORIAN 3/4 p., ensoleillées, p. de t. Asc., état impeccable. Possib. parking. Prix 1.125.000 F Tél. matin avant 11 heures : 43-41-48-79.

13e arrdt

Près Jardin des Plantes, 3 P., 58 m², 4e ét., s/asc., cuis., s. de bns, plc déb., chf. centr. ind., chemin balconnets, cave, faible charges 580.000 F. 43-31-07-22 après 14 heures.

14e arrdt

ALÉSIA, MAISON 102 m² duplex, poutres, charme parking, calme. 45-89-48-34.

18e arrdt

RUE ORDENER 3 pièces, confort. 480.000 F

5 P., 120 m². BALCONS PRIX : 1.100.000 F IMMO MARCADET 42-52-01-52.

92 Hauts-de-Seine

BOURG-LA-REINE 85 m², séj. dble + 2 chambres cuis., bains, 8e ét., asc., box GARBI 45-67-22-88.

95- Val-d'Oise

QUARTIER CALME GARGES

F 4 habit. sans aucun frais. Balcon sur verdure, cave, parking. 5e étage, ascenseur, 85 m², charges réduites, tous commerces à proximité. Sans vis-à-vis. 10 mn de la gare du Nord par SNCF. **Prix : 310.000 F** Téléphone : 39-93-81-08 Après 18 heures.

Province

Ile-d'Yeu La Meule, 100 m² sol + mezzanine, 25 m² sur 1.090 m² 600.000 F. Ecr. ss n° 8.208 M, LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Vds F 2 Blagnac 31700, sans inter, zone ensoleillée, chf. collect., loggia, park., cave Crédit Foncier reprise possible Téléphone : 61-71-35-38.

Minitel

20 000 offres Paris Banlieue 36.15 Tapez LEMONDE puis FNAIM

appartements achats

Recherche 1 à 3 P., Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 18e, avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

locations non meublées offres

Paris

Loue salles avec ou sans piano pour rép., cours ou autres, bureau pour ass. Poss. expo., peintures et ttes créations, art. Académie du spectacle Téléphone : 46-27-71-85.

Région parisienne

A louer, appt. 2 pièces, cuis. s. de bns, w.-c., cave, parking dans résid. Prox. métro Mairie d'Ivry. 2.300/mois, cc. Tél. 46-70-22-04, avant 8 h 30 ou après 20 heures.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE 8, avenue de Messine 75008 PARIS recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de Stés Multinationales **TÉL. : 45-62-78-99.**

Pour personnel et dirigeant SOCIÉTÉ EUROPÉENNE INFORMATIQUE rech. ttes catégories, STUDIOS, VILLAS Paris et environs. Tél. au : 45-04-04-45, de 10 H à 18 h 30.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction Beaux appts de standing 4 poss et plus. 45-26-18-95.

URGENT Étudiante antillaise cherche studio de préférence, chambre meublée. Paris, région parisienne Téléphone : (16) 25-75-52-91.

Etudiante recherche à louer chambre ou studio, Paris ou proche banlieue Téléphone : 46-36-14-24 le jeudi et vendredi de 10 heures à 18 heures.

SERVICE AMBASSADE Pour cadres mutés Paris recherche du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou AMBASSADES. 45-26-18-95.

MONDIAL MERCURE rech. STUDIOS et 2 PIÈCES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour Ambassades et Sociétés S'adr. : SERVICE ACCUEIL Téléphone : 42-56-28-16.

AGENCE DE L'ÉTOILE met à votre disposition ses introductions auprès de Stés françaises et multinationales de DIPLOMATES et HOMMES D'AFFAIRES à la recherche d'appts HAUT STANDING. ACHAT ET LOCATION **TÉL. : 47-63-13-78.**

EMBASSY SERVICE 8, avenue de Messine 75008 PARIS recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE corps diplomatique et cadres de Stés Multinationales **TÉL. 45-62-78-99.**

fonds de commerce

Ventes

SÈTE, LIBRAIRIE PAPETERIE Bail tous commerces 4, rue Rouget-de-l'Isle 34 SÈTE. Tél. 67-74-99-72.

VENDEZ, ACHETEZ Commerces, Propriétés entre particuliers **IFIC** partout en France UN SIMPLE APPEL GRATUIT. **TÉL. : 05-30-15-15.**

SÉNÉGAL-SUD DAKAR, à vendre Village de Vacances, capacité : 250 personnes, 130 hectares. Prix de vente : 30 millions de FF. Ecrire à Fiduciare, du 1er Mars, avenue du 1er Mars, 20, CH-2000 Neuchâtel. (19) 41-38-24-18-22.

immeubles

C.E.R.J.I. Achète comptant imm. occupés L. 48 et baux C.E.R.J.I. 191, rue St-Honoré, 75001 Paris Tél. (1) 42-60-30-15, poste 10.

D.D.H. achète comptant pour Groupe Financier et Etranger IMMEUBLES - LOCAUX ENTREPOTS dans Paris uniquement DISCRÉTION TOTALE ASSURÉE. Tél. 47-45-75-08.

STÉ D'INVESTISSEMENT ch. IMMEUBLES PARIS ttes cat., paie. cpt. 45-53-78-89.

pavillons

Coteaux de CHENNEVIÈRES dans écrin de verdure (94) 20 km de Paris. 2 km RER Pavillon 5 p., 2 salles d'eau, séjour marbre, terr. panoram., sur sous-sol, buanderie, cave, serre, garage 2 voitures, jardin paysagé sur 702 m² 1.350.000 F Tél. 45-76-11-35, apr. 19 h.

Particulier vend JOINVILLE-LE-PONT, 10' RER, pavillon de caractère, séjour, cheminée avec terrasse sur jardin paysagé, 4 chbres, petite dépendance, sous-sol, tout confort. 410 m². Excellent état Prix : 780.000 F. Ecrire sous le n° 6.927 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

LE PERREUX, 7' RER Pavillon sur 330 m², living 3 chbres, bains + s. d'eau, garage, combles. 45 m², chauf. central. 800.000. Micot 43-44-43-87.

propriétés

240 m² HABITABLES RER BOISSY-SAINT-LEGER - VILLECRESNES sup. ppté 7 Pces, tt cft Parc 2.113 m². Prix : 1.875.000 F MAS IMMOBILIER 43-45-88-53.

30 km AIX-EN-PROVENCE

Maison de village, 4 chambres, avec jardin, parfait état, très bien située. PERTUIS. 1 100 000 F. T. 90-79-47-50.

Part. vend gde villa 12 pièces, grand jardin, près Avignon. Prix 1.300.000 F. Téléphone : (16) 90-22-08-23.

maisons de campagne

(77) CROISSY-BEAUBOURG Prox. RER-Torcy VILLA STANDING, sur terrain paysagé, 6 pièces 120 m² habitables, garage double, 1 150 000 F. Frais notaire réduits CSM 43-86-04-10.

MOUGINS (06) VIEILLE BASTIDE 18e S. 300 m², 4 récept., 4 ch., park. 9.000 m², parfait état. Px 3.300.000 F. DORESSAY, (1) 48-24-93-33 ou 94-79-21-01.

fermettes

140 km SUD PARIS Fermette 4 pièces, grandes dépendances, garage, 4.000 m² 250.000 F crédit 100 % Tél. (16) 86-74-08-12 ou apr. 19 h : 86-91-87-40.

immobilier information

AGENCE MUTUELLE IMMOBILIÈRE L'ENTREPRISE DU 3e TYPE !!

- Des hommes moins chers (20 % en moyenne).
- Une garantie de paiement de loyers INTÉGRALE et UNIQUE.

Toutes transactions immobilières : achats, ventes, locations gestion locative, etc.

L'A.M.I. OUVRE UNE NOUVELLE AGENCE A PARIS 22, rue d'Aumale, 75009 Téléphone : 40-16-09-09 42-80-69-22.

Pour vendre ou acheter maison - appartement château - propriété terrain - commerce sur toute la France AGENCE LAGRANGE 9, rue Le Châtelier, 75017 Paris Tél. (16-1) 40-54-08-06.

hôtels particuliers

SPÉCIALISTE DES 7e et 15e JEAN FEUILLADE A VOTRE SERVICE DEPUIS 23 ANS. Recherche sur secteurs : GRDS APPTS - IMMEUBLES HOTELS PARTICULIERS - PAIEMENT COMPTANT - Faire offre : Jean Feuillade. 54, av. La Motte-Picquet, 15e, 45-66-00-75 (disc. ass.).

terrains

MEGEVE, Mont ARBOIS vds TERRAIN 1.400 m² CV 300 m téléphérique. Bord route Bonne exposition. Rens. et tél. 83-75-77-12, h. de bureau.

viagers

LIBRE au Printemps. 2 P. tt cft, 10e ét., imm. moderne près Gambetta. 250.000 cpt + 4.400 mens. Viagers F. Cruz 8, rue La Boétie. 42-66-19-00.

VUE PANORAMIQUE MER SAINT-LAURENT-DU-VAR Liv. 60 m², 2 chbres, cft, jardin, terrasse, gar. 250.000 + 5.000. Occupé 83 ans. 48-05-58-70.

EN VIAGER 90 km Paris. Direct aut. Sud Proximité MONTARGIS Au cœur du vill. Ttes commodités. Splend. corps de ferme en Fer à Cheval sur terrain 7.500 m², séj., cuis., 4 chbres, bns, w.-c. Nombr. dépend., cour intérieure, cave voûtée. TRÈS BELLE AFFAIRE A RETENIR TURPIN RELAIS MIEL MONTARGIS 16-38-85-22-92 et apr. 20 h. 16-38-96-22-28, 24 H SUR 24.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

Locations

DOMICILIATION DEPUIS 90 F/MS RUE ST-HONORÉ (CONCORDE) RUE CRONSTADT, PARIS-15e 21 BIS RUE DE TOUL, PARIS-12e CONSTIT. SARL 2.000 F HT. INTER-DOM. TÉL. 43-40-68-50.

DOMICIL. CIALE-8e TÉLEX/PERMANENCE TÉL. Travaux Secrétariat, Bureau heure, 1/2 journée et journée **AGECO 42-94-95-28.** (Stationnement aisé).

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL** bureau, secrétariat, télex **CONSTITUTION STÉS** Prix compétitifs. Délais rapides **ASPAC 42-93-60-50 +**

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** SARL - RC - RM Constitutions de Sociétés Démarches et tous services Permanences téléphoniques **43-55-17-50.**

Z.A. Velizy - Villacoublay bureaux à louer, immeuble moderne bien équipé, prestations de qualité, 115 m², étage, durée 2 ans, 195 m². RDC - durée 1 an, disponible et libre. Renseignement : ATEINA techniques avancées Téléphone : (1) 69-20-18-00.

CONSULTANT partagerait bureaux Secrétariat Paris-7e Téléphone : 42-28-14-51.

DOMICILIATIONS Forum des Halles. Bureaux. Constitution de stés. Télex. Secrétariat. 40-26-25-12.

L'AGENDA

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

POURQUOI ACCEPTER LES CONTRAINTES IMPOSÉES PAR UNE FAMILLE ANGLAISE?

Vous pouvez dépenser MOINS pour suivre des cours et loger en pension complète dans notre HÔTEL de réputation internationale!

Ecrire à : REGENCY SCHOOL OF ENGLISH Ramsgate-on-Sea, Kent, England Tel: 843 591212 ou: Mme. Bouillon, 4 rue de la Persévérance, 95 Eaubonne Tel: 39 59 26 33 (le soir)

Bijoux

BIJOUX ANCIENS ET OCCASIONS OR Brillants et Argenterie Le plus grand choix Des affaires exceptionnelles Référence Paris pas cher PERRONO, Joailliers-orfèvres Mo Opéra, 4 Chaussée-d'Antin Mo Etoile, 37, av. Victor-Hugo Achat tous bijoux-échanges.

GILLET ACTUELLEMENT - 20 % SUR LES BIJOUX ANCIENS Bagues romantiques broches, bracelets... qui vous apporteront du bonheur en décembre, ouvert ts les lundis et les dimanches 14 et 21, apr.-midi 19, rue d'Arcole, Paris-4e Mo Cité. Tél. 43-54-00-83.

Gourmets

FOIES GRAS LE NEC + ULTRA... A DES PRIX SAGES !

- LOBES ENTIERS EXCLUSIV.
- CANARD 189 F. OIE 226 F.
- (300 gr. FRANCO), cf catalogue.
- Cond. part. pour C.E. entreprises.

GASTRO-LANDES 40170 CONTIS. 58-42-89-58.

Moquettes

A SAISIR **MOQUETTE « ANTRON »** Aspect mat., antisalissures, antifeu, antistatique 97 couleurs Prix posée : 99 F/m² Téléphone : 46-58-81-12.

Musique

AUDIO RÉFÉRENCE le son authentique **AUDITORIUM** 8, rue Bouchut, 75015 Paris Tél. 42-73-37-38.

Tableaux

DEUX TABLEAUX D'ARTISTE PEINTRE JEAN HELION A VENDRE SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS Ecrire sous le n° 7.025 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Stages

Étudiante au Conservatoire libre du cinéma français cherche **STAGES SCRIPTE MONTAGE** Ecrire ss le n° 6.924 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Vacances

Tourisme

Loisirs

TIGNES 2100 loue **STUDIO** 4 personnes Téléphone : 87-62-31-40 ou 87-75-23-98.

ANTILLES GRENADINES/MUSTIQUE LOUER UNE MAISON COLONIALE 4 CHBRES, PLAGE PRIVÉE, TENNIS MICHEL BERNARD. 45-02-13-43.

VACANCES FÉVRIER 87 (Z.I. et II) Pension complète de 1.718 F à 1.995 F Brochure sur demande. M.V.V. 10, rue du Port-Bouquet 72000 Le Mans Tél. (16) 43-23-08-29.

VITE ! Encore quelques places disponibles Semaine du 1er de l'an du 28 décembre au 4 janvier **SKI DE FOND (Haut-Jura)** Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme du XVIIe siècle confortablement aménagée, chambre avec salle de bains, table d'hôtes, cuisine régionale, pain maison cuit au feu de bois. Accueil limité à 12 pers., ambiance sympa. Téléphone : 81-38-12-51.

Vêtements

501 * 259 F LEWIS STOCK ESSONNE 64, bd Jean-Jaurès 91100 - CORBEIL. R.N. 7 NORD

* BARRÉS DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES.

هكذا من الأصل

Economie

En échange des achats de gaz de Troll

La France signe un accord de coopération avec la Norvège

Tout est bien qui finit bien. Après plusieurs mois de bras de fer et de querelle commerciale, la France et la Norvège sont finalement parvenues, le mardi 2 décembre, à trois jours de la date limite, à un compromis satisfaisant apparemment les deux parties. Paris a accepté de participer au contrat gazier de Troll, vital pour Oslo, puisqu'il prévoit la fourniture pendant vingt-sept ans à partir de 1993 d'une vingtaine de milliards de mètres cubes de gaz par an à cinq pays européens, pour une somme allant (selon les prix) de 250 à 500 milliards de francs français au total.

La France ne s'est engagée pour l'heure que sur une partie des quantités prévues : 6 milliards de mètres cubes par an au lieu des 8 milliards initialement annoncés. Mais elle garde une option sur l'achat de 2 milliards de mètres cubes supplémentaires, qui sera décidé ultérieurement en fonction des *« perspectives d'approvisionnement de la France »*.

Pour Oslo, qui craignait d'être contraint de revoir ses plans de développement, c'est un soulagement énorme. Même avec des quantités réduites d'un quart, la participation française permettra de revenir au plan initial, qui prévoit, entre autre, la construction d'un nouveau gazoduc reliant les champs norvégiens à Zeebrugge, en Belgique, et qui à terme ouvrira des débouchés sur toute l'Europe du Sud et sur la Grande-Bretagne.

En contrepartie, Paris a obtenu la signature d'un accord général de coopération économique, scientifique, culturelle, qui devait être paraphé mardi à Oslo par M. Michel Noir, ministre français du commerce extérieur. Cet accord assure que *« les deux parties chercheront à s'assurer que la coopération contribuera, autant que possible et sur la base d'un bénéfice mutuel, à améliorer l'utilisation des ressources et des potentialités de chaque pays »*. Officiellement, c'est tout, et c'est très vague.

Le résultat est apparemment bien maigre après cet affrontement rugueux, qui a frôlé fin novembre la crise ouverte (*le Monde* du 20 novembre). Paris, pourtant, se frotte les mains. Derrière l'accord-cadre, la France a, semble-t-il, obtenu des assurances beaucoup plus précises qui devraient permettre à terme, dit-on, d'augmenter de moitié les exportations françaises vers la Norvège (5 milliards de francs en 1985), jusqu'ici plutôt tournée vers les pays anglo-saxons. Aussi les échanges, largement déficitaires (de 8,6 milliards de francs en 1985), et qui menaçaient de le rester puisque la France s'engage à acheter de 3,5 à 7,5 milliards de francs de gaz par an après 1993, devraient-ils se rééquilibrer quelque peu.

Bien qu'officiellement aucune contrepartie précise ne soit annoncée, plusieurs affaires paraissent désormais en bonne voie. Dans le secteur militaire, la France pourrait même devenir, assure-t-on dans l'administration, l'un des principaux fournisseurs d'Oslo aux côtés des Etats-Unis, de la Suède et de la RFA. Dans le secteur pétrolier, les deux compagnies françaises négocient actuellement avec leurs homologues norvégiennes leur entrée dans l'exploitation des champs de Troll et de Sleipner, d'où sera extrait le gaz vendu en Europe. Cette participation, ainsi que celle, obtenue précédemment à la construction du nouveau gazoduc, garantit à terme que les entreprises sous-traitantes françaises pourront participer au projet (estimé à 60 milliards de francs).

Dans trois autres secteurs, des contrats en cours de négociation offrent, dit-on, de *« bonnes ouvertures »* aux firmes françaises. Il s'agit des transports, de la production d'énergie thermique et des télécommunications, où la SESA, filiale d'Alcatel, discute la fourniture d'un système de télécommunications par « paquets » (du type de « Transpac » en France). En conservant une option sur 2 milliards de mètres cubes, Paris, à l'évidence, s'assure une garantie sur la bonne fin de ces négociations.

VÉRONIQUE MAURUS.

Une politique nouvelle

DANS la stratégie gouvernementale destinée à redresser les échanges extérieurs, les accords de compensation ne figuraient pas jusqu'ici en meilleure place. La France semblait hésiter à utiliser une méthode qui suppose que l'on se montre ferme envers le partenaire commercial, tout en prenant garde de ne pas aller jusqu'à perdre le bénéfice de certains contrats.

Le cas de la Norvège est exemplaire. La France, dans une certaine mesure, a besoin du gaz de Troll. Mais la mise était telle — 8 milliards de mètres cubes par an pendant vingt-sept ans — que l'on pouvait se permettre d'exiger quelques compensations en échange. Que les Norvégiens aient douté pendant plusieurs semaines de la fermeté du gouvernement français montre bien qu'il s'agit d'une politique nouvelle à laquelle ses partenaires ne sont pas habitués, pas plus que les Français, semble-t-il, qui ont accueilli avec surprise l'annonce d'une restriction momentanée des importations de pétrole soviétique et n'avaient pas plus prêté attention à l'opération analogue qui s'était déroulée avec la Corée du Sud. Celle-ci ne s'était vu accorder le droit de construire un porte-conteneurs pour la Compagnie générale maritime que moyennant compensation.

C'est donc bien d'une nouvelle politique qu'il s'agit, comme le soulignait dans nos colonnes M. Michel Noir (*le Monde* du 22 novembre). Le ministre du commerce extérieur entend user, parmi d'autres, de l'arme des *« transactions liées »*, quitte à se faire reprocher un manque de libéralisme. Plus précisément, il souhaite que les entreprises elles-mêmes et les sociétés de commerce acquièrent cette habitude que n'ignorent pas, il faut bien l'avouer, les autres pays occidentaux.

F. S.

Bon vent pour les paquebots

MM. Balladur et Juppé ont donné leur accord à la société Services et Transports pour qu'elle fasse construire aux chantiers navals du Havre et de La Rochelle deux paquebots à voiles, en bénéficiant de la *« défiscalisation »* prévue pour les investissements réalisés dans les départements d'outre-mer.

Par les temps qui courent, aucun des dossiers qui touchent à la marine marchande ou à la construction navale n'est simple. Mais quand une affaire intéresse les deux secteurs à la fois, elle devient franchement délicate. C'est le cas des deux paquebots à voiles que la société Services et Transports se propose de commander aux chantiers navals de La Rochelle.

Montant de l'investissement : plus de 800 millions de francs, et surtout du travail pendant deux ans pour les huit cents salariés du chantier de Charente-Maritime (sans compter les sous-traitants), placés en chômage technique depuis plusieurs semaines, puisqu'ils n'ont plus de navires à construire, et où l'agitation sociale avait pris des allures inquiétantes. Le PDG du chantier, M. Gilbert Fournier n'y était d'ailleurs pas allé par quatre chemins : *« Si je n'obtiens pas la commande de ces navires, je serais contraint de fermer le chantier. »*

Or, ces paquebots, M. Fournier les connaît bien. Dans son chantier du Havre, il en construit trois comparables pour la société américaine Windstar (et un quatrième est en option), le premier ayant été livré le mois dernier pour inaugurer sa première croisière aux Caraïbes le 13 décembre.

M. Jean-Marc Poylot, président de Services et Transports, avait déposé, le 19 septembre, un dossier auprès de M. Balladur, ministre d'Etat, pour obtenir, en vertu de l'article 22 de la loi de finances rectificative votée au printemps dernier, le bénéfice de l'exonération fiscale prévue pour les investissements dans les départements d'outre-mer.

Ces deux navires en effet seront exploités dans les Caraïbes, avec des équipages français, et à partir de la Martinique. Les retombées économiques semblent intéressantes : création de plusieurs centaines d'emplois aux Antilles, et maintien à La Rochelle de plusieurs centaines d'autres, gains en devises (les croisiéristes sont surtout Américains), retour du pavillon français sur le marché florissant des croisières qu'occupent des armateurs Grecs, Norvégiens, Italiens, Américains ou Russes.

Tandis que ces dernières semaines MM. Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, et Pons, ministre des DOM-TOM, et Madelin (ministre de l'industrie) appuyaient de toute leur énergie le dossier, MM. Balladur et Juppé jugeaient le coût des exonérations — donc le manque à gagner pour l'Etat — proprement exorbitant : 360 millions de francs au moins. D'autant que les pouvoirs publics devaient de surcroît subventionner les chantiers de La Rochelle (à 20 %), et verser une prime d'équipement à l'armateur, c'est-à-dire à Services et Transports, qui agit dans cette affaire en son nom propre et pour le compte d'investisseurs à la recherche de bons placements. Au total plus de 500 millions de francs d'aides publiques.

M. Juppé avait fait savoir, à la veille du week-end dernier, à M. Poylot que, s'il ne modifiait pas le contenu de son dossier celui-ci serait purement et simplement rejeté. *« Soyez moins gourmand »*, lui avait dit le ministre.

Le 1er décembre, le président de Services et Transports a donc présenté de nouvelles propositions. *« J'accepte de ne demander d'exonération fiscale que sur 90 % de l'investissement, et non sur la totalité. Je renonce aussi à demander la prime d'équipement au secrétaire d'Etat à la mer. Voilà mes concessions »*, nous a déclaré M. Poylot. C'est sur ces bases que l'accord a été trouvé... presque dix ans après la vente du *France*.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

La privatisation « populaire » de British Gas

Sid capitaliste

LONDRES
de notre correspondant

« ...Et si vous voyez Sid, dites-le-lui ! » Cette petite phrase est désormais sur toutes les lèvres. Elle est la clé d'une campagne publicitaire sans précédent destinée à assurer le succès d'une opération financière – et politique, – elle aussi sans précédent : la mise en circulation de 170 millions d'actions pour un montant total de 5,6 milliards de livres (52 milliards de francs français). La privatisation de British Gas est de loin le plus important des programmes lancés par le gouvernement Thatcher. Le record (mondial) de la vente de British Telecom voilà tout juste deux ans va être largement battu et, comme dans ce cas, c'est surtout au grand public que l'on s'adresse : 40 % du capital est réservé aux particuliers, peut-être davantage si la réussite est aussi grande que prévu.

Pour cette nouvelle opération essentielle de la « révolution » thatchérienne, le ministère de l'énergie n'a pas lésiné sur les moyens. L'agence de publicité américaine Young and Rubicam s'est vu offrir un budget estimé à plus de 20 millions de livres. Depuis le 6 octobre, début de la dernière phase de la promotion à la télévision, des spots ont été régulièrement diffusés. A chaque fois, le scénario et les personnages changeaient, mais le thème restait invariable. Sur le mode de la comédie villageoise, l'effervescence s'emparait soudain des bourgades les plus reculées à l'annonce de la souscription pour British Gas. Et la répartie finale était toujours identique, lancinante *« ... et si voyez Sid... »*. Le fameux Sid (diminutif de Sidney) n'est jamais apparu. En moins d'un an, il est cependant devenu l'inconnu le plus illustre de Grande-Bretagne. Beaucoup ont été irrités par ce « racolage », beaucoup s'en sont amusés, mais tout le monde en parle. L'Angleterre profonde a été touchée. Sid mérite incontestablement de figurer dans une anthologie des meilleurs « trucs » publicitaires.

Certes, les parts de British Gas ont été « promues » à la télévision comme de vulgaires paquets de lessive, mais il est vrai que leur achat ne paraît guère plus difficile que celui d'un produit de consommation courante. Les formulaires de souscription ont été distribués en encarts dans tous les journaux ; rien n'est plus simple que de les remplir. Il suffit de joindre un chèque pour acquérir cent actions au minimum, cinq mille au maximum, au prix unitaire de 135 pence. On peut payer en trois versements étalés sur un an et demi. L'acquéreur le plus modeste a la possibilité de devenir actionnaire pour une mise de fonds totale de 135 livres. En 1984, la cote des actions de British Telecom avait doublé en quelques jours. Dans le cas de British Gas, les perspectives de profit sont, de l'avis général, moins alléchantes. Il faudra être plus patient. Mais la compagnie, qui a le monopole de la distribution du gaz naturel de la mer du Nord, constitue une valeur sûre, comme en témoigne la progression de ses bénéfices.

Trois fois plus d'actionnaires

Inutile maintenant de prévenir Sid, il est trop tard, puisque la souscription s'est achevée à 10 heures ce mercredi. Plus de deux millions de Britanniques avaient déjà répondu à l'appel avant le wek-end dernier, avec une demande moyenne d'un millier de parts. En fin de compte, selon les prévisions du gouvernement et des financiers de la City, on devrait enregistrer entre six et neuf millions de candidatures, beaucoup plus qu'il n'en faut pour couvrir l'opération ; pour British Telecom, il y en avait eu près de trois millions et tout récemment, en octobre, lors de la mise en circulation des actions de la Trustee Savings Bank (TSB), cinq millions. La proximité de cette dernière vente et celle de British Airways au début de 1987 ne semblent pas avoir épuisé l'épargne et l'engouement du grand public, contrairement à ce que craignaient certains.

Des centaines de milliers de Britanniques vont accéder à l'actionnariat pour la première fois. D'après une étude publiée en octobre par l'agence de relations publiques Dwe Rogerson, qui a prodigué ses conseils aux dirigeants de TSB comme à ceux de British Gas, 17 % de la population, soit sept millions de personnes, étaient alors porteurs de parts. Cette proportion est un peu moindre, selon d'autres enquêtes, mais toutes soulignent que le nombre des actionnaires a quasiment triplé en trois ans, notamment depuis la privatisation de British Telecom. Le ministre de l'énergie, M. Peter Walker prédit qu'après les opérations concernant British Gas et British Airways, ce nombre sera porté à dix millions au cours des deux années à venir. Selon lui, près d'un foyer sur deux détiendra des titres cotés en Bourse à la fin de la décennie.

« La fin du socialisme »

Incontestablement, le rêve de Mme Thatcher est en train de se réaliser. C'est l'avènement de ce qu'elle appelle le *« capitalisme populaire »*, un mouvement *« révolutionnaire »*, dont elle se vante d'avoir propagé l'exemple dans d'autres pays, dont la France. C'est aussi l'une de ces recettes qui, disait-elle en novembre, dans une interview au *Financial Times*, devrait permettre à la Grande-Bretagne de *« se débarrasser du socialisme »* si le Parti conservateur est reconduit au pouvoir lors des prochaines élections.

Un sondage commandé par le gouvernement la semaine dernière tend à encourager la croisade du premier ministre en montrant que le pourcentage des Britanniques qui approuvent les privatisations ne cesse d'augmenter : il est passé de 32 % à 44 % en un an ; celui des opposants a encore plus nettement diminué, 28 % contre 45 %.

La cotation des actions de British Gas doit commencer le 8 décembre, mais les transactions ne pourront vraiment débuter qu'a partir du 15, après l'achèvement définitif de l'énorme travail de dépouillement et de sélection des candidatures. Ce n'est qu'à ce moment que l'on pourra établir une première appréciation de l'ensemble de l'opération dont les préparatifs toutefois sont déjà un succès.

FRANCIS CORNU.

Un monopole sans contrôle

Héritière du Conseil britannique du gaz, créé en 1949 lors de la nationalisation, British Gas (BG) est, comme son homologue français Gaz de France, l'un des principaux services publics, qui fournit 44,5 % de l'énergie achetée par les usagers outre-Manche. Elle a bénéficié depuis dix ans d'un concours de circonstances exceptionnels, qui lui a permis de devenir aussi l'une des toutes premières entreprises du pays et des plus rentables : au quatrième rang pour les actifs nets (71 milliards de francs), elle est dixième par les profits (10,1 milliards) et le chiffre d'affaires (71 milliards), et douzième pour les effectifs employés (90 000 personnes).

Elle bénéficie d'un double monopole de fait : sur la distribution et les ventes de gaz d'une part, et sur les achats de gaz britanniques d'autre part. Possédant des intérêts importants dans les champs gaziers découverts en mer du Nord depuis 1970, elle a pu obtenir des prix d'achat extrêmement compétitifs, qui lui ont permis de quintupler ses ventes depuis 1970. En outre, le système de tarification britannique l'autorise à répercuter intégralement dans ses prix de vente toute augmentation du coût d'approvisionnement, lui garantissant des marges confortables.

Sa privatisation ne risque guère de changer cet état de fait, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes de contrôle s'agissant d'un secteur stratégique (sécurité d'approvisionnement, mise en valeur des ressources naturelles du pays). Certes, officiellement British Gas ne bénéficiera plus d'un monopole selon le nouveau code gazier adopté par le gouvernement. Mais il y a peu de chances qu'il perde son monopole de fait sur les ventes comme sur les achats. La libéralisation du marché exclut le secteur résidentiel, le plus important et surtout le plus rentable ; BG conserve le contrôle de tous les réseaux de transports de gaz ; il n'y a pas de vrai concurrent. Enfin, les deux instances chargées désormais de contrôler la fourniture de gaz aux particuliers — Ofgas et le Conseil des consommateurs — n'ont aucun pouvoir réel sur la gestion de l'entreprise.

En fait, la conséquence principale de la privatisation risque d'être une dilution du capital, puisque l'Etat, grâce à une *golden share*, interdit à tout actionnaire de posséder plus de 15 % du total, et une absence quasi complète de contrôle de la gestion. Elle devrait enfin permettre à l'entreprise d'investir en dehors de ses champs d'action traditionnels, dans l'exploration et la production du pétrole ou la vente directe, par exemple, d'équipements électroménagers...

V. M.

Hôtellerie-restauration

Le groupe Accor convoité

Le groupe Accor, numéro un français de l'hôtellerie (au huitième rang dans le monde), va-t-il faire l'objet d'une OPA de la part du groupe américain d'hôtellerie et de restauration Marriott ? Les achats en Bourse de titres d'Accor depuis plusieurs semaines semblent confirmer la rumeur, démentie toutefois par la société française.

Accor peut faire l'objet d'une telle opération, car son capital est très dispersé. Les administrateurs et censeurs possèdent 16,7 % des titres, la Société générale 4,7 %, la Caisse centrale des mutuelles agricoles 8,9 %, les différents autres actionnaires 62,5 %. Les administrateurs (parmi lesquels les deux cofondateurs, M. Paul Dubrule et Gérard Pélisson) ne détiennent que 7,6 % des actions.

Le groupe Accor a annoncé que son bénéfice courant consolidé avant impôt avait augmenté de 8,5 % au premier semestre pour atteindre 107,7 millions de francs. D'autre part, MM. Dubrule et Pélisson ont annoncé un important programme d'investissement à l'étranger. Le groupe Accor possède déjà 553 hôtels en exploitation, soit 66 400 chambres dont 49 % à l'étranger. Détenant 1 838 restaurants, il est présent dans la restauration collective et leader français des titres restaurant (38 % du marché). Son chiffre d'affaires était en 1985 de 11,8 milliards de francs.

Le groupe Marriott, fondé en 1927, compte 69 800 chambres d'hôtel et ses ventes atteignent 4,2 milliards de dollars (soit 27 milliards de francs). Il compte s'implanter solidement en France, et l'OPA est une pratique courante pour cette société.

Reste à savoir si Marriott obtiendrait l'autorisation de l'Etat, obligatoire pour une prise d'intérêt d'une société étrangère (hors CEE) supérieure à 20 %. La décision des pouvoirs publics serait sans doute fonction des propositions faites par Marriott.

M.-C. R.

REPÈRES

« Capitaux amnistiés »

Rapatriement de 4 milliards de francs

Le montant des rapatriements d'avoirs détenus illégalement à l'étranger a déjà atteint la somme de 4 milliards de francs, contre 2,8 milliards au 10 novembre, a indiqué, le lundi 1er décembre, le ministre délégué chargé du budget, M. Alain Juppé. L'amnistie fiscale devrait permettre le rapatriement de 6 milliards de francs d'ici à la fin de l'année, soit *« dix fois plus que celle décidée en 1982 »*, a ajouté M. Juppé, qui s'exprimait lors de l'assemblée générale de la Confédération générale des PME (CGPME). Cette amnistie, inscrite dans la loi de finances rectificative pour 1986, a pris effet le 12 juillet dernier et se terminera le 31 décembre.

Le rapatriement de 6 milliards de francs rapporterait à l'Etat 600 millions. Les détenteurs de ces avoirs doivent en effet régler une taxe libératoire anonyme de 10 %. L'amnistie décidée par M. Laurent Fabius, qui était assortie d'une taxe de 25 %, avait entraîné le rapatriement de 650 millions de francs. On estime que les avoirs français détenus illégalement en Suisse se montent à plus de 100 milliards de francs.

Croissance

Amélioration aux Etats-Unis

L'indice composite censé indiquer l'évolution de la conjoncture à court terme a progressé de 0,6 % en octobre aux Etats-Unis, sa plus forte hausse depuis celle de 1 % enregistrée en juillet dernier. Cette amélioration ne doit pas faire illusion, soulignent les analystes, la moitié de ce chiffre reflétant une reprise des cours des matières premières — papier recyclé, aluminium, coton brut. Par ailleurs, le bureau des statistiques du département du travail fait état d'une très modeste augmentation de la productivité, 0,2 % durant le troisième trimestre.

Economie

MM. Longuet et Balladur en désaccord sur la tarification des chèques postaux

M. Gérard Longuet, ministre délégué aux P et T, ayant déclaré, mardi 2 décembre, au micro de RTL, qu'il n'était pas favorable à la tarification des opérations des chèques postaux, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, s'est dit *« étonné »* par ce propos, rappelant que *« les tarifs des chèques postaux devaient être fixés par un décret commun »*, signé pa les finances et les P et T. *« Pour le moment,* a-t-on précisé, Rue de Rivoli, *nous ne sommes pas au courant d'une décision sur la tarification des chèques postaux. »* Cet échange de propos reflète l'affrontement entre les P et T et les finances sur le principe d'un assujettissement des communications téléphoniques à la TVA, sur l'augmentation de la rémunération consentie par le Trésor sur les fonds déposés par la poste (3 %), sur la possibilité d'accorder des prêts personnels à la clientèle des chèques postaux et, plus généralement, sur la contribution du budget annexe des P et T au budget général.

Pour M. Longuet, les P et T, *« engagées dans une compétition avec les banques, ont des avantages, mais également des handicaps qu'ils ne veulent pas cumuler avec une tarification des chèques »*. Ainsi, les CCP ne pratiquent pas les *« dates de valeurs »*, mécanisme fructueux qui permet aux banques d'avancer le point de départ des tirages de la clientèle et de retarder la prise en compte de ses versements, et qui pourrait faire l'objet de concessions. De plus, les CCP ne peuvent accorder de prêts personnels à leurs clients. Ainsi, pour l'instant, ils n'ont pas la possibilité de fournir, comme les banques, de contrepartie à la tarification des chèques.

Encourager le troisième enfant ? Non le premier

(Suite de la première page.)

Sauf chez les immigrés, et pour peu de temps sans doute, ou bien dans le « quart-monde » qui maîtrise mal le contrôle des naissances, on ne rencontre de familles nombreuses que dans des milieux étroits où elles demeurent une sorte de tradition ; pour la plupart de nos concitoyens, en revanche, elles appartiennent à un passé révolu dont ne subsiste qu'un souvenir parfois teinté de nostalgie...

Aussi, dans la bataille qu'on veut engager pour la natalité, le troisième enfant devient-il la ligne de crête qu'il faut défendre pied à pied. Dans les mesures – financièrement non négligeables – prises en faveur des familles par le gouvernement de M. Chirac pour 1987, une bonne moitié des dépenses – plus de 5 milliards de francs – lui est spécifiquement destinée. Mais ce n'est que la dernière version au goût du jour : M. Valéry Giscard d'Estaing avait déjà donné le *la* en 1980 avec l'allocation de 10 000 francs à la troisième naissance et la promesse d'une progression plus rapide des allocations familiales pour les familles nombreuses ; M. François Mitterrand a joué l'air en mineur depuis 1983.

Quelle stratégie ?

Déjà, dans cette politique « démographique », la stratégie n'est pas évidente, au-delà de l'affirmation de bon sens – que Mme Barzach reprend presque dans les mêmes termes que Mme Dufoix – qu'on ne peut convaincre les couples d'avoir plus d'enfants qu'ils n'en désirent, et que le rôle de l'Etat est seulement d'établir des conditions favorables, de faciliter la naissance d'un troisième enfant dans les familles qui le souhaitent.

Pour créer ce « contexte » les aides financières – allocations ou réductions d'impôt – comptent-elles davantage que les conditions de logement ou les moyens de faire garder les enfants ? Un autre débat a couru de façon feutrée sous le gouvernement socialiste : contribue-t-on plus efficacement à la naissance du troisième enfant par des mesures spécifiques ou en agissant en amont, en facilitant la vie des couples avec deux jeunes enfants ? Ou les deux modes d'action sont-ils nécessaires pour effacer d'éventuels obstacles matériels et créer un climat propice ?

A ces questions, la démographie n'apporte pas de réponse : elle ne fournit qu'un constat et une analyse de l'évolution passée et des projections possibles, non des moyens d'action. En la matière, on ne peut guère prouver l'efficacité d'une politique qu'après coup ; les exemples du passé et ceux des pays étrangers n'ont qu'une valeur indicative : les plus probants, ceux de la France d'après 1945 ou de l'Allemagne de l'Est, se situent dans des contextes économiques et sociaux fort éloignés de notre situation actuelle.

Mais des travaux récents, de M. Guy Desplanques et surtout de M. Jean-Louis Rallu, publiés dans *Population*, la revue de l'INED (2), qui n'ont eu jusqu'à présent que peu d'écho en raison de leur caractère technique, posent une question autrement redoutable : ils montrent en effet que la baisse générale de la fécondité (et celle des troisièmes naissances, par répercussion) est due, pour l'essentiel, à une autre baisse, plus inquiétante : celle des premières naissances.

Après avoir fortement diminué au cours de la décennie précédente, la proportion de mères de deux enfants en ayant un troisième s'est en effet stabilisée depuis 1975, celle des mères d'un enfant en ayant un deuxième restant très élevée. En revanche, le pourcentage de femmes sans enfant augmente sensiblement : tombé à 8,4% pour les générations nées en 1940-1945 (qui viennent d'achever leur fécondité), il remonte à 10% pour les générations 1947-1953 ; il devrait atteindre 11% à 12%, soit un tiers de plus, pour les femmes nées en 1955-1957, qui parviennent aujourd'hui à la trentaine : les naissances tardives ne compenseront sans doute pas le déficit actuel.

Le pourcentage pourrait aller jusqu'à 14% pour la génération 1960, dont la fécondité s'achèvera vers l'an 2000, un taux comparable à celui des femmes nées en 1920-1925 (qui ont eu des enfants avant 1965).

Deux modèles, deux aides

Conséquence : si la tendance se maintient, la fécondité totale (c'est-à-dire le nombre d'enfants par femme) dépendra de celle des premières naissances. Déjà, on peut calculer qu'une forte remontée du troisième enfant (de l'ordre d'un tiers), à elle seule, ne porterait le taux de fécondité qu'à environ 1,9 enfant par femme, loin encore du seuil de renouvellement des générations (2,1). Or un redressement aussi important rencontre des obstacles considérables : coût croissant de l'enfant ; augmentation de la proportion des femmes exerçant une activité professionnelle, qui dépasse déjà 70 % entre trente et trente-quatre ans. En revanche, une réduction nettement plus faible du nombre de femmes sans enfant permettrait, avec les mêmes *« probabilités d'agrandissement »* des familles qu'aujourd'hui, d'approcher le seuil désiré.

Défi redoutable non seulement pour une politique nataliste, mais aussi pour le système d'aide aux familles (3). Pour éviter un nouveau décrochage, il faut se préoccuper du premier enfant en même temps que du troisième – car une nouvelle baisse des enfants de rang 3 ne peut être exclue non plus, comme le montre l'évolution des autres pays d'Europe occidentale.

Comment ? Allocation, réductions d'impôt ou même prime à la première naissance, risquent d'être d'un coût prohibitif en raison du nombre d'enfants concernés (de l'ordre de 325 000 par an). Serait-il juste d'ailleurs d'en faire profiter tous les couples qui, de toute façon, auraient eu un enfant ? Quel que soit le redéploiement possible, de telles mesures ne seraient-elles pas dans tous les cas disproportionnées par rapport à la cible visée ?

Surtout toucheraient-elles à l'essentiel ? Ne faut-il pas reconsidérer le système d'aide aux familles ? Avec le développement de l'activité professionnelle des femmes, l'aménagement des horaires, la présence de services et, en premier lieu, les possibilités de garde des enfants prennent une importance croissante. Or le taux d'activité professionnelle des femmes ne fait que croître. Loin d'avoir ralenti ce mouvement de fond, la crise l'aurait plutôt renforcé en faisant du second salaire assurance contre les aléas. Aujourd'hui, les chercheurs de l'INSEE prévoient que, d'ici dix ans, 80 % des femmes de vingt-cinq à trente-neuf ans exerceront une activité professionnelle.

Mais cette progression n'est pas égale. L'évolution actuelle paraît mener vers deux modèles familiaux de plus en plus nettement différenciés : d'un côté, des familles avec un ou deux enfants où les deux parents exercent une activité professionnelle ; de l'autre, celles de trois enfants et plus où la majorité des femmes restent au foyer. Ne faut-il pas prévoir en conséquence des formes d'aides tout aussi différenciées ? Pour les familles « nombreuses », l'aide financière reste indispensable pour compenser dans la plupart des cas la baisse de niveau de vie due à l'absence d'un deuxième revenu : c'est sur elles qu'il faudrait concentrer, plus encore qu'aujourd'hui les prestations familiales et notamment celles qui sont versées durablement (4). En revanche, la situation des autres demande un aménagement des conditions de travail (durée, horaires, congés) et surtout un développement des différents modes de garde des enfants, allant bien au-delà des mesures limitées, profitant essentiellement aux catégories sociales favorisées, que comporte le projet de loi gouvernemental sur la famille.

GUY HERZLICH.

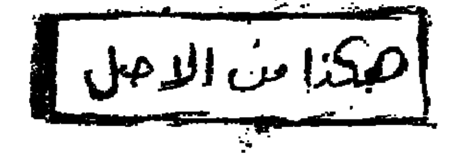
---

(2) Guy Desplanques, « Cinquante ans de fécondité en France : rangs et intervalles entre naissances », *Population*, n° 2, mars-avril 1986 ; Jean-Louis Rallu, « Projection des familles au 1er janvier 1990 et 1er janvier 1995, *Population*, n° 3, mai-juin 1986, et « Descendance des générations françaises et probabilités d'agrandissement », *Population*, N° 4-5, juillet-octobre 1986.

(3) L'essentiel de l'aide au premier enfant est l'allocation au jeune enfant versée pendant neuf ou quarante et un mois selon le revenu.

(4) Ces familles, qui représentent 27 % du total et 44 % des enfants reçoivent déjà 56 % des prestations versées par les caisses d'allocations familiales.

● **Les pilotes de Flying Tigers acceptent des diminutions salariales de 25 %.** – La direction de la compagnie Flying Tigers, premier transporteur de fret aérien américain, semble devoir abandonner son projet de vendre la totalité de sa flotte de vingt avions-cargos. En effet, les six cent cinquante pilotes ont accepté une baisse de leurs salaires de 25 %, un abandon de 18,4 millions de dollars de pensions de retraite et des salaires d'embauches nettement inférieurs. M. Stephen Wolf, président de la compagnie, a déclaré que cet accord contribuerait au redressement de Flying Tigers.



Economie

La nouvelle politique du logement

Résiliation du bail un mois après « commandement » pour non-paiement de loyer

Les nouvelles dispositions législatives régissant les rapports entre propriétaires et locataires sont définitivement au point. L'Assemblée nationale a, en effet, adopté le mardi 2 décembre, sans le modifier, le texte du projet de M. Pierre Méhaignerie *« tendant à favoriser l'investissement locatif et l'accession à la propriété de logements sociaux »*, tel qu'il avait été élaboré par la commission mixte députés et sénateurs. Il ne reste plus à ce texte, qui remplace la loi Quilliot, qu'à être approuvé par le Sénat, vers le 15 décembre probablement.

Le ministre de l'équipement et du logement n'a fait qu'une objection à cette version définitive de son projet : la suppression de tout obstacle à la transformation de logements en bureaux, s'il doivent être occupés par des sociétés civiles professionnelles ou des membres de professions libérales exerçant en commun. Il craint que cela n'aille à l'encontre de l'objectif premier de son texte, accroître l'offre de logements ; il n'a donc pas caché son intention de surveiller de près l'application de cette disposition pour, si nécessaire, la modifier très vite.

En dehors de cela, l'« *équilibre* » entre propriétaires et locataires, auquel tenait tant le ministre, n'a pas été mis à mal plus au Palais du Luxembourg qu'au Palais-Bourbon (*le Monde* des 19, 20, 23, 24 et 25 juillet et des 1, 6, 7 et 8 novembre). Députés et sénateurs ont été d'accord sur l'essentiel du texte, leur divergence ne portant que sur quelques modalités d'application. La CMP a donc, en général, retenu les formulations juridiques du Sénat mais est revenu au texte de l'Assemblée pour les choix politiques. Ainsi, le souhait des sénateurs selon lequel le locataire disposerait, même après la période transitoire, d'un droit permanent de préférence pour l'achat de son logement si celui-ci était vendu a été repoussé. En revanche, comme ils l'avaient demandé, c'est un mois après un « commandement », au lieu de deux, que le non-paiement du loyer pourra entraîner la résiliation de plein droit du bail. De même, comme le voulait le Sénat, les baux qui, pour des raisons exceptionnelles, seront inférieurs à trois ans, pourront être renouvelés une fois, dans les mêmes conditions, à la demande du propriétaire. Le pouvoir du préfet de s'opposer à la vente de logements HLM a aussi été limité, et la cession de terrains par le ministère de la défense facilitée.

De tout cela, socialistes et communistes ont conclu que le projet avait encore été durci et ont donc maintenu leur opposition à ce projet. Les députés du FN se sont abstenus, alors que ceux du RPR et de l'UDF l'ont approuvé.

ÉTRANGER

700 volontaires du service national en entreprise

Promouvoir les techniques et les matériels français à l'étranger

M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, a salué, le mardi 2 décembre, les 200 volontaires du service national en entreprises (VSNE) sur le point de partir à l'étranger. Les séjours des VSNE hors de l'Hexagone sont organisés par l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM). De 150 en 1982, ces volontaires sont passés à 700 en 1986.

Association à but non lucratif, placée sous la tutelle gouvernementale, l'ACTIM gère un budget de 284 millions de francs, l'effort de l'Etat représentant 48 % (1) et la participation des entreprises 33,7 %. Elle a pour but de promouvoir les techniques et les matériels français à l'étranger. Tâche plus difficile qu'il n'y paraît tant est forte la réticence des industriels français à communiquer leurs découvertes ou à promouvoir leurs produits. Comment prétendre exporter des marchandises dont les clients ignoreraient la valeur et l'intérêt ?

L'ACTIM s'emploie à diffuser cette information par les moyens les plus divers : voyages à l'étranger, colloques dans les principaux pays, etc. Ces dernières années, sous l'impulsion de son nouveau directeur, Mme Elisabeth Bukspan, l'Association a passé avec les grands groupes français de taille internationale des conventions par lesquelles les cadres de ces groupes s'engagent à maintenir le contact avec les anciens stagiaires étrangers. On compte 25 000 de ces stagiaires à travers le monde, dont 900 au Japon.

L'ACTIM depuis deux ans œuvre continuellement dans les grandes capitales des bureaux de presse dont l'action exclusive est d'informer les décideurs étrangers sur les techniques françaises.

F. S.

(1) Curieusement, l'Etat a réduit sa participation à 41 % pour 1987, arguant du fait que tous les crédits n'avaient pas été utilisés en 1986.

Béghin Say

La campagne sucrière étant pratiquement terminée et l'évolution tant dans le secteur papiers de presse que dans celui des papiers domestiques étant meilleure que prévue, les résultats escomptés pour l'exercice 1986 devraient être très largement supérieurs aux prévisions antérieures.

Perspectives préoccupantes pour l'aide au développement

Les appels en faveur d'un soutien accru au tiers-monde lancés par certains membres du Comité d'aide au développement (CAD) lors de la réunion des 1er et 2 décembre à Paris ont peu de chances d'être entendus. Compte tenu des impératifs de rigueur budgétaire de la majorité des donateurs, les experts du CAD ont été contraints de réviser en baisse leurs prévisions et tablent désormais sur une hausse modeste de 2 % maximum par an des prêts d'ici à 1990.

Alors que les organismes multilatéraux comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international plaident pour un effort permettant aux pays en développement de retrouver la voie de la croissance, le total des flux financiers vers le tiers-monde, comprenant l'aide, les crédits à l'exportation, les capitaux et investissements privés, sont tombés à 78,7 milliards de dollars l'an dernier contre 132,4 milliards en 1981.

La part d'aide publique accordée à des conditions libérales risque, selon le président du CAD, M. Joseph Wheeler, de passer péniblement de 29 milliards de dollars l'an dernier à quelque 30 milliards cette année.

Ce tassement, préoccupant au moment où les pays exportateurs de pétrole réduisent leurs propres soutiens compte tenu de recettes amputées par la chute des cours de l'or noir, est particulièrement net pour les Etats-Unis. Ces derniers prévoient une baisse de 4,4 % de leur aide publique pour 1986-1987.

L'enveloppe de crédits prévue, 8,6 milliards de dollars, reste d'importance, et la Maison Blanche entend demander au Congrès une rallonge au début de 1987.

Marchés financiers

PARIS, 2 décembre ↓

Ventes bénéficiaires

Après trois séances consécutives de hausse, très marquée s'agissant de celle observée en début de semaine, des ventes bénéficiaires se sont produites mardi rue Vivienne. Elles n'ont cependant pas été trop mal absorbées dans l'ensemble. Mais si, dans la matinée, l'indicateur instantané avait réussi à se maintenir en équilibre (– 0,08 %), l'effritement le gagnait ensuite et il s'établissait à 0,2 % en dessous de son niveau précédent.

Les favorites de la cote, comme Peugeot, CSF, Moët, ont décroché mais également les valeurs qui s'étaient récemment distinguées : Radiotechnique (recommandé à l'achat par Savory Milln à Londres), Penarroya (en restructuration).

A dire vrai, l'on ne saurait s'étonner de ce léger revirement du marché. Depuis le 19 novembre, la Bourse n'a pratiquement pas cessé de monter, si ce n'est une fois, s'octroyant ainsi un gain supérieur à 8 %. Un jour ou l'autre, le facteur technique était appelé à jouer. Pour l'instant, force est de constater que l'opération est indolore. Le phénomène est d'autant plus remarquable que la privatisation de Saint-Gobain n'est pas terminée. Des capitaux restent indisponibles. L'heure de vérité pour la corbeille devrait, en principe, sonner la semaine prochaine. Il y eut néanmoins des ventes américaines sur Peugeot pour des raisons fiscales.

Rassuré par la modicité de la prochaine ponction d'OAT, le marché obligataire et le MATIF ont été un peu plus soutenus. Mais l'un et l'autre sont restés « coiffés ». Le différentiel des taux entre la France et la RFA est trop important. Les professionnels ne voient pas de véritable éclaircie avant la fin de l'année.

NEW-YORK, 2 décembre ↑

Record battu

Tous les records d'altitude ont été battus, mardi, à Wall Street. Le marché, qui, la veille, s'était un peu reculé pour, sans doute, mieux prendre son élan, s'est littéralement surpassé. L'indice des industrielles a d'un seul coup progressé de 43,03 points, pour s'établir, en clôture, à 1 955,57, son plus haut niveau de tous les temps (précédent record : 1 919,71 le 9 septembre dernier). En terme de hausse, c'est la troisième en importance de l'histoire de la Bourse new-yorkaise. Le bilan de la journée a été à la hauteur de cet exploit. Sur 2 025 valeurs traitées, 1 313 ont monté, 355 seulement ont baissé et 357 n'ont pas varié. Si le record d'activité n'a pas été battu, il s'en est fallu de peu, avec 230,35 millions de titres échangés, contre 133,75 millions lundi (record absolu : 240,49 millions le 12 septembre).

En annonçant qu'un enquêteur indépendant serait nommé pour faire toute la lumière sur l'affaire des ventes d'armes à l'Iran, le président Reagan a galvanisé le marché. Les opérateurs ont interprété cette décision comme le signe d'un renforcement de la position du chef de l'exécutif américain. Il ne devrait plus y avoir d'« Irangate ». La fermeté des obligations a contribué à raviver l'optimisme. Les professionnels n'avaient qu'un mot à la bouche : « phénoménal ».

VALEURS	Cours du 1er déc.	Cours du 2 déc.
Alcoa	34 1/2	35 1/2
A.T.T.	27 1/8	27 5/8
Boeing	50 1/4	50 7/8
Chase Manhattan Bank	38 5/8	38 3/8
Du Pont de Nemours	88 1/2	90 3/4
Eastman Kodak	67 1/2	68
Exxon	68	70 1/2
Ford	60	60 1/4
General Electric	83 5/8	85 1/2
General Motors	71 3/8	70 5/8
Goodyear	43 1/4	43 1/4
I.B.M.	127 3/8	129 7/8
I.T.T.	54 5/8	55 3/4
Mobil Oil	39 3/8	39 3/4
Pfizer	60 5/8	62 1/2
Schlumberger	33	33 3/8
Texaco	34 5/8	35 1/8
U.A.L. Inc.	58 7/8	60
Union Carbide	22 3/4	23 1/8
U.S. X.	20 7/8	21 1/8
Westinghouse	59 1/4	62
Xerox Corp.	59 3/8	60 3/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,48 F =

Le dollar a consolidé sa reprise technique, mercredi 3 décembre, sur les marchés des changes, les opérateurs ayant bien accueilli l'allocution télévisée du président Reagan. A Paris, le deutschemark s'est maintenu au voisinage de son cours d'intervention officieux de 3,2760 F.

FRANCFORT	2 déc.	3 déc.
Dollar (en DM) ..	1,9740	1,98

TOKYO	2 déc.	3 déc.
Dollar (en yens) ..	162	162

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (3 déc.). 7 3/8-7 1/2 %
New-York (2 déc.) .. 6-6 1/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	1er déc.	2 déc.
Valeurs françaises ..	151,6	
Valeurs étrangères .	111,7	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	1er déc.	2 déc.
Indice général ...	398,3	398,3

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	1er déc.	2 déc.
Industrielles	1 912,54	1 955,57

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	1er déc.	2 déc.
Industrielles	1 272,5	1 278,4
Mines d'or	331,8	322,9
Fonds d'Etat	81,13	81,23

TOKYO

	2 déc.	3 déc.
Nikkeï	18 191	
Indice général ...	1 586,49	

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 2 décembre
Nombre de contrats : 9 611

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Déc. 86	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	107,25	107,15	106,90	106,90
Précédent ...	–	107,10	107	106,70	106,70

AUTOUR DE LA CORBEILLE

BAISSE DU BÉNÉFICE NET DU GROUPE PRÉSENCE. – Le groupe d'assurances Présence (groupe Axa) devrait enregistrer, cette année, un bénéfice net compris entre 200 et 210 millions de francs, contre 280 millions en 1985, a indiqué, le 2 décembre, son président, M. Rosset. Cette baisse est due à une diminution des plus-values exceptionnelles, ce résultat d'exploitation restant, de son côté, stable à environ 90 millions de francs.

SLIGOS AU SECOND MARCHÉ. – La société de services et d'ingénierie informatiques Sligos sera introduite sur le second marché de la Bourse de Paris le 4 décembre. 86 000 actions Sligos, représentant 10 % du capital de la société, seraient proposées au public à 450 F minimum l'action. En 1985, le chiffre d'affaires (CA) de Sligos a atteint 949 millions de francs, pour un bénéfice de 22,2 millions de francs. Au premier semestre 1986, le CA s'élevait à 536 millions de franca et le bénéfice à 14,4 millions de francs. Pour l'année, un CA supérieur à 1,1 milliard de francs et un bénéfice net de 29 millions de francs sont attendus par les dirigeants de Sligos.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,4850	6,4900	+ 50	+ 62	+ 130	+ 155	+ 490	+ 590
$ can.	4,6789	4,6859	– 52	– 36	– 75	– 47	– 191	– 104
Yen (100) ...	3,9957	3,0012	+ 90	+ 105	+ 204	+ 227	+ 13	+ 698
DM	3,2703	3,2753	+ 58	+ 73	+ 135	+ 156	+ 439	+ 508
Florin	2,8957	2,8993	+ 28	+ 35	+ 67	+ 82	+ 259	+ 311
F.B. (100) ...	15,7365	15,7543	– 70	+ 17	– 104	+ 32	– 222	+ 207
F.S.	3,9274	3,9329	+ 95	+ 112	+ 217	+ 243	+ 684	+ 771
L (1 000) ...	4,7232	4,7303	– 169	– 130	– 307	– 256	– 727	– 608
£	9,2651	9,2788	– 395	– 269	– 607	– 546	– 1704	– 1514

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/4	6 1/2	6 6/4	6 3/8	6 1/8	6 1/4	6	6 1/8
DM	4 3/4	5	4 7/8	5	4 3/4	4 7/8	4 3/46	4 7/8
Florin	5 3/4	6	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6	5 5/8	5 3/4
F.B. (100) ..	7 1/8	7 7/8	7 1/2	7 7/8	7 1/2	7 7/8	7 3/4	8 1/8
F.S.	1 3/4	2 1/4	4 3/16	4 5/16	4 1/16	4 3/16	4	4 1/8
L (1 000) ..	9	10 7/8	10 7/8	11 3/8	10 7/8	11 3/8	10 5/8	11
£	10 3/4	11	11 1/8	11 1/4	11 1/4	11 3/8	11 7/16	11 9/16
F. franç. .	7 1/4	7 1/2	8	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 5/8	8 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 2 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1548	4,5 % 1973	1626	1630	1628	+ 0 12
4490	C.N.E. 3 %	4440	4445	4445	+ 0 11
1197	B.N.P. T.P.	1243	1243	1242	– 0 08
1245	C.C.F. T.P.	1190	1173	1173	– 1 42
1145	Créd. Lyon. T.P.	1152	1155	1155	+ 0 26
2570	Electricité T.P.	2620	2635	2635	+ 0 57
2165	Renault T.P.	2183	2170	2170	– 0 59
2080	Rhone-Poul. T.P.	2112	2115	2115	+ 0 14
1400	St-Gobain T.P.	1351	1350	1369	+ 1 33
1385	Thomson T.P.	1400	1410	1410	+ 0 71
470	Accor	479	477	477	– 0 41
2060	Agence Havas	2180	2270	2250	+ 3 21
1920	Ag. Havas C. I.	2070	2250	2180	+ 5 31
680	Air Liquide	695	690	686	– 1 29
2190	Alcatel	2120	2110	2100	– 0 94
1950	Als. Superm.	1849	1820	1820	– 1 56
380	A.L.S.P.I.	374	364	365	– 2 40
315	Alsthom ★	326	330	340	+ 4 29
2060	Arjom. Prioux	2280	2260	2260	– 0 87
370	Aussedat-Rey	437	440	440	+ 0 68
1400	Aux. Entrepr.	1485	1480	1478	– 0 47
1150	Avions Dassault	1298	1295	1292	– 0 46
450	Bail-Equipem.	518	525	529	+ 2 12
1040	Bail-Investiss.	1053	1050	1050	– 0 28
1080	Cie Bancaire	1070	1098	1089	+ 1 77
520	Bazar H.-V.	593	586	585	– 1 18
520	Béghin-Say	542	549	549	+ 1 29
545	Berger (Ma)	530	530	530	....
655	Bic	740	742	750	+ 1 35
1450	B.I.S.	1470	1485	1500	+ 2 04
2400	Biscuit (Géné.)	2400	2400	2400	....
2300	Bongrain S.A.	2550	2540	2550	....
1240	Bouygues	1279	1270	1270	– 0 70
4300	B.S.N.	4330	4341	4347	+ 0 39
1100	Carnaud	1163	1190	1200	+ 3 18
3570	Carrefour	3745	3770	3750	+ 0 13
2600	Casino	2595	2580	2580	– 0 57
1750	Casino A.D.P.	1979	1980	1977	– 0 10
785	C.C.M.C.	800	800	800	....
1240	Cetelem	1320	1335	1330	+ 0 75
1940	C.F.A.O.	2120	2075	2080	– 1 88
480	C.F.D.E.	473	475	475	+ 0 42
1230	C.G.I.P.	1276	1289	1260	– 1 25
1350	Chargeurs S.A.	1506	1499	1496	– 0 66
58	Chiers-Châtil.	61	58 60	60	– 1 63
700	Ciments franç.	745	757	764	+ 2 55
830	Club Méditerr.	885	890	895	+ 1 16
295	Codetel	235	231	231	– 1 70
405	Colimeg	410 50	406 20	410	– 0 12
1310	Colas	1350	1420	1420	+ 5 18
220	Compt. Entrepr.	224	224	225	+ 0 44
680	Compt. Mod.	739	735	738	– 0 13
1140	Créd. Foncier	1200	1220	1220	+ 1 66
520	Crédit F. imm.	512	513	510	– 0 39
1420	Crédit Nat.	1558	1565	1555	– 0 19
270	Creusot ★	282 60	283	289	+ 2 26

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations — Actions — Étrangères — Hors-cote

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

SICAV (sélection) 2/12

[illegible]

Droits et bons

Attribution — Souscription

[illegible]

Cote des changes

[illegible]

Marché libre de l'or

[illegible]

c : coupon détaché.
o : offert.
● : droit détaché.
d : demandé.
◆ : prix précédent.
★ : marché continu.

هكذا من الأصل

Le Monde

ARGENTINE : ancien chef de la police de Buenos-Aires

Le général Camps est condamné à vingt-cinq ans de prison

Le général Ramon Camps, ancien chef de la police de la province de Buenos-Aires, a été condamné mardi 2 décembre par le tribunal fédéral à vingt-cinq ans de prison pour violations des droits de l'homme et son successeur, le général Pablo Ovidio Richier, à quatorze ans. Les autres coïnculpés, l'ex-commissaire de police Miguel Angel Etchecolaz, le médecin de police Jorge Berges et l'officier de police Noberto Cozzani, ont été respectivement condamnés à vingt-trois ans, six ans et quatre ans de détention. Seul, deux autres policiers, Hector Vides et Alberto Rousse, ont été acquittés mais destitués.

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

Au-delà des condamnations et des acquittements, la sentence prononcée à l'issue du procès des responsables de la police de la province de Buenos-Aires entre 1976 et 1979 fait déjà figure de référence juridique. La cour fédérale de justice a en effet défini les limites du devoir d'obéissance et réaffirmé l'impossibilité d'interpréter la loi sur la prescription.

En condamnant des subordonnés pour atteinte aux droits de l'homme, même si les peines peuvent paraître dans certains cas minimes, le tribunal fédéral a en effet créé un précédent qui vient à point pour éclaircir une polémique vieille de plusieurs années déjà en Argentine.

En considérant comme dépassé le délai de prescription (six ans) pour les privations illégitimes de liberté imputées aux accusés (toutes antérieures à 1980), il a aussi rejeté les arguments du procureur Julio Strassera, qui considérait que ce délai ne devait courir qu'à partir de la restauration de la démocratie en décembre 1983.

Le tribunal a interprété dans un sens restrictif le concept de l'*« obéissance due »* en affirmant qu'elle ne peut en aucun cas être *« aveugle »* et que la discipline n'exempte pas du devoir de discerner si un ordre est ou non délictueux.

Selon les premiers commentaires recueillis, cette prise de position, la première du genre en Argentine, déblaie déjà passablement le terrain juridique sur le thème controversé du *« devoir d'obéissance »*. Celui-ci ne pourra désormais être considéré comme impliquant automatiquement l'innocence lorsque les crimes poursuivis entrent sans conteste dans la catégorie des actes *« aberrants ou atroces »*, par exemple la torture physique. Toutefois il interviendra comme circonstance atténuante pour moduler le degré de responsabilité des accusés en fonction de leur capacité à pouvoir s'y opposer.

Une interprétation qui devrait satisfaire tous ceux qui, comme le président Raul Alfonsin, ont toujours défendu une voie médiane entre le châtiment pour tous (réclamé par les organisations de défense des droits de l'homme) et l'absolution pour tous les subordonnés (réclamée par la majorité des militaires).

CATHERINE DERIVERY.

Alsthom rachète la division ferroviaire de Jeumont-Schneider

La société Alsthom, filiale de la CGE, rachètera, le 1er janvier 1987, l'ensemble des divisions et des filiales spécialisées dans la construction de matériel ferroviaire de Jeumont-Schneider. Les comités centraux d'entreprise des deux groupes seront saisis, le mercredi 10 décembre, de la cession de l'usine de La Plaine-Saint-Denis de Jeumont-Schneider, des sociétés MTE, Carel et Fouché Industries, et Schneider-Jeumont Rail, soit environ trois mille employés dans l'Eure, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis ainsi qu'au Creusot.

Cette fusion achève le mouvement de concentration de l'industrie ferroviaire française en créant autour d'Alsthom un unique pôle industriel. Les difficultés des sociétés Creusot-Loire ou Franco-Belge ont, en définitive, moins pesé que l'effondrement des marchés mondiaux. La baisse du cours du dollar ferme peu à peu le marché américain des transports, qui représente près de la moitié de la demande. La chute des cours du pétrole tarit les ressources des pays en voie de développement comme l'Algérie, l'Egypte ou l'Indonésie.

Jeumont-Schneider a donc décidé d'abandonner les activités ferroviaires, qui représentent 30 % environ des 7,6 milliards de son chiffre d'affaires consolidé, et de se consacrer désormais aux deux secteurs prioritaires : la téléphonie et les biens d'équipement pour l'industrie, l'énergie et la construction navale.

Unilever lance une contre-OPA de 20 milliards de francs sur Chesebrough Pond's

La lutte pour le contrôle de la firme américaine Chesebrough Pond's, surtout connue en Europe pour ses produits de soin, est commencée. Surenchérissant d'environ 10 % sur l'offre publique d'achat (OPA) lancée par American Brands (*le Monde* du 29 novembre), troisième manufacturier des Etats-Unis, le géant anglo-néerlandais Unilever (194 milliards de francs de chiffre d'affaires) propose de racheter l'affaire pour 3,1 milliards de dollars (20,1 milliards de francs), soit au prix de 72,50 dollars par action. American Brands avait engagé 2,8 milliards de dollars (18,2 milliards de francs) dans cette opération (66 dollars par action).

Contrairement à son rival, Unilever a rallié à sa cause l'état-major de Chesebrough Pond's, qui a mis à sa disposition une option d'achat sur 18,5 % du capital. En outre, le PDG de Chesebrough, M. Ralph E. Ward, accepte un poste de direction chez Unilever United States, filiale américaine du groupe européen.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 3 décembre

Nette reprise à + 1,84 %

La Bourse de Paris a connu le 3 décembre en matinée une nette hausse, l'indicateur instantané gagnant 1,84 %. Parmi les valeurs les mieux orientées figuraient Crouzet (+ 4,49 %), Bancaire (+ 3,76 %), Europe 1 (+ 3,43 %), Duriez (+ 3,13 %), TBT (+ 3,07 %). En baisse on notait Facom (– 1,62 %), Schneider (- 1,47 %), Cofimeg (– 1,21 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	477	483	487
Agence Havas	2250	2250	2270
Air Liquide (L')	696	695	700
Bancaire (Cie)	1089	1098	1130
Bongrain	2550	2560	2590
Bouygues	1270	1285	1285
B.S.N.	4347	4400	4410
Carrefour	3750	3840	3820
Chargeurs S.A.	1485	1530	1535
Club Méditerranée	693	701	697
Crédit National	1585	1570	1585
Eaux (Gén.)	1335	1365	1370
ELF-Aquitaine	308	308	309
Essilor	3630	3670	3670
Lafarge-Coppée	1416	1450	1441
Michelin	2560	2648	2626
Midi (Cie)	1680	1700	1690
Moët-Hennessy	2495	2540	2550
Navig. Mixtes	1124	1137	1145
Oréal (L')	3810	3885	3880
Pechelbronn	1240	1238	1239
Pernod-Ricard	1057	1073	1076
Peugeot S.A.	1137	1160	1159
Sanofi	705	716	719
Source Perrier	787	784	790
Télémécanique	3350	3400	3400
Thomson-C.S.F.	1600	1638	1641
Total-C.F.P.	391	394 70	395 50
T.R.T.	2280	2330	2350
Valéo	514	516	516

Sur le vif

Survie

Ça y est ! J'en étais sûre ! Le SIDA, cette saloperie, cette peste si justement dénoncée par la mère Barzach — Enfin ! Bravo ! Très bien ! — a été aussitôt récupéré par des politiciens démagos, qui font le trottoir en réclamant la réouverture des maisons closes, histoire de placer les copines sous haute surveillance médicale. Moi, ça m'indigne. C'est grave, le SIDA, ça nous fait courir bien plus de risques que les attentats.

Alors, un peu de décence, je vous en prie ! N'essayez pas de racoler des voix en proposant des trucs pas possibles, du genre sidatoriums où parquer des centaines de milliers de contagieux. Il m'a fait bien rigoler ce jojo, ce M. Bachelot, ce pote à Le Pen, avec ses contrôles de santé aux frontières. Là, je suis à Bruxelles. C'est la bousculade au consulat. Des étrangers, il en arrive de partout. Ils sont tous à vouloir entrer en France. On ne sait plus où donner du visa. Alors, c'est n'importe qui, n'importe quoi. Aucune importance d'ailleurs, personne n'ira y mettre le nez. Je suis venue en train. Je n'ai pas vu un flic, pas un douanier. Imaginez, en plus, un infirmier faisant irruption dans votre wagon. Vous avez montré vos papiers ? ouvert votre valise ? Bon, ben, relevez votre manche de chemise que je vois un peu votre sang. la gueule qu'il a ! C'est pas pensable !

N'empêche, le Bachelot propose ça au Parlement et annonce froidement que, si on le fait pas, il n'y aura plus personne sur la planète en 2025 ! Merci M'sieur Nostradamus.

S'agit plus de rigoler. Faut la démarrer, cette campagne de pub pour les préservatifs. Faut matraquer. Faut faire comme pour les lessives, passer par-dessus la tête des mecs et s'adresser directement aux nanas. Attention, les filles, ne sortez jamais sans avoir glissé deux, trois capotes dans votre sac à main. Quand vous recevez, fourrez-en dans votre table de nuit. Et si votre partenaire a le culot de vous le reprocher, envoyez-le promener ! C'est à vous de veiller à la survie de l'espèce !

CLAUDE SARRAUTE.

SURINAM : dans l'est et le sud du pays

Le gouvernement décrète l'état d'urgence

Paramaribo. – Le régime surinamien du commandant Desi Bouterse a été contraint de décréter, mardi 2 décembre, l'état d'urgence dans l'est et le sud du pays pour faire face à un durcissement des actions de la guérilla dirigée par Ronny Brunswijk. Cette mesure a été prise au lendemain de la première offensive lancée par l'armée contre les rebelles qui n'ont cessé de gagner du terrain depuis leur apparition en juillet dernier.

L'arrêt, depuis une semaine, de l'extraction de bauxite dans la mine de Mungo, dans l'est du pays, en raison des attaques de la guérilla, menace d'entraîner à brève échéance la paralysie totale de l'économie du pays. Toutes les routes menant à la mine sont sous le contrôle des rebelles. Selon des sources gouvernementales, les réserves de minerai, qui représente 80 % des exportations du pays, ne seraient plus que de trois à six semaines.

C'est vraisemblablement l'échec de l'opération militaire, menée avec trois cents soldats, pour reprendre le contrôle de la route qui relie la capitale à la mine de bauxite, qui a provoqué la décision gouvernementale d'imposer l'état d'urgence. Dans les dernières semaines, les autorités avaient déjà été obligées de suspendre tous les vols de Paramaribo vers l'intérieur du pays après la capture de deux avions par les rebelles. La navigation sur les fleuves est aussi devenue pratiquement impossible même si, pour l'instant, la capitale ne semble pas être à la portée de la guérilla.

Face à une armée, faiblement équipée, de deux mille à trois mille hommes, dont à peine trois cents professionnels, le chef de la guérilla compte essentiellement sur le soutien d'une partie de la communauté des « nègres de la brousse » à laquelle il appartient, forte de quelque soixante mille personnes, mais aussi de Surinamiens exilés aux Pays-Bas et de mercenaires européens. Plusieurs opposants au régime surinamien ont par ailleurs rejoint leur pays.

Ainsi l'ancien président de la République, le Dr Henk Chin A Sen, est rentré clandestinement le week-end dernier pour y rencontrer M. Brunswijk, *« faire le point et envisager l'avenir de la lutte pour le retour de la démocratie au Suriname »*. Une semaine auparavant, un autre opposant, le lieutenant Michel E Van Rey, exilé aux Pays-Bas depuis 1982, est également venu rejoindre les forces de la guérilla. Ancien président de la commission nationale militaire en 1980, il devrait être chargé de structurer le groupe rebelle.

Ces retours d'opposants ont entraîné une mise au point du ministre des affaires étrangères de Paramaribo. M. Hendrick Herrenberg, qui a reproché aux autorités guyanaises de *« ne pas exercer une surveillance suffisante sur les gens qui entrent clandestinement au Suriname »*. L'apparition de la guérilla, dans l'est du pays, a coïncidé avec la mise en place par le régime du commandant Bouterse, arrivé au pouvoir par un coup d'Etat en février 1980, d'un gouvernement civil où sont représentés les partis traditionnels, les syndicats et le patronat (*le Monde* du 20 novembre). – *(AFP.)*

Le Conseil d'Etat émet des réserves sur la réforme hospitalière

Comme il l'avait fait précédemment à plusieurs reprises, le Conseil d'Etat a émis de sérieuses réserves sur la partie du projet de loi portant réforme hospitalière qui concerne le rétablissement du secteur privé dans les hôpitaux publics.

Mme M. Barzach, ministre chargée de la santé et de la famille, devait présenter, mercredi 3 décembre, au conseil des ministres, ce projet, dont on déclare au ministère que l'avis du Conseil d'Etat ne changera pas la teneur, mais suscitera un « toilettage ».

Selon le projet de loi, la possibilité d'exercer une activité privée dans les services hospitaliers publics est rendue aux médecins des hôpitaux, moyennant l'exercice plus rigoureux d'un contrôle d'activité et la suppression des « lits réservés » jusqu'alors en vigueur.

Le Conseil d'Etat a toujours, par le passé, exprimé des réserves à ce sujet, estimant que, sur le plan juridique, le statut même de cet exercice libéral dans une structure d'Etat était pour le moins ambigu, qu'il prêtait aux abus et aux truquages dénoncés par des rapports sévères de l'inspection générale des affaires sociales en 1978 et de la Cour des comptes en 1980, et enfin que l'esprit de la réforme Debré, instaurant le plein temps hospitalier, postulait l'extinction d'un privilège conçu dès l'origine comme temporaire.

Il n'est donc pas surprenant que le Conseil d'Etat ait réitéré les critiques qu'il n'avait cessé d'émettre à ce sujet, et dont les services ministériels étaient d'ailleurs avertis.

● **Voile : coupe Louis-Vuitton.** – *French Kiss* a conforté sa troisième place au classement des régates éliminatoires de la coupe de l'America en battant *White Crusader* par abandon, le mercredi 3 décembre, dans sa deuxième course du troisième Round Robin. *French Kiss* est toujours devancé par *New Zealand* et par *Stars and Stripes* qui ont battu respectivement *Heart of America* et *America II*.

Le procès de Lionel Cardon est reporté après sa tentative de suicide

M. Jean-Pierre Bouscharain, président de la cour d'assises de la Gironde, a décidé, mardi 2 décembre, de reporter au 10 décembre prochain le procès de Lionel Cardon, qui devait comparaître à partir de mardi pour le double meurtre, en 1983, d'un médecin de Pessac, François-Xavier Aran, et de son épouse Aline.

Ce renvoi est motivé par la tentative de suicide, mardi matin vers 6 heures, de Lionel Cardon. Dans sa cellule de la prison de Gradignan, celui-ci s'est tailladé le cou avec une lame de rasoir jetable. Après avoir examiné l'inculpé, un médecin légiste de Bordeaux a indiqué que Lionel Cardon n'était pas en mesure de comparaître.

Le numéro du « Monde » daté 3 décembre 1986 a été tiré à 483 753 exemplaires

A B C D E F G